

# PLU*i*

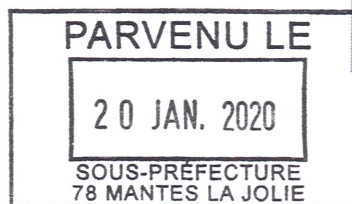
PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble  
Grand Paris Seine & Oise

## I - RAPPORT DE PRESENTATION

Partie 2 – Diagnostic territorial et  
Etat Initial de l'Environnement

2.3 Etudes complémentaires



PLUI APPROUVE VU POUR ÊTRE  
ANNEXE A LA PRESENTE  
DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU  
16/01/2020

Le Président  
Philippe TAUTOU



GRAND PARIS  
**SEINE  
& OISE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

[construireensemble.gpseo.fr](http://construireensemble.gpseo.fr)





**DIAGNOSTIC AGRICOLE** ..... p. 5

**SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE** ..... p. 141





## DIAGNOSTIC AGRICOLE



# DIAGNOSTIC ET STRATEGIE AGRICOLE ET FORESTIERE DU TERRITOIRE

## Grand Paris Seine et Oise

Version finale – Janvier 2018

Groupement SAFER  
CAIF – CRPF – Biotope

# RAPPORT DE MISSION



*Date de rédaction :*

V1 : 19/09/2017

V2 : 03/11/2017

Version finale : 15/12/2017

*Rédacteurs :*

Sarah CHARRE, SAFER

Adèle MAISTRE, CAIF

Françoise CHANCEL, CAIF

Ludovic de MIRIBEL, CAIF

Xavier JENNER, CRPF

Chloé CHADEAU, Biotope

*Cartographie et SIG :*

Jérémy LESAGE, SAFER

Adèle MAISTRE, CAIF

Vincent DINTILLAC, CRPF

Chloé CHADEAU, Biotope

*Relecture qualité :*

Jean-Baptiste SCHWEIGER, SAFER

Ludovic de MIRIBEL, CAIF

*Remarques maîtrise d'ouvrage :*

05/10/2017 – 14/11/2017



# Sommaire

<b>CONTEXTE DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>II. LA METHODE DE CONDUITE DU DIAGNOSTIC .....</b>	<b>5</b>
<b>III. LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS DU TERRITOIRE DANS LEUR CONTEXTE REGIONAL.....</b>	<b>6</b>
III.1. UN TERRITOIRE AU CROISEMENT D'ENJEUX URBAINS ET RURAUX .....	6
III.2. UNE TRAME D'ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS .....	7
<b>DIAGNOSTIC AGRICOLE.....</b>	<b>9</b>
<b>I. LES ESPACES AGRICOLES .....</b>	<b>9</b>
I.1. UN RICHE PATRIMOINE AGRICOLE A VALORISER .....	9
I.2. DES SOLS AUX POTENTIALITES DE CULTURES VARIEES .....	14
I.3. LES GRANDS ENSEMBLES AGRICOLES DU TERRITOIRE .....	16
I.4. DES PRODUCTIONS DOMINEES PAR LES GRANDES CULTURES.....	17
I.5. DE NOMBREUSES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	19
I.6. DES EXPLOITATIONS FAMILIALES ACTIVES.....	23
I.7. LE FONCTIONNEMENT AGRICOLE .....	27
<b>II. PRODUCTIONS, FILIERES DE COMMERCIALISATION ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES.....</b>	<b>30</b>
II.1. LES GRANDES CULTURES .....	30
II.2. LES PRODUCTIONS ANIMALES.....	35
II.3. LES CULTURES SPECIALISEES .....	37
II.4. LES EQUIPEMENTS DES FILIERES .....	41
<b>III. POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS : PRODUCTIONS ET DEBOUCHES .....</b>	<b>42</b>
III.1. RESTAURATION AU DOMICILE .....	43
III.2. RESTAURATION COLLECTIVE.....	45
III.3. ANALYSE TERRITORIALE .....	47
<b>IV. LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE .....</b>	<b>48</b>
IV.1. LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES .....	48
IV.2. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS .....	51
<b>III. DIMENSION FONCIERE AGRICOLE.....</b>	<b>56</b>
III.1. DISPARITION DU FONCIER AGRICOLE : ANALYSE DE LA CONSOMMATION PASSEE ET FUTURE .....	56
III.2. ALTERATION DU FONCIER AGRICOLE : LES HANDICAPS DU PERIURBAIN.....	61
III.3. DESHERENCE DES ESPACES : LA MULTIPLICATION DES FRICHES AGRICOLES .....	64
III.4. MORCELLEMENT AGRICOLE : UN FACTEUR DE FRAGILITE FONCIERE .....	65
III.5. MODES DE FAIRE-VALOIR.....	68
III.6. OPPORTUNITES FONCIERES.....	69
III.7. PROTECTION DU FONCIER .....	71
<b>IV. SYNTHESE ET PREMIERS ENJEUX.....</b>	<b>72</b>

<b>DIAGNOSTIC FORESTIER .....</b>	<b>76</b>
<b>I. LES ESPACES FORESTIERS DU TERRITOIRE .....</b>	<b>76</b>
I.1. REPARTITION ET TAILLE DES MASSIFS DE PLUS DE 100 HA .....	77
I.2. CARACTERISATION DES TYPES DE PEUPELEMENTS ET ESSENCES .....	78
I.3. ELEMENTS PATRIMONIAUX FORESTIERS .....	79
<b>II. LA GESTION SYLVICOLE.....</b>	<b>81</b>
II.2. LES TYPES DE PROPRIETAIRES PUBLIQUES.....	81
II.3. LES TYPES DE PROPRIETAIRES PRIVES .....	82
II.3. L'EXPLOITATION DES FORETS SUR LE TERRITOIRE.....	82
<b>III. LES CIRCULATIONS SYLVICOLES.....</b>	<b>87</b>
<b>IV. LES ACTEURS DU MONDE FORESTIER .....</b>	<b>89</b>
<b>V. LA DIMENSION FONCIERE FORESTIERE .....</b>	<b>91</b>
V.1. UNE FORET TRES MORCELEE .....	91
V.2. DISPARITION DU FONCIER FORESTIER : ANALYSE DE LA CONSOMMATION PASSEE .....	94
V.3. LES OPPORTUNITES FONCIERES .....	95
V.5. LES OUTILS DE PROTECTION.....	96
<b>VI. SYNTHESE ET PREMIERS ENJEUX.....</b>	<b>97</b>
<b>ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS .....</b>	<b>100</b>
I. PRESENTATION DE LA METHODE .....	100
2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ AGRICOLE .....	100
3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ FORESTIER .....	102
4. ANALYSE DES PRESSIONS FONCIERES.....	102
<b>PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>107</b>
<b>I. ANALYSE DES MILIEUX NATURELS AU REGARD DE LA BIODIVERSITE.....</b>	<b>107</b>
I.1. LES MILIEUX OUVERTS .....	107
I.2. LES MILIEUX BOISES .....	109
I.3. LES MILIEUX HUMIDES ET COURS D'EAU ASSOCIES .....	111
<b>II. ANALYSE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....</b>	<b>114</b>
II.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS .....	114
II.2. IDENTIFICATION DES CONTINUITES DU TERRITOIRE DANS LE SDRIF .....	117
<b>III. LES SECTEURS D'INTERET SPECIFIQUES : ANALYSE DES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>118</b>
III.1. ZONAGES REGLEMENTAIRES LIES AU RESEAU NATURA 2000. ....	118
III.2. AUTRES ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL .....	118
III.3. ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL .....	120
III.4. AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	120
III.5. SYNTHESE DES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL .....	121
<b>IV. ANALYSE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>122</b>
<b>V. SYNTHESE DES ENJEUX BIODIVERSITE ET RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>123</b>
<b>BILAN DES ENJEUX .....</b>	<b>125</b>
<b>ABREVIATIONS ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>128</b>
<b>ABREVIATIONS .....</b>	<b>128</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>129</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>130</b>

# CONTEXTE DE L'ETUDE

## I. Introduction

---

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise est un territoire de 73 communes pour 400 000 habitants. Elle représente un territoire de 500 km. Formée au 1er janvier 2016, elle est issue de la fusion de 6 EPCI aux réalités contrastées tant du point de vue agricole que forestier. Toutes ces structures n'avaient pas développé de façon similaire la compétence environnement, agriculture et forêt. La communauté urbaine est maintenant engagée dans différents documents cadres où agriculture et forêt ont une place à prendre : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le contrat de ruralité.

Si ce territoire a connu une période de développement florissant dans les années 70, la désindustrialisation l'a durement frappé. La Seine, l'agriculture et la forêt sont cependant restées des marqueurs forts de l'activité économique, des éléments paysagers et du quotidien des habitants, comme de nombreux habitants en ont témoigné lors des réunions publiques sur le PLUi. Mais ce territoire n'est pas fermé par ses frontières. Au contraire il est ouvert par des axes routiers, ferroviaires, fluviaux sur d'autres territoires. L'ouverture s'établit aussi avec les partenaires que sont le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français, et l'Association de la Plaine de Versailles (APPVPA), dont le territoire d'intervention dépasse les limites de GPS&O.

Contrairement à la tendance régionale, l'agriculture n'est pas essentiellement tournée vers la céréaliculture, mais propose également une variété d'exploitations spécialisées, y compris d'élevages. Que ce soit sur les plateaux céréaliers ou la vallée maraîchère et arboricole, l'agriculture est particulièrement dynamique de par les projets dont elle est porteuse.

Derrière les activités primaires d'agriculture et de sylviculture, il y a une industrie de transformation et de valorisation, depuis la première transformation à faible valeur ajoutée tel que le broyage du miscanthus pour en faire du paillage, jusqu'à des essais de valorisation en production de haute qualité comme la farine biologique issue de blé d'Ile de France ou la transformation de fibres en bio-composites pour l'automobile.

Forte de cette identité, la communauté urbaine s'est engagée dans la construction d'un projet de territoire, qui vise à promouvoir un modèle équilibré d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. Dans ce contexte, GPS&O entend valoriser les activités agricoles et forestières afin d'améliorer le dynamisme et l'attractivité de notre territoire en construction. Sur les 73 communes de la communauté urbaine, 64 sont d'ailleurs couvertes par le programme de développement rural européen LEADER Seine Aval 2014-2020.

Pour ce faire, elle a lancé un diagnostic agricole et forestier du territoire. Le présent rapport de mission synthétise le travail confié au groupement piloté par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), avec la Chambre d'agriculture Île-de-France (CAIF), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et le bureau d'étude environnementale Biotope.

Ce diagnostic des espaces et activités agricoles et forestières offre une vision d'ensemble mais précise, pour prendre en compte l'hétérogénéité des activités rurales du territoire, tout en relevant les grands traits qui permettront une action efficace, structurante, et perceptible par les habitants et usagers concernés.

## II. La méthode de conduite du diagnostic

---

Le diagnostic demandé exige deux niveaux de lecture :

- Le **diagnostic général** qui nécessite une vision d'ensemble, synthétique, pour aller à l'essentiel des enjeux de ce vaste territoire relativement contrasté qu'est GPS&O ;
- Les **diagnostics complémentaires** qui nécessitent une vision précise sur des thématiques clés pour alimenter le PLUi (ces investigations sont consignées dans le « cahier PLUi » de l'étude).

Aussi, la méthodologie proposée par le groupement a été élaborée dans une logique de précision et de concision du recueil d'information. Une concertation a été engagée en mai et juin 2017, réunissant les différents acteurs du territoire : agriculteurs, exploitants forestiers, coopératives, communes, institutionnels, associations...

3 types de rencontres ont été organisés (Cf. feuille de route concertation en Annexe) :

- 3 ateliers participatifs : pour présenter la démarche, recueillir les informations et identifier collectivement les enjeux.
- 2 permanences communales : pour compléter l'information des diagnostics complémentaires.
- des entretiens individuels auprès de personnes ressources : pour identifier les enjeux et nourrir le diagnostic.

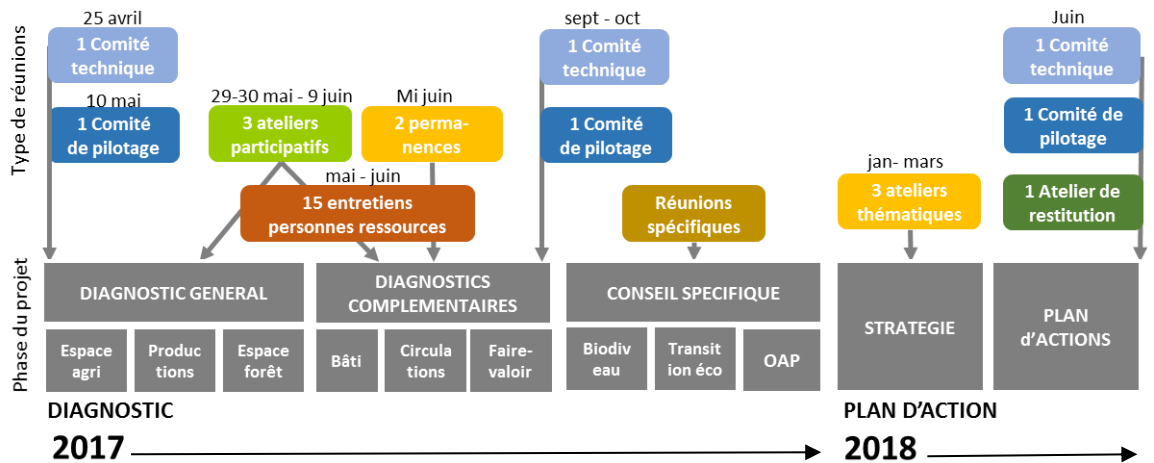
15 personnes ressources ont été rencontrées et plus de 90 acteurs se sont mobilisés lors des ateliers et permanences :

- 40 exploitants agricoles
- 30 représentants des collectivités locales
- 10 partenaires institutionnels
- 3 propriétaires/gestionnaire forestiers
- 3 entreprises
- 7 associations

Cette forte mobilisation des acteurs locaux montre l'intérêt porté à la démarche engagée par GPS&O.

**Les temps forts de la concertation :**





### III. Les espaces agricoles et forestiers du territoire dans leur contexte régional

#### III.1. UN TERRITOIRE AU CROISEMENT D'ENJEUX URBAINS ET RURAUX

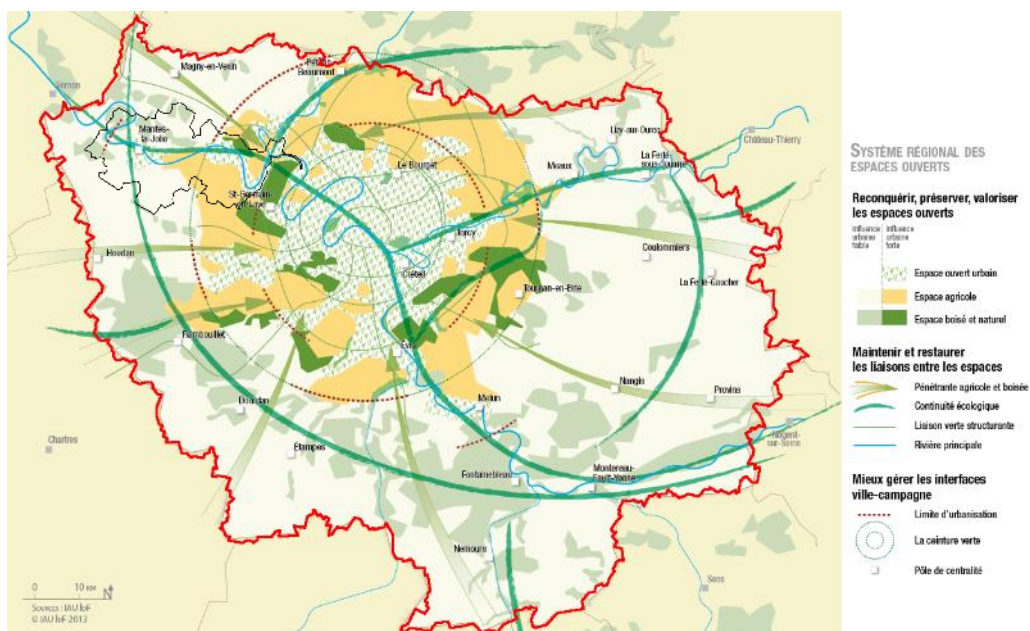
Situé à 40 km de Paris, le territoire de GPS&O constitue la porte d'entrée francilienne de l'axe Seine (Paris - La Défense- Rouen - le Havre), axe de développement identifié comme stratégique en Île-de-France. Organisé autour de la vallée de la Seine, fortement urbanisée et identitaire, le territoire est marqué par un gradient d'urbanité à la fois entre le cœur de Seine et les plateaux périphériques, et entre l'Est et l'Ouest (l'urbanisation étant plus intense à l'Est, en provenance de Paris). Les pôles urbains seront amenés à se développer particulièrement si les projets d'infrastructures de transports prévus voient le jour (A 13, EOLE, LNPN...).

Vallée industrielle historique et pôle métropolitain majeur d'Île-de-France, GPS&O est tout autant un territoire d'innovation rurale, soutenu notamment par un programme LEADER porté par le GAL Seine-Aval sur 66 communes des 73 que compte GPS&O.

Les 2 principaux plateaux (Vexin et Mantois) qui entourent la Seine ont des caractéristiques paysagères similaires : alternant paysage de grande culture emblématique de l'Île-de-France, maraîchage en vallée, arboriculture ou friches arboricoles sur certains coteaux et forêts, ils sont vallonnés et offrent un caractère rural marqué.

La carte du système régional des espaces ouverts, véritable schéma de la fonctionnalité des espaces ruraux et périurbains du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), montre bien la diversité avec laquelle doit composer le territoire de GPS&O : entre plateaux agricoles ruraux à préserver, vallée urbaine en développement avec ces espaces ouverts urbains à valoriser et continuité écologiques majeures à restaurer.

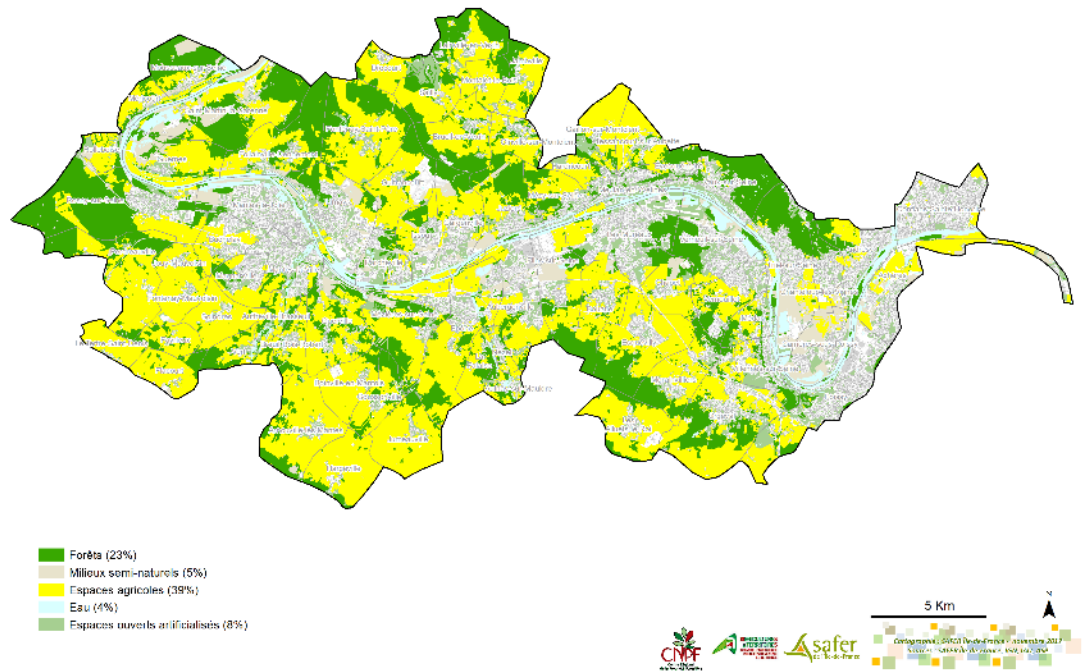
## Carte du système régional des espaces ouverts, SDRIF 2013



### III.2. UNE TRAME D'ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

En termes d'occupation de l'espace, un peu moins de 40 % du territoire est dédiée à l'agriculture et 23 % aux boisements (source : MOS, IAU Île-de-France\*).

La carte détaillée de l'occupation du sol montre bien à quel point les espaces agricoles et forestiers du territoire sont relictuels dans la Vallée de Seine. On constate que l'agriculture est bien implantée sur les plateaux et sur les bords de Seine, à l'Ouest. La forêt, est implantée sur les coteaux et les vallées secondaires, avec 4 pôles importants que sont les massifs de l'Hautail, du Chesnay, de Rosny et des Alluets.



\* Les chiffres présents dans ce rapport peuvent varier d'une source à l'autre. Cela dépend de la définition de chaque base de données. Ainsi, la source choisie pour identifier l'occupation du sol est le Mode d'Occupation du Sol de l'Île-de-France qui est basée sur une interprétation photographique de l'occupation de l'espace. Il recense par exemple plus de terres agricoles que le Recensement parcellaire graphique (RPG) qui correspond aux surfaces déclarées par les exploitations au titre de la PAC (qui annonce 35 % de SAU sur le territoire).

# DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic agricole conduit s'est appuyé sur des recherches bibliographiques, une concertation locale *ad hoc* et l'expertise de notre groupement. Il établit un portrait de l'agriculture du territoire dans toutes ses dimensions :

- Spatiales
- Partenariales
- Economiques
- Foncières

## I. Les espaces agricoles

---

### I.1. UN RICHE PATRIMOINE AGRICOLE A VALORISER

Ce n'est pas une gageure que d'affirmer que GPS&O dispose d'un patrimoine agricole. Bien sûr, le développement urbain et la modernisation de l'agriculture depuis les années cinquante ont fait disparaître bien des constructions, des productions et des usages de la vie rurale d'antan. Toutefois, il est loisible de relever sur le territoire de GPS&O certains éléments constitutifs d'un patrimoine agricole.

#### Des productions identitaires

Les productions agricoles d'un territoire sont primordialement déterminées par les sols et le climat. Elles sont aussi le résultat d'une économie rurale enrichie par des savoir-faire et orientées par les débouchés commerciaux. Les productions dites identitaires sont donc fondées à la fois sur des éléments structurels et sur des facteurs conjoncturels. De ce point de vue, les produits du terroir constituent un patrimoine fragile, surtout quand ces productions ne bénéficient pas d'une notoriété leur permettant de revendiquer une appellation protégée. Or tel est bien le cas des productions identitaires du territoire de GPS&O.

Pour identifier ces productions, il convient de se référer à une époque. Pour le territoire de GPS&O, il faut retenir la période 1850-1950 durant laquelle le développement des moyens de transports va offrir aux producteurs locaux la possibilité de sortir d'une économie autarcique pour développer des productions commerciales écoulées sur le marché parisien ou la basse vallée de la Seine, voir même l'Angleterre. Après 1950, de profondes mutations, non seulement l'urbanisation et la pression foncière, mais aussi le développement de la grande distribution et de la réfrigération, vont impacter fortement l'agriculture du territoire et mettre à mal plusieurs filières de productions emblématiques.



C'est donc dans ce laps de temps d'une centaine d'année où les qualités du terroir se sont exprimés dans un formidable développement de cultures commerciales qu'il est possible d'identifier les productions typiques du territoire de GPS&O.

### La vigne

Avant le développement des moyens de transport, il n'y avait guère que le vin qui, produit sur les coteaux de la vallée de la Seine, pouvait être transporté de la vallée de la Seine à Paris. La capitale était sinon approvisionnée par sa ceinture maraîchère et les grandes plaines à blé du Vexin, du Pays de France, de la Brie, du Hurepoix et de la Beauce.

En ce qui concerne les vins de la vallée de la Seine, la quantité primait alors sur la qualité, sauf semble-t-il à Chanteloup-les-Vignes et Andrésy où existait une véritable culture vigneronne. C'est d'ailleurs sur ces coteaux au pied de l'Hautil que la production commerciale de vin a perduré le plus longtemps. Elle a aujourd'hui disparu.

De ce passé viticole demeure une évocation sur le blason de la commune de Bouafle, un grand pressoir du XVIIIe siècle conservé dans une bove des Mousseaux-sur-Seine (classé monument historique depuis 1927 et propriété de la commune), et quelques rangs de vignes symboliquement replantés dans certaines communes, comme à Chanteloup-les-Vignes ou Mantes-la-Jolie.

### Les fruits

A vrai dire, le terroir d'excellence des cultures fruitières est situé, hors de GPS&O, à Chambourcy. Elles s'y sont développées depuis le milieu du XIXe siècle et se sont étendues progressivement sur les communes voisines jusqu'à Ecquevilly. Ces cultures fruitières, principalement des poires, des pommes et des prunes (la fameuse Reine-Claude de Chambourcy) ont constitué selon certains l'un des plus beaux paysages agricoles de France. Ces vergers, implantés sur de petites parcelles, étaient conduits avec un grand savoir-faire de manière intensive (de 500 à 1000 arbres à l'hectare). Grâce au dynamisme des arboriculteurs, qui avaient créé en 1930 l'union fruitière de Chambourcy-Orgeval (FRUCO), les vergers ont pu atteindre une surface évaluée à 1 000 ha au début des années cinquante. Avec ces arbres fruitiers étaient également plantés des buissons de framboisiers et groseilliers.



Vergers d'Orgeval, mission IGN 1951

Ailleurs, autour de la butte de Marsinval et sur les coteaux nord de la vallée de la Seine étaient plantés des vergers d'espèces variées d'arbres à haute tige et plus tard aussi de forme naine. Par exemple, dans le secteur de Triel-sur-Seine dominaient les abricotiers (les abricots blancs étaient achetés par les confiseurs parisiens) et dans le secteur de Vaux-sur-Seine, les pruniers et cerisiers en plein champs.

### Les légumes

Le développement des moyens de transport a offert aux producteurs de la vallée de la Seine des débouchés commerciaux pour les cultures légumières intensives (oignons, poireaux, navets, artichauts, carottes) tout à fait adaptées aux sols alluvionnaires. De Chapet jusqu'à Mézières-sur-Seine, la vallée est devenue au tournant du vingtième siècle, un des grands secteurs de cultures légumières de la région parisienne. Au-delà de Mézières-sur-Seine, l'avancée du plateau qui domine brusquement le fleuve semble avoir arrêté cette expansion, mais elle a en revanche pu pénétrer dans la vallée de la Mauldre (La Falaise et Nézel).

Contrairement à aujourd'hui, les maraîchers étaient très spécialisés et privilégiaient une culture particulière. C'est pourquoi, dans la mémoire collective, des noms de communes sont associés à une variété de légumes : les poireaux de Mézières, les oignons d'Epône, les carottes de Flins et Aubergenville, les navets de Bouafle...

Des cultures légumières étaient aussi présentes au nord de la Seine, de Meulan à Limay, où les asperges et les petits pois prenaient plus d'importance que les arbres fruitiers. Au-delà de Limay, dans la boucle de Guernes ce sont les pois hâtifs, semés en décembre et janvier sur une couche de fumier qui les protège de la gelée, qui était la spécialité. Cette prédominance de cultures légumières variées sur les cultures fruitières se retrouvait également sur le méandre de Moisson.



**Cultures légumières à Aubergenville, Elisabethville et Flins, mission IGN 1955**

Au milieu du XIXe siècle, l'assainissement de Paris devint un problème important. Les eaux usées sont emportées en dehors de la ville, dans la Seine puis dans des communes limitrophes, mais les premières expériences d'épandage font polémiques. C'est en 1899 que les travaux d'aménagement de la boucle de Chanteloup, sur les terrains agricoles de la ville de Paris, se terminent. L'épandage des eaux usées brutes

concentrées en métaux lourds jusqu'en 2005 et sur plus de 300 hectares a engendré une pollution des sols persistante. Encore aujourd'hui, ces terres ne sont exploitables pour l'alimentation humaine et nécessite d'adapter les types et les modes de production sur ce secteur.

### Les cultures de plein champ

Il est utile de rappeler que les cultures céréalières font partie du patrimoine agricole de GPS&O. Sur les plateaux du Mantois, des Alluets ou du Vexin, les sols limoneux ou argileux sont particulièrement aptes, aussi ces régions font-elles office depuis des siècles de grenier à blé pour la région parisienne. Elles permettaient aussi d'approvisionner en paille, avoine et autres plantes fourragères la cavalerie urbaine. Rien qu'à Paris, en 1900, on dénombrait pas moins de 80 000 chevaux.

Avec les cultures céréalières, il faut évoquer les plantes sarclées qui leur sont associées (pendant le cours de sa végétation, une plante sarclée reçoit des façons d'entretien qui ont pour objet de nettoyer le sol). Faut de sucrerie et de distillerie, la betterave n'a pas été cultivée. Mais, c'est dès le XIXème siècle que la culture de la pomme de terre a été implantée sur les terres fertiles du plateau de Boivre. Beaucoup d'exploitants ont alors adopté la pomme de terre comme plante sarclée et certains d'entre eux se sont spécialisés dans la production des pommes de terre de semences.



Plaines céréalière de Jumeauville, mission IGN 1961

### L'élevage

La polyculture ne pouvait autrefois se concevoir sans la présence d'un cheptel assez important, nécessaire au bon fonctionnement du système d'exploitation. Dans les champs voués aux cultures céréalières, les troupeaux d'ovins apportaient une part importante des fumures. Equidés et bovins étaient requis pour tirer les instruments agraires et transporter les récoltes. Cette présence animale sur les fermes céréalières a aujourd'hui disparu.

Les fermes de polyculture-élevage étaient sinon présentes au nord, dans le Vexin français, et au sud-ouest, à partir de la vallée de la Vaucouleur. Mantes disposait alors d'une laiterie et d'un abattoir municipal. La fermeture de ces établissements a accentué les difficultés de l'élevage et ce patrimoine agricole est désormais menacé de disparition sur tout le territoire.

## Des bâtiments à forte valeur patrimoniale

La plupart des bâtiments de ferme ont été désaffectés et/ou reconvertis. C'est le cas des fermes des villages de la vallée de la Seine qui sont insérées dans le dense bâti ancien. C'est aussi le cas de nombreux corps de ferme situés sur les coteaux et plateaux au nord et au sud de la vallée de la Seine. Ces corps de ferme, réunissant un ensemble de bâtiments aux fonctions diverses ne sont en effet plus adaptés à une agriculture mécanisée et soumise à des normes (sanitaire, incendie, sécurité, etc.) en constante évolution. Quelques-uns d'entre eux cependant sont encore le siège d'une activité agricole.

Il est possible d'en citer les plus remarquables (sans prétendre à l'exhaustivité) :

- Ferme de Poncy (Poissy)
- Ferme de Marolles (Villennes-sur-Seine)
- Ferme de la Muette (Equevilly)
- Ferme du Logis (Jumeauville)
- Ferme de la Mare-Malaise (La Falaise)
- Ferme du Château (Sailly)
- Ferme de l'ancien château de l'Isle (Soindres)



### Ferme de l'ancien château de l'Isle à Soindres

Au titre du patrimoine agricole bâti de GPS&O, il importe aussi de rappeler l'existence de la halle aux veaux de Poissy. Ce bâtiment demeure l'unique témoin d'un marché aux bestiaux qui a joué pendant des siècles un rôle essentiel dans l'approvisionnement de Paris en viande : il était autrefois défendu aux bouchers d'introduire dans la capitale du bétail qui n'avait pas été acheté sur les marchés de Poissy ou de Sceaux. Le bétail devait être ensuite conduit à pied jusqu'à l'un des abattoirs de la capitale. Cette obligation perdurera jusqu'à la création du marché de la Villette, à la fin du second empire.



La carte ci-dessous présente le patrimoine agricole du territoire de GPS&O.



**Patrimoine agricole historique**  
Grand Paris Seine-et-Oise



## I.2. DES SOLS AUX POTENTIALITES DE CULTURES VARIEES

La qualité d'un sol est appréciée en fonction de la culture que l'on souhaite mettre en place, chacune d'entre elles ayant des besoins spécifiques différents.

### A chaque culture son sol de prédilection

La texture d'un sol correspond à la répartition des éléments minéraux par catégorie de grosseur (argile < limon < sable). De la texture dépend la facilité avec laquelle le sol pourra être travaillé, la quantité d'eau et d'air qu'il retient, et la vitesse à laquelle l'eau peut entrer et circuler dans le sol. Chaque sol a des propriétés propres à un type de culture.

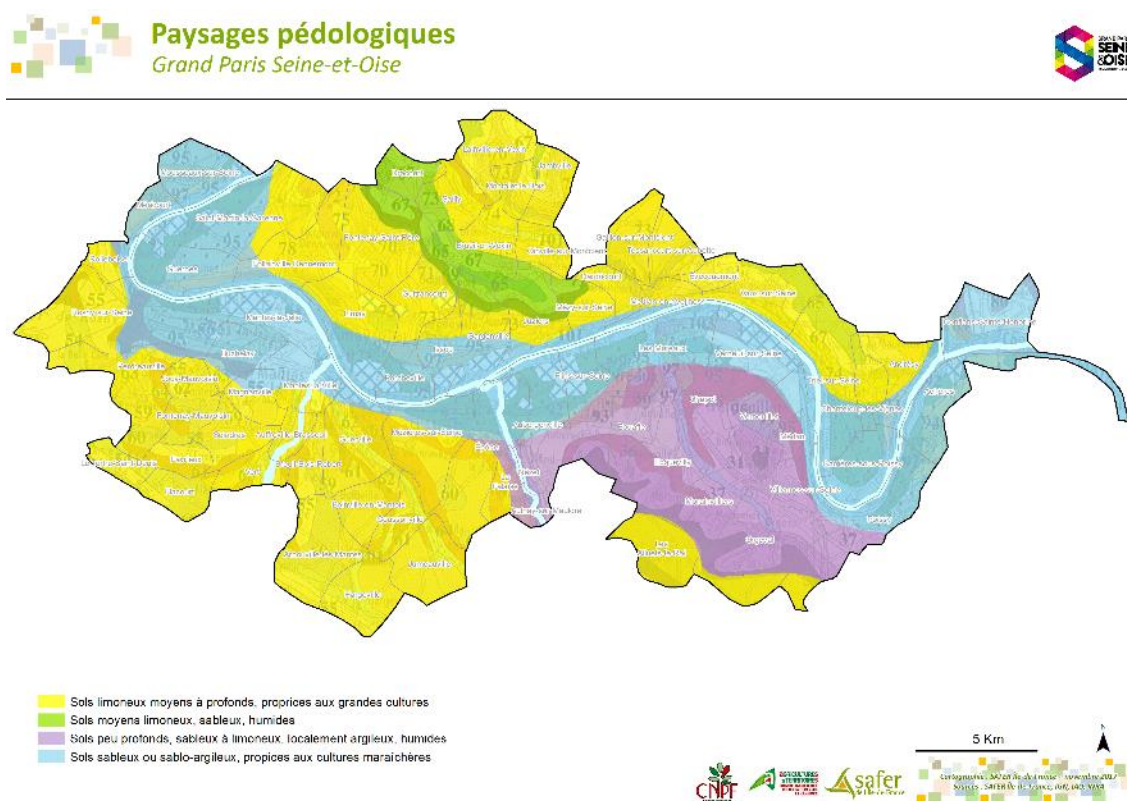
Le blé est cultivé sur tous les types de sols mais préfère les terres homogènes et profondes, à texture fine. Les moins bonnes terres à blé sont des terres très argileuses, mal drainées, ou trop caillouteuses ou sableuses (SOLTNER, 2005). Le colza est plus adapté aux sols argileux, notamment du fait qu'il s'implante tôt.

Les cultures de betterave et de pomme de terre apprécient les sols limoneux profonds, du fait notamment de leurs besoins élevés en eau. Ces sols ont une très bonne réserve en eau. Leur texture fine et sans caillou est aussi nécessaire à une bonne pénétration des racines, et évite de rendre les racines fourchues. La culture de pommes de terre s'effectue de préférence sur une terre meuble et aérée.

Les cultures maraichères ont besoin de sols légers, plutôt sableux, et irrigués. C'est le sol idéal pour cultiver tous les légumes racines (carottes, céleris, radis) mais aussi les salades, les fraises, le persil, les asperges.

### Les spécificités du territoire

L'analyse des textures dominantes des sols (taille et proportion des particules minérales qui les composent) permet d'apprécier le type de culture préférentiel. La carte ci-dessous présente l'analyse réalisée par l'INRA dont nous avons synthétisé l'information pour arriver aux paysages pédologiques, c'est-à-dire une lecture des potentialités de culture principale en fonction du type de sol dominant.



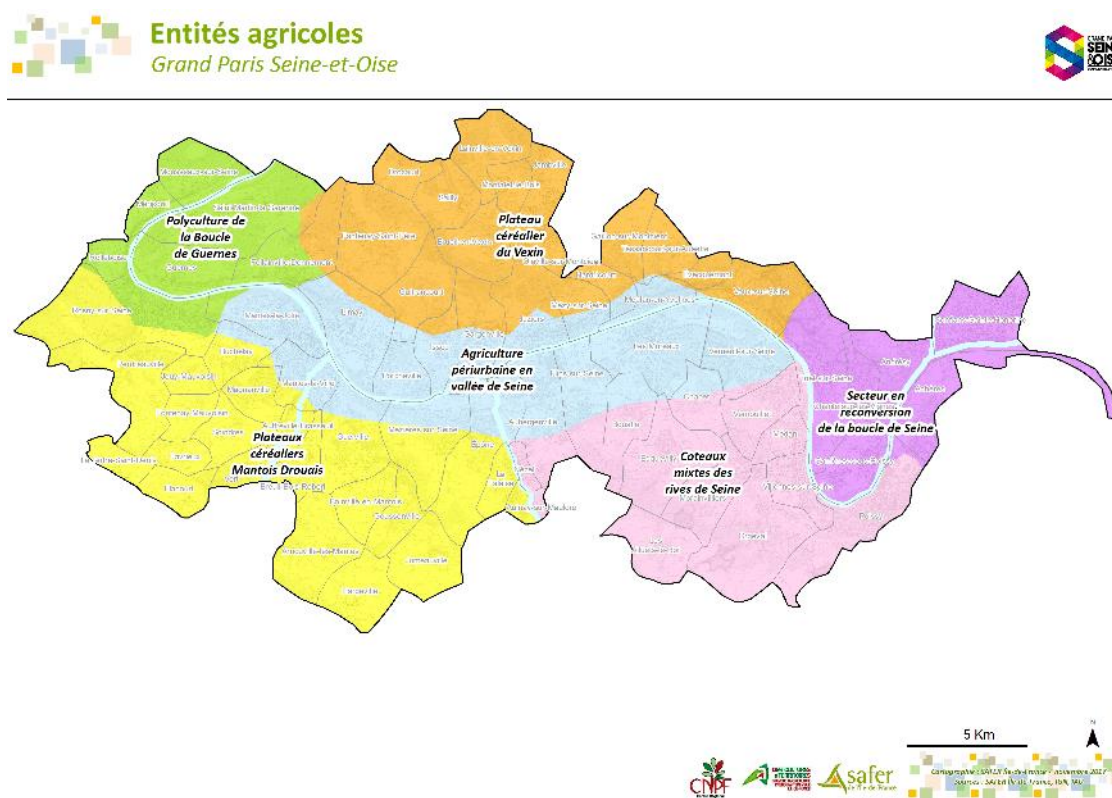
Le territoire de GPS&O est principalement marqué par des sols argilo-limoneux et sableux dans les vallées, propice aux cultures spécialisées et des sols limono-argileux profonds sur les plateaux, propices aux céréales :

- Les plateaux sud de GPS&O, composés de limons profonds, sont propices aux grandes cultures.
- Le plateau du Vexin, caractérisé par ses limons battants profonds est plus particulièrement propice à la betterave et au colza.
- Les sols des coteaux, plus superficiels et caillouteux, ont jadis accueillis de la viticulture, de l'arboriculture fruitière et du pastoralisme, activités aujourd'hui abandonnées.
- La Vallée de la Seine, composée de terres plutôt sableuses, est quant à elle propice aux cultures maraichères : la présence de sable constituant un sol drainant, et la proximité du fleuve facilitant l'irrigation.

- **Des sols aux potentialités variées : cultures maraîchères sur l'axe Seine, polyculture-élevage dans les vallées secondaires, arboriculture sur les coteaux, et grandes cultures sur les plateaux.**

### I.3. LES GRANDS ENSEMBLES AGRICOLES DU TERRITOIRE

L'analyse historique et paysagère de l'agriculture de GPS&O, appuyée sur l'analyse de la qualité des sols permet de dégager 6 entités agricoles actuelles, avec des caractéristiques spécifiques.



Les entités agricoles du territoire s'organisent autour des plateaux, céréaliers, et de la vallée de Seine, aux cultures variées.

Sur les plateaux agricoles :

- **Plateau céréalier du Vexin**

Avec ses limons profonds, le plateau du Vexin accueille principalement des grandes cultures, avec une frange de polyculture-élevage aux alentours des buttes de l'Arthies.

- **Plateaux céréaliers Mantois Drouais**

Les caractéristiques des plateaux du Mantois et Drouais permettent de développer essentiellement des grandes cultures, avec quelques exploitations d'élevage dans les vallées secondaires.

- **Coteaux spécialisé des rives de Seine**

Sur ce plateau se développe encore une arboriculture – historiquement présente – et du maraîchage haut de gamme, mais aussi des céréales.

En vallée de Seine :

- **Agriculture périurbaine de la vallée de Seine**

Le cœur de la vallée de Seine, entre les deux pôles urbains de Mantes et les Mureaux, est plutôt favorable aux cultures maraîchères qui se plaisent sur les sols sableux.

- **Polyculture de la boucle de Guernes**

L'agriculture de la boucle de Guernes, impactée par les sablières, est tournée vers la polyculture, et accueille la dernière exploitation laitière du territoire.

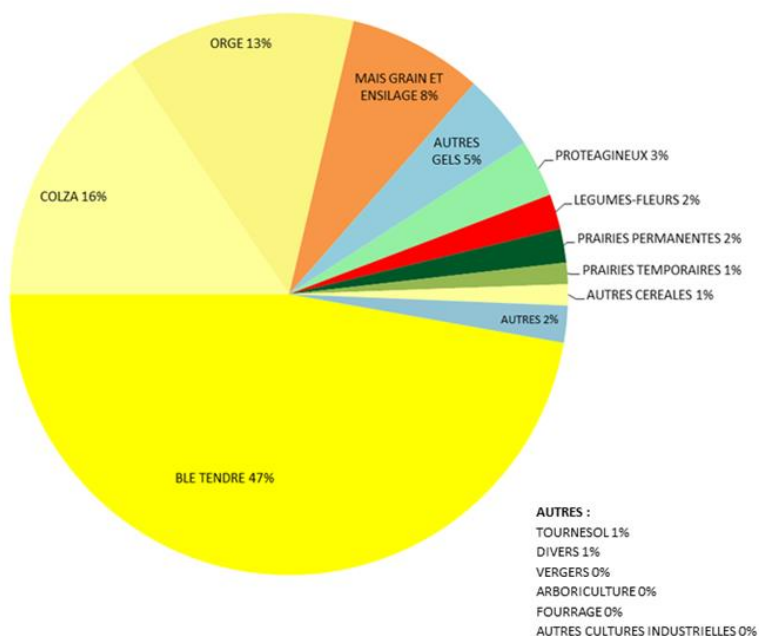
- **Secteur en reconversion de la boucle de Seine**

La boucle de Chanteloup est marquée par des friches issues de la pollution des sols par les boues de Paris. La reconquête de ces terres est orientée vers les productions biomasse et autres cultures (hors sol, phytoremédiation...). Ce secteur pourrait devenir une vitrine des productions innovantes du territoire.

#### I.4. DES PRODUCTIONS DOMINEES PAR LES GRANDES CULTURES

Les terres agricoles d'Ile-de-France sont majoritairement vouées aux grandes cultures : céréales (blé, orge), oléagineux (colza, lin) et protéagineux (pois) avec une rotation des cultures sur trois à quatre années. Le territoire de GPS&O s'inscrit dans cette tradition agricole. En effet, les trois cultures majoritairement présentes sur le territoire sont : le blé tendre, le colza et l'orge.

La répartition des cultures, telle qu'elle était en 2014, est présentée dans le graphique ci-dessous où figurent les surfaces consacrées à chaque production. Ces données ont été tirées du registre parcellaire graphique<sup>1</sup> (RPG) de 2014. Il se peut que des parcelles appartenant à des petites exploitations ne soient pas déclarées au RPG, les surfaces en légumes-fleurs et vergers sont donc probablement sous-estimées.



<sup>1</sup> RPG (Relevé Parcelaire Graphique) : système d'information géographique mis en place en 2002 permettant l'identification des parcelles agricoles pour délivrer les aides aux exploitants dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC).

La surface agricole utile (SAU) sur le territoire de GPS&O est de 17 330 hectares (*RPG 2014*). Les grandes cultures représentent 89 % de cette surface. Parmi elles, les céréales sont majoritaires à 60 %, soit environ 10 500 hectares. Le blé tendre représente 8 184 hectares et l'orge d'hiver 2 306 hectares.

Le colza occupe une place importante sur le territoire, tout comme dans le reste du département (16% de la SAU). Les cultures légumières et fruitières, moins consommatrices de surface, sont tout de même très présentes dans la Vallée de la Seine. La surface associée à ces productions est estimée à 433 hectares selon le RPG de 2014.

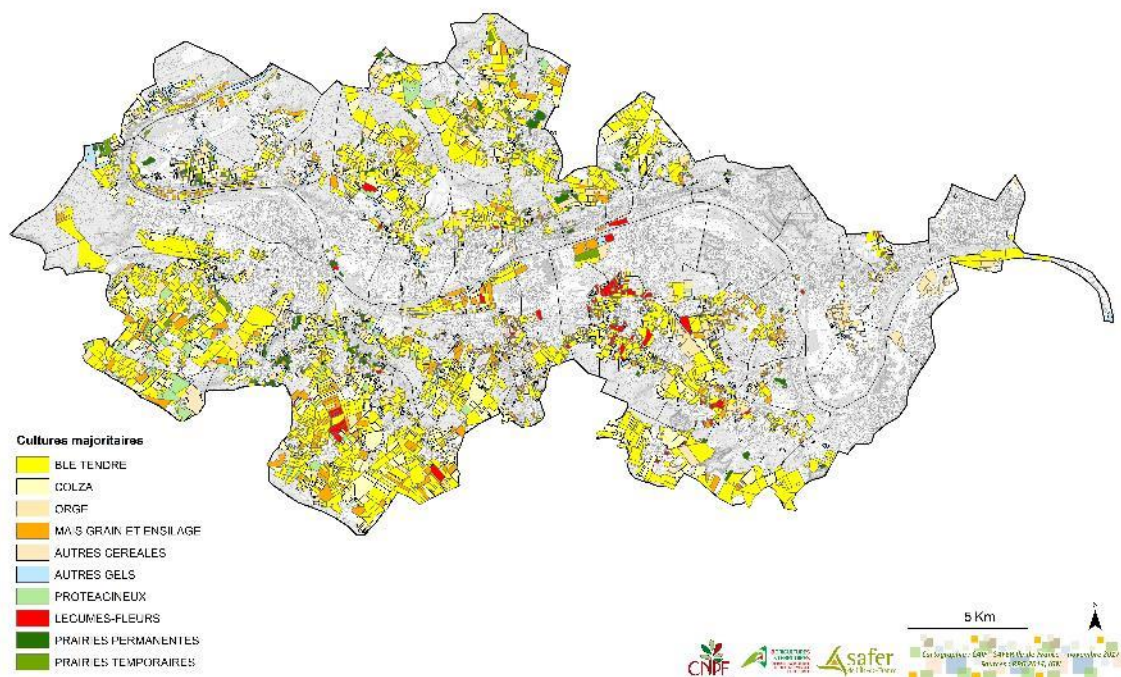
Les cultures fourragères, à destination de l'alimentation animale, ont considérablement diminué sur les vingt dernières années. Cette évolution est notamment due au fort recul de la luzerne, induit par la diminution du nombre d'élevages. Les prairies permanentes, dont la moitié des surfaces régionales sont dans les Yvelines, n'ont pas pu être converties en terres labourables pour des raisons techniques ou de rentabilité. De nombreux agriculteurs du territoire de GPS&O font de la pension pour chevaux pour valoriser ces terres.

La majorité des surfaces cultivées sont exploitées en agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique représente un peu plus de 4 % de la SAU totale (670 hectares en grandes cultures et 65 hectares en maraîchage). Selon l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio), la part de bio dans la SAU totale en Ile-de-France en 2016 était de 2,32 % et de 5,7 % au niveau national. Le territoire de GPS&O est donc au-dessus de la moyenne régionale mais en dessous de plusieurs autres régions fortement converties à l'agriculture biologique (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire). A titre d'information, il y a eu 5 installations en agriculture biologique ayant bénéficié des aides à l'installation depuis 2010.

- ▶ **Une surface agricole utile de 17 330 hectares dont 89 % en grandes cultures.**
- ▶ **L'agriculture biologique représente un peu plus de 4 % de la SAU.**

La répartition des cultures majoritaires est présentée dans la carte ci-dessous.

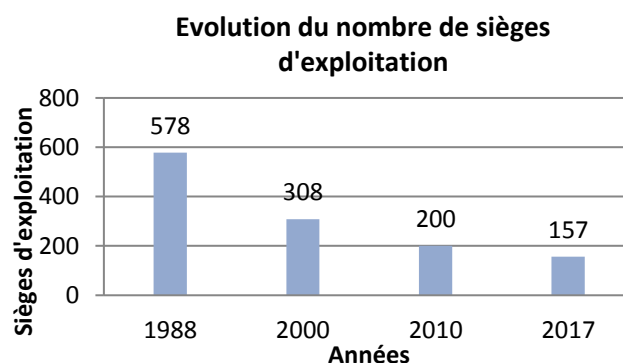




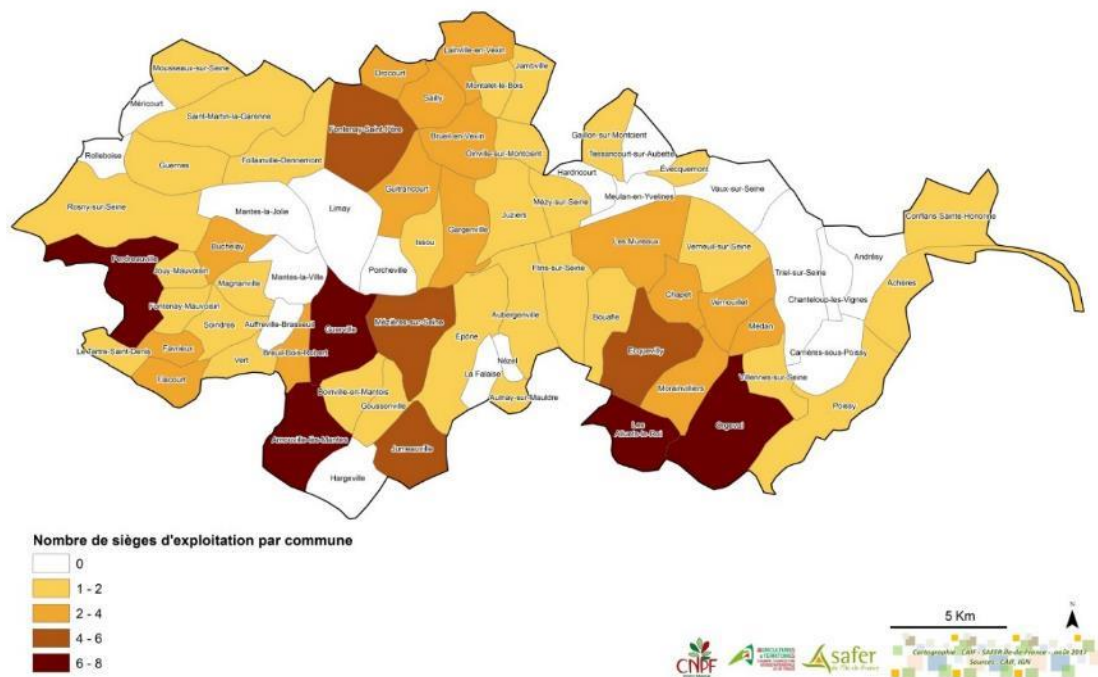
### I.5. DE NOMBREUSES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Selon le RPG de 2014, les terres agricoles de GPS&O sont mises en valeur par plus de 300 exploitations. Suite au recensement engagé par notre groupement, 157 sièges d'exploitations ont été identifiés sur le territoire de GPS&O.

Les exploitations sont donc en nette diminution sur le territoire. En 2010, selon le dernier recensement général agricole (RGA), encore 200 exploitations avaient leur siège sur le territoire de GPS&O. Cette évolution est en concordance avec la tendance nationale de diminution du nombre d'exploitations.



La carte de répartition des sièges d'exploitations par commune démontre bien la variété du territoire. Les communes les plus rurales, qui logent le plus d'exploitants agricoles, sont situées sur les plateaux sud. Une dizaine de communes n'ont pas de siège d'exploitation, mais cela ne veut pas pour autant dire que l'agriculture n'y est pas présente, comme c'est le cas, par exemple, pour la commune d'Hargeville.



Parmi les sièges d'exploitation identifiés dans le cadre de l'étude, 22 sont des centres équestres et 10 sont des élevages d'animaux domestiques (chiens et chats). Ces activités sont considérées comme relevant du champ des activités agricoles de par la loi. Cependant, elles sont plutôt liées aux loisirs.

De ce fait, les exploitations agricoles analysées dans ce diagnostic sont les exploitations professionnelles, hors équestre et canin, et sont au nombre de 123. Les principaux sièges d'exploitation ont été identifiés mais il se peut que certaines données soient incomplètes, faute d'informations.

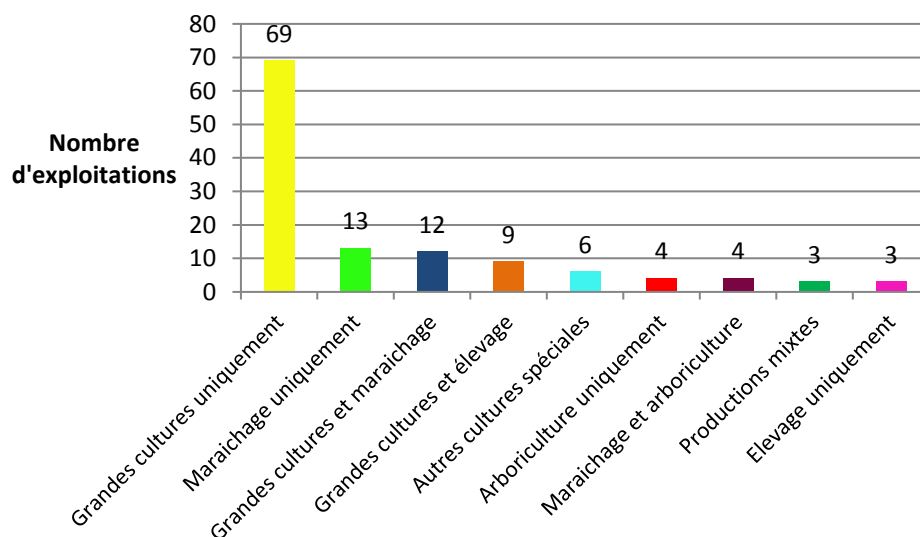
► **123 sièges d'exploitations sur le territoire de GPS&O.**

**Le modèle céréalier s'affirme**

Pour bien comprendre leur fonctionnement, les exploitations du territoire ont été classées par typologies d'exploitation, selon leurs systèmes de productions. Ainsi, 9 typologies ont été identifiées pour couvrir l'étendue des différents systèmes :

- Grandes cultures uniquement,
- Grandes cultures et élevage,
- Grandes cultures et maraîchage,
- Elevage uniquement,
- Maraîchage uniquement,
- Arboriculture uniquement,
- Maraîchage et arboriculture,
- Productions mixtes (grandes cultures et/ou élevage et/ou fruits et/ou légumes),
- Autres cultures spéciales (pépinières, horticulture, champignons).

La répartition des exploitations en fonction de leur typologie a été réalisée par la Chambre d'agriculture. Bon nombre de recherches bibliographiques et d'entretiens téléphoniques ont permis de présenter le graphique suivant.

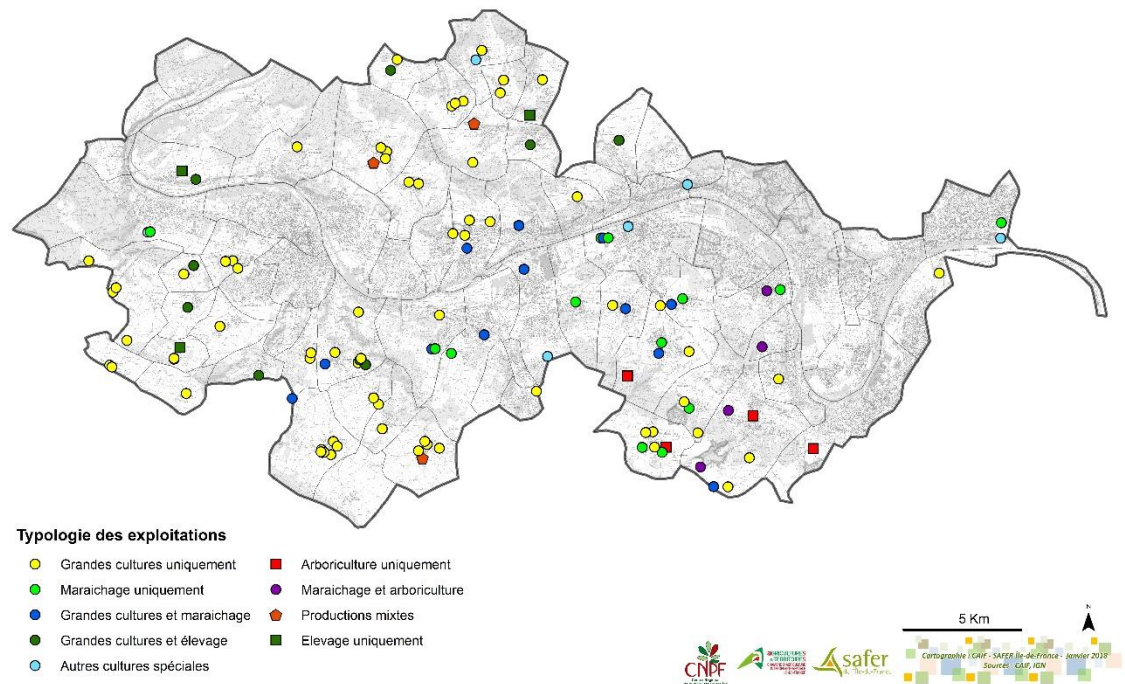


Les exploitations de grandes cultures sont nettement prépondérantes. Elles représentent presque 60 % des exploitations en place. Cela est principalement dû à la diminution d'autres typologies d'exploitations maraîchères historiques sur le secteur, mais aussi à la modification des systèmes culturaux. Les difficultés associées à l'élevage ont incité bien des agriculteurs à céder leur cheptel et à retourner les prairies pour faire des céréales. De même, beaucoup de maraîchers exploitent à présent des surfaces relativement importantes dont ils cultivent une part en céréales.

- **Les exploitations en grandes cultures représentent 60 % des exploitations du territoire et sont principalement localisées sur les plateaux.**

La carte ci-dessous recense les sièges d'exploitation et leurs productions associées.





## Le matériel agricole, propriété des exploitants

Les exploitations sont bien équipées en Ile-de-France (CAIF). En effet, chaque exploitant a son propre matériel (tracteurs, moissonneuses batteuses, arracheuses à betterave ...). Les exploitants franciliens sont plutôt individualistes et ont l'habitude de travailler dans leur cercle familial. C'est pourquoi il n'y a pas de coopérative dédiée à la mise à disposition d'engins agricoles en Ile-de-France. Ainsi, pour se fournir en matériel agricole, les exploitants de GPS&O ont le choix entre trois concessionnaires : Duport Agri à Perdreauville, SIAM à Guitrancourt et Ets RIO au Tertre-Saint-Denis.

L'engouement des consommateurs à manger plus sain et plus local a incité au développement de serres et équipements de tri, de conditionnement et de conservation pour la vente directe. A titre indicatif, 80% des maraîchers ont des serres sur leur exploitation et un système d'irrigation et quelques-uns se sont dotés d'équipements adaptés à leur production : transformation de fruits à la ferme, conditionnement des pommes de terre, chambres froides ...

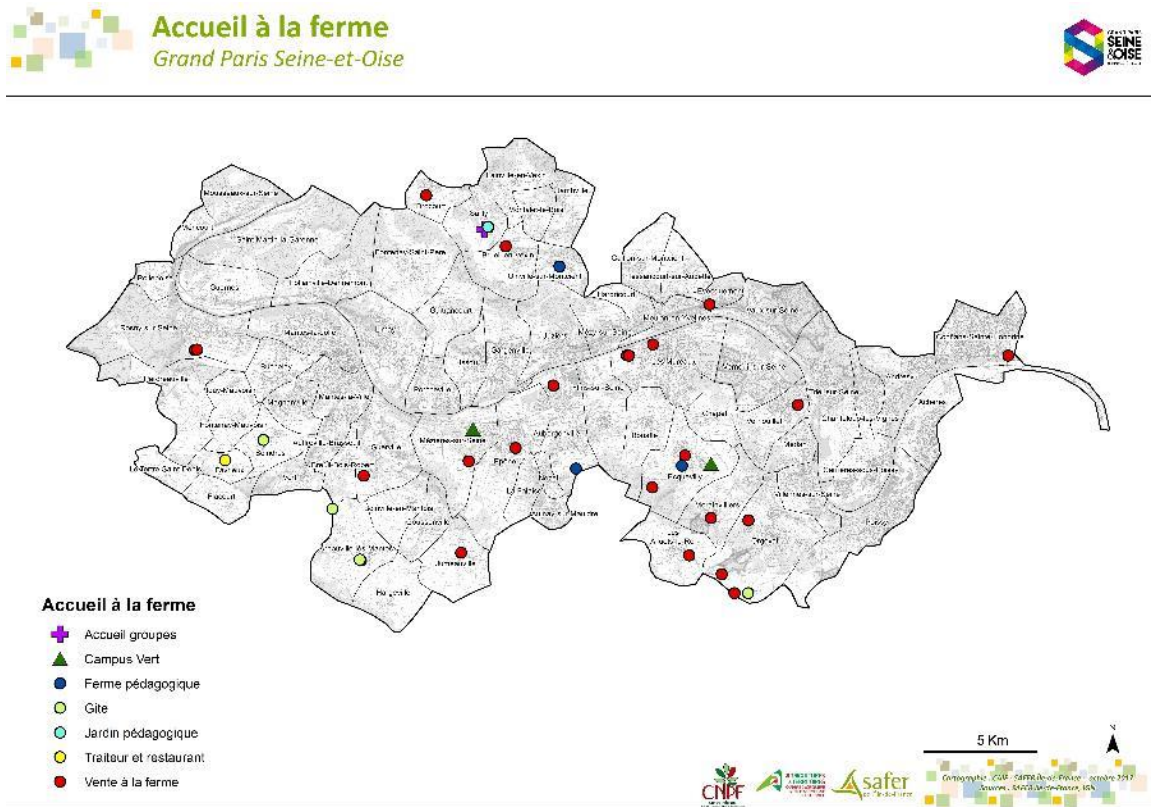
## L'accueil à la ferme

Les agriculteurs adoptent plusieurs types d'activités d'accueil à la ferme. Les formes les plus présentes sont la vente directe sur l'exploitation et l'accueil de groupes : 4 exploitations sont des fermes pédagogiques et une propose des visites aux touristes étrangers. Plusieurs gîtes ont également été recensés sur le territoire.

Par ailleurs, deux exploitants se sont lancés dans l'initiative « Campus vert » sur le territoire de GPS&O. Depuis 1995, ce réseau propose à des jeunes de louer un studio au sein d'une exploitation agricole. Pour les étudiants, ce dispositif leur donne l'occasion de se loger à des prix raisonnables tout en découvrant le monde agricole. Pour les agriculteurs, Campus vert est une vraie opportunité pour maintenir et valoriser leur patrimoine tout en complétant leurs revenus mensuels. Ainsi, l'EARL de la Muette à Ecqueville

accueil 6 logements et 4 autres logements sont mis à disposition sur une exploitation à Mézières-sur-Seine.

Au-delà des avantages pour les agriculteurs et les jeunes, c'est un moyen efficace de recréer du lien entre deux mondes qui, à priori, s'ignorent. Les différentes actions mises en place sur le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous.

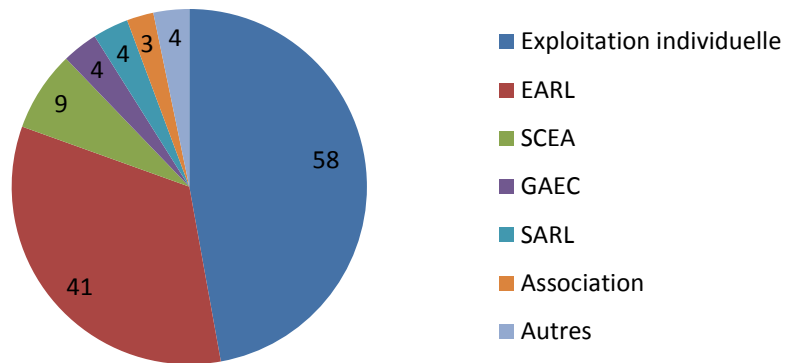


## I.6. DES EXPLOITATIONS FAMILIALES ACTIVES

La notion d'exploitant recouvre ici aussi bien une personne physique – on parle alors d'exploitation individuelle – qu'une personne morale, laquelle peut être constituée de l'association de plusieurs personnes physiques. En agriculture, l'exploitation en société est de plus en plus répandue. Les formes agricoles les plus courantes sont : l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) et la société civile d'exploitation agricole (SCEA).

Les différentes formes juridiques sont représentées sur le territoire de GPS&O en proportions inégales.

## Statuts juridique



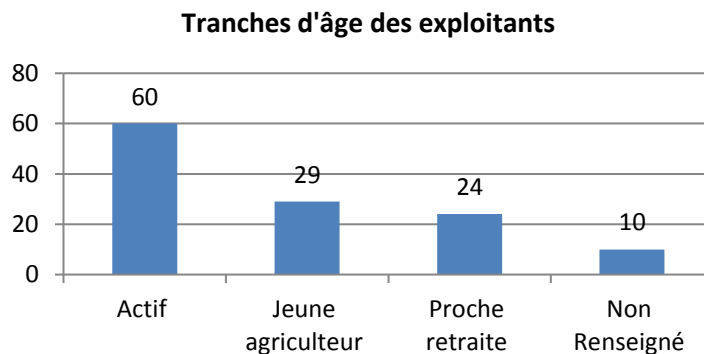
Comme ailleurs en Ile-de-France, les agriculteurs du territoire exploitent en nom propre ou optent pour le statut de l'EARL. Cela signifie que les exploitations sont, dans la grande majorité des cas, des exploitations familiales pérennes. La forme sociétaire est le plus souvent rendue nécessaire par le développement d'une activité de diversification ou pour permettre la transmission progressive de l'outil de production d'une génération à l'autre. Trois associations ont également été recensées : les Jardins de cocagne aux Mureaux et à Conflans-Sainte-Honorine et l'association la SEVE à Sailly.

### ► L'exploitation familiale largement dominante.

La majorité des chefs d'exploitation sont des actifs qui ont entre 40 et 55 ans. Chaque siège d'exploitation a été classé selon l'âge du chef d'exploitation actuel ou celui de son repreneur, le cas échéant. Ainsi, les tranches d'âge ont été définies par le groupement selon la nomenclature suivante :

- Jeune agriculteur : jusqu'à 40 ans et si installation des enfants d'ici fin 2017,
- Actif : de 40 à 55 ans et les associations,
- Proche retraite : pour les plus de 55 ans,
- Non renseigné : pour les exploitations sans données.

Le graphique ci-après représente le nombre de chef d'exploitation selon leur tranche d'âge. Ce travail a été réalisé grâce aux connaissances des agents et des conseillers de la Chambre d'agriculture.



Ainsi, à peu près la moitié des exploitants sont actifs sur le territoire. Par ailleurs, il y a approximativement autant de jeunes agriculteurs que de futurs retraités. Ces résultats sont relativement identiques à la moyenne régionale (*Chambre d'agriculture, 2008*).

## Des successions à prévoir

En Ile-de-France, selon le RGA de 2000, 35 % des exploitants n'avaient pas de successeur connu, le territoire des Yvelines étant plus touché par ce phénomène. Sur le territoire de GPS&O, quatre exploitations où les exploitants sont « proches de la retraite » ont déjà trouvé des repreneurs. Il reste cependant une vingtaine d'exploitations où la question de la succession reste en suspens.



**Exploitants proches de la retraite**  
Grand Paris Seine-et-Oise



### Légende

- Sièges d'exploitations
- Exploitants proches de la retraite



5 Km

- Une vingtaine d'exploitations sans repreneur : les partenaires de l'installation/transmission à mobiliser.

## Un territoire attractif

Plusieurs installations, en cours ou en projet, ont été évoquées par les exploitants lors des ateliers participatifs ou à l'occasion de conversations téléphoniques.

Une installation récente en exploitation individuelle est enregistrée sur la commune de Guernes en élevage. Une autre installation en maraîchage de plein champ est en cours sur la commune de Juziers : une EARL familiale est en création.

Prochainement, un atelier de poules pondeuses bio va se développer aux Alluets-le-Roi et un élevage d'ovins est en projet à Jambville. D'ici 5 ans, deux jeunes vont s'installer dans leur exploitation familiale encore « actives », à Jumeauville et à Boenville-en-Mantois. Par ailleurs, plusieurs autres reprises dans le cercle familial sont prévues à plus long terme pour 5 exploitations « actives ».

A titre d'information, depuis mars 2016, plusieurs jeunes franciliens, candidats aux aides à l'installation, ont participé au « stage 21 h » organisé par le point accueil installation. Le nombre de projets

d'installations est plus élevé dans les Yvelines que dans les autres départements. Ils étaient 27 participants en Yvelines, 16 en Essonne et 2 dans le Val d'Oise.

- ▶ **Avec 9 projets d'installation en cours, le territoire de GPS&O semble particulièrement attractif.**

## **Le travail sur l'exploitation**

Le travail sur les exploitations est principalement assuré par les chefs d'exploitation et une main d'œuvre familiale. Lorsque le volume d'activité le permet, l'agriculteur emploie de la main d'œuvre salariée, de façon permanente ou temporaire. Il peut aussi recourir au travail à façon réalisée par des entreprises de travaux agricoles (ETA).

Selon les conseillers de la Chambre d'agriculture, les exploitations en grandes cultures sur le territoire de GPS&O comptent en moyenne 1,4 unité de travail annuel (UTA) tout comme dans le reste de la région (*Monographie agricole de l'Ile-de-France Ouest, Chambre d'agriculture*). Le chef d'exploitation est le plus souvent aidé par son conjoint et/ou ses enfants pendant la période de moisson, de juillet à septembre. Cependant, de nombreux jeunes font des études supérieures et ne sont plus disponibles pendant cette période. Le recours aux saisonniers devient alors nécessaire pour palier au pic d'activité pendant l'été.

Pour les productions spécialisées et l'élevage, le besoin en UTA est plus important, avec en moyenne 3 UTA par exploitation. De nombreux saisonniers sont embauchés l'été pendant les périodes de récoltes des fruits et des légumes. Pour les plus grosses exploitations maraîchères, jusqu'à une trentaine de saisonniers à temps plein sont embauchés entre avril et octobre. L'entreprise apprenante en agriculture, située aux Mureaux, est également mobilisée par certains exploitants pour palier au besoin de main d'œuvre sur de courtes périodes. Elle propose des prestations de services aux agriculteurs tout en valorisant l'insertion de personnes en situation de handicap.

Les exploitants sont nombreux à déplorer que les saisonniers expérimentés et qualifiés sont difficiles à recruter d'une année sur l'autre. Cela amène par exemple des céréaliers à se diversifier en maraîchage pour pouvoir embaucher quelqu'un de qualifié à temps plein toute l'année.

Les ateliers qui se développent en milieu rural en lien avec l'éducation, les loisirs, le tourisme et l'environnement n'ont qu'un impact marginal sur l'emploi agricole. Les prestations à la ferme, tels que la vente à la ferme, les visites d'exploitation ou les gîtes ruraux, mobilisent surtout une main d'œuvre familiale, à laquelle elles apportent un complément de ressource (*Monographie agricole de l'Ile-de-France Ouest, Chambre d'agriculture*).

Beaucoup d'agriculteurs, même aidés de leur famille, en particulier en production spécialisée et en élevage, ne peuvent venir à bout du travail sur l'exploitation qu'en cumulant de nombreuses heures de travail.

Le contexte économique et la réglementation inadaptée aux spécificités d'une activité conditionnée par les aléas climatiques et saisonniers imposent aux agriculteurs de limiter la main d'œuvre permanente sur leur exploitation. C'est au détriment de leur qualité de vie que bon nombre d'exploitations se maintiennent.



## I.7. LE FONCTIONNEMENT AGRICOLE

### Les bâtiments d'exploitation

Une première identification des bâtiments agricoles a été réalisée avec l'aide des exploitants agricoles lors des ateliers participatifs et des permanences. Cette base de données a ensuite été complétée par les agents de la Chambre d'agriculture, riches de leur connaissance du terrain.

Au total, 693 bâtiments agricoles ont été localisés grâce au système d'information géographique (SIG). Cette base de données est la plus exhaustive possible mais il se peut tout de même que certains bâtiments ne soient pas identifiés, faute d'informations.

Par ailleurs, certains exploitants ont identifié des bâtiments agricoles qui ont déjà ou qui sont susceptibles de changer de destination. Le PLUi peut ainsi permettre l'évolution de ces 10 bâtiments qui n'ont plus d'usage agricole car plus adaptés à l'activité agricole d'aujourd'hui.

Pour rappel, sont admises en zone agricoles les constructions, installations et aménagements à condition d'être strictement liés et nécessaires à l'exploitation agricole. C'est-à-dire les serres de production, les locaux destinés à abriter les récoltes, à héberger les animaux, à ranger et à entretenir le matériel agricole, les locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, les locaux de transformation, de conditionnement et de vente des produits provenant de l'exploitation. Les constructions à usage d'habitation sont autorisées à condition d'être destinés au logement principal de l'exploitant ou au logement du personnel qui pour des raisons de service et de sécurité a besoin d'être logé sur le lieu d'exploitation.

Enfin, les secteurs préférentiels des projets de constructions en cours ou en réflexion ont été localisés sur le territoire. Ainsi, une trentaine de projets ont été évoqués par les exploitants agricoles concernés lors des ateliers participatifs et permanences, ceci permettant d'intégrer cette information dans le cadre de l'élaboration du zonage et du règlement du PLUi.

 **Projets de construction**  
Grand Paris Seine-et-Oise



● Projets de construction



Par ailleurs, certaines remarques récurrentes sont ressorties lors des ateliers participatifs et des permanences, précisées ci-dessous :

Dans les communes du PNR, les exploitants ont évoqué un vrai problème d'inconstructibilité de hangars à cause de la charte qu'ils jugent très stricte et des contraintes liées aux autorisations de l'architecte des bâtiments de France sur le site classé du Vexin. Les agriculteurs ne peuvent plus, de ce fait, développer leur activité correctement et cela peut constituer à terme un vrai frein au développement des exploitations céréalières.

La coopérative SEVEPI pourrait avoir à délocaliser son silo de Hardricourt à cause de la création d'un nouveau lotissement juste à côté et sait d'ores et déjà que les procédures de construction d'un nouveau silo dans le PNR seront compliquées, malgré son importance vitale aux exploitations du secteur.

### **Des circulations agricoles à préserver**

Toutes les informations recueillies ont été directement retranscrites sur informatique. Les itinéraires de circulations ont été identifiés avec les libellés suivants : voies et chemins inutilisables / à améliorer / à conserver / à créer. Les points de blocage ont également été identifiés selon des libellés : problèmes d'aménagement de voirie / d'entretien de voirie / de taille de voirie / autres problèmes.

Par ailleurs, de nombreuses problématiques récurrentes ont été évoquées par les exploitants concernant les circulations agricoles, présentées ci-dessous.

Les routes sont trop étroites pour les engins agricoles (larges de 4,5 mètres) et sont régulièrement rétrécies à cause des nouvelles « routes parking » qui empiètent sur la voie publique. Par ailleurs, les passages sur les ponts en Vallée de Seine sont périlleux, du fait des nombreuses circulations automobiles.

- ▶ **D'une manière générale, conserver au moins 4,5 m de largeur sur les routes. Ne surtout pas les rétrécir et si possible, les élargir.**

Sur de nombreuses voies, les voitures stationnées sur le domaine public empêchant les exploitants de circuler et les obligent à changer d'itinéraire pour se rendre à leur destination. Les exploitants ont évoqué les conséquentes pertes de temps associées.

Les exploitants sont confrontés à de nombreux obstacles sur leurs itinéraires de circulation, rendant leurs trajets beaucoup plus compliqués. Les principaux points noirs de circulation sont causés par les glissières, poteaux, chicanes, dos d'ânes, ilots centraux, ronds-points et autres obstacles le long des routes. Egalement, beaucoup de sens uniques obligent les exploitants à faire plus de distance. La commune d'Aubergenville a été citée pour son exemplarité : une concertation a été faite avec les exploitants et la commune a installé une barrière coulissante avec des plots hydrauliques pour limiter l'accès à leur usage (avec télécommandes) au lieu de bloquer simplement la voie.

- ▶ **Penser aux dimensions des engins agricoles avant de réaliser des aménagements routiers et surtout faire des concertations.**

De plus, des panneaux « interdit aux 3,5 tonnes » sont implantés sur des routes et chemins fréquemment utilisés pour l'activité agricole.

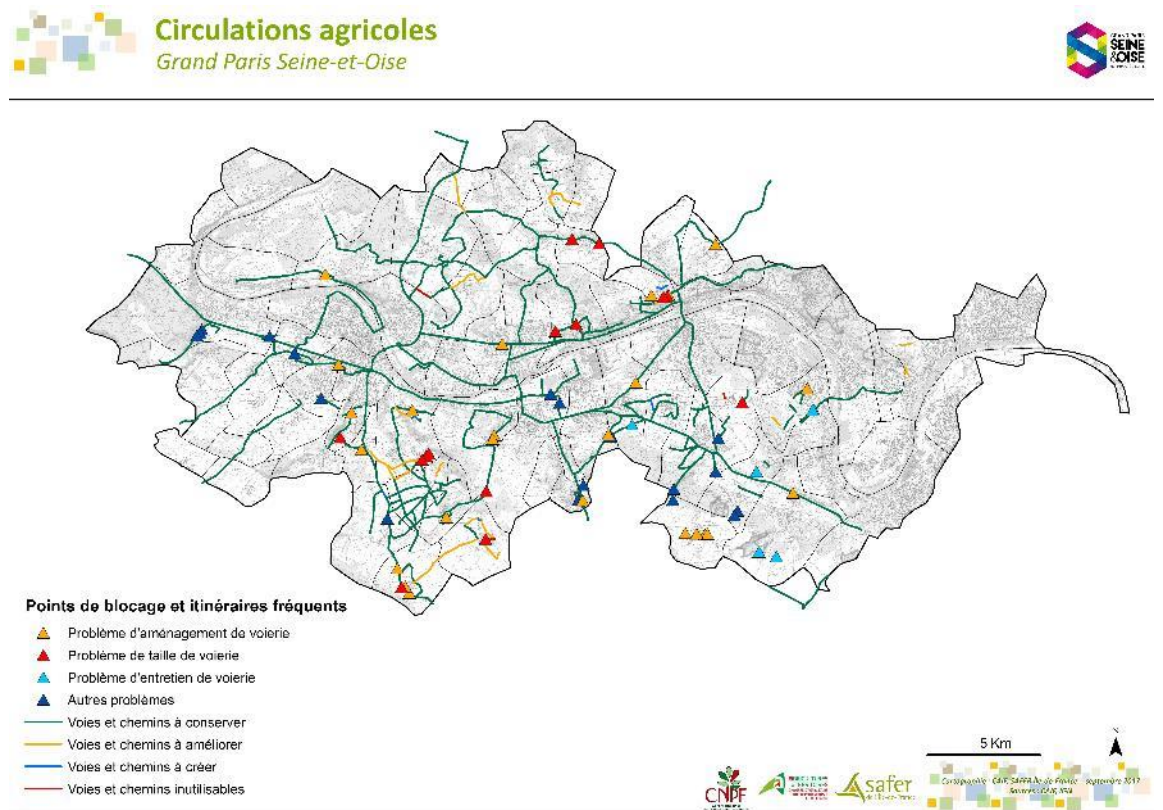
- ▶ **Rajouter « sauf engins agricoles » sur les panneaux de signalisation, pour des questions d'assurance.**

Les chemins communaux/ruraux ne sont quasiment jamais entretenus par les communes. Les exploitants agricoles doivent donc le faire eux-mêmes pour pouvoir y circuler ou alors empruntent d'autres itinéraires plus longs. Par ailleurs, le non-broyage favorise la contamination des parcelles agricoles voisines et induit des traitements phytosanitaires en plus sur les bordures de chemins.

- ▶ **Broyer les herbes au bord des chemins au moins deux fois avant la montée à graine. Les arbres doivent aussi être coupés pour faciliter les passages.**

Beaucoup de dépôts sauvages sont recensés par les exploitants qui passent leur temps à remettre en état les chemins et les champs. De même, les motos et les quads ne respectent pas les terres agricoles et détériorent la qualité de travail des exploitants.

### Carte des circulations agricoles et des points de blocage



Un guide de recommandations à destination des collectivités et des aménageurs routiers a été rédigé conjointement par les organisations professionnelles agricoles. Une lecture attentive de ce guide, présenté en annexe, ainsi qu'une concertation préalable avec les exploitants devrait permettre de limiter les problématiques de circulations.



## II. Productions, filières de commercialisation et diversification des activités

Ce chapitre a pour objectif de définir les productions agricoles, leurs principales caractéristiques ainsi que leurs débouchés et les perspectives de développement des filières sur le territoire.

Pour cela, des entretiens individuels avec des exploitants du territoire ont été réalisés en plus des ateliers participatifs. Les informations obtenues ont été complétées avec plusieurs études déjà réalisées : l'étude sur la valorisation des circuits courts agricoles en Seine Aval de 2011, l'étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de 2015 et la monographie de l'Ile-de-France ouest réalisée par la Chambre d'agriculture en 2008. Enfin, les agents et conseillers techniques de la Chambre d'agriculture ont permis d'affiner les données, grâce à leur connaissance du terrain et des exploitations agricoles.

### II.1. LES GRANDES CULTURES

Les exploitations en grandes cultures sont largement majoritaires sur le territoire. L'exploitation type, d'une surface moyenne de 116 hectares, réalise une rotation colza – blé tendre – orge d'hiver. Pour certaines d'entre elles, d'autres cultures viennent diversifier la rotation : le maïs, le pois de printemps, la féverole de printemps et dans une moindre mesure la betterave.

Les caractéristiques des principales cultures, selon les observations réelles des conseillers techniques de la Chambre d'agriculture, donnent des indications des potentiels de production.

Culture	Date semis	Date récolte	Rendements (moyenne année 2016)
Blé	Début octobre	15 juillet au 15 août	De 65 à 90 quintaux/hectare
Colza	Fin août, début septembre	Mi-juillet	40 quintaux/hectare
Orge d'hiver	Mi-septembre	Début juillet	75 à 90 quintaux/hectare
Maïs	Mi-avril	Novembre	80 à 100 quintaux/hectare
Betterave	Mi-mars	Octobre à janvier	90 à 110 tonnes/hectare
Pois / féverole	Mi-mars	Fin juillet, début août	Très variable (de 15 à 35 quintaux/hectare)

#### Les céréales : cultures majoritaires

Le **blé tendre** est la production emblématique de la région Ile-de-France. Il représente 5 % des surfaces en blé au niveau national et compte parmi les meilleurs rendements au monde. Son monopole sur la région et sur le territoire de GPS&O est assuré grâce aux bons rendements qu'il assure, en moyenne,

chaque année. En effet, les rendements obtenus sur le secteur sont de l'ordre de 65 à 90 quintaux par hectare, selon la qualité des terres.

Face à un tel concurrent, **l'orge d'hiver** a perdu la place qu'il avait auparavant, les agriculteurs préférant cultiver du blé dès que possible en raison de son prix plus rémunérateur. L'orge de printemps n'arrive pas non plus à rivaliser en raison de ses moindres rendements, mal compensés par le prix proposé par les brasseurs, son premier débouché.

Le **colza** a gagné beaucoup de terrain dans les Yvelines et plus spécifiquement sur le plateau du Vexin et dans la Plaine de Versailles. Une raison à cela : le diester, carburant vert à base de colza, qui est de plus en plus incorporé au gazole. Les agriculteurs y voient un excellent débouché, valorisé par les coopératives du territoire qui ont signé des contrats d'approvisionnement avec les usines de fabrication. Il est aussi utilisé pour ses coproduits, les tourteaux, destinés à l'alimentation animale. Ce débouché prend de l'intérêt en raison de la forte dépendance française et européenne aux importations de soja américain.

A titre d'exemple, un exploitant, proche du territoire de GPS&O, produit de l'huile de colza sur son exploitation et la vend en circuits courts, via des points de distribution situés à Jumeauville et aux Mureaux.

La production de **maïs** a fortement diminué depuis les années 1970 en raison des épisodes de sécheresse obligeant les exploitants agricoles à irriguer pour exprimer la totalité des potentialités de cette culture. Sa production est devenue moins intéressante, même si les prix de vente sont supérieurs à ceux du blé.

La **collecte** est réalisée à 60 % par des coopératives et à 40 % par des négociants. Plusieurs silos, appartenant à des coopératives sont présents sur le territoire : 3 silos SEVEPI (Limay, Hardricourt, Hargeville) et 1 silo AXEREAL (Les Alluets-le-Roi). D'autres silos, hors du périmètre de GPS&O sont utilisés par les exploitants car plus proches de leur exploitation (à Bréval, entre autres).

### **Une production bien valorisée avec des marges de développement**

Les exploitations en grandes cultures valorisent très bien leurs productions avec les circuits de commercialisation traditionnels, surtout le blé tendre. Selon l'IAU, elles assurent un taux de couverture de l'approvisionnement régional de 200 % pour la farine à destination de la panification et de 100 % pour toutes les autres formes d'utilisation de la farine de blé.

A titre d'exemple, les moulins de Brasseuil, situés à Auffreville-Brasseuil, produisent des farines traditionnelles et biologiques à partir de céréales issues majoritairement d'Ile-de-France. Environ 5 % des céréales biologiques utilisés sont produits sur le territoire de GPS&O. Les moulins favorisent le développement de l'agriculture biologique sur le territoire et pourrait jouer un rôle catalyseur à l'avenir.

- ▶ **Le potentiel de développement des circuits courts de proximité dépend de la rentabilité technico-économique de la filière. Les céréales et les oléagineux sont à la base de plusieurs produits de grande consommation tels que le pain, la bière, l'huile ou les pâtes. La demande nationale et internationale étant très élevée, ce marché est très attractif. Développer une gamme de produits locaux de grande consommation à partir d'une production de base comme les céréales serait valorisante pour le territoire.**

Une autre piste de développement a été proposée par les exploitants agricoles du territoire : la **méthanisation**. Une possible valorisation des résidus de grandes cultures et des petites parcelles laissées

en jachère avec de l'herbe ensilée a été évoquée. Le PNR du Vexin Français, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, fait actuellement une étude sur le potentiel méthanisable, mais cela ne pourrait concerner que les exploitants dans un rayon proche de l'unité de méthanisation (20 km).

- ▶ **La méthanisation à la ferme est un projet difficile à faire aboutir en raison d'une rentabilité financière fragile. Un tel projet serait cependant intéressant à mettre en place à l'échelle de la communauté d'agglomération avec une localisation centrale sur le territoire, lui permettant d'être approvisionné par les exploitations, avec une valorisation possible en chauffage de bâtiments publics.**

### **Les autres grandes cultures, propices à la diversification**

La **pomme de terre**, culture jadis importante en Ile-de-France et vocation spécifique de la Plaine de Versailles, a fortement régressé depuis les années 1990. La concurrence d'autres régions, notamment celle des Hauts-de-France, qui disposent d'usines de transformation sur leur territoire, l'explique. Cette production est tout de même présente sur le territoire de GPS&O, notamment sur les plateaux sud, où les agriculteurs ont privilégié la vente directe pour pallier aux prix du marché.

La **betterave** sucrière est très peu présente dans les Yvelines en comparaison du Val d'Oise. Sur le territoire de GPS&O, dans quelques communes du Vexin, les agriculteurs l'ont inclus dans leurs rotations. Ses aires d'implantation sont essentiellement localisées à proximité des usines de transformation. La fermeture des sucreries et des distilleries en Ile-de-France a contraint les planteurs à livrer leur production en dehors de la région : sucreries Tereos à Artenay (45) et Chevières (60) et sucrerie Saint-Louis à Etrepagny (27) principalement.

La culture des **légumes secs** (pois chiches, féveroles, lentilles), aussi appelés légumineuses, est intéressante pour les exploitants car c'est une filière à forte valeur ajoutée. La production sur le territoire de GPS&O est très faible mais tend à se développer. La production nationale ne couvre que 27% des besoins malgré la faible consommation, estimée à 1,24 kg par an par la fédération nationale des légumes secs. Leurs multiples intérêts, nutritionnels et environnementaux, sont désormais connus. En effet, les légumineuses possèdent un taux de protéines élevé (de 17 % à 25 %, et même jusqu'à 36 % à 44 % pour le soja ou le lupin). Elles constituent donc une ressource protéique alternative pour l'alimentation humaine ou l'alimentation animale. Elles présentent également l'intérêt de fixer l'azote de l'air : leur culture ne demande que peu ou pas d'engrais azotés. Ce serait une alternative prometteuse dans la rotation des cultures, où le rendement des cultures de colza, blé, orge atteint souvent son plafond en raison notamment de la fatigue des sols.

- ▶ **Les exploitants franciliens réfléchissent à se diversifier dans ce type de productions mais n'arrivent pas à estimer la demande locale et n'ont pas de filière existante sur le territoire pour les accompagner. Selon les participants des ateliers, l'approvisionnement de la restauration collective serait pour eux un très bon moyen de trouver des débouchés locaux.**

### **Le miscanthus, des atouts indéniables mais quels débouchés ?**

Le **miscanthus giganteus** est une plante herbacée vivace originaire d'Asie. Sa culture ne nécessite pas de pesticides et très peu d'engrais, pas de travaux de désherbage et pas d'irrigation. En raison de ces caractéristiques, il retient l'attention. Cependant, les producteurs se montrent prudents car le miscanthus est une plante pérenne qui est cultivée en monoculture sur 15 à 20 ans. Elle ne peut donc rentrer dans l'assolement habituel d'une ferme céréalière. De plus, l'implantation des rhizomes pour commencer cette culture est une opération très onéreuse.

Compte tenu de son profil environnemental très favorable et n'étant pas voué à l'alimentation humaine, le miscanthus peut s'avérer utile sur les secteurs à forte contrainte environnementale, tels que les sites pollués ou les bassins d'alimentation des captages en eau potable.

Actuellement, le principal débouché français des cultures de miscanthus est la valorisation énergétique. L'ouverture d'autres débouchés constitue un enjeu important pour cette filière. Parmi les projets de développement, peuvent être cités la fabrication de biocarburants de deuxième génération, les litières pour animaux, les paillages horticoles, la plasturgie et les agro-matériaux destinés à la construction.

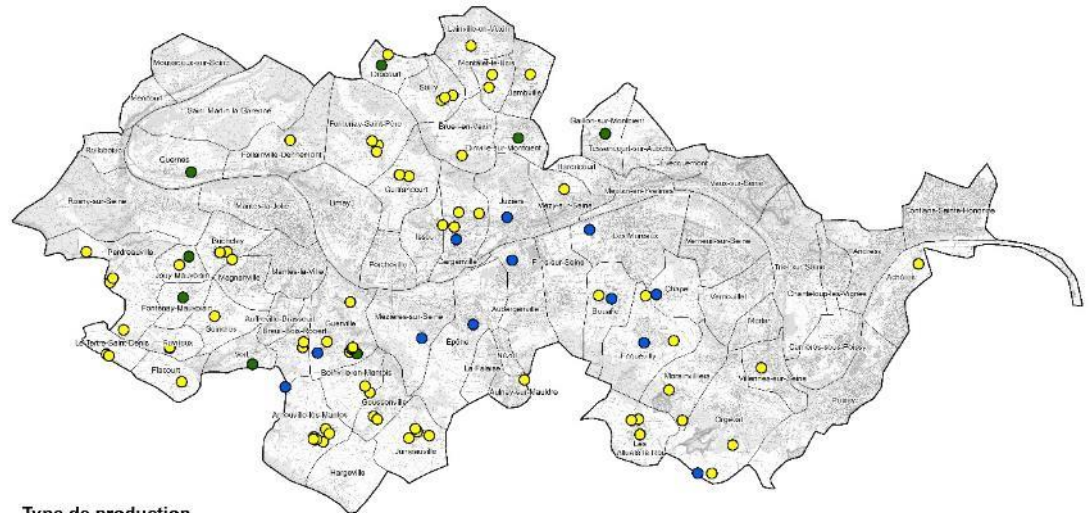
Sur le territoire de GPS&O, le miscanthus est cultivé par trois exploitants dans le cadre du projet « Cœur Vert » pour la dépollution des sols de la Plaine de Chanteloup-les-Vignes. Il est également cultivé sur quelques hectares dans le Vexin. Cette production utilisée pour le chauffage et le paillage est vendue aux collectivités et à des particuliers.

L'association Biomis G3, domiciliée à Carrières-sous-Poissy, œuvre au développement d'applications dans les secteurs de la plasturgie et de la construction. Elle réunit des collectivités, des acteurs de la recherche, des industriels (Ciments Calcia, PSA Peugeot Citroën, Faurecia, etc.) et des coopératives agricoles. Les sociétés Alkern et Ciments Calcia ont ainsi mis au point un bloc porteur en béton de miscanthus qui sera expérimenté en 2018 sur un premier chantier de construction de logements à Chanteloup-en-Brie (77).

- ▶ **Le potentiel de développement de cette filière est actuellement limité. Quelques agriculteurs sont engagés dans des projets pilotes. D'autres agriculteurs du territoire pourraient s'engager également dans cette production si de nouveaux débouchés industriels leur permettent de signer des contrats de production sur une longue durée.**

La carte ci-dessous localise les sièges d'exploitation ayant une activité de grandes cultures.

 **Productions grandes cultures**  
Grand Paris Seine-et-Oise



**Type de production**

- Grandes cultures uniquement
- Grandes cultures et maraîchage
- Grandes cultures et élevage



## II.2. LES PRODUCTIONS ANIMALES

Ce secteur, traditionnellement moins développé en Ile-de-France que les productions de grandes cultures et spécialisées, a vu son importance relative se réduire fortement ces dernières années. Quelques élevages sont tout de même présents sur le territoire de GPS&O et de nouvelles installations sont observées grâce la vente en circuits courts. Il s'agit principalement d'exploitations de production de viande, associées à des grandes cultures dans la majorité des cas.

### La production laitière en souffrance

La production laitière a considérablement régressé au cours des dernières années, notamment avec l'arrêt de l'activité de la coopérative laitière de Mantes il y a 20 ans. Sur le secteur de GPS&O, une seule exploitation laitière est toujours en activité sur la commune de Fontenay-Mauvoisin. Le lait produit par les 150 vaches laitières est collecté et vendu par la Coopérative Laitière de Haute-Normandie (CLHN).

L'économie de la filière laitière était étroitement encadrée par les quotas laitiers. Depuis la fin des quotas européens en 2015, la concurrence entre les différents bassins de productions français, mais aussi européens, s'est exacerbée. Les régions les plus compétitives ont considérablement augmenté leur production au détriment des régions intermédiaires non spécialisées comme l'Ile-de-France.

La seule piste de filière courte de proximité est la vente à la ferme. Or les entretiens avec les exploitants agricoles ont révélé les difficultés rencontrées en raison d'un renforcement de la réglementation. A chaque stade du processus de production-transformation-commercialisation du lait, des investissements sont nécessaires et les règles de mise en œuvre sont plus strictes et plus couteuses. Les efforts à fournir sont plus grands et le gain est moins sûr. C'est pour ces raisons qu'il n'est pas certain que l'exploitation laitière sur le territoire perdure avec la prochaine génération d'agriculteurs.

A titre d'information, l'entreprise i-grec commercialise des yaourts laitiers artisanaux à partir du lait de la ferme de Grignon dans les Yvelines. Actuellement localisée à Bouafle, l'entreprise grandit et n'a plus assez de place sur le site : elle est en cours de déménagement dans de nouveaux locaux aux Alluets-le-Roi. Par ailleurs, l'entreprise va développer une gamme de yaourts biologiques à partir du lait d'un éleveur du Vexin (peut-être rappeler qu'il n'y a pas d'éleveurs bio sur le territoire).

### La filière viande séduit

L'Ile-de-France n'est plus une région d'élevage, depuis la spécialisation des systèmes de production dans les années 1960. La diminution de la production de viande concerne l'ensemble des espèces d'animaux.

Le territoire de GPS&O compte tout de même **12 élevages** destinés à la production de viande, sur le plateau du Vexin et sur le plateau sud-ouest :

- 8 élevages de bovins,
- 2 élevages d'ovins,
- 2 élevages de volailles.

Depuis la fermeture de l'abattoir de Mantes en 2004, l'abattage et la découpe des animaux se fait en dehors de l'Ile-de-France, à l'exception d'un abattoir de volailles à la ferme à Brueil-en-Vexin. Les principaux abattoirs utilisés par les éleveurs se trouvent dans l'Eure à environ 80 km (SOCOPA) et dans la Somme à plus de 150 km (Bigard). L'absence d'**outils de transformation collectifs** adaptés pour l'abattage

et la découpe entraîne des frais de transport et de main d'œuvre supplémentaires que la commercialisation en vente directe doit permettre de compenser.

Cependant, l'ouverture cette année de l'atelier de découpe géré par la Société Civile d'Intérêt Collectif Valor Viande Ile-de-France à Rambouillet devrait permettre de relocaliser la découpe sur le département.

La commercialisation se fait par l'intermédiaire de grossistes ou en majeure partie en vente directe à la ferme (pour les 2/3). La vente directe, même si elle ajoute du temps de travail aux exploitants, est très plébiscitée par les consommateurs qui viennent de toute l'Ile-de-France et assure un juste prix aux producteurs. Les éleveurs questionnés sont très satisfaits d'avoir opté pour ce type de commercialisation, qui répond totalement à leurs attentes : lien avec les consommateurs, écoulement des stocks, prix de revient équitable.

Les **perspectives** de la filière sont difficilement estimables. D'un côté, l'élevage connaît d'importantes difficultés au niveau national. Les causes sont multiples et proviennent des différents échelons de la filière. Les principales sont liées aux réglementations environnementales pour la construction ou la modernisation des bâtiments d'élevage mais aussi à la société civile de plus en plus opposée à cette activité. D'un autre côté, la demande des consommateurs, très nombreux en Ile-de-France, pour les produits carnés de qualité et notamment pour les volailles est en progression (la demande en Ile-de-France pour les volailles est estimée à 26 kg/an/habitant par la Maison de l'élevage).

Plusieurs **installations** récentes ou en projet de jeunes agriculteurs ont été recensées sur le territoire de GPS&O : un jeune est récemment installé en bovins viande à Guernes, un atelier de poules pondeuses bio va se développer aux Alluets-le-Roi et un élevage d'ovins est en projet à Jambville.

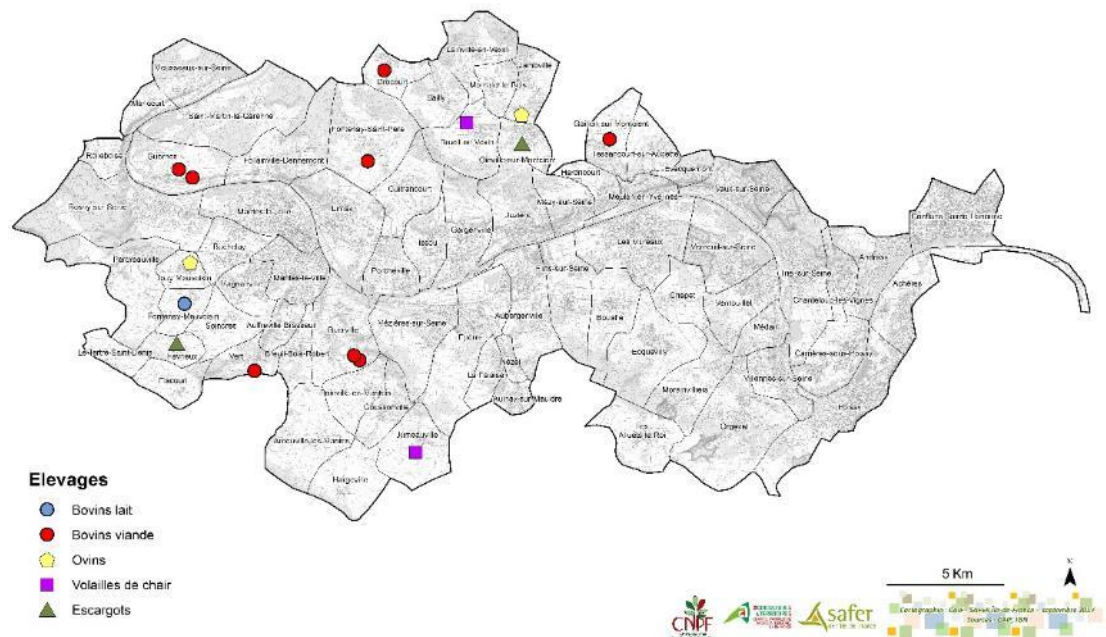
### Les autres productions

Deux élevages d'**escargots** sont localisés sur le territoire, à Oinville-sur-Montcient et à Favrieux. La commercialisation se fait en vente directe à la ferme et associée à un service traiteur.

Un certain nombre d'**apiculteurs** ont été identifiés sur le territoire. Cependant, il est difficile d'estimer la proportion de professionnels et de particuliers. La production moyenne annuelle des 10 000 ruches franciliennes recensées en 2014 est de 16 kg par ruche.

Les élevages présents sur le territoire de GPS&O sont présentés dans la carte ci-dessous.





- **Les productions animales sont très plébiscitées par les consommateurs et encore présentes sur le territoire, malgré les crises que les filières viande et lait traversent. Le potentiel de ces filières mérite que les acteurs locaux interviennent en faveur de ces productions emblématiques qui façonnent particulièrement les paysages.**

### II.3. LES CULTURES SPECIALISEES

L'importance des cultures spécialisées en Ile-de-France et notamment sur le territoire de GPS&O a déjà été démontrée. Il s'agit de productions très diverses, occupant de faibles surfaces, disséminées sur l'ensemble du territoire.

Les principales branches qui composent ce secteur sont les cultures légumières, l'arboriculture, l'horticulture et les pépinières. Les cultures légumières se répartissent en deux systèmes de production : le maraîchage intensif sous serres et le maraîchage en légumes de plein champ, moins intensif. D'autres productions très particulières comme les champignons en font aussi partie.

La moitié des exploitants produisant des fruits et légumes sur GPS&O ont une activité de grandes cultures associée. C'est que le maraîchage est un bon moyen de diversifier une production céréalière en apportant un revenu supplémentaire et un lien social avec les consommateurs.

#### La production historique de fruits et légumes

Le territoire est fortement marqué par la production historique de légumes. Ainsi, une quarantaine de maraîchers et arboriculteurs y cultivent des fruits et légumes, principalement sous serres et quelques-uns en plein champ (21 % selon les conseillers de la Chambre d'agriculture).



Les **vergers** arboricoles sont très présents sur le plateau des Alluets, aux alentours d'Orgeval. Le verger type, d'une superficie moyenne de 8 à 10 hectares, se compose majoritairement de pommiers (45 %), de poiriers (25 %), de pruniers (15 %), de cerisiers (10 %) et de fruits rouges (5 %), sans compter les fraisiers. Si les pommes et les poires ont toujours été les principaux fruits, les variétés cultivées ont évolué depuis 1970 pour répondre aux attentes des consommateurs.

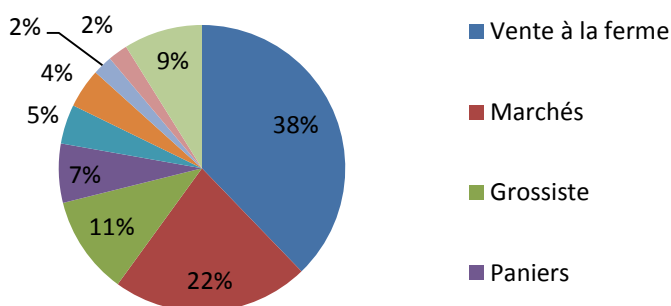
Les producteurs de **légumes** sont principalement localisés sur la « boucle est de la Seine » et sur les plateaux sud. Les situations étant très différentes les unes des autres, il est difficile de faire des généralités. Cependant, les structures sont plutôt de petites tailles avec, en moyenne, une dizaine d'hectares de production. Les productions sont assez diversifiées : des racines (carottes, radis), des bulbes (oignons, ails, échalotes), des feuilles (salades, choux, poireaux, épinards), des fruits (fraises), mais aussi des tomates, des courgettes ... Quelques exploitations se sont spécialisées sur des productions de plein champ, adaptées aux demandes de la restauration collective (principalement carottes, choux et céleri). Par ailleurs, une nouvelle installation récente en légumes de plein champ a été recensée à Juziers.

De petites unités de **transformation** locales sont apparues aux Mureaux : la légumerie CUMA Bio Val de Seine et la légumerie bio et conventionnelle du groupe Elior. Elles sont destinées à l'épluchage et au conditionnement des légumes et sont uniques en Ile-de-France. La transformation des produits est nécessaire pour pouvoir approvisionner la restauration collective car de plus en plus de cantines sont dépourvues de cuisine permettant de travailler les légumes bruts.

### Des modes de commercialisation variés

Les modes de **commercialisation** sont particulièrement variés en Ile-de-France. Cependant, aucune coopérative ou organisation de producteurs n'existe sur la région pour la collecte des fruits et légumes. C'est pourquoi la valorisation des productions se fait essentiellement en circuits courts. La principale motivation des producteurs à s'engager dans les circuits courts est économique : meilleur prix de vente et donc meilleure rentabilité. Le graphique ci-après présente les différents créneaux de commercialisation utilisés par les exploitants du territoire de GPS&O.

#### Voies de commercialisation



La commercialisation se fait majoritairement en vente directe à la ferme et sur les marchés. Cependant, plus de la moitié des exploitants associent différents débouchés pour optimiser leurs ventes et limiter les risques de ne pas écouler leurs marchandises.

Les marchés fréquentés par les producteurs de GPS&O sont principalement situés dans les Yvelines (Verneuil-sur-Seine, Poissy, Mantes, Bouafle, Versailles, Orgeval, Limay, Vernouillet, Maisons-Laffitte),

mais aussi dans le département limitrophe des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Suresnes, Bois-Colombes). La couverture du territoire par les marchés est assez hétérogène.

- ▶ **Le développement d'un marché de producteurs à l'échelle du territoire de GPS&O serait fédérateur et permettrait aux producteurs de se faire connaître et de fidéliser de nouveaux consommateurs. Les modalités de mise en place de ce marché seront à définir en atelier de stratégie (itinérance, marché fixe...)**

Une cueillette à la ferme a été mise en place par la ferme du Logis, sur la commune de Jumeauville. Deux distributeurs automatiques de fruits et légumes sont en service sur l'exploitation des vergers de Poncy, à Poissy et sur une exploitation maraîchère à Morainvilliers.

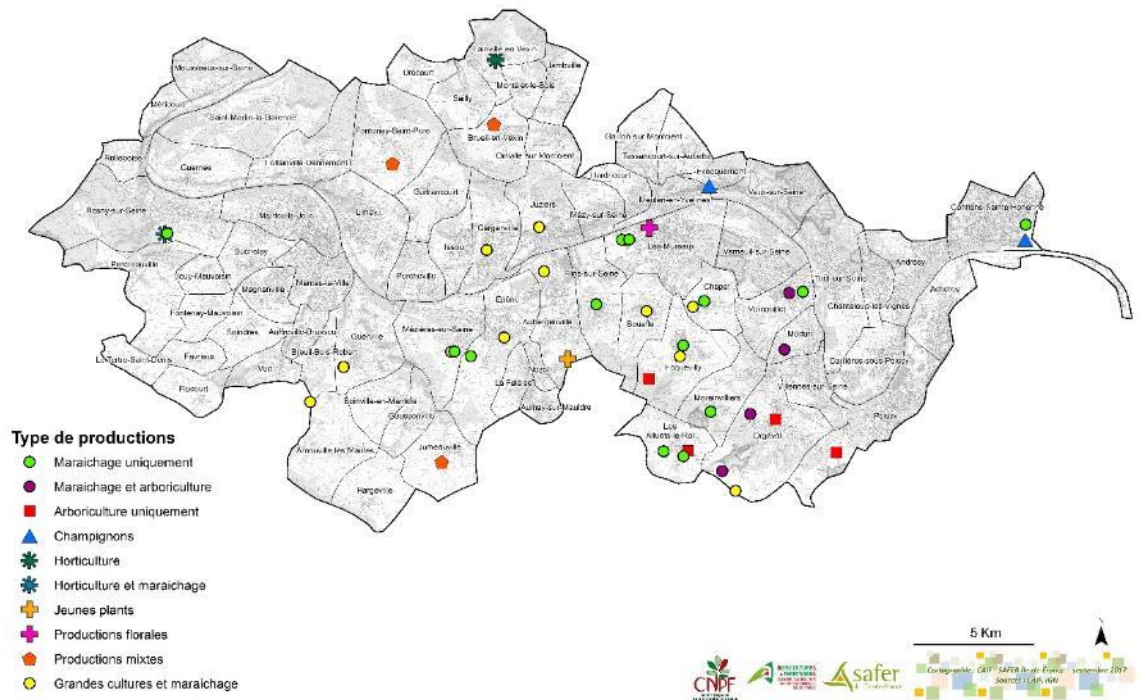
Trois exploitants vendent uniquement à des grossistes : le marché de Rungis, des grandes et moyennes surfaces, des coopératives hors de la région et une petite proportion à la restauration collective. Cette voie de commercialisation est plus difficile pour les producteurs qui doivent négocier leurs contrats, s'adapter à la demande au jour le jour et assurer les livraisons.

### **Les autres cultures spécialisées**

**Deux champignonnières** ont investi les anciennes carrières de Conflans-Sainte-Honorine et d'Evécquemont sur le territoire de GPS&O. Elles pratiquent toutes deux la vente directe. Cette production emblématique de la région capitale nécessite beaucoup de main d'œuvre par rapport aux autres productions agricoles (4 unité de travail humain par ha en moyenne). Par ailleurs, les reprises d'exploitation sont peu nombreuses et les nouvelles installations semblent difficiles dû aux investissements nécessaires pour aménager les lieux de production.

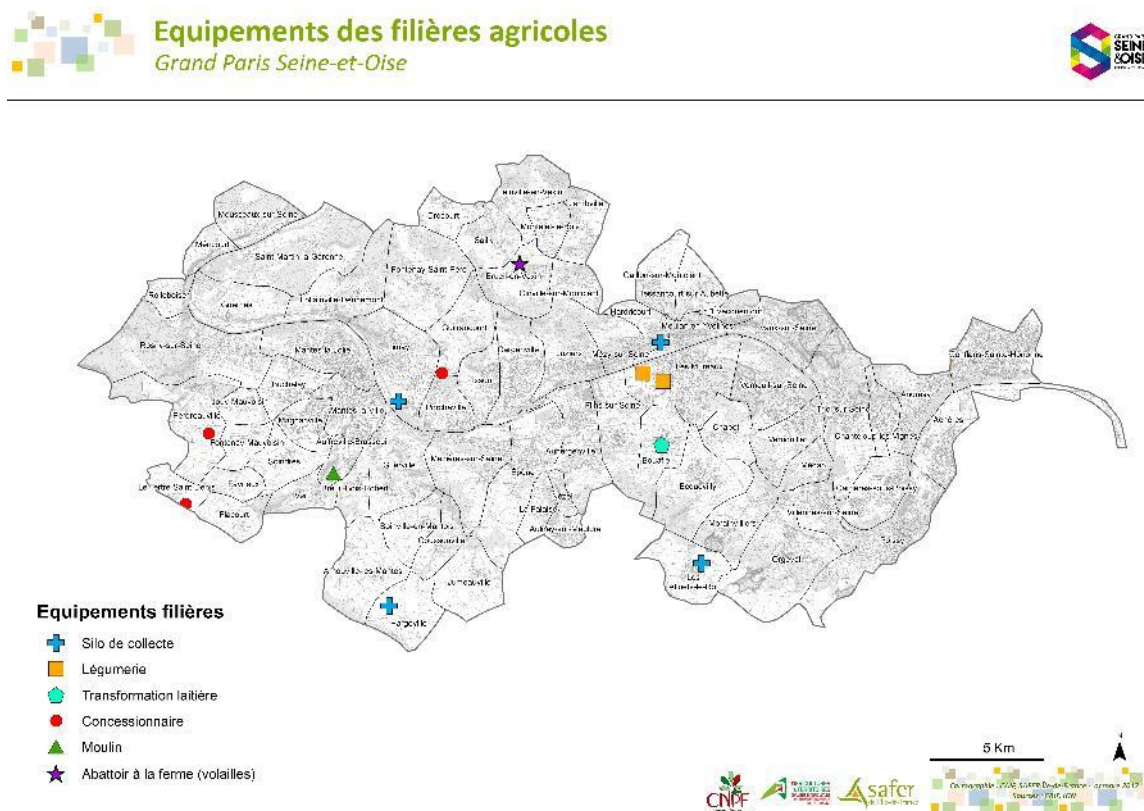
La culture du champignon de Paris est étroitement liée à la présence de carrières désaffectées de pierre à bâtir. En 1883, on comptait 296 producteurs dans la région parisienne. Dans les années 1900, la concurrence des producteurs de la Loire a fait chuter leur nombre. En 2017, il reste encore 9 champignonnistes en Ile-de-France, principalement répartis sur deux pôles de production : la vallée de l'Oise et la vallée de la Seine. La préservation de cette culture emblématique semble essentielle.

**Deux horticulteurs** sont présents sur le territoire. L'un s'est récemment diversifié en maraîchage à Rosny-sur-Seine et vend ses productions en direct sur son exploitation. L'autre structure, de taille plus importante, a son siège d'exploitation à Lainville-en-Vexin mais dispose de nombreuses serres sur d'autres communes du territoire. Par ailleurs, une pépinière, produisant de jeunes plants, est localisée au sud de la commune d'Aubergenville.



## II.4. LES EQUIPEMENTS DES FILIERES

Les entreprises qui agissent en amont et en aval des exploitations agricoles et plus particulièrement leurs équipements destinés aux agriculteurs sont localisés sur la carte ci-dessous. Il est important que ces équipements restent accessibles pour les engins agricoles car ils sont indispensables au bon fonctionnement des exploitations agricoles alentours.



Les silos de collecte des grandes cultures sont idéalement répartis sur le territoire de GPS&O. Les concessionnaires de matériel agricole, pour l'achat et l'entretien du matériel, sont principalement localisés à l'ouest du territoire. Par ailleurs, les légumeries aux Mureaux sont les seules de la Région.

A titre d'information, le silo de la coopérative agricole SEVEPI d'Hardricourt va probablement se délocaliser. En effet, l'urbanisation alentour en plein développement va davantage compliquer son accès pour les engins agricoles Sa réimplantation à proximité, sur le territoire de GPS&O, est vitale pour les exploitations en place. Le plateau du Vexin serait le meilleur compromis géographique mais aucune localisation précise n'a été ciblée.

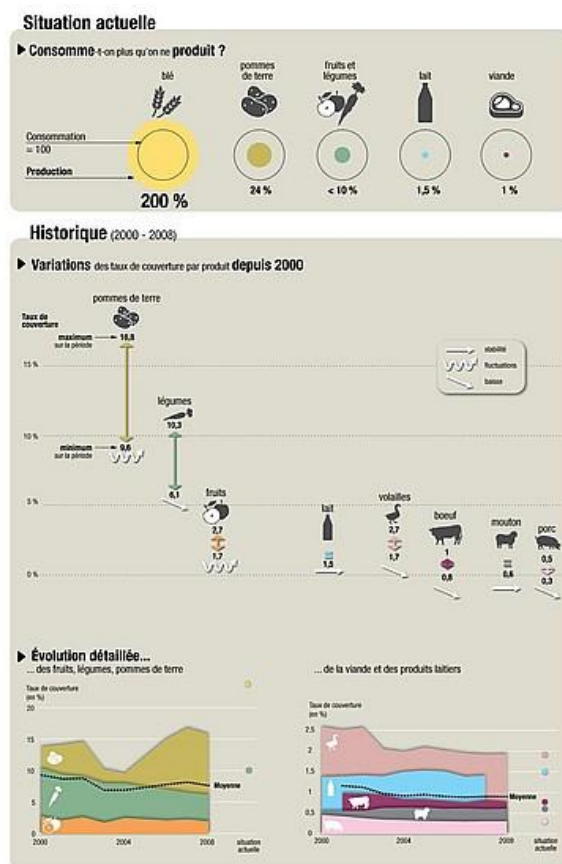
- **Il manque d'équipements collectifs sur le territoire de GPS&O, notamment d'outils adaptés aux productions animales. Les ateliers de transformation, toutes filières confondues, sont primordiaux pour développer une agriculture locale de qualité et diversifiée.**

### III. Potentiels de développement des circuits courts : productions et débouchés

Au vu du contexte économique, les exploitants rencontrés dans le cadre de cette étude se demandent quel est le meilleur moyen de se diversifier même si, selon eux, la vente directe est un marché limité qui ne pourra capter l'essentiel de la consommation. Cependant, ils savent que les débouchés locaux sont multiples et que l'engouement des consommateurs pour les produits du terroir est en constante évolution.

Ce chapitre a pour objectif d'analyser l'offre et la demande en produits agricoles sur le territoire de GPS&O afin d'en tirer les meilleures solutions pour le développement des circuits courts de proximité. Les données utilisées pour la réaliser sont nombreuses : l'étude sur la valorisation des circuits courts agricoles en Seine Aval de 2011, l'étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de 2015, les données Agreste de 2016 et les rapports de FranceAgriMer sur les achats types au niveau national.

Le graphique ci-dessous, extrait de l'étude de l'IAU, met en valeur la part théorique de ce que l'Ile-de-France produit par rapport à ce qu'elle consomme, associée à chaque filière. A partir de ces données, les potentiels de développement des filières peuvent être estimés.



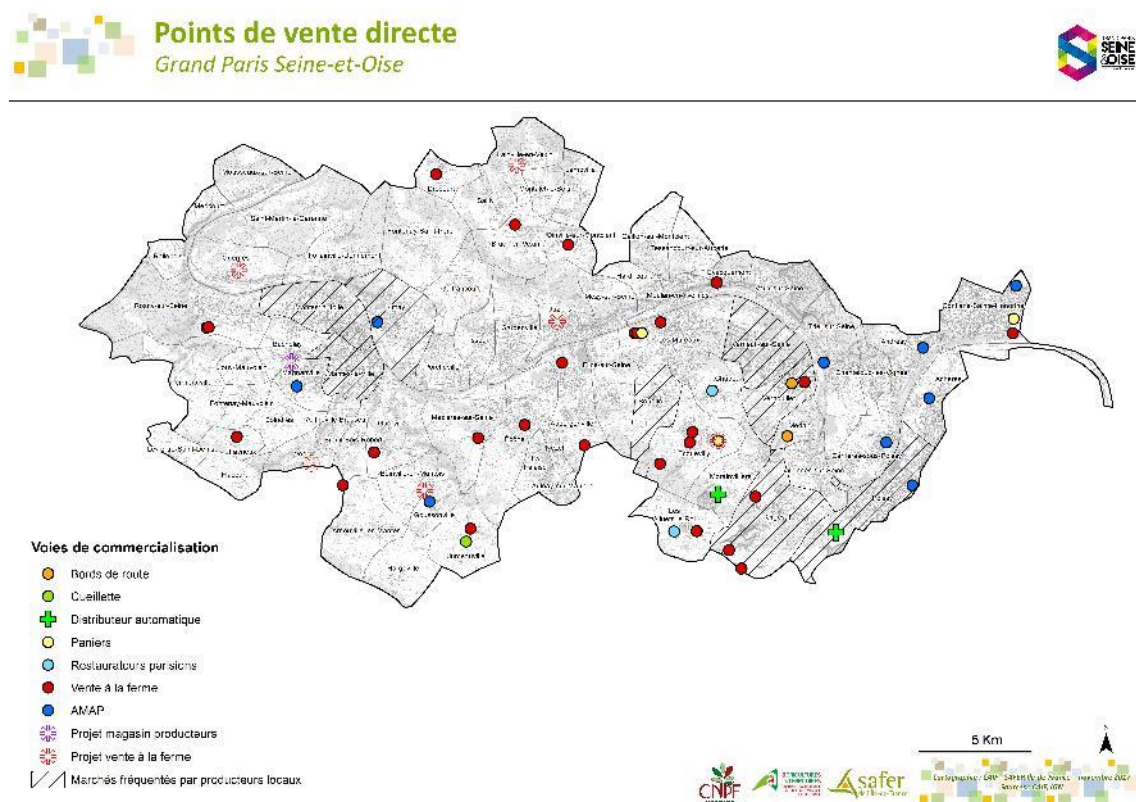
Production et consommation en Ile-de-France (Source: IAU)



### III.1. RESTAURATION AU DOMICILE

Les principales motivations des producteurs pour la vente en circuits courts sont économiques et sociales : meilleure rentabilité et contact rapproché avec le consommateur.

Certaines exploitations associent différents débouchés. Les points de vente disponibles sur le territoire à destination des particuliers, associés au type de commercialisation majoritaire, sont présentés sur la carte ci-dessous. Les marchés présentés sur la carte sont ceux où des agriculteurs du territoire viennent vendre leurs productions.



Les moyens mobilisables pour pérenniser l'existant et pour le développer peuvent être analysés selon deux entrées : les productions et les débouchés. Une étude de marché de la filière fruits/légumes et de la filière viande sur le territoire de GPS&O a permis d'identifier leurs potentiels de développement respectifs.

Cette analyse a été réalisée en s'appuyant sur les données de l'étude OIN Seine Aval de 2012 sur les circuits courts, adaptées au territoire par les expertises de différents agents de la Chambre d'agriculture.

#### Une forte demande en fruits et légumes

Selon l'étude de FranceAgriMer de 2016, la quantité moyenne de fruits et légumes achetée par an et par ménage est de 167 kg dont 58 kg de légumes. Sachant qu'un ménage équivaut à 2,3 habitants selon les données de l'INSEE et que le territoire de GPS&O compte 396 000 habitants, le nombre de ménages s'élève à 172 175. Ainsi, la consommation moyenne en fruits et légumes est estimée à 28 754 tonnes par an.

Actuellement, la production annuelle estimée du territoire de GPS&O est de 13 105 tonnes sur une surface de 455 hectares. Selon l'étude réalisée sur l'OIN Seine Aval en 2012, 55 % des fruits et légumes restent sur le territoire. Ainsi, la production annuelle restant véritablement sur le territoire de GPS&O équivaut à 7 200 tonnes et couvre 25 % des besoins.

Le potentiel de production en fruits et légumes est donc considérable. Pour combler la demande, il faudrait 21 554 tonnes supplémentaires vendues en direct sur le territoire, soit environ un millier d'hectares.

L'évolution des surfaces maraîchères et arboricoles pourrait combler la demande en passant par l'installation de nouveaux exploitants, la diversification d'exploitations céréalières ou encore la valorisation de friches agricoles. Egalement, l'augmentation de la part de productions locales commercialisée sur le territoire pourrait permettre de mieux couvrir les besoins locaux. A titre d'exemple, les AMAP sur le territoire de GPS&O ne commercialisent pas de productions issues des fermes de GPS&O.

### Produits carnés (volailles, bovins, ovins, œufs)

Selon Agreste (données 2014), un habitant français consomme en moyenne 89 kg de produits carnés par an. Sachant que le territoire de GPS&O compte 396 000 habitants, la consommation moyenne en produits carnés est estimée à 35 245 tonnes par an.

Actuellement, la production estimée du territoire de GPS&O est de 768 tonnes par an pour 12 élevages. Selon l'étude réalisée sur l'OIN Seine Aval de 2012, 93 % des productions restent sur le territoire. Ainsi, la production annuelle restant véritablement sur le territoire de GPS&O équivaut à 714 tonnes et couvre seulement 2 % des besoins.

L'aménagement d'équipements adaptés à destination et à proximité des élevages, permettraient de diminuer les coûts de production de conforter l'élevage, notamment en vente directe, répondant ainsi plus efficacement aux besoins locaux.

### Des potentiels de production à exploiter

Le tableau récapitulatif expose les forts potentiels de production des deux filières sur le territoire. Les projets de circuits courts en réflexion ou en cours de création, à destination des particuliers et allant dans le sens de l'accroissement des surfaces et des points de vente, ont été représentés sur la carte ci-dessus.

#### Estimation du potentiel de développement des produits agricoles sur le territoire de GPS&O (Source : Etude OIN Seine Aval de 2012 et *Chambre d'agriculture, 2017*)

	Fruits et légumes	Produits carnés
Quantité consommée par an sur le territoire	28 754 tonnes	35 245 tonnes
Production totale sur le territoire	13 105 tonnes	768 tonnes
Production qui reste sur le territoire	7 200 tonnes	714 tonnes
Quantité supplémentaire pour combler les besoins (sans sortie du territoire)	21 554 tonnes	34 531 tonnes



Deux productions spécifiques ont été analysées à titre d'exemple : la carotte et la pomme. En fonction de la consommation annuelle du territoire de GPS&O et de la surface actuelle de production estimée, le potentiel de développement peut être déduit.

Sur le territoire de GPS&O sont consommés 9 kg de carottes par an par ménage. La surface de production actuelle est de 9 ha sur GPS&O, ce qui représente 199 tonnes commercialisées dont 109 tonnes sont consommées localement. Pour répondre aux besoins locaux, il faudrait produire 1 440 tonnes de carottes en plus, soit augmenter la surface de production de 65 ha.

La consommation de pommes est, elle, estimée à 16 kg par an et par ménage. La surface de production actuelle est de 55 ha sur GPS&O, ce qui représente 1 523 tonnes commercialisées dont 832 tonnes sont consommées localement. Pour répondre aux besoins locaux, il faudrait produire 1 923 tonnes de pommes en plus, soit augmenter la surface de production de 70 ha.

- ▶ **La réponse aux besoins pour l'approvisionnement local ne pourra être efficiente qu'avec une meilleure identification des producteurs et de leurs productions. Le développement d'outils de géolocalisation des producteurs serait une vraie opportunité.**

### III.2. RESTAURATION COLLECTIVE

L'heure est aux produits biologiques et à l'approvisionnement local dans les écoles, les hôpitaux et les restaurants d'entreprises. Avec près de 160 millions de repas servis chaque année en Ile-de-France, le potentiel de développement est important.

Cependant, relier les fermes aux cantines n'est pas évident à cause de la complexité de la loi qui freine l'approvisionnement local. Le code des marchés publics est régi par une notion d'ouverture sur l'Europe pour l'ensemble des achats, de la restauration aux travaux publics avec une mise en concurrence obligatoire. En attendant que la législation européenne avance, les producteurs locaux comptent sur les volontés politiques locales. En effet, certaines clauses « à effets leviers » sont utilisables pour permettre aux agriculteurs de se positionner lors de la rédaction d'une commande publique. Par exemple, des critères exigeant une empreinte carbone réduite, un critère de saisonnalité ou un lien pédagogique par exemple.

C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2015, le Conseil départemental a intégré une clause de proximité dans le marché d'approvisionnement en denrées alimentaires des 71 cantines en gestion publique des 116 collèges yvelinois (ce qui représente 52 000 repas par jour). Et pour les collèges qui font appel à un prestataire privé, l'entreprise retenue s'est, entre autres, engagée à ce que 30 % des fruits et légumes frais de saison soient issus des circuits courts.

La lourdeur législative n'est pas la seule entrave à l'approvisionnement local des cantines. Encore faut-il que les producteurs soient en mesure de répondre aux exigences des gestionnaires, notamment en termes de produits, de volumes et de régularité de livraisons. Les producteurs doivent voir large en termes de débouchés pour pouvoir écouler leurs stocks pendant les périodes de vacances scolaires : restaurants, grandes et moyennes surfaces, boucheries ...

Plusieurs freins au développement de la restauration collective ont été identifiés sur le territoire :

- Manque d'outils de transformation intermédiaires et de plateforme logistique,

- Contraintes de livraison (quantité, régularité des produits, horaires, absence de livraison l'été),
- Prix plus bas que la vente directe.

Sur le territoire de GPS&O, quelques producteurs de légumes de plein champ commercialisent leurs productions à des entreprises pour la restauration collective. Un agriculteur a ses propres contrats alors que les autres passent par l'intermédiaire des légumeries installées aux Mureaux. Les membres de la CUMA Bio Val de Seine peuvent vendre directement leur production ou passer par des structures intermédiaires comme ACADE & BIO (80 % du chiffre d'affaires) ou le groupement Fermes Bio Ile-de-France, qui se chargent du transport et de la commercialisation. Les exploitants rencontrés qui utilisent actuellement ce débouché envisagent d'augmenter les surfaces en légumes de plein champ (type carottes, pommes de terre, céleri, choux) afin de mieux répondre aux demandes.

- ▶ **Une organisation logistique commune pour l'ensemble des producteurs le souhaitant, via la création d'un groupement de producteurs sur le territoire permettrait de faciliter les collaborations et d'encourager le développement de la restauration collective. Ce groupement pourrait organiser une plateforme de collecte et de livraison des productions, qui seraient ensuite livrées aux différents clients par un salarié.**
- ▶ **La mutualisation d'équipements de transformation et de logistique, manquants sur le territoire, serait bénéfique pour développer l'alimentation collective de proximité.**
- ▶ **Les collectivités doivent s'engager à élaborer leurs marchés pour permettre aux producteurs de répondre avec ou sans intermédiaire (allotissement, produits de saison, simplification des marchés, clause favorisant les circuits courts...).**

### III.3. ANALYSE TERRITORIALE

Suite au diagnostic réalisé sur le territoire, et notamment grâce aux contributions des participants lors des ateliers, une analyse des potentiels pour les circuits courts sur le territoire a été réalisée.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Présence d'une gamme large de produits frais maraîchers et fruitiers de bonne qualité.</li> <li>⇒ Plusieurs installations récentes de jeunes avec des projets de circuits courts.</li> <li>⇒ Bassin de consommation dynamique et demandeur en produits locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Absence d'outils de transformation.</li> <li>⇒ Difficulté à recruter de la main d'œuvre qualifiée.</li> <li>⇒ Réseau d'irrigation fragilisé par un manque d'investissements.</li> <li>⇒ Manque de trésorerie pour développer une nouvelle activité.</li> <li>⇒ Contraintes pour construire de nouveaux bâtiments et équipements : frein pour la diversification qui implique des constructions nouvelles.</li> <li>⇒ Les exploitations du secteur sont très morcelées et souvent isolées: beaucoup de temps passé à circuler.</li> <li>⇒ Difficulté à se faire connaître au-delà du territoire local.</li> <li>⇒ Le pouvoir d'achat dans le Mantois n'est pas élevé.</li> <li>⇒ Notoriété insuffisante du Vexin Français alors que le territoire plait aux visiteurs.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Programme d'actions LEADER pour le développement agricole sur une partie du territoire.</li> <li>⇒ Volonté des communes d'engager des projets de valorisation des produits locaux.</li> <li>⇒ Demande des consommateurs en produits transformés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pression foncière.</li> <li>⇒ Dispersion des producteurs et faible mobilisation collective.</li> <li>⇒ Incertitude sur le contexte économique (PAC).</li> </ul>

Des fiches d'actions sont disponibles en annexe.

## IV. Les acteurs du monde agricole

---

### IV.1. LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

#### La Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France (CAIF)



Créée par la loi en 1968, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, établissement professionnel public, constitue auprès des Pouvoirs Publics, l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles. Ses principales missions sont : de représenter l'agriculture et les agriculteurs auprès des pouvoirs publics, en étant un interlocuteur privilégié des instances publiques et de contribuer au développement agricole territorial et notamment auprès des agriculteurs du territoire. La

Chambre Interdépartementale d'Ile de France peut apporter son conseil et son expertise à la reprise, la transmission, l'installation des agriculteurs et le suivi des exploitations.

Avec une répartition territoriale sur l'ensemble des départements du Val d'Oise, des Yvelines et de l'Essonne, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France a toujours gardé sa volonté de rester facilement accessible et au plus proche de l'agriculture.

#### Cercles de développement de la CAIF

Pour les agriculteurs qui le souhaitent, l'adhésion aux services du conseil technique, économique et environnemental, leur donne accès à du conseil personnalisé, dispensé par des conseillers techniques spécialisés en grandes cultures, maraîchage, horticulture, pépinière, arboriculture, en conventionnel ou en biologique. Cela signifie un appui technique, des assistances téléphoniques, des réunions d'informations, des groupes de travail ... Il existe plusieurs cercles répartis sur les trois départements. Le conseil aux agriculteurs est estimé par les conseillers techniques à 60 % pour la chambre d'agriculture et à 40 % par les coopératives.

Le territoire de GPS&O est en majorité couvert pour les grandes cultures par le cercle de Breval-Limay (46 adhérents sur GPS&O) et sur une très faible proportion par celui de Montfort L'Amaury (6 adhérents sur les 4 communes concernées). Il est aussi couvert par les cercles des maraichers et des arboriculteurs.

Démarches récentes : Aide à la création de la SCIC Valor Viande Ile-de-France à Rambouillet (78) pour la découpe et la transformation de viande produite localement.

#### La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Ile-de-France (FDSEA)



La FDSEA Ile-de-France est affiliée à la FNSEA, syndicat majoritaire dans la profession agricole en France des employeurs de main d'œuvre en agriculture. Elle propose de nombreux services à ses adhérents, comme la défense individuelle, la communication, l'animation locale... Elle compte plus de 1 000 agriculteurs adhérents sur les départements des Yvelines, de l'Essonne, du Val d'Oise et de la petite couronne, regroupés afin de défendre leurs intérêts et leur profession.

## Les Jeunes agriculteurs d'Ile-de-France-Ouest (JA)



Les Jeunes Agriculteurs d'Ile de France Ouest est un syndicat Loi 1884 créé en 1958. Les JA ont pour vocation de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs (depuis l'installation et jusqu'aux 40 ans de l'exploitant). Ils interpellent les parlementaires, les pouvoirs publics et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) pour mettre en avant les revendications des jeunes agriculteurs. Outre cet aspect purement syndical, les JA tiennent une grande place dans le développement agricole. En effet, par leurs actions de formation, de communication et leurs groupes de réflexion, ils contribuent activement à la dynamique du monde rural.

Cinq cantons se répartissent sur les trois départements du Val d'Oise, des Yvelines et de l'Essonne. Le territoire de GPS&O est en majorité couvert par le canton de Mantes et en moindre mesure par celui du Val d'Oise. Sept adhérents y sont identifiés comme jeunes agriculteurs, en démarche d'installation ou salariés agricoles.

## La Confédération paysanne



La confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de solidarité et de partage. Son projet pour une agriculture paysanne intègre les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. Elle propose une alternative à un modèle d'agriculture industriel qui élimine les paysans et les structures agricoles diversifiées. Elle est présente dans 94 départements et dans 22 régions.

## La Coordination rurale d'Ile-de-France (CR)



La coordination rurale est un syndicat agricole créé en 1991 au départ sous la forme associative Loi 1901. Ce syndicat a pour but de défendre tous les agriculteurs et est dirigé par des agriculteurs qui vivent de leur activité et qui revendiquent une entière autonomie de décision. La CR est présente dans 94 départements avec des équipes d'élus et de bénévoles vivants de leur activité d'agriculteurs. Dans chacun de ces départements, un bureau élu et un président sont en charge de l'animation syndicale.

## Le Centre agricole d'économie rurale d'Ile-de-France (CAERIF)



Le CAERIF est une association de gestion et de comptabilité inscrite à l'ordre des Experts comptables de la région depuis 2008. Il répond aux besoins des acteurs du monde agricole relevant du régime de la MSA pour la tenue de leur comptabilité, l'optimisation fiscale, les déclarations de revenus et l'élaboration des fiches de paies. Il a été créé par la CAIF en 2008 suite à la réforme des professions comptables.

Son siège se situe au Chesnay (78) et dispose de 4 bureaux décentralisés : Cergy (95), Etampes (91), Magnanville (78) et Saint-Arnoult-en-Yvelines (78). Il gère ainsi la comptabilité de plus de 800 agriculteurs à travers l'Île-de-France, en conservant un contact privilégié avec les entreprises agricoles en intervenant principalement à domicile.

### Le Centre de gestion régional d'Île-de-France (CGRIF)



Le CGRIF est une association Loi 1907 créée en 2007 à l'initiative d'experts comptables, de la CAIF et d'organisations professionnelles. Centre de gestion agréé par l'administration fiscale, il regroupe près de 1 000 adhérents (agriculteurs, artisans et commerçants) et a pour objectifs de fournir des agréments comptables à ses adhérents et de les faire bénéficier d'avantages fiscaux.

### Les organisations de producteurs

Une organisation de producteurs (OP) est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Une société coopérative agricole, une union de coopératives agricoles, une société d'intérêt collectif agricole, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, une société commerciale ou un groupement d'intérêt économique peut être reconnu, par arrêté ministériel, organisation de producteurs (*Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*).

Les groupements de producteurs ont toujours eu du mal à jouer un rôle majeur en Île-de-France. La proximité de l'énorme marché de consommation qu'est l'agglomération parisienne explique la prépondérance des circuits courts individuels.

En Île-de-France, il existe 9 coopératives céréalières dont la plupart sont inter-régionales, regroupées au sein d'une fédération régionale adhérente à Coop de France. Deux coopératives ont des silos de stockage de céréales sur le territoire de GPS&O: SEVEPI et AXEREAL.

En 1997, les producteurs de fruits et légumes franciliens se sont regroupés au sein de l'Association interdépartementale des producteurs de fruits et légumes (AIDPFL).

Démarches récentes : Une CUMA est présente sur le territoire de GPS&O depuis 2012, la légumerie Bio Val de Seine aux Mureaux. Elle assure le triage, le calibrage, le lavage, l'épluchage et l'emballage des légumes. Cet équipement, qui peut traiter de gros volumes, permet à ses adhérents de s'engager dans des contrats pluriannuels d'approvisionnement et de s'adapter aux exigences de la restauration collective.

Une CUMA limitrophe au territoire de GPS&O a été créée début 2017 par un exploitant de GPS&O sur la Plaine de Versailles, à Feucherolles. Portée par une dizaine de jeunes agriculteurs, essentiellement des producteurs maraichers, la CUMA Plaine de Versailles a pour ambitions de partager du matériel. A ce jour, ils ont acquis une planteuse à poireaux et ont pour projet l'achat d'un tracteur.

La création du carreau des producteurs sur le MIN de Rungis en 2004 atteste de la volonté des professionnels d'exploiter au mieux leur position géographique et d'assumer directement la responsabilité de la commercialisation de leurs productions. Il regroupe près de 80 producteurs de fruits et légumes de l'Île-de-France. L'ouverture de la boutique « Comptoir du carreau des producteurs » en



2016, a permis de diversifier l'offre en produits transformés et agit à la fois comme un magasin de vente et une plate-forme logistique.

### **Le lycée agricole Sully**



Le lycée agricole de Sully, situé à Magnanville, accueille chaque année des étudiants de la 4<sup>ème</sup> au BTS autour de plusieurs formations complémentaires. Il propose différents cursus dans les domaines de l'animal, du végétal et du machinisme agricole.

### **L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy**

Sur un site naturel, à 30 km de Paris, l'établissement propose des formations générales et technologiques. La formation des élèves, apprentis et adultes, concerne plusieurs secteurs : aménagement paysager, agronomie, environnement, biologie, production horticole, commerce horticole, décoration florale, fleuriste, paysage d'intérieur, animalerie, cheval ...

### **La Fédération des associations de propriétaires et agriculteurs (FAPA)**

Depuis les années soixante, une quinzaine d'associations se sont constituées pour défendre les intérêts des propriétaires fonciers, propriétaires-exploitants et fermiers confrontés à des expropriations et des servitudes. La FAPA, constituée en 1966 et actuellement présidée par M. Patrick DEZOBRY, unit ces associations dans une action commune. Elle s'implique aussi, en coordination avec les organisations professionnelles agricoles, dans les débats et projets d'aménagement de la région parisienne.

Sur le territoire de GPS&O, 6 associations représentent les intérêts des propriétaires : à Magnanville, Bouafle, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine et Orgeval.

## **IV.2. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

### **Le Conseil départemental des Yvelines**

Le Département des Yvelines apporte depuis de nombreuses années des soutiens pour contribuer à maintenir l'agriculture de son territoire, ou pour venir en aide aux exploitations sinistrées par les calamités naturelles. En effet, chaque année, le Conseil départemental des Yvelines lance des appels à projets pour contribuer à maintenir une agriculture de qualité et compétitive sur son territoire. Il consacre ainsi un budget de 500 000 euros pour soutenir les projets structurants.

Démarches récentes : D'octobre 2015 à février 2016, le Département a mené une vaste consultation auprès des habitants : les Assises de la Ruralité. Une trentaine de rencontres ont été organisées sur tout le territoire dont deux dédiées aux représentants du monde agricole. Le plan d'action qui en découle vise à répondre au mieux aux attentes des zones rurales. Plusieurs engagements concernent l'agriculture : la valorisation des circuits courts dans la restauration scolaire (collèges) et autour des gares (vente de paniers de productions locales), la labellisation des productions yvelinoises (création d'un label et d'un

prix départemental), l'adaptation de l'entretien des routes départementales aux problématiques liées à la circulation des engins agricoles ou au fauchage des bords de routes.

### **La Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)**

La direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, créée au 1er janvier 2009, est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Elle est chargée de piloter la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de ce ministère à l'échelon régional. Ainsi, elle accompagne et coordonne les actions de l'État pour une alimentation sûre, diversifiée et durable, contribue au développement d'une agriculture durable, soutient la production et la gestion forestière et préserve la biodiversité. En outre, elle assure l'autorité académique, oriente la formation et la recherche et contribue à la définition de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire et forestier. Enfin, elle assure des fonctions d'évaluation de l'action publique.

La DRIAAF assure le pilotage budgétaire, l'animation et la coordination des directions départementales interministérielles, directions départementales des territoires (DDT) et directions départementales de la protection des populations (DDPP), en lien avec l'administration centrale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### **La Direction Départementale des Territoires (DDT)**

La DDT, structure interministérielle, met en œuvre dans le département les politiques de l'agriculture, de la forêt, de l'écologie et du développement durable. Elle a plusieurs missions principales liées au monde agricole, dont, entre autres, l'accompagnement des professionnels agricoles (mise en œuvre de la PAC) et le développement durable des territoires dans le respect des espaces naturels, forestiers et agricoles.

Elle assure le secrétariat de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui a pour principale mission la préservation de ces ressources. Elle assure également le secrétariat de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) qui a pour mission de donner son avis sur les projets d'installations aidés.

Démarches récentes : L'Etat, via les services de la DDT, a porté à la connaissance de GPS&O les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme pour l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

### **Le Parc naturel régional du Vexin français (PNR Vexin français)**



Le Parc naturel régional du Vexin français est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, les communes et communautés de communes adhérentes. Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants : il couvre 99 communes entre les agglomérations de Mantes-le-Jolie et Cergy-Pontoise, et concerne 19 communes sur le territoire de GPS&O. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

Le projet porté par le Parc est inscrit dans une Charte, document contractuel qui détermine les orientations en matière de protection, de valorisation et de développement du territoire. Fruit d'une large concertation, la Charte repose sur 3 axes principaux :

- la maîtrise de l'espace et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et bâtis ;
- la promotion d'un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité ;
- l'information, l'éducation et la sensibilisation des publics pour mettre l'homme au cœur du projet territorial.

Le parc s'est par ailleurs doté d'une stratégie agricole spécifique. Arrivant à échéance en 2019, la charte du parc sera prochainement en révision.

Si le Parc intervient de plus en plus en matière de conseil et dans le cadre de gestion de projets globaux, des dispositifs d'accompagnement financiers spécifiques ont été mis en place pour les communes et communautés de communes et pour les particuliers. L'ensemble de ces actions est regroupé dans un "Guide des aides" aux communes et particuliers.

Démarche récente : le parc anime une Mesure agri-environnementale territorialisée.

### **La Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de l'Île-de-France**



La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer) de l'Île-de-France est un opérateur foncier assumant une mission de service public d'aménagement du territoire rural et périurbain sur la Région Ile-de-France.

La Safer de l'Île-de-France est une société anonyme sans but lucratif qui exerce une mission d'intérêt général en participant à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural autour de 3 finalités principales :

- Le développement agricole,
- La protection de l'environnement,
- Le développement local.

Son conseil d'administration réunit divers représentants issus des organisations agricoles et des collectivités. Le réseau des Safer est organisé en 26 Safer régionales qui couvrent l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

En plus de son rôle initial d'opérateur foncier, la Safer de l'Île-de-France réalise également pour des tiers des études liées non seulement à l'aménagement foncier, mais aussi à la mise en valeur de l'agriculture, de la nature et des paysages. L'article R 141-2-I du Code rural dispose que "dans le cadre du concours technique prévu à l'article L.141-5 du Code rural, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural peuvent être chargées par les collectivités territoriales (...) et pour leur compte, notamment des missions suivantes :

- "1- L'assistance à la mise en œuvre des droits de préemption dont ces personnes morales sont titulaires" ;
- "2- La négociation de transactions immobilières portant sur des immeubles mentionnés à l'article L 141-1" ;
- "3- La gestion du patrimoine foncier agricole de ces personnes morales" ;
- "4- La recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier" ;
- "5- L'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale".

Démarches récentes : Depuis 2015, la SAFER conduit avec le GAB un observatoire du foncier bio et des friches. Le territoire de GPSO pourrait être choisi comme territoire test pour la méthode de recensement automatique des friches.IV.3. La société civile

## Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)

Les AMAP sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.



Depuis la création des AMAP en Ile-de-France en 2003, elles se sont fortement multipliées, portant en 2017 à plus de 300 le nombre de groupes en partenariat avec 160 fermes.

Dix AMAP sont présentes sur le territoire de GPS&O, à Goussonville, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Magnanville, Achères, Poissy, Les Alluets-le-Roi, Triel-sur-Seine et Limay. Cependant, aucun agriculteur du territoire ne fournit ces AMAP.

## L'Association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA)

L'association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets, créée en 2004 est actuellement présidée par M. Patrick LOISEL. Constituée de 3 collèges (élu, agriculteurs et civils), elle est un lieu de rencontre, de dialogue et d'expression de propositions.

Son objectif principal est de créer un espace commun pour réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable pour tous les acteurs locaux. Sa principale préoccupation est la pérennisation de l'agriculture sur son territoire.

Le territoire, composé de 24 communes, a été étudié au vu de ses activités agricoles : filières, circuits courts, recensement des chemins ... Avec le programme d'actions LEADER, dont elle a bénéficié sur la programmation 2007-2013, et le soutien de ses différents partenaires, l'association se dote d'une stratégie, de moyens d'animations et de financements. Cette stratégie est déclinée en trois orientations majeures :

- Conforter les filières agricoles par une stratégie de territoire,
- Renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique,
- La plaine, une zone pilote sur l'écologie territoriale.

Six communes de la Plaine de Versailles font partie du territoire de GPS&O : les Alluets-le-Roi, Orgeval, Aulnay sur Mauldre, Arnouville-les-Mantes, Goussonville et Jumeauville.

Démarches récentes : Des projets innovants et/ou de diversification ont été lancés ou sont en cours de réflexion par les agriculteurs : valorisation de l'huile de colza en combustible, ouverture de boutiques de produits fermiers charte paysagère, circuits de découverte de la plaine et de ses fermes.

## L'Association pour le développement d'une agriculture durable en Seine Aval (ADADSA)



L'ADADSA est une association constituée de 3 collèges (élus, agriculteurs et société civile), qui porte depuis 2007 une stratégie agricole et rurale soutenue par le programme LEADER. Regroupant à l'époque 13 communes, ce sont depuis 2015, 64 communes de la vallée Seine Aval, au sein de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise qui font partie du groupement d'action local (GAL) Seine Aval, porté par l'ADADSA.

La stratégie LEADER est de « Cultiver les synergies entre mondes rural et urbain ».

Elle est constituée de 3 axes :

- Développer une offre alimentaire de proximité, de qualité, accessible à tous, en développant à la fois la diversité des productions alimentaires, mais également les circuits de proximité et en sensibilisant les consommateurs
- Favoriser les relations entre les milieux urbains et ruraux : l'objectif est de créer des espaces de rencontre pour encourager les relations entre acteurs ruraux et populations locales, et favoriser une meilleure intégration de l'agriculture dans le territoire
- Développer des filières innovantes pour la transition écologique : il s'agit d'encourager toutes les formes d'agriculture durable, les pratiques respectueuses de la ressource en eau ainsi que les filières bois et biomasse agricole.

De nombreux projets ont pu être soutenus grâce au programme LEADER qui facilite et encourage l'innovation rurale sur le territoire : légumerie, entreprise agricole apprenante, logement étudiant à la ferme, développement d'une filière biomasse...

Démarche récente : le comité de programmation du GAL Seine Aval se réunit régulièrement pour décider des projets à soutenir.

- ▶ **GPS&O est un territoire avec une dynamique partenariale particulièrement importante : de nombreux acteurs interviennent pour soutenir l'agriculture du territoire. Une coordination par la communauté urbaine pourrait faciliter la coopération entre les acteurs et les programmes existants.**
- ▶ **GPS&O et ses partenaires, et en particulier le GAL Seine-Aval, le PNR et le Département, ont de nombreuses synergies potentielles, notamment sur les questions de la ressource en eau, de la coordination des initiatives individuelles en matière de diversification des productions, et mode de vente.**

### III. Dimension foncière agricole

Le contexte spécifique du territoire amène à apporter une attention toute particulière au foncier et à ses mutations. Support des activités, le foncier peut faire l'objet de mutations et de transactions de nature à faire évoluer à terme le territoire, ses usages et ses paysages.

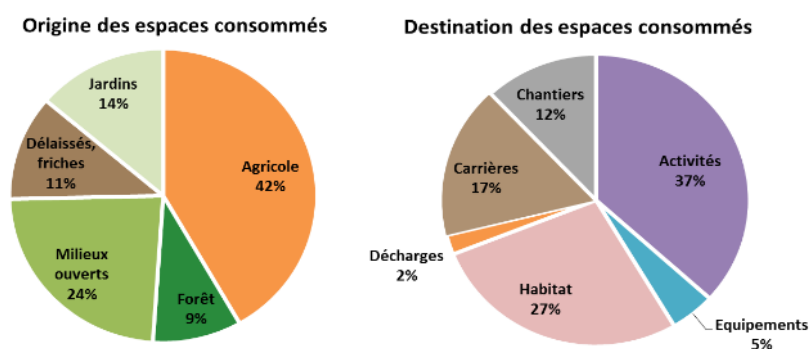
#### III.1. DISPARITION DU FONCIER AGRICOLE : ANALYSE DE LA CONSOMMATION PASSEE ET FUTURE

##### Consommation passée : 70 ha / an de terres agricoles artificialisées

L'analyse de la consommation passée a été réalisée avec les données EVOLUMOS de l'IAU sur la période 2003-2012. En 9 ans, ce sont près de 638 ha d'espaces agricoles qui ont été consommés en extension urbaine sur l'ensemble du territoire, soit environ 70 ha/an.

Les espaces consommés en extension de l'urbanisation sont principalement des espaces agricoles, représentant 42 % des espaces consommés.

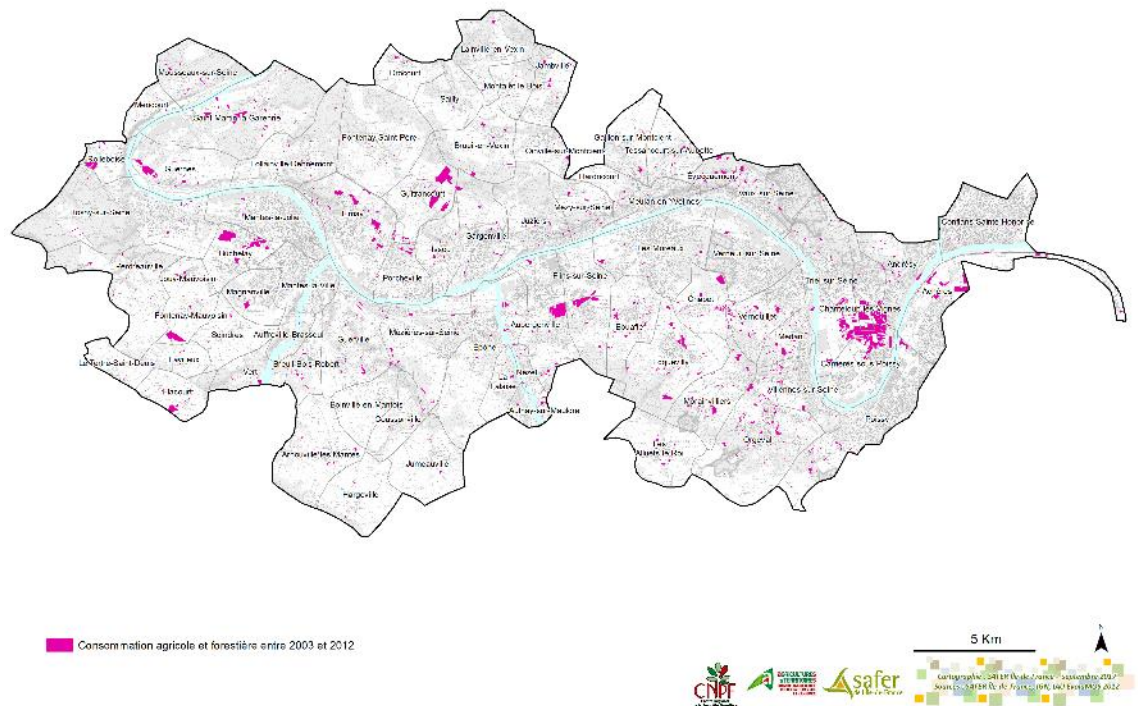
Ces espaces sont principalement devenus des activités économiques, qui représentent 37 % des espaces consommés, suivi de près par l'habitat, qui constitue 27 % des espaces consommés. Les carrières, activité économique d'importance sur le territoire de GPS&O constitue le troisième poste le plus important en termes de consommation d'espaces, il représente 17 % des consommations.



Source : IAU, even conseil, 2003-2012

En termes de localisation de la consommation des terres, les communes rurales consomment en majorité des espaces agricoles (64 % des consommations), les communes urbaines et péri-urbaines consommant principalement des espaces herbacés ouverts (plus de 60 %), notamment des milieux semi-naturels ouverts. Les espaces forestiers sont consommés au sein des communes rurales et périurbaines. La carte suivante permet de localiser les consommations d'espaces agricoles et forestiers entre 2003 et 2012.





Les communes rurales se distinguent par une part importante d'espaces consommés pour l'activité des carrières (44 % des espaces consommés en milieu rural), principalement présente dans les communes de Guitrancourt, Saint-Martin-la-Garenne et Guernes, mais également dans les communes urbaines et périurbaines de Chapet, Gargenville, Triel-sur-Seine et Achères. L'habitat y constitue le deuxième poste de consommation (26 %).

Les communes périurbaines et urbaines se distinguent des communes rurales par l'importance des consommations dédiées aux activités (45 % pour les communes urbaines et 41% pour les communes périurbaines).

► **Le rythme de consommation sur 9 années a été de 70 ha/an pour les espaces agricoles**

### Consommation future : de nombreux grands projets

De nombreux projets d'aménagement vont impacter l'activité agricole et en particulier les terres agricoles. Les projets en cours ou à venir sur le territoire de GPS&O sont de différentes natures : les projets d'infrastructures, les grands équipements, les projets d'urbanisation et les carrières.



La description des projets, présentés ci-après, permet de tirer des conclusions quant à l'impact potentiel qu'ils auront sur le foncier agricole et sur la fonctionnalité des espaces agricoles.

### Les projets d'infrastructures

L'aménagement de nouveaux ouvrages linéaires détériore le parcellaire des exploitants. Cela engendre une amputation des parcelles (enclaves, complexité de formes pour exploiter) et un allongement des parcours d'accès (chemins et ponts de desserte). Par ailleurs, lorsqu'il existe un dispositif d'irrigation ou de drainage, les parcelles peuvent se trouver coupées du réseau en place, au risque de les rendre inopérants.

Les projets d'infrastructures, identifiés par la Chambre d'agriculture, sont principalement des créations ou des aménagements de voiries.

**Tableau: Projets d'infrastructure (Source: CAIF)**

Type infra	Projet	Maitre Ouvrage	Estimation impact sur foncier agricole (ha)	Observations
Voie ferrée	RER E – EOLE	STIF	Inconnu	
	LNPN	SNCF	9 ha à 10 ha le km	Avec le contournement de Mantes, l'impact pourrait atteindre 400 ha
Autoroutes	Viaduc de Guerville	SAPN	< 1ha	
	Echangeur des graviers	CD 78	10 ha	Projet abandonné ?

	Prolongement A104	Etat	4 à 6 ha le km	
Routes départementales	Liaison A13 – RD28	CD 78	30 à 40 ha	
	Liaison RD30 – RD 190 (Triel sur Seine – Achères)	CD 78	10 à 15 ha	
	Déviation RD154 (Verneuil sur Seine – Vernouillet)	CD 78	5 à 10 ha	
	Recalibrage RD110 (Buchelay – Bréval)	CD 78	5 à 10 ha	
Voie locale	Voie nouvelle Bérégovoy (Les Mureaux)	Ville des Mureaux	< 1ha	
Voie fluviale	Plate-forme multimodale (Achères)	Ports de Paris-HAROPA	80 ha	Secteur d'extraction de sables et de granulats alluvionnaires
	Extension du Port de Limay	Ports de Paris-HAROPA	2,5 ha	
<b>TOTAL estimé (fourchette haute)</b>			<b>576 ha</b>	<b>L'impact du RER E n'est pas inclus</b>

Une réelle prise en compte de l'activité agricole en préalable de tout projet est indispensable pour limiter l'impact sur les exploitations agricole et notamment sur le foncier, estimé à 576 hectares. Le regroupement des ouvrages linéaires (ex : autoroute en parallèle d'une ligne TGV), la mise en place d'opérations de remembrement, la prise en compte des conditions d'exploitations (accès aux parcelles, réseaux d'irrigation et de drainage) sont des réflexions à mener en amont des aménagements.

### Les grands équipements

Les projets d'équipements impactent le foncier agricole en amputant des surfaces aux exploitations en place. Par ailleurs, ils engendrent de nouveaux flux de circulations qui peuvent détériorer les parcelles agricoles limitrophes.

Les futurs équipements identifiés sur le territoire de GPS&O sont de diverses natures. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau: Projets équipements (Source: CAIF)**

Projet	Maitre d'Ouvrage	Estimation impact sur foncier agricole cultivé (ha)
Centre d'entraînement du PSG (Poissy)	Club de football du Paris Saint-Germain	40 ha

Aire de grand passage (Triel sur seine)	GPS&O	3 ha
Poste source de Boivre-en-Mantou	ERDF	1 ha
<b>TOTAL estimé</b>		<b>48 ha</b>

### Les carrières

Les carrières, sites d'extraction de matériaux, sont généralement situées dans des environnements naturels et agricoles. Les permis de carrière, délivrés par le préfet de département au terme d'une procédure avec enquête publique, peuvent autoriser des durées d'exploitation allant jusqu'à 30 années.

**Tableau: Projets carrières (Source: CAIF)**

Projet	Maitre d'Ouvrage	Estimation impact sur foncier agricole (ha)	Observations
Carrière de Brueil-en-Vexin	Heidelbergcement	100 ha	Remise pour partie en culture après exploitation
Carrière de Flacourt (extension)	SMEM (Eurovia)	15 ha	Remise pour partie en culture après exploitation
Carrière de la Boucle de Guernes (Les Bretelles)	Lafarge	32 ha	
<b>TOTAL estimé</b>		<b>147 ha</b>	

Le réaménagement des carrières qui s'opère de manière progressive au fur et à mesure de l'exploitation vise à restituer un milieu identique ou proche de l'état initial. La restitution en terres agricoles n'est pas toujours l'option privilégiée. Les options de réaménagement dépendent notamment de la configuration du gisement exploitable et de l'environnement local, et ne conduisent pas nécessairement à un retour à la vocation initiale du site, comme le signale le Schéma Départemental des Carrières des Yvelines. Néanmoins, lorsqu'elle est envisagée, des recommandations sont préconisées, voire rendues obligatoires dans les arrêtés d'autorisation d'exploiter (DRIEE Ile-de-France).

A titre d'exemple, la Chambre d'agriculture a été mandatée par les Ciments Calcia pour réaliser une étude agronomique et pédologique sur le secteur de Brueil-en-Vexin. Des préconisations ont été émises pour que l'exploitation et le réaménagement permettent de retrouver le potentiel agronomique initial des terres.

- **D'ici 2030, les projets d'aménagement identifiés sur le territoire de GPS&O vont consommer environ 770 hectares de terres agricoles. Cela représente à peu près 5 % de la SAU totale.**

## Impacts sur l'économie du territoire

Le prélèvement foncier diminue le potentiel économique des exploitations agricoles, freinant ainsi leur dynamisme territorial. Le prélèvement cumulé engendre ainsi un certain nombre de nuisances pour l'activité économique agricole du territoire lui-même :

- la raréfaction des terres disponibles qui limite la possibilité de confortation, d'installation et de restructuration des exploitations,
- le développement de surcoûts et des difficultés de fonctionnement (nécessité d'acquérir du matériel adapté, allongements de parcours, sécurisations des parcelles),
- l'accroissement des phénomènes de rétention foncière,
- la déstabilisation des filières.

Il est important que les projets d'aménagement intègrent très en amont leur insertion dans un territoire agricole qui possède son propre fonctionnement afin de l'impacter au minimum et d'accompagner, si nécessaire, son évolution. Pour cela, le décret n°2016-1190 du 31 août 2016 issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts sur l'activité agricole des projets d'aménagements.

Ce dispositif de **compensation collective agricole** devra permettre de compenser les effets négatifs générés par la consommation des terres agricoles d'un projet d'aménagement sur la filière agricole. Elle aura pour vocation de contribuer à réparer l'impact d'un projet sur la structuration et le fonctionnement de l'agriculture du territoire en réalisant une étude comprenant des mesures dites « de compensation collective ». Tout projet soumis à étude d'impact environnemental systématique, et dépassant 1 hectare de consommation de terres à usage agricole sera soumis à étude de compensation collective agricole.

Par exemple, l'implantation de distributeurs automatiques de fruits et de légumes dans les futures gares du RER E pourrait servir à compenser une partie des impacts provoqués par ce projet.

- ▶ **Des compensations individuelles et collectives sont à prévoir pour limiter les impacts sur les fonctionnalités des exploitations et sur l'économie agricole du territoire.**

Le contexte spécifique du territoire amène à apporter une attention toute particulière au foncier et à ses mutations. Support des activités, le foncier peut faire l'objet de mutations et de transactions de nature à faire évoluer à terme le territoire, ses usages et ses paysages.

## III.2. ALTERATION DU FONCIER AGRICOLE : LES HANDICAPS DU PERIURBAIN

En dehors de la consommation de leur principal outil de production par les nombreux projets d'urbanisation, les exploitations agricoles subissent des pressions spécifiques au milieu périurbain : vols et déprédations, difficultés de circulation et dégâts de gibiers principalement. Les tendances régionales, confirmées par les exploitants rencontrés lors des ateliers participatifs sont présentés dans ce chapitre.

## Vols et déprédations

La plupart des champs ne sont pas clos, les vols de récolte et de matériel sont fréquents. Il n'est pratiquement plus possible d'exploiter autrement qu'en céréales certaines parcelles isolées en zone d'habitat. De plus, les déprédations sont nombreuses : moto-cross et quads dans les cultures, barrières et clôtures abimées, abandons de carcasses de voitures et dépôts d'encombrements variés. Les jachères sont la proie des gens du voyage, très nombreux dans l'agglomération parisienne, qui les laissent en mauvais état après leur occupation.

## Circulation

La voirie est difficile et dangereuse à emprunter pour du matériel agricole : voies trop étroites, aménagements routiers mal dimensionnés, forte circulation aux horaires des bureaux ... D'autant plus que les emprises parcellaires obligent à des trajets supplémentaires pour contourner les zones d'urbanisation. Par ailleurs, les documents d'urbanisme ne permettent pas toujours d'installer des hangars à proximité des champs et cela entraîne également plus de circulations.

La diminution des surfaces cultivées et l'urbanisation entraînent une restructuration des infrastructures de collecte et donc souvent un éloignement des silos. A titre d'exemple, le silo de Hardricourt a pour projet de se délocaliser car son accès est de plus en plus difficile du fait de l'urbanisation alentour. Des circulations supplémentaires pour bon nombre d'exploitants seront induites.

## Dégâts de gibier

Ils sont particulièrement importants en Ile-de-France et leur présence cause de gros dégâts sur les cultures, induisant des pertes de récolte.

Le sanglier, principal responsable des dégâts, est dérangé en forêt par les promeneurs de plus en plus nombreux dû aux projets d'urbanisation et tend donc à s'établir à proximité dans les champs cultivés, principalement maïs, céréales à paille et prairies. Les lapins profitent en Ile-de-France de nombreux sites qui favorisent leur prolifération : voies ferrées, talus et remblais, friches industrielles, vergers abandonnés ...

La Commission nationale d'indemnisation des dégâts de grand gibier fixe les barèmes pour l'agriculture. En cas de dégâts avérés, la Fédération départementale des chasseurs effectue une évaluation des préjudices causés aux cultures et procède à l'indemnisation. Selon l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le sanglier représente 85 % des montants indemnisés.

Cependant, cette procédure financière ne semble pas suffisamment efficace, puisque les dégâts causés par le gibier continuent à rentrer en ligne de compte dans le choix des cultures réalisées par les agriculteurs.

## Mitage : cabanisation et dépôts sauvages

Le mitage des terres agricoles et des milieux naturels est très fréquent en Île-de-France. Il peut se traduire par des dépôts sauvages et des constructions illégales qui grèvent la fonctionnalité des milieux qu'ils occupent. Les ateliers participatifs ont permis de recenser la plupart des sites soumis au mitage. Deux couches SIG ont ainsi été créées :

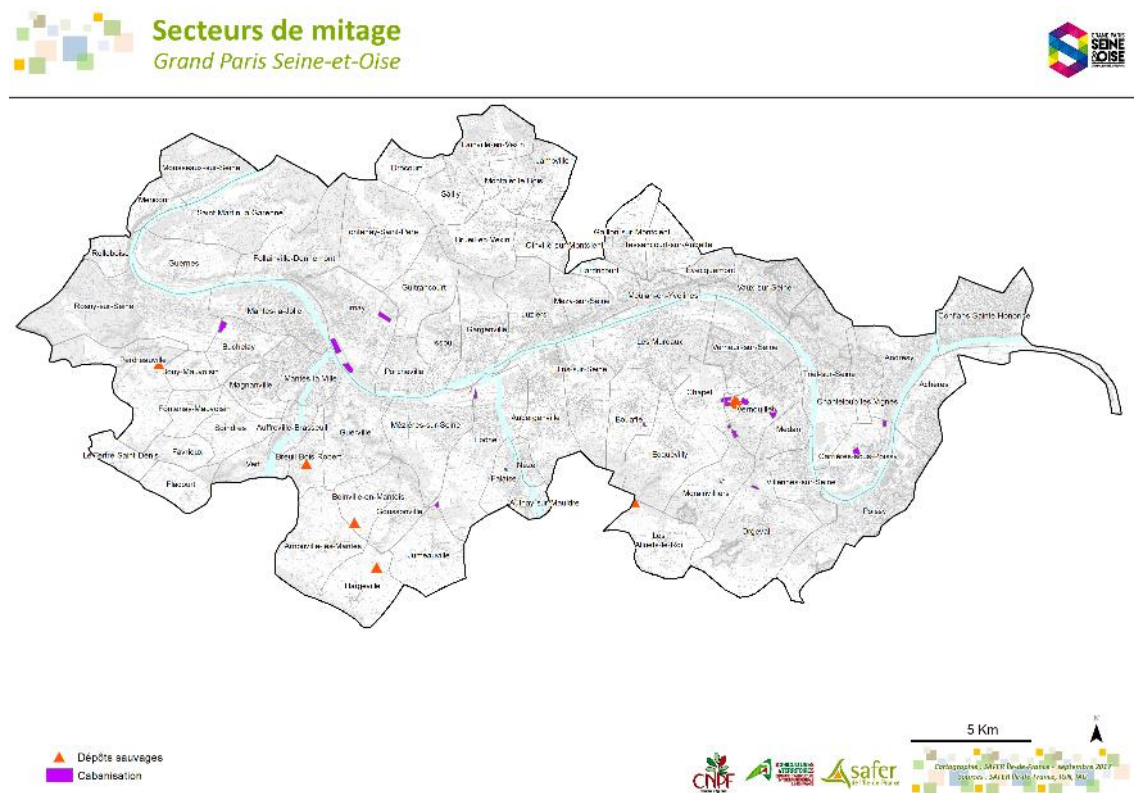


- Cabanisation : cette couche représente les secteurs où se sont implantées des constructions illégales (cabanes de fortunes, pré-fabriqués, caravanes...)
- Dépôt sauvage en zone agricole et boisée : cette couche représente les secteurs où sont déposés régulièrement des déchets sauvages.

Les secteurs de cabanisation sont essentiellement localisés autour des vallées et des axes de transport. Plus particulièrement dans les secteurs morcelés. 95 ha sont ainsi occupés par des installations illégales en milieu naturel forestier ou agricole : cabanes, préfabriqués, caravanes... 13 communes sont concernées, soit 18 % du territoire. Les communes les plus touchées par le phénomène sont : Limay (31 ha), Vernouillet (30 ha) Carrière-sous-Poissy (11 ha) et Buchelay (9 ha).

La concertation a permis d'identifier la multiplication des places de dépôts sauvages sur le territoire. Ce sujet qui préoccupe fortement les forestiers et agriculteurs, n'est pas traité de manière exhaustive dans le diagnostic car il serait trop long de recenser l'ensemble des lieux de dépôts sauvages. Les principaux lieux de dépôts pérennes ont tout de même été recensés. A titre d'exemple sur la seule commune d'Ecquevilly, 16 tonnes de déchets ont été déposées en 6 mois. Des solutions mériteraient d'être identifiées dans le cadre de la future charte. Il est à noter que le syndicat des Jeunes agriculteurs met en place un réseau de signalement des dépôts sauvages.

### Carte des secteurs impactés par le mitage : zones de cabanisation et place de dépôt sauvage.



- **Les espaces agricoles sont victimes de phénomènes qui les altèrent durablement : cabanisation, dépôts sauvages, vols, dégât de gibier... Accrus en situation périurbaine, ces problèmes sont source de surcoût de gestion, et de découragement pour les exploitants**

### III.3. DESHERENCE DES ESPACES : LA MULTIPLICATION DES FRICHES AGRICOLES

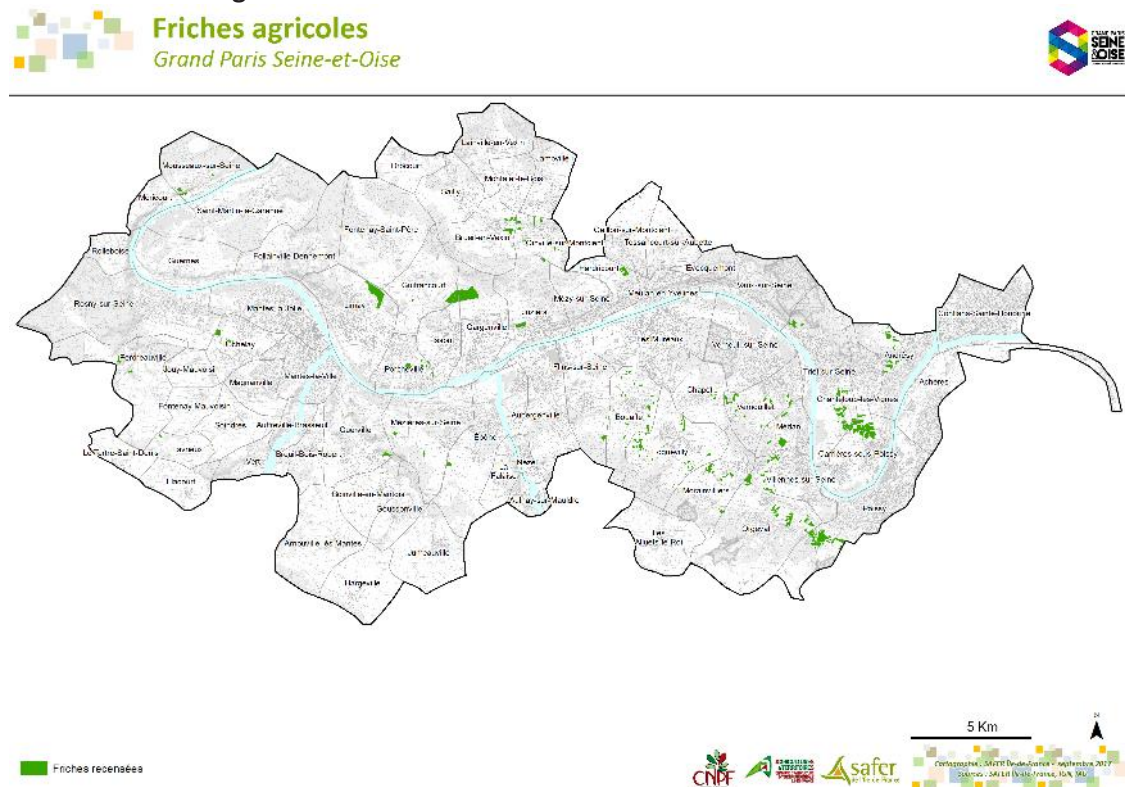
Une friche agricole correspond à une parcelle qui a été agricole et qui est aujourd'hui manifestement non cultivée. Les jachères ne sont donc pas des friches, les taillis non plus. Ces parcelles sont de petite taille sur le territoire (moins de 5000 m<sup>2</sup> en moyenne), elles peuvent être mal configurée pour l'exploitation agricole (pente, enclavement...). Elles appartiennent souvent à des indivisions, à des propriétaires décédés dont la succession n'est pas régularisée, ou des propriétaires qui espèrent une ouverture à l'urbanisation.

Les friches gèlent du foncier qui pourrait être cultivé, génèrent en plus des problèmes d'invasion des champs par les chardons qui y prospèrent et appellent surtout des usages illicites tels que dépôts de déchets, circulation d'engins tout terrain, installations illégales de gens issus de la communauté du voyage...

Les jachères de petite taille (2000 à 5000 m<sup>2</sup>) peuvent néanmoins prendre l'apparence de friches agricoles dans la mesure où elles sont peu accessibles aux engins agricoles et elles peuvent être de moins en moins gérées. Les participants indiquent qu'il y a une question de taille et de configuration des jachères qui conditionne leur bonne gestion.

Les friches ont fait l'objet d'un recensement au travers de l'atelier foncier des ateliers participatifs. La couche SIG existante issue du recensement sur l'ancien territoire de la CA2RS a été mise à jour. Certaines friches aujourd'hui cultivées ont ainsi été supprimées. Pour le reste du territoire les friches existantes ont été recensées.

#### Carte des friches agricoles recensées sur le territoire



50 % des communes du territoire sont concernées par ce phénomène qui touche 641 ha, soit 17 ha par commune en moyenne. Les 11 communes les plus concernées sont situées dans la boucle de Chanteloup, le plateau des Alluets et les buttes de l'Arthies.

- ▶ **Lors de la concertation, le remembrement a souvent été plébiscité par de nombreux exploitants. Il permettrait de reconfigurer les îlots de culture de nombreuses exploitations dont le parcellaire est dispersé. Une seule Association de restructuration foncière existe sur le territoire : AFR de Limay**

### **III.4. MORCELLEMENT AGRICOLE : UN FACTEUR DE FRAGILITE FONCIERE**

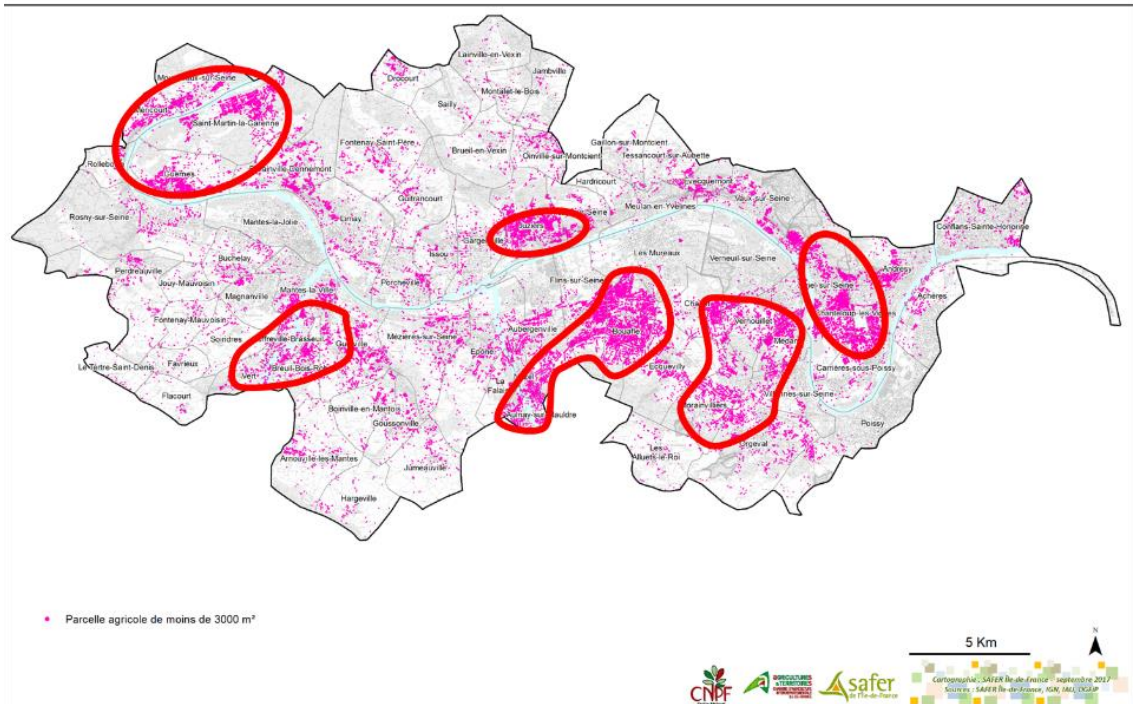
Le morcellement des espaces agricoles peut se définir en analysant la taille des parcelles cadastrales agricoles et la dispersion des îlots agricoles.

#### **Morcellement parcellaire**

Les petites parcelles cadastrales constituent une fragilité foncière dans la mesure où elles peuvent plus facilement muter (le coût d'achat étant généralement proportionnel à la taille) et accueillir des usages non autorisés dans les documents d'urbanisme. Elles sont également plus facilement délaissées par leurs propriétaires qui, au fil des successions, se préoccupent de moins en moins de petites parcelles sans valeur, entraînant un enfrichement.

Un travail d'identification du morcellement parcellaire agricole a été conduit pour évaluer la part des « petites » parcelles. Les parcelles en nature cadastrale de Terre, Prés, Vergers, Vigne et Peupleraie ont été analysées et le seuil retenu est de 3 000 m<sup>2</sup>. Ce seuil correspond à la surface moyenne des parcelles agricoles de GPS&O (3 300 m<sup>2</sup>) ainsi qu'à la superficie moyenne des parcelles soumises à pression foncière (3 100 m<sup>2</sup>).

#### **Carte du morcellement parcellaire**



Les parcelles agricoles inférieures à 3 000 m<sup>2</sup> représentent 82 % des parcelles agricoles du territoire (soit 57 445 parcelles), mais seulement 20 % de leur superficie. Elles sont essentiellement concentrées sur 20 communes du territoire, situées sur les boucles de Seine - à l'Est et l'Ouest du territoire, dans les vallées secondaires, sur le secteur du plateau des Alluets et à l'extrémité des buttes de l'Arthies, à Juziers.

### Dispersion des exploitations

Une exploitation agricole cultive généralement des ensembles de parcelles contiguës regroupées en « îlots » de culture. Ces îlots constituent l'unité de base de la surface agricole utile des exploitations, ils sont déclarés au titre des aides PAC. Les 157 exploitations du territoire cultivent en moyenne 40 îlots.

Les caractéristiques des îlots cultivés par chaque exploitation sont importantes à prendre en compte pour mesurer la fragilité des espaces agricoles : la configuration des îlots et leur distance entre eux sont des facteurs clés de la fonctionnalité agricole.

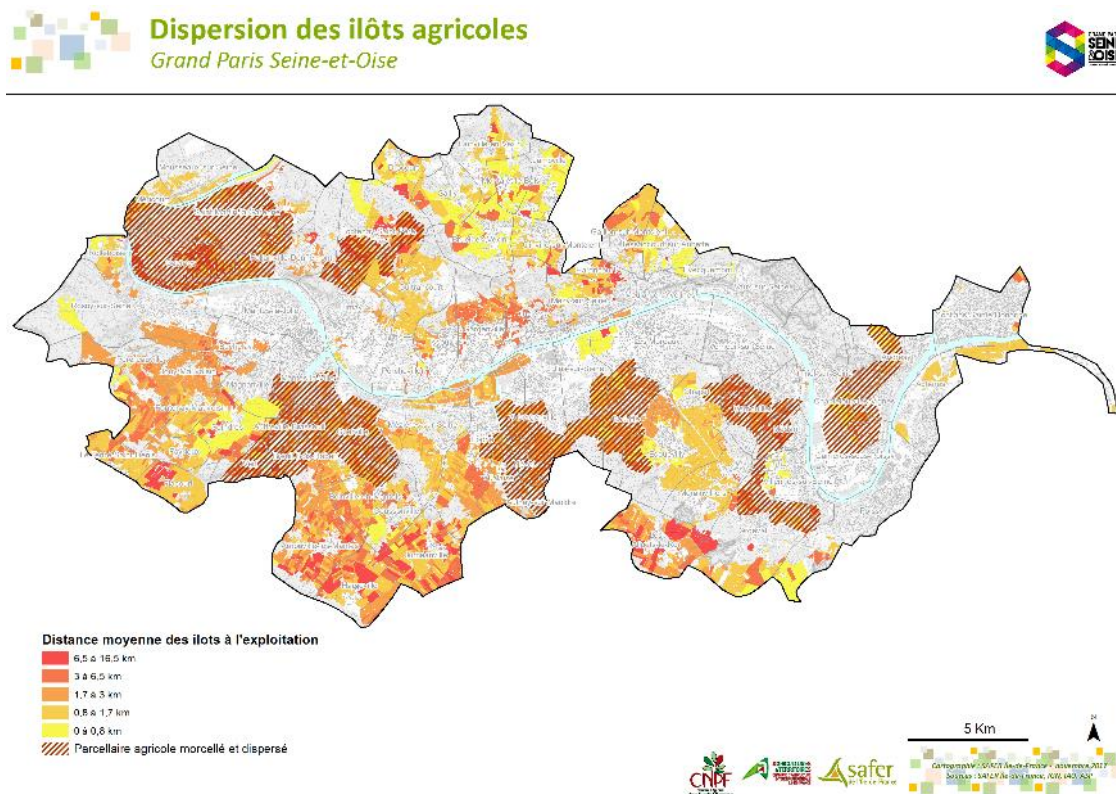
Les îlots de culture peuvent en effet être plutôt regroupés ou dispersés. Sur le territoire, certaines exploitations peuvent avoir tous leurs îlots regroupés sur une commune ou sur de nombreuses communes, la distance moyenne entre les îlots pouvant aller de 0 m (îlots contigus) à 16 km. L'éloignement des îlots entre eux peut avoir des conséquences sur les conditions d'exploitation des terres : temps de circulation, organisation du calendrier des travaux... D'autant plus qu'en situation périurbaine les circulations agricoles sont souvent très problématiques et peuvent induire des coûts supplémentaires.

Un indice de dispersion des exploitations a été calculé pour analyser la configuration des exploitations. La méthode de la matrice des distances a été utilisée pour identifier un éloignement théorique des îlots



d'une même exploitation. Cela permet d'affecter à chaque exploitation un indicateur de dispersion qui tient compte à la fois du nombre d'îlots et de leur distance. La carte suivante permet donc d'affecter pour chaque îlot d'une exploitation une classe de dispersion.

### Carte de la dispersion des îlots agricoles



Plus les îlots sont nombreux et distants les uns des autres, plus les exploitations peuvent être soumises à des difficultés de circulation et des coûts d'exploitation supplémentaires. Ils sont représentés en couleur foncée sur la carte. Une vigilance particulière doit donc être portée sur les secteurs concernés.

De la même manière, la **configuration des îlots** eux même joue un rôle dans la fonctionnalité des exploitations : un îlot de moins de 1 ha, enclavé dans un tissu urbain ou par des infrastructures de transport sera difficile à exploiter et pourra à terme être délaissé par les exploitants. Actuellement (RPG 214) la superficie moyenne des îlots du territoire est de 3,5 ha et 1/3 des îlots du territoire ont une superficie inférieure à 1 ha, cela représente 1 200 ha, soit 7 % de la SAU. 20 communes du territoire sont particulièrement concernées : les îlots de petites tailles y représentent une surface comprise entre 20 et 80 ha.

Le remembrement a été évoqué lors de la concertation à plusieurs reprises et dans chaque secteur du territoire pour remédier au problème du parcellaire morcelé (problème des parcelles sans bail car propriétaire inconnu) et des îlots éclatés de certaines exploitations. C'est un phénomène qui touche tout le territoire.

- **Les configurations plutôt éclatées du parcellaire des exploitations méritent une attention de la part des collectivités pour favoriser le regroupement parcellaire, la fluidité des circulations agricoles et veiller à ne pas enclaver les îlots agricoles.**

### III.5. MODES DE FAIRE-VALOIR

#### Un recueil de l'information difficile

Plusieurs modes d'exploitation des parcelles sont possibles, on parle de modes de faire-valoir, c'est-à-dire de relations entre le propriétaire foncier et l'exploitant qui assure la mise en valeur des terres agricoles. En faire-valoir direct, l'exploitant est également propriétaire des parcelles qu'il cultive. En faire-valoir indirect, le propriétaire foncier loue ses terres à l'exploitant pour une période donnée, plus ou moins longue. En Île-de-France, du fait d'une pression foncière importante, les baux précaires ou l'exploitation sans droit ni titre est également courante.

En Ile-de-France, les parcelles sont majoritairement exploitées en faire-valoir indirect, on parle d'une région de « fermage ». Le faire-valoir direct concerne seulement 15 à 20 % de la SAU régionale. 75 à 80 % de la SAU régionale est donc louée par les exploitations. Cela a des répercussions sur le fonctionnement de l'agriculture. Même si le statut du fermier en place protège l'agriculteur (droit de préemption du fermier en place, clauses limitées de reprises des terres par le propriétaire...), ce dernier demeure tout de même tributaire de ses propriétaires et il ne peut pas réaliser tous les aménagements qu'il souhaite sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Au vu du caractère très stratégique de la répartition des modes de faire valoir au sein d'une exploitation, cette information n'a pu être recueillie dans le cadre du présent diagnostic. Cette donnée très confidentielle et fastidieuse à recueillir s'est avérée impossible à obtenir de manière précise ni dans les ateliers collectifs, ni dans les permanences. Il n'a pas non plus été possible d'identifier les modes de faire valoir préférentiels avec les responsables de cercle de la chambre d'agriculture. D'expérience, un état des lieux des modes de faire-valoir par exploitation nécessite un entretien individuel par exploitation d'une durée minimum de 1h. Cela représenterait donc 157 ha, soit 20 jours de travail, sans compter les déplacements.

L'indicateur du mode de faire-valoir ne nous paraît par ailleurs pas le plus pertinent pour traduire la fonctionnalité spatiale des exploitations. S'il est plus confortable pour une exploitation d'être propriétaire de ses terres, le statut du fermage protège bien les exploitants et le mode de faire-valoir indirect n'est donc pas source de fragilité. L'indicateur de dispersion des îlots combiné à celui du morcellement parcellaire et des propriétés sans maître semble d'avantage utile pour décrire des situations de précarité foncière.

#### Baux précaires et occupation sans droit ni titre

La proportion de la précarité foncière des exploitations a par contre pu être recueillie pour les exploitants rencontrés lors de la concertation. Les informations recueillies font l'objet d'une couche SIG, à noter que peu d'exploitants ont bien voulu localiser les secteurs concernés.

Plus généralement, il ressort que près de 30 % des exploitations sont concernées par des baux précaires (convention d'occupation précaire signée entre un propriétaire et un exploitant agricole concerné par un projet spécifique). Ces baux sont principalement contractés au profit de sociétés d'extraction de granulats type Calcia et Laffarge, et de l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF). Dans une moindre mesure au profit de communes. La part de la SAU impactée peu varier de 3 % à 50 %. L'incertitude quant au projet d'implantations de carrières (Brueil-en-Vexin) ou d'évolution de carrière (Guernes) constitue un vrai gel au développement des exploitations concernées.



- ▶ **Pour les agriculteurs, il est important que la communauté urbaine se positionne sur les projets de carrière.**

La majorité des exploitants (50% des interrogés) est concernée par des parcelles cultivées sans droit ni titre. Il s'agit de parcelles appartenant à des propriétaires inconnus (au fil des successions) ou ne souhaitant pas être tributaire du statut du fermage (rétention foncière en vue d'un hypothétique passage à l'urbanisation). Cela peut également concerner des propriétés communales, sur de petites superficies qui découragent les deux parties de formaliser un bail. En moyenne par exploitation ce phénomène représente 3 à 4 % des superficies (mais peut aller jusqu'à 15 %) soit 1 à 10 ha environ, concernant une demi-douzaine de propriétaires, et une dizaine de parcelles allant de 1 are à 1 ha.

Ces propriétés « fantômes » posent aujourd'hui un problème aux nouveaux installés ou aux repreneurs : pour obtenir un droit à paiement unique au titre de la PAC, il est nécessaire de fournir une preuve de quittance de loyer. Preuve impossible à fournir sur ces parcelles, qui rejoindront alors le rang des friches agricoles.

- ▶ **Des procédures « bien vacant et sans maître » pourraient être réalisées dans chaque communes. Le foncier identifié pourrait alors entrer dans le patrimoine communal et faire l'objet de vente ou de location.**

### III.6. OPPORTUNITES FONCIERES

Les opportunités foncières pour développer l'espace agricole sont très rares en Île-de-France. Deux raisons l'expliquent : dans une région de fermage (voir § modes de faire-valoir), les biens agricoles se vendent occupés, et dans la région capitale où de nombreux grands projets d'aménagement s'établissent sur les terres agricoles, les besoins en compensation agricole utilisent une grande partie du foncier qui pourrait être disponible.

Il est néanmoins possible d'identifier le foncier agricole qui pourrait être libéré ou du foncier qui pourrait redevenir agricole :

- En identifiant les propriétaires de foncier agricole qui souhaiteraient vendre leurs terres,
- En rendant à l'agriculture les friches identifiées,
- En identifiant les biens vacants et sans maître potentiels.

#### **Propriétaires fonciers : de très rares opportunités**

Lors de l'atelier foncier de la concertation, tous les participants ont été interrogés pour savoir s'ils connaissaient des opportunités foncières. Cela a permis d'identifier un départ à la retraite qui libérera prochainement 24 ha principalement à Rosny-sur-Seine. L'exploitant Mr Le Coq, transmet une partie de son exploitation à sa fille, mais souhaite vendre une partie de ses terres.

Si une action était conduite en ce sens, une réelle étude de mobilité foncière pourrait être conduite sur des zones à enjeux spécifiques (Boucle de Chanteloup par exemple)

#### **De nombreuses parcelles potentiellement sans maître**

Au regard du contexte foncier du territoire, comportant d'important secteurs morcelés, parcelles mitées et en friches, des procédures de biens vacants et sans maître (Article L1123-3 du code de la propriété des

personnes publiques), pourraient être engagées sur les communes les plus touchées. Cette procédure administrative permet de mettre au compte communal les parcelles réputée abandonnées. Ces parcelles peuvent ensuite soit être revendues à des porteurs de projets, soit être échangées, pour améliorer la configuration parcellaire.

Un travail a été mené pour identifier les parcelles potentiellement sans maître, ce afin de d'évaluer l'opportunité de s'engager dans ce type de procédure. La méthode consiste à isoler les propriétés ayant un profil « type » de bien vacants et sans maître. Elle basée sur l'expertise de la SAFER.

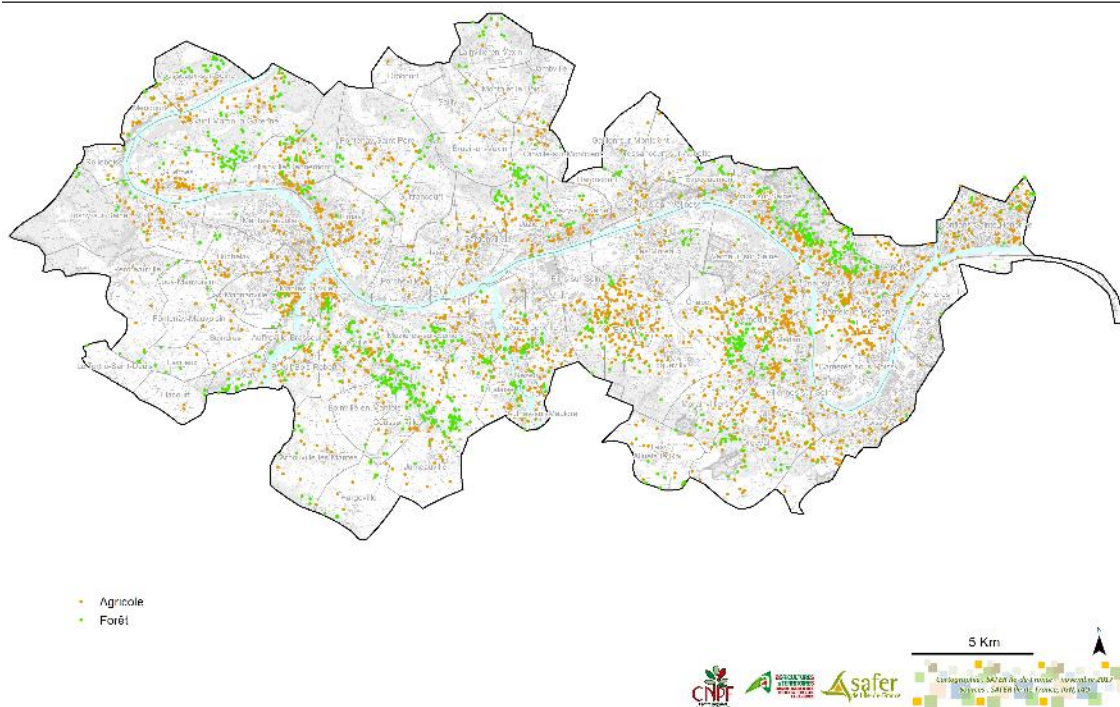
Les parcelles retenues comme potentiellement vacantes et sans maître, ont les caractéristiques suivantes :

- Nature cadastrale « naturelle » : agricole, forestière ou naturelle (sauf eau)
- Indivision « simple » : 2 indivisaires maximum
- Dernière date de mutation antérieure à 25 ans
- Propriétaire principal âgé de plus de 80 ans
- Propriétaire principal résidant en dehors de la Région Île-de-France

Près de 3 500 parcelles sont concernées, représentant tout de même plus de 1 000 ha. Les biens sont essentiellement des terres (47 % de la superficie observée), et des bois (26 %), ayant une superficie moyenne de moins de 3 000 m<sup>2</sup>.



### Biens vacants sans maître potentiels Grand Paris Seine-et-Oise



- **Les biens vacants et sans maître potentiels peuvent constituer des opportunités foncières non négligeables. Cette première base de données pourrait être croisée aux îlots agricoles déjà cultivés par exemple pour voir les possibilités de restructuration foncière.**

### III.7. PROTECTION DU FONCIER

Plusieurs outils de protection du foncier agricole sont en place sur le territoire :

Les **Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière** (PRIF) sont des espaces naturels, agricoles, forestiers ou des milieux dégradés à réhabiliter, souvent classés comme espace naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme. Leur localisation et leur délimitation sont décidées et votées par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV, puis par le conseil régional d'Ile-de-France. Sur ces périmètres, l'AEV est autorisée à acquérir des terrains, ce qui en garantit la gestion.

- ▶ 9 PRIF ont été recensés, dont la moitié à caractère agricole.

Les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, mais également d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. La politique des ENS s'appuie sur une politique départementale instituée par la loi de 1985 (articles L142-1 à L142-13 et R142-1 à R142-19 du Code de l'urbanisme).

- ▶ 12 ENS ont été recensés.

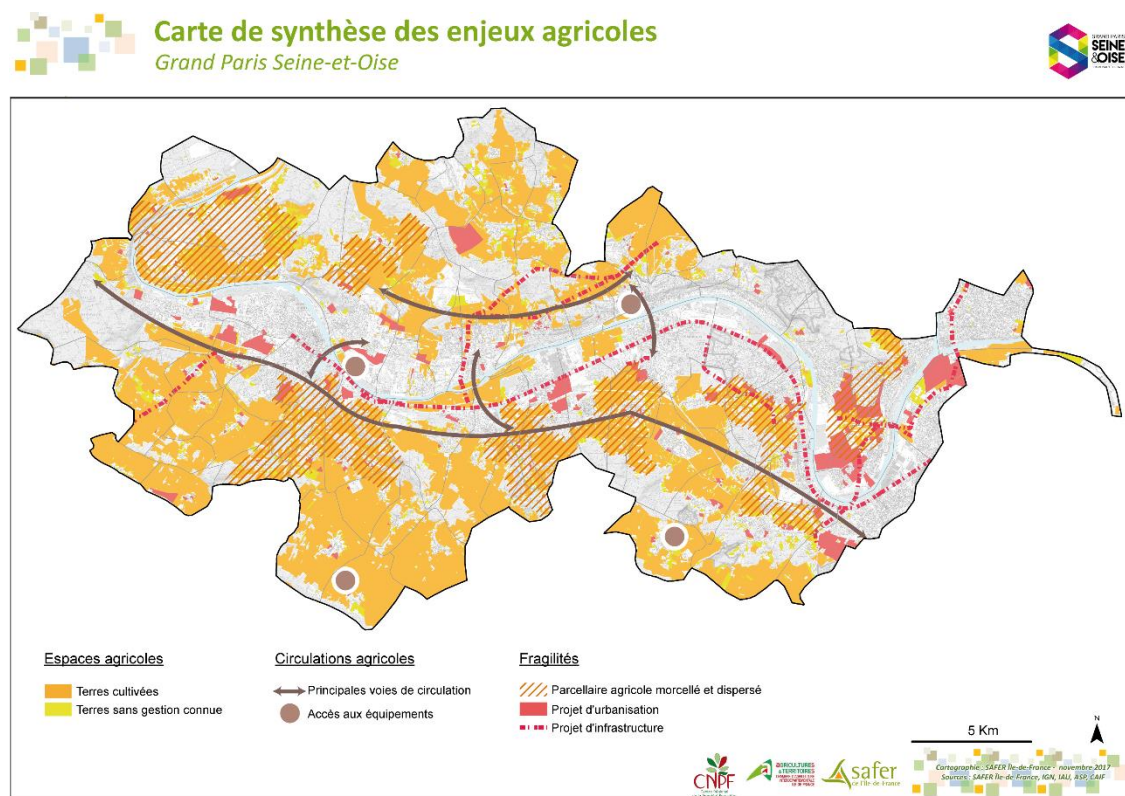
Les **conventions de veille et d'intervention de la SAFER** passées avec les communes constituent également une protection du foncier agricole contre le mitage et les pressions foncières. Ces conventions permettent aux communes de bénéficier des informations de ventes dont est destinataire la SAFER au titre de son droit de préemption en zone agricole et naturelle des documents d'urbanisme (article L 143-2 du code rural et de la pêche maritime).

- ▶ 55 communes possèdent une convention SAFER, soit 75 % du territoire

Les communes sous convention sont les celles qui sont le plus touchées par la spéculation : c'est la raison pour laquelle elles contractualisent avec la SAFER. Pour enrayer le phénomène, il est nécessaire que les communes se portent acquéreur des biens ce qui n'est pas toujours possible financièrement. D'autre part, les pressions touchaient beaucoup jusqu'à présent les espaces boisés sur lesquels la SAFER n'avait pas le droit de préemption. Cette tendance pourrait s'inverser du fait de la nouvelle assiette du droit de préemption SAFER permettant depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 de préempter les biens boisés de moins de 4 ha.

## IV. Synthèse et premiers enjeux

L'analyse des différentes composantes des espaces agricoles, de leurs fragilités et des outils de protections existants nous permet d'identifier les éléments de synthèse pour le maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire. Ces éléments sont repris dans la cartographie suivante :



Les zones à enjeux pour une agriculture pérenne sur le territoire sont :

- Les équipements et les circulations agricoles,
- Les secteurs de morcellement agricole,
- Les secteurs où la densité des projets d'urbanisation ou d'infrastructures est importante.

Si l'agriculture de GPS&O est dominée par les grandes cultures, elle est relativement diversifiée. Les entreprises et partenaires agricoles sont inscrites dans une dynamique d'innovation qui attire de nouveaux porteurs de projets, ce malgré une moyenne d'âge plutôt élevée et de nombreuses exploitations sans repreneurs connus.

Bénéficiant de nombreux partenaires avec des moyens dédiés (LEADER), le développement agricole local souffre pourtant d'une consommation importante de foncier (logement, zones économiques et carrières) et de problèmes qui altèrent son fonctionnement : morcellement, cabanisation, dépôts sauvages, enrichissement...

Face à ces menaces et fragilités, les entreprises agricoles et leurs territoires font preuve d'innovations. GPS&O est un territoire qui pourrait devenir pilote dans de nombreuses filières.

Au terme de ce diagnostic agricole, il apparaît important pour le territoire de relever 4 enjeux liés au fonctionnement de l'agriculture :

### **L'enjeu du maintien de la production de la transformation des productions locales : Développer des filières agricoles à forte plus-value**

Eléments de diagnostic :

- Grandes cultures : potentiel de développement de la filière blé-farine-pain et orge brassicole
- Agriculture spécialisée : vente directe / vente de gros / restauration collective : une articulation à trouver
- Elevage : une filière en voie de disparition mais un engouement des consommateurs et des porteurs de projet
- Biomasse : filière miscanthus à structurer
- Valoriser les productions identitaires et patrimoniales

Actions possibles :

- ⇒ Etudier l'opportunité de développer des filières locales robustes économiquement : étude de marché sur les types de vente souhaitables et les besoins en outils de transformation.
- ⇒ Aider les acteurs agricoles à structurer leur projet dans une vision collective pour éviter des projets individuels concurrentiels et favoriser la mutualisation.
- ⇒ Appui aux collectivités et agriculteurs sur le montage de marchés publics et la réponse à ceux-ci.

### **L'enjeu de la transmission / installation : Rendre l'agriculture attractive**

Eléments de diagnostic :

- 20 % des exploitations sans repreneurs
- Des difficultés à conserver des salariés qualifiés
- Un territoire qui attire des jeunes : 10 projets d'installation
- Des projets innovants dopés par le LEADER
- Des liens urbains-rural à créer, des incompréhensions à régler

Actions possibles :

- ⇒ Définir un plan de communication sur les filières agricoles du territoire.
- ⇒ Soulager les exploitants en facilitant l'embauche de salariés agricoles qualifiés par mutualisation, mise à disposition ou autre.
- ⇒ Coordination avec les partenaires et institutionnels agricoles pour faciliter la reprise et l'installation.

### **L'enjeu de l'accessibilité des parcelles et des équipements agricoles : Faciliter les circulations agricoles**

Eléments de diagnostic :

- De nombreuses circulations agricoles existantes à améliorer
- Des risques de coupures par les infrastructures
- Des projets d'urbanisation ou des nouveaux aménagements qui ne tiennent pas compte des circulations agricoles

Actions possibles :

- ⇒ Former les élus et les services techniques à la problématique
- ⇒ Sensibiliser les partenaires aménageurs et porteurs de projets
- ⇒ Diffuser le plan des circulations aux communes

## **L'enjeu de la communication et de la promotion de l'agriculture : Améliorer les relations urbain-rural**

Eléments de diagnostic :

- De nombreux conflits recensés entre populations (habitants et usagers du territoire) et agriculteurs
- Conflits autour des circulations
- Conflits autour des pratiques agricoles (épandage et travail les jours de repos...)
- Mauvaise connaissance des productions locales

Actions possibles :

- ⇒ Panneaux de découverte dans les champs
- ⇒ Information sur le calendrier agricole dans les supports de communication de la CU
- ⇒ Identification des fermes par des panneaux in situ et/ou support internet

Et 3 enjeux liés aux problématiques foncières :

## **L'enjeu de la densification des projets d'urbanisation (logement et activités) : Préserver les terres agricoles**

Eléments de diagnostic :

- De nombreux projets à venir
- Des risques de coupures par les infrastructures
- Des carrières en projet et d'autre à réhabiliter

Actions possibles :

- ⇒ Réduire les zones d'ouverture à l'urbanisation, encourager la diversité des fonctions (éco, habitat, services, équipements) et la réhabilitation de l'existant (zones d'activités économiques).
- ⇒ Préserver les secteurs à enjeux, indispensables.
- ⇒ Mobiliser différents outils: PLUi (zonage, règlement...) et autres outils plus forts (PAEN, ZAP comme à Vernouillet).

## **L'enjeu de l'optimisation foncière : engager des procédures de restructuration foncière**

Eléments de diagnostic :

- Un foncier agricole très morcelé sur certains secteurs (anciens secteurs spécialisés)
- Des baux précaires ou exploitation sans titre qui handicapent les exploitations
- De nombreux biens en friche, inutilisés

Actions possibles :

- ⇒ Engager des procédures d'aménagement foncier dans les secteurs où les exploitants le plébiscitent ou les secteurs les plus morcelés
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires et aménageurs aux conséquences des baux précaires ou absence de bail
- ⇒ Engager des procédures de BVSM dans les secteurs stratégiques, en lien avec les communes

## **L'enjeu de la lutte contre l'altération : encourager la veille foncière, lutter contre les friches et la cabanisation**



Eléments de diagnostic :

- Des pressions foncières importantes sur le territoire
- Un phénomène de cabanisation qui progresse
- Des dépôts sauvage qui pollue et bloque les accès aux champs
- De nombreux biens en friche, source d'adventices dans les cultures

Actions possibles :

- ⇒ Poursuivre la veille et l'intervention foncière sur le territoire
- ⇒ Engager une réflexion sur les outils de lutte contre les dépôts sauvages, se rapprocher des territoires agriurbains
- ⇒ Encourager la gestion des friches
- ⇒ Adapter la politique d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation

# DIAGNOSTIC FORESTIER

Le diagnostic forestier conduit s'est appuyé sur des recherches bibliographiques, une concertation locale *ad hoc* et l'expertise de notre groupement. Il établit un portrait de la forêt dans toutes ses dimensions :

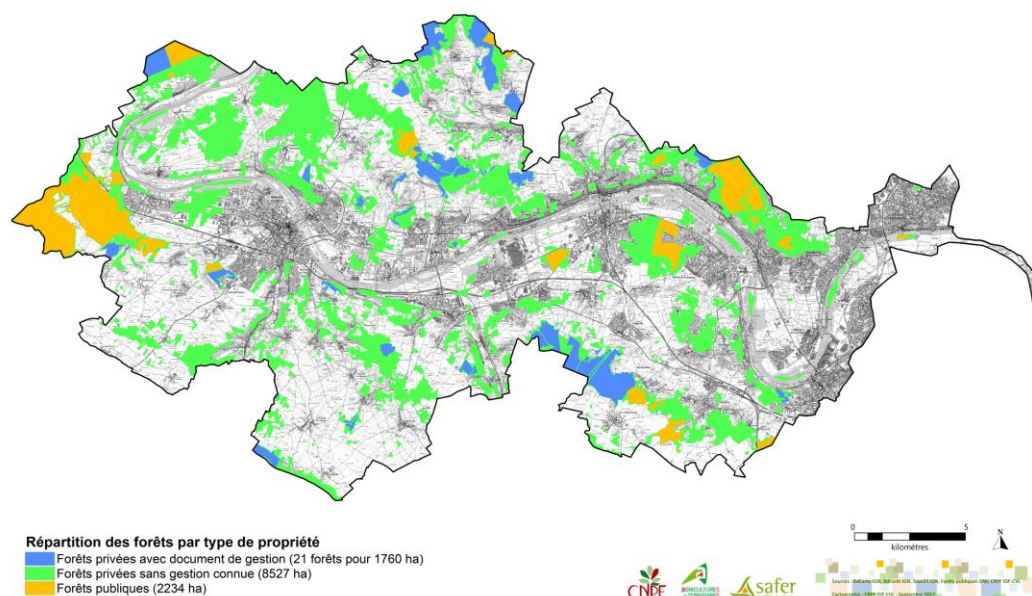
- Spatiales
- Partenariale
- Economique
- Foncière

## I. Les espaces forestiers du territoire

Les forêts occupent près d'un quart du territoire, 23% précisément, soit un taux de boisement légèrement supérieur à celui de l'Ile-de-France (21%) et cependant inférieur au taux national de 28%. Elles sont bien réparties et participent à l'agrément des paysages en soulignant notamment les reliefs des plateaux.

Une part non négligeable (18%) appartient aux collectivités publiques et sont donc ouverts à la promenade, l'Hautil excepté en raison des dangers d'effondrement, et même si toutes ne sont pas forcément particulièrement fréquentées.

 Répartition de la propriété forestière  
Grand Paris Seine-et-Oise



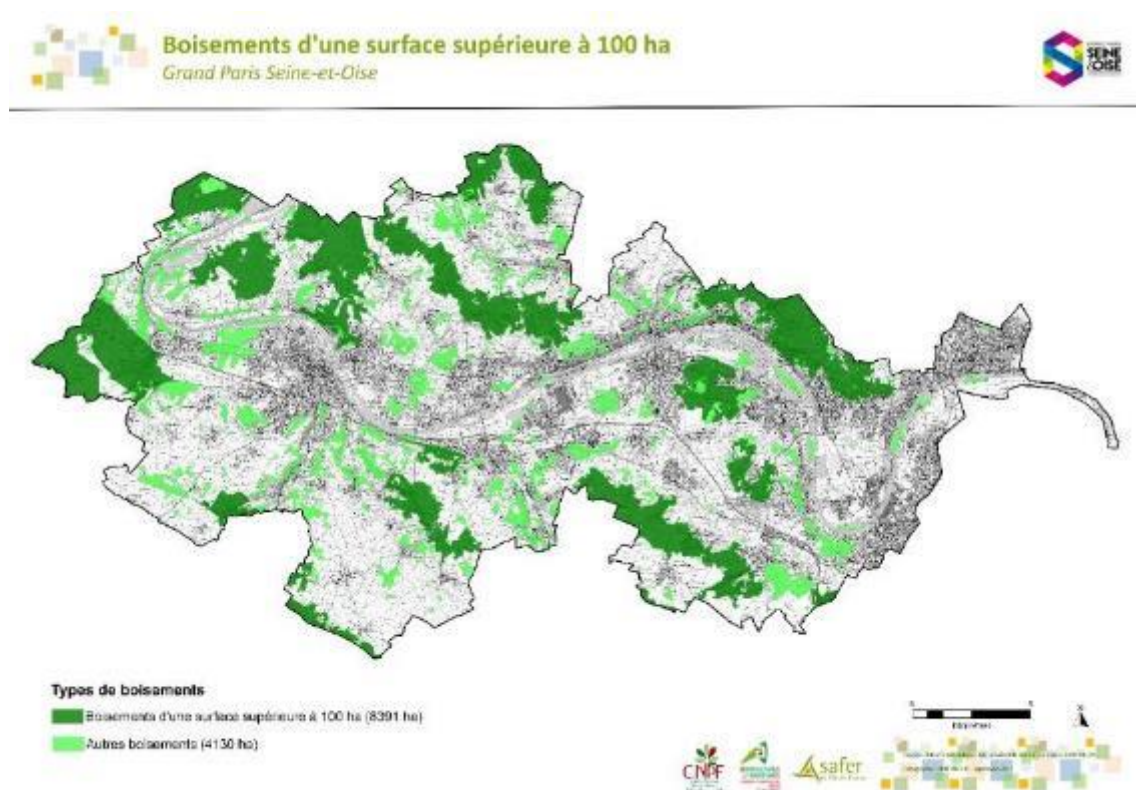
Selon l'institut national de l'information géographique et forestière (**IGN**), la surface boisée totale est de 12 521 ha, dont 2 234 ha public soit 18%.

Tandis que la surface totale des parcelles en nature de bois et landes au **cadastre** est de 10 514 ha pour 13 076 propriétaires et 54 662 parcelles.

Les indications de l'IGN et du cadastre sont complémentaires. L'inventaire de l'IGN est obtenu par photo-interprétation, il est plutôt fiable, alors que les comptes du cadastre, qui ont une utilité fiscale, le sont moins, mais donnent des idées sur la répartition des comptes de propriété.

### I.1. REPARTITION ET TAILLE DES MASSIFS DE PLUS DE 100 HA

La notion de massif de plus de 100 ha est inscrite au schéma directeur (SDRIF) de 2013. Cette notion a bien une portée juridique qui s'impose. Elle est énoncée dans le chapitre « orientations réglementaires » du schéma directeur (page 41). En effet il y est précisé que, hors site urbain constitué, l'inconstructibilité est imposée dans les 50 mètres autour de ces massifs, sauf installation assurant la vocation multifonctionnelle de la forêt.



Les massifs de plus de 100 ha sont reportés sur la carte 2. Ils couvrent une surface totale de 8 391 ha, soit 67% des boisements. Cette carte fait bien ressortir une très bonne répartition de ceux-ci assurant une cohérence d'ensemble des boisements à tous points de vue, sauf peut-être au sud de Mantes où les espaces agricoles sont plus vastes et les boisements plus petits et morcelés. Cette disposition reflète bien la bonne consistance des boisements tant du territoire de GPS&O que de l'Île-de-France.

## I.2. CARACTERISATION DES TYPES DE PEUPELEMENTS ET ESSENCES

L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) donne une répartition des types de peuplement et par conséquent aussi un peu des grands types d'essence dans les massifs boisés.

Tableau de répartition des types de peuplement, surfaces (ha) et proportions (%) :

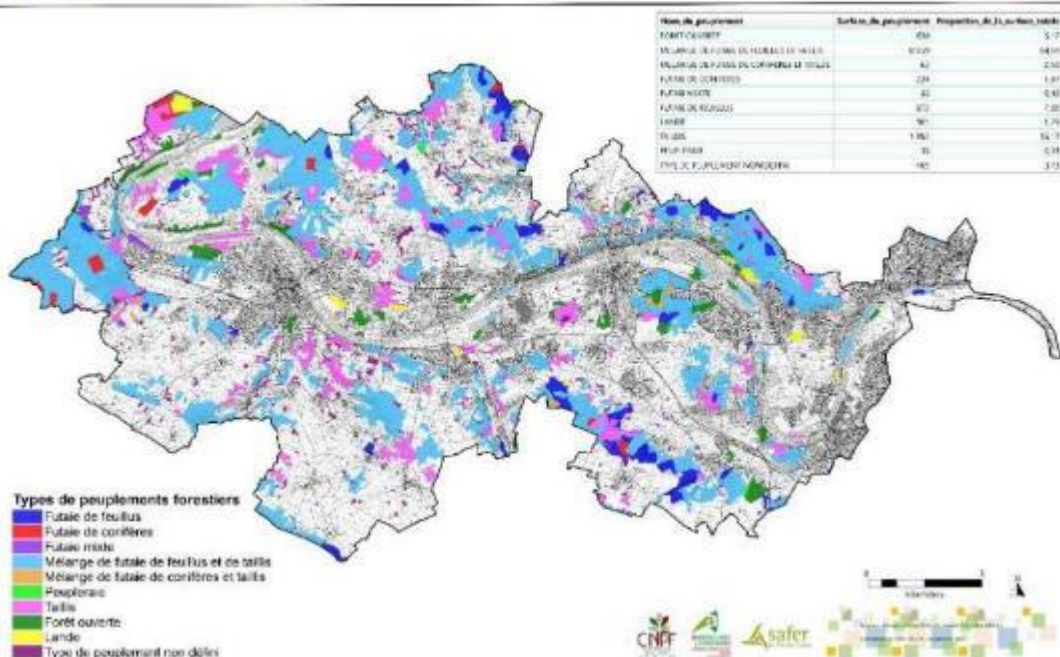
Nom du peuplement	Surface du peuplement (ha)	Proportion %
Mélange de futaie de feuillus et taillis	8 059 ha	65 %
Taillis *	1 892 ha	15 %
Futaie de feuillus *	873 ha	7,0 %
Forêt ouverte	639 ha	5,1 %
Type non défini	465 ha	3,7 %
Lande	161 ha	1,3 %
Mélange de futaie de conifères et taillis	63 ha	0,50 %
Futaie mixte *	52 ha	0,42 %
Peupleraie	38 ha	0,31 %

\* Futaie : désigne soit le peuplement forestier d'arbres issus de semis ou de plantation (i.e. : de franc-pied), soit l'itinéraire technique fondé sur un renouvellement des arbres par semis ou plantation. On parle de futaie de feuillue lorsque les arbres sont des feuillus en large majorité, de futaie de conifères lorsque les arbres sont des résineux en large majorité, et de futaie mixte lorsque les arbres sont des feuillus et des résineux en mélange.

\* Taillis : désigne soit le peuplement forestier issu de rejets de souche, soit l'itinéraire technique consistant à recéper (couper) régulièrement (par exemple tous les 30 ans) la totalité des tiges du peuplement. Les feuillus essentiellement ont la capacité de rejeter de souche.

Les futaies sont composées d'arbres feuillus ou résineux de franc pied, contrairement aux taillis, composés essentiellement de feuillus, provenant quant à eux de repousses sur les souches.

C'est ainsi que les peuplements composés de feuillus apparaissent majoritaires à pratiquement plus de 87%, laissant aux peuplements ayant des résineux, aux landes et aux autres types seulement 13% des espaces boisés. Cette répartition reflète aussi la forêt d'Ile-de-France comme étant essentiellement feuillue.



Les types de peuplement donnent aussi une idée des modes de gestion pratiqués par les propriétaires. C'est ainsi que, très classiquement pour des feuillus, le mélange de futaie et de taillis est largement majoritaire. Le principe consiste en effet à réserver, lors des coupes du taillis, des tiges bien conformées. Ces tiges réservées ont vocation à produire du bois d'œuvre. Elles forment alors la partie futaie du mélange.

Le taillis simple, qui produit essentiellement du bois énergie, est aussi assez naturellement présent sur le territoire quand on considère l'importance relative des petites propriétés morcelées dont la production est plutôt dévolue au bois de chauffage.

Landes et forêts ouvertes (c'est-à-dire peu boisées) se situent principalement dans la vallée, généralement à l'emplacement de friches ou de réserves foncières nombreuses dans cette partie du territoire.

Les résineux, très faiblement présents en plantations, permettent de valoriser les sols plus pauvres, à l'ouest du territoire, mais aussi un peu sur les rebords des plateaux.

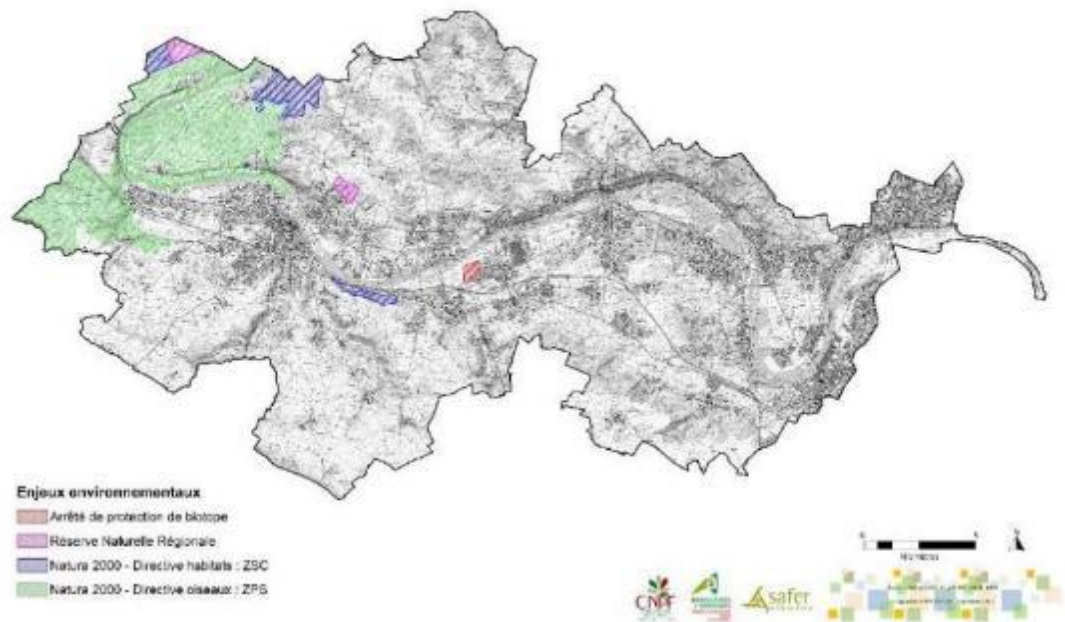
### I.3. ELEMENTS PATRIMONIAUX FORESTIERS

Le bâti forestier, nous l'avons vu lors des ateliers et lors des entretiens, est réduit pour ainsi dire aux cabanes de chasse que l'on trouve dans la plupart des propriétés. En dehors de cela, et sur le territoire, il n'y a qu'une maison de garde recensée à Mézy-sur-Seine. Les engins, lorsqu'il y en a, sont garés à proximité de l'habitation ou avec les engins agricoles.

En outre, on distingue les éléments environnementaux repérés sur la carte ci-dessous :

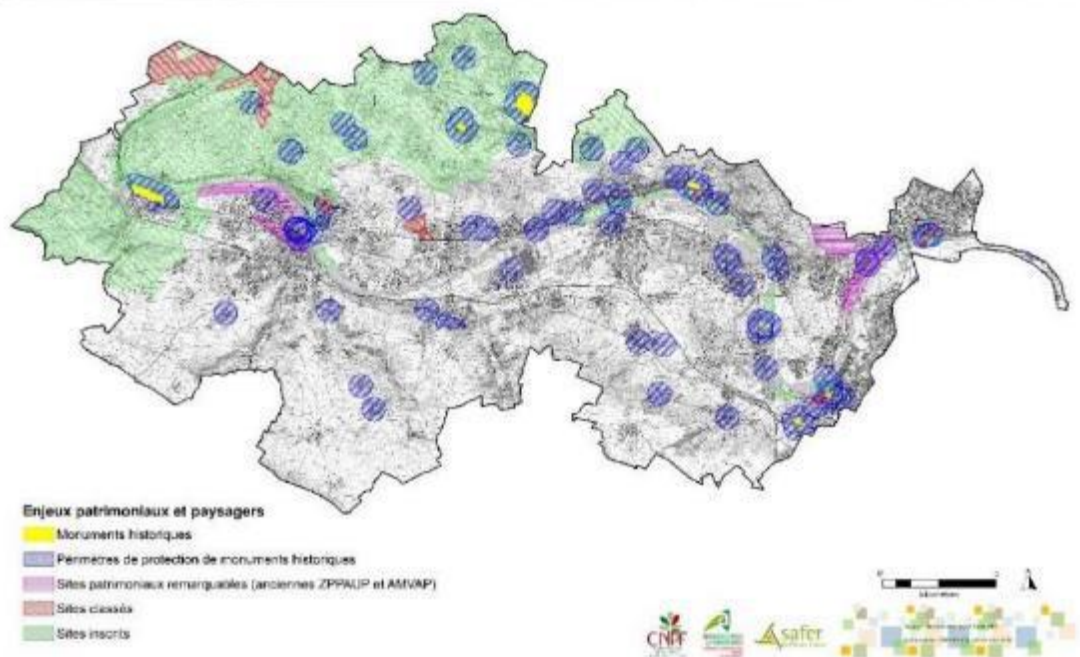
- Arrêté de protection de biotope,
- Réserve naturelle régionale,
- Natura 2000, directive habitats ZSC,
- Natura 2000, directive oiseaux ZPS.





Ainsi que les éléments monumentaux et paysagers, également reportés sur la carte ci-dessous :

- Monument historique,
- Périmètre de protection du monument historique,
- Site patrimonial remarquable,
- Sites classés ou inscrits.



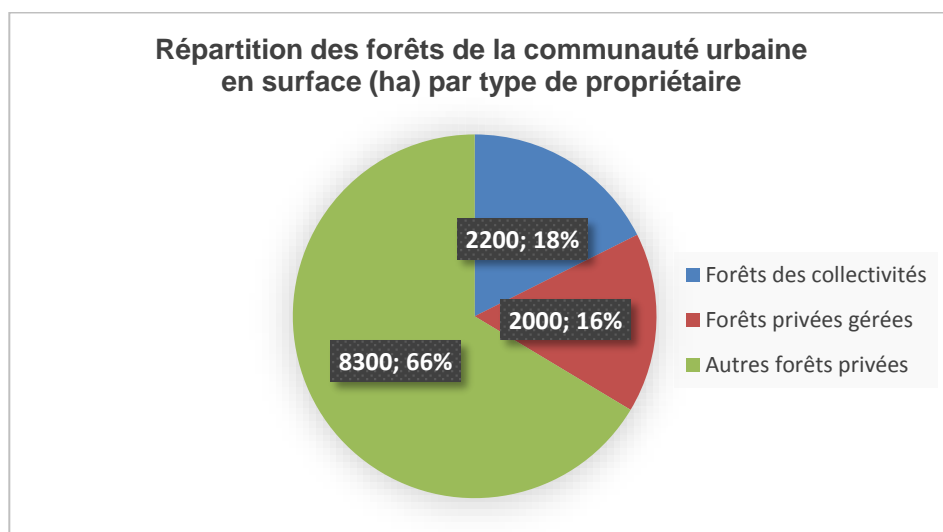


Dans l'ensemble ces classements valorisent les espaces boisés mais la surface boisée concernée par ces classements est relativement faible au demeurant, hormis cependant par la zone de protection spéciale Natura 2000 classée au titre de la directive oiseaux à l'ouest du territoire et par les sites inscrits du Vexin.

## II. La gestion sylvicole

Nous avons vu qu'il y avait environ 2 000 ha de forêts privées avec document de gestion et 2 200 ha de forêts publiques. Il reste donc 8 300 ha de forêts sans document de gestion, soit 66%. Ces parcelles font généralement l'objet d'un important morcellement, limitant considérablement les capacités d'exploitation du bois : propriétaires en indivision, souvent inconnus, peu enclins à exploiter leurs parcelles du fait de leur faible superficie. La surface de forêt sans document de gestion s'établit à peu près au double de la moyenne francilienne.

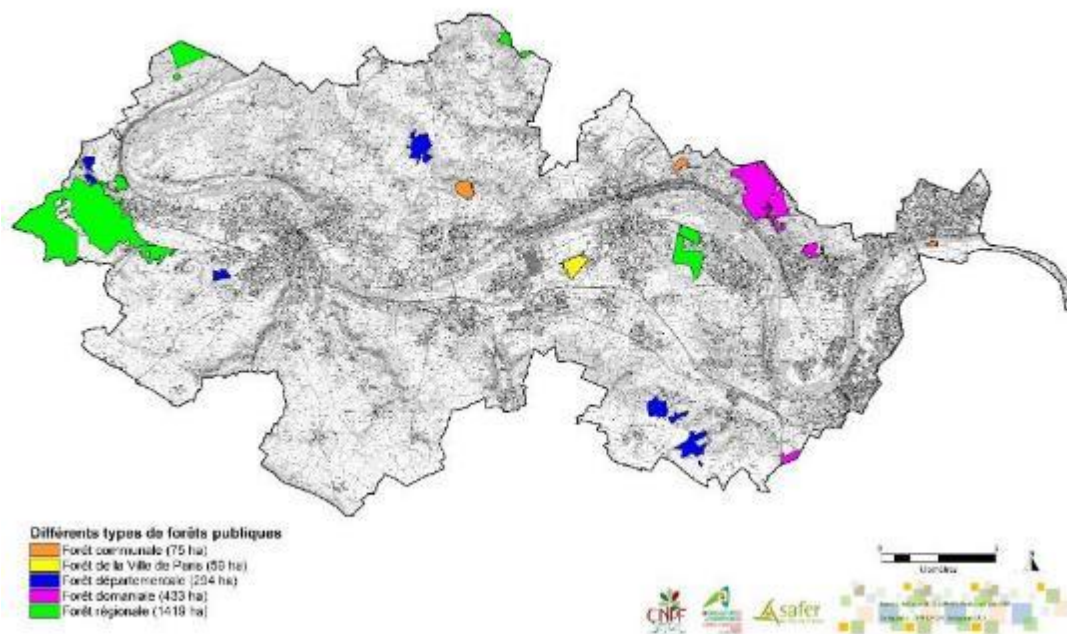
Nous avons vu que les forêts de collectivités publiques représentent quelques 2 200 ha soit 18% du total. Sur le restant, soit 10 300 ha, on en compte quelques 2 000 ha disposant d'un document de gestion durable.



### II.2. LES TYPES DE PROPRIETAIRES PUBLIQUES

Les propriétaires publics sont :

- L'Etat pour la forêt domaniale de l'Hautil (390 ha), et parcelle 164 de la forêt de Marly.
- La Région au travers de l'agence des espaces verts (AEV), forêts de Rosny (1 200 ha) et de Verneuil-sur-Seine (428 ha).
- Le département des Yvelines, Forêt des Grands-Bois (72 ha), Bois de Rougemont, Forêts d'Abbécourt (80 ha), des Flambertins (72 ha), des Moussus-Saint-Laurent (93 ha), des Terriers (23 ha), de Rolleboise (32 ha).
- Des communes : Evequemont (20 ha), Conflans-Sainte-Honorine (8 ha) et Paris (60 ha).



### II.3. LES TYPES DE PROPRIETAIRES PRIVES

Les natures de propriétaire privé, selon le cadastre, se répartissent pour moitié en propriété simple, représentant un tiers de la surface boisée :

Nature du propriétaire privé	Nombre	Surface	Surf./ propr.
Particulier seul	5 979	2 024 ha	0,3 ha
Particulier en indivision	3 729	1 609 ha	0,4 ha
Particulier en séparation d'usufruit	601	535 ha	0,9 ha
Copropriétés et BND	2 177	422 ha	0,2 ha
Société	224	1 110 ha	5,0 ha
Société civile	211	1 575 ha	7,5 ha
Inconnu	2	42 ha	21 ha
<b>Total</b>	<b>12 923</b>	<b>7 317 ha</b>	0,57 ha

La gestion est plus difficile lorsque le propriétaire est en propriété multiple c'est-à-dire en indivision, copropriété ou société. Ces types de détention des parcelles sont relativement important (48%) et risque de ralentir d'éventuelles actions de facilitation du regroupement foncier.

### II.3. L'EXPLOITATION DES FORETS SUR LE TERRITOIRE

Concernant l'exploitation du bois, le bilan est mitigé car même si les propriétés gérées et les propriétés publiques sont véritablement exploitées, elles ne représentent que 35% de la superficie boisée du territoire, soit moitié moins que la moyenne francilienne.

## Les débouchés :

Lors d'une coupe de bois, on obtient différentes qualités en proportions variables. Il est donc nécessaire de procéder, dès le parterre de la coupe et surtout sur la place de dépôt à un tri par qualités des troncs et billes récoltées.

La récolte commercialisée de bois à l'échelle régionale se répartit en 2015 à raison de 32% de bois d'œuvre, 14% de bois d'industrie et 54% de bois énergie, moitié en bûches, moitié en plaquettes. Il faut ajouter au bois énergie au moins autant de bois "auto-consommé". Ces pourcentages sont tirés de la statistique de l'Agreste, le service statistique du ministère.

Faute de données précises à l'échelle du territoire, et par extrapolation à partir des données régionales, on peut dire que les différents types de débouchés des bois forestiers se répartissent le total commercialisé (par extrapolation par an de l'ordre de 17 500 m<sup>3</sup>) entre :

- Bois d'œuvre (32 % du bois récolté soit environ 5 500 m<sup>3</sup>) destiné au sciage, pour l'ébénisterie, la menuiserie ou la charpente. Provenant des troncs, il représente en grande moyenne une moitié du bois récolté sur une parcelle. Les qualités sont très variables. Par exemple, sur les grumes d'une scierie de feuillus (Chêne essentiellement) les proportions sont de l'ordre de :
  - Qualité « tonnellerie, tranchage » : 10 %
  - Qualité « ébénisterie, menuiserie » : 30 %
  - Qualité « charpente » : 40 %
  - Qualité « traverses, emballage » : 20 %
- Bois d'industrie (14 % soit env. 2 500 m<sup>3</sup>) essentiellement pour la confection de panneaux de particules ou de fibres, il provient des branches et des arbres de petit diamètre, ainsi que des sous-produits d'exploitation du bois d'œuvre. Il est de qualité moyenne mais cependant suffisante pour cet usage. –
- Bois énergie (54 % soit env. 9 500 m<sup>3</sup>), soit en bûches destinées à alimenter les poêles et inserts, soit en plaquettes pour les chaudières automatiques, il provient des branches et des arbres de petit diamètre ou de moindre qualité. Les qualités de plaquettes dépendent des chaudières à alimenter :
  - Celles de moyenne puissance demandent des plaquettes bien calibrées et d'humidité inférieures à 30% et donc confectionnées sur plateforme,
  - Les exigences sont moindres pour les grosses chaudières qui peuvent être alimentées par des plaquettes provenant directement de forêt, sans reprise de charge.
- Bois énergie non commercialisé en quantité au moins équivalente au bois énergie commercialisé.

La production du territoire est valorisée dans tous ces débouchés pour l'essentiel en dehors du territoire.

On sait, au dire des professionnels rencontrés lors des ateliers et entretiens qu'une petite partie du bois bûche seulement est cédé à des habitants du territoire. Une part plus importante est cédée en bloc à des exploitants qui peuvent soit le détailler et le livrer à des habitants, soit l'exporter à de plus gros clients. Les propriétaires tant publics que privés privilégient la solution plus rationnelle, notamment pour du bois de qualité plaquette, de céder ou livrer des lots plus importants directement à des industriels hors territoire, normands notamment, tels que Linex, Saipol, Soven... D'autre part, on sait que du bois bûche provenant de forêts extérieures au territoire peuvent y être, éventuellement recoupé, et livré aux habitants par exemple : exploitants agricoles comme activité marginale, ONF-Molinario, C2GB...

## Potentiel de développement :

Le potentiel de ressource annuelle de bois énergie a pu être évalué pour le territoire de GPS&O à environ 10 000 t/an (d'après étude FRCA 2008\*), soit 2 000 tep/an, ce qui permettrait au mieux d'approvisionner l'équivalent d'une dizaine de chaudières de moyenne puissance.

*\* L'étude FRCA donne par groupes de communes une évaluation de ce qui pourrait raisonnablement être récolté chaque année en moyenne compte tenu des peuplements forestiers en place lors du dernier inventaire de l'IGN et d'un scénario de gestion tendanciel. Notre estimation est issue des superficies de chaque peuplement forestier sur GPS&O multiplié par l'estimation FRCA.*

Ce qui pourrait donc être développé sur le territoire, ce sont les chaudières à plaquettes de moyenne puissance (entre 300 kW et 800 kW, et jusqu'à 1,2-1,5 MW), performantes, permettant de chauffer plusieurs bâtiments par réseaux de chaleur.

Elles pourraient être associées à une ou deux plateformes communautaires permettant d'y stocker à l'abri leurs approvisionnements annuels nécessaires. Ces plateformes pourraient alors être alimentées directement auprès des forestiers locaux en quantités intéressantes, développant par là une filière locale.

## Les outils de transformation

La transformation du bois en Seine Aval est certainement très rare, même si plusieurs initiatives ont été recensées au cours des ateliers et des entretiens : unités de transformation et de commercialisation de bois-bûche, plateforme de stockage...

Le potentiel de valorisation en bois d'œuvre est en effet très limité sur le territoire comme en Ile-de-France étant donné le très faible nombre de scieries, en revanche l'ouverture du territoire vers la Normandie, où les acheteurs existent pour toutes les qualités de bois, est un atout essentiel à valoriser pour maintenir les possibilités de débouché des lots de bois et donc les exploitations et l'activité économique en forêts.

## L'exploitation des boisements privés

Les boisements privés exploités, c'est-à-dire bénéficiant d'un document de gestion durable, représentent une surface de 2 000 ha pour 34 propriétés. Parmi celles-ci, la plupart de celles qui disposent d'un plan simple de gestion (PSG) ont pu être cartographiées et représentent 1 780 ha pour 21 propriétés privés sur les 30 propriétés représentant 1 974 ha sous plan simple de gestion. Les autres disposent soit d'un règlement type de gestion pour 20 ha, soit d'un code de bonnes pratiques sylvicoles pour 6 ha.

Le code forestier prévoit en effet 3 types de « documents de gestion durable » :

- Le Plan Simple de Gestion : Obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha, possible dès 10 ha, établi par le propriétaire pour 10 à 20 ans. Après description de la forêt et des objectifs il prévoit un programme de coupes et travaux. Il est agréé par le CRPF.
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles : Pour les propriétés de moins de 25 ha, rédigé par le CRPF. Le propriétaire y adhère pour 10 ans en sélectionnant les fiches qui guideront sa gestion selon ses parcelles.
- Le Règlements Types de Gestion : Pour les propriétés de moins de 25 ha, rédigés par les coopératives ou experts forestiers. Ils prévoient un programme de coupe et travaux par type de peuplement. Le propriétaire y adhère auprès de sa coopérative ou son expert.

Ces documents de gestion constituent des « garanties de gestion durable » selon l'article L.124-3 du code forestier.

La plupart des documents de gestion durable en cours de validité sur le territoire de GPS&O ont été mis au point et rédigés par un gestionnaire. Ceux-ci représentent 88% en surface des propriétés disposant d'un document, légèrement supérieur au taux régional de 84%. Voici la liste des gestionnaires :

Tableau des gestionnaires classés selon la surface boisée gérée sur la communauté urbaine :

Surface gérée	Nom du gestionnaire	Situation du siège
plus de 700 ha	Co For Ouest	Yvelines
de 100 à 200 ha	COMITE DES FORETS	Paris
de 100 à 200 ha	SYLVA Services	Seine-Maritime
de 100 à 200 ha	ARBOREA	Allier
de 100 à 200 ha	Marc VERDIER	Paris
de 50 à 100 ha	FORETS GESTION 27	Eure
de 50 à 100 ha	Michel CHAVET	Paris
de 50 à 100 ha	Thierry VENDROUX	Hauts-de-Seine
de 50 à 100 ha	Patrick COSTAZ	Paris
de 25 à 50 ha	Pierrick COCHERY	Yvelines
de 25 à 50 ha	BARTMANN - COURBALLAY	Essonne
de 25 à 50 ha	Coop. NORD SEINE FORET	Oise

La plupart des gestionnaires ont leur siège en Ile-de-France et en Normandie. Un gestionnaire majoritaire ressort largement au-dessus des autres, il s'agit de la Coopérative forestière de l'Ouest (Co For Ouest) ayant une agence au Chesnay.

L'analyse des documents de gestion durable montre que les modes de gestion, appelés aussi traitements sylvicoles, sont variés et adaptés aux stations, aux peuplements et aux essences en place :

**Tableau des traitements sylvicoles**

Traitement sylvicole	Proportion %
Futaie régulière	34%
Mélange futaie et taillis	33%
Futaie irrégulière	20%
Taillis	11%
Environnement	1%
Divers	0,4%
Peupleraie	0,3%

**Tableau des essences objectives :**

Essence objective	Proportion %
Chênes	37%
Châtaignier	34%
Feuillus précieux	6%
Pin laricio de Corse	5%
Bouleaux	3%
Pin sylvestre	2%
Divers autres	13%

Les traitements des boisements privés exploités sont très majoritairement gérés pour l'obtention de bois d'œuvre de qualité puisque 87% des surfaces relèvent de traitements de futaie ou de mélange futaie et taillis. Ces traitements sont bien adaptés aux essences majoritaires que sont les chênes et le châtaignier. D'autres essences viennent en diversification. On notera les pins pour 7% qui prospèrent là où des feuillus auraient des difficultés. Cette part de résineux est similaire à celle de l'Ile-de-France.

Le bois d'œuvre approvisionne les scieries Normandes et des départements limitrophes et pour certaines essences et qualités partent à l'étranger (chêne de qualité inférieure vers l'Asie et l'Angleterre, châtaignier toutes qualités vers l'Italie...).

Le bois bûche est principalement commercialisé en 2 mètres à des grossistes, qui le valorisent ensuite en le détaillant aux habitants façonnés et fendu. On déplore malheureusement de fréquents vols de bois sur place de dépôt en forêt.

Le bois en plaquettes concerne de nombreux mauvais taillis et taillis avec réserve à maturité. Leur valorisation en plaquette forestière permet, quand le sol est satisfaisant, de conduire ensuite les parcelles vers une production de bois d'œuvre :

- par plantation en adaptant une essence plus en cohérence avec la qualité de station,
- ou si possible par régénération naturelle avec le châtaignier ou le chêne sessile, quand ces essences sont présentes dans le peuplement d'origine et pertinentes avec la capacité de production.

La production de plaquette forestière quitte malheureusement le territoire Francilien pour approvisionner des chaufferies à un prix raisonnable (ex : Saipol à Rouen) ou plateformes de la Soven. Le territoire très urbanisé aurait la capacité de valoriser cette biomasse forestière à un prix satisfaisant, ce qui permettrait d'assurer la bonne gestion des peuplements forestiers.

Ce prix comme celui du bois d'industrie, conditionne les capacités de reconstitution et d'amélioration des peuplements pour le futur. Une trop faible valeur ne motive pas les propriétaires à investir, c'est une des raisons qui explique que les peuplements à maturité ne sont pas exploités et renouvelés. Les autres raisons étant la petitesse des propriétés et l'accessibilité des parcelles.

Parmi les interventions programmées de 2018 à 2027, les plus fréquentes sont les améliorations de peuplements :

Nature d'intervention	Proportion %
Coupe d'éclaircie	43%
Dégagement	22%
Coupe jardinage	17%
Coupe de taillis	10%
Coupe reboisement	5%
Enrichissement	2%
Élagage	1%

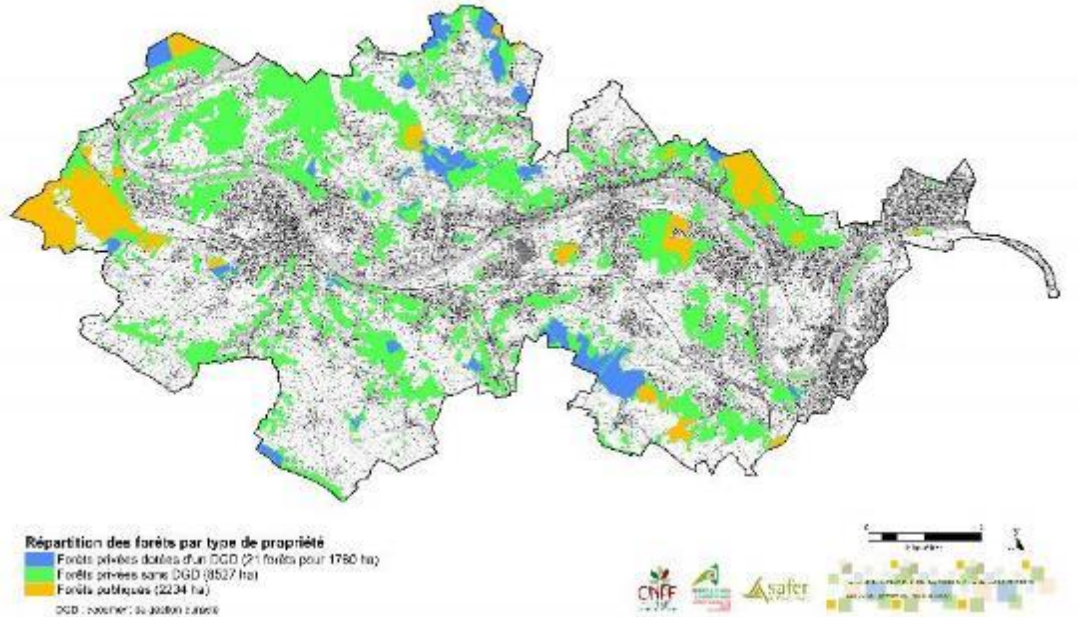
Les interventions sont soit des coupes, soit des travaux. Les coupes d'éclaircie comme de jardinage sont partielles. En revanche les coupes de taillis, et les coupes reboisement ont pour objet la régénération des peuplements. On note que l'effort de régénération est de 15% en surface, ce qui est peut-être un peu faible est pourrait être amélioré si les conditions économiques étaient meilleures. On note quand même aussi les dégagements de semis ou plantations, et les enrichissements, qui représentent 24% en surface, ce sont aussi des efforts indispensables à réaliser.

## L'exploitation des boisements publics

Les boisements publics sont mis en exploitation par l'office national des forêts prestataire des propriétaires. Les ventes sont traditionnellement en bloc et sur pied aux mieux disant. La Région (Rosny) a prévu de s'orienter vers le mode de vente par contrats d'approvisionnement avec mise à disposition soit bord de route, soit rendu usine.

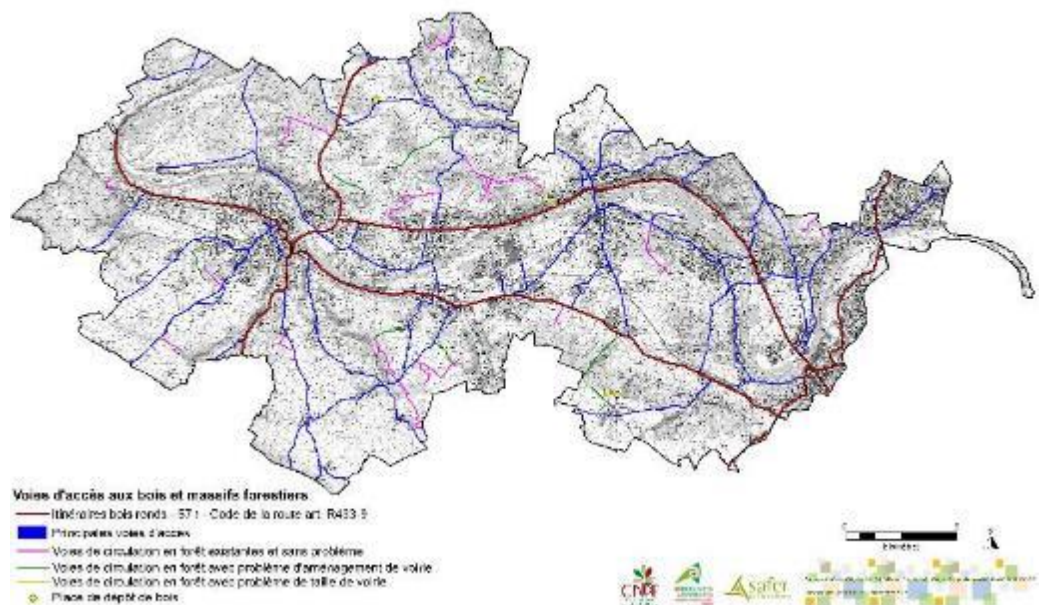
La desserte permet d'aller facilement vers la Seine-Maritime et l'Eure où se situent notamment les scieurs Lefebvre et Gastebois et l'usine de panneaux Linex située à Allouville-Bellefosse.





### III. Les circulations sylvicoles

La carte suivante récapitule les chemins et routes importantes pour la circulation des camions forestiers. Cette information a été recueillie tant lors des ateliers participatifs que des entretiens avec les personnes ressources. Elle est la plus exhaustive possible.



D'un point de vue technique, la vigilance est nécessaire à trois niveaux :

- Lors du recalibrage de certaines voies, veiller à ne pas supprimer les sorties des massifs boisés, mieux, à les rendre plus faciles et sécurisées.
- Pour les traversés de village, bien souvent des aménagements existants sont néfastes à la circulation aisée et sans risque des camions, soit trop étroits, soit avec des obstacles même légers, soit encore à revêtements trop fragiles.
- Les chemins communaux d'accès aux massifs nécessiteraient du rechargement et un curage des fossés afin d'en permettre l'usage par tout temps jusqu'aux places de dépôt.

La voirie rurale d'accès aux massifs est à penser pour la rendre plus pratique, l'aménager, l'élargir et la renforcer pour en effacer les obstacles et les difficultés.

## IV. Les acteurs du monde forestier

---

Les acteurs institutionnels sont essentiellement représentés par : le CRPF, le syndicat, la certification, les gestionnaires, les exploitants forestiers, l'administration (DDT et DRIAFA), l'office national des forêts.

### CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière



Délégation régionale du CNPF, établissement public administré par des propriétaires forestiers élus, chargé d'orienter la gestion des forêts privées et de former /informer leurs propriétaires : il instruit et agréé les documents de gestion\*\*, conseille gratuitement les propriétaires sur le terrain, les informe (réunions thématiques, revue « Notre Forêt », lettre électronique « Nouvelles de nos forêts »...)...

Tél : 02 38 53 07 91 – Mail : ifc@crpf.fr - [www.cnpf.fr/ifc](http://www.cnpf.fr/ifc)

### Syndicat des Forestiers Privés



Association départementale pour défendre les intérêts des propriétaires forestiers privés (réglementation, fiscalité, assurance...). [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

### PEFC Ouest



Association pour la certification de la gestion durable des forêts. En y adhérant le propriétaire s'engage dans une démarche de bonne gestion et le fait savoir jusqu'au consommateur qui achète des produits en bois.

Tél : 02 40 40 26 38 – Mail : ouest@pefc-france.org - [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

### Gestionnaires forestiers

Ils réalisent différentes prestations pour les propriétaires forestiers qui le souhaitent :

- Gestion des propriétés boisées : sylviculture, travaux de boisement, d'infrastructure...,
- Vente des bois après marquage et estimation des coupes,
- Rédaction des documents de gestion,
- Conseils techniques, administratifs, juridiques, économiques et fiscaux...
- Estimation de la valeur d'une propriété...

Ils peuvent être de 3 types :

- **Coopérative forestière** : Le propriétaire devient coopérateur en souscrivant à des parts du capital de la coopérative. [www.ucff.asso.fr](http://www.ucff.asso.fr)

- **Expert forestier** : Professionnel libéral, agréé par le Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière. [www.foret-bois.com](http://www.foret-bois.com)
- **Gestionnaire Forestier Professionnel** : Nouvellement reconnu par la loi, il est indépendant et agréé par l'Etat.

#### Projet engagé par les coopératives :



Une animation sylvicole « AMI Dynamic bois » est engagée pour trois ans depuis 2016 grâce à des crédits mis à disposition par l'Ademe. Portée et coordonnée par les coopératives, l'opération concerne toute l'Ile-de-France et donc en particulier le territoire de GPS&O. Les actions de celle-ci ont pour but de mobiliser du bois « supplémentaire » et de restructurer des « peuplements pauvres » par des aides financières à l'équipement et au repeuplement.

Dans ce projet :

- le CRPF a un rôle d'animation sur des secteurs définis chaque année,
- les coopératives avec des entreprises, d'opérateur économique,
- et le Centre ornithologique (Corif) et PEFC, de conseiller en gestion durable.

#### **Exploitant forestier**



Entreprise qui achète les bois aux propriétaires (de préférence par l'intermédiaire d'un gestionnaire) et assure les travaux de récolte avec son propre personnel ou en les sous-traitants à un **Entrepreneur de travaux forestiers (ETF)**.



#### **Direction Départementale des Territoires (DDT)**

Service de l'Etat chargé notamment de l'application de la réglementation (forêt, eau, chasse...) et de l'instruction des demandes de subvention.

#### **ONF : Office national des forêts**



Etablissement public chargé de la gestion des forêts domaniales et des collectivités publiques.

## V. La dimension foncière forestière

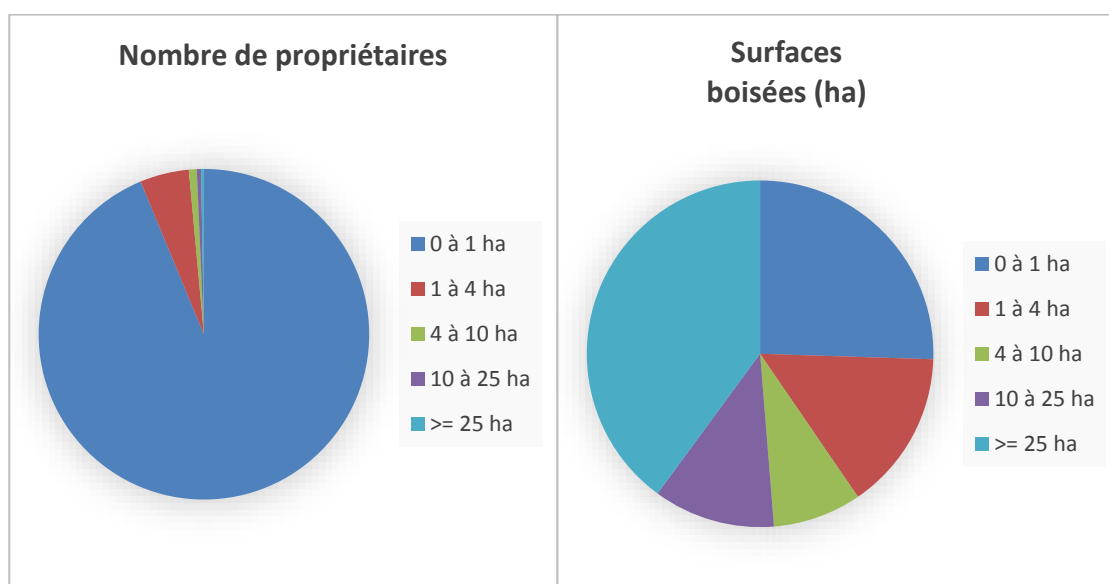
### V.1. UNE FORET TRES MORCELEE

Sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, la surface totale des parcelles privées en nature de bois et landes indiqué au cadastre est de : 7 300 ha pour 12 920 propriétaires et 49 000 parcelles. Soit en moyenne 3,7 parcelle par propriétaire, et en moyenne **0,57 ha par propriétaire**, ce qui est très faible comparé à la moyenne de 1,3 ha par propriétaire francilien.

Les propriétaires privés se répartissent par classes de taille de leurs propriétés selon les valeurs du tableau ci-dessous en nombre et surface en hectare (source : cadastre, traitement : CRPF) :

Tableau et graphiques des nombres et surfaces des propriétés par classes de taille :

Classes de taille	0 à 1 ha	1 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	>= 25 ha	Total
Nb. propriétaires	12 114	620	100	53	36	12 923
Surface boisée	1 866 ha	1 093 ha	606 ha	831 ha	2 921 ha	7 317 ha



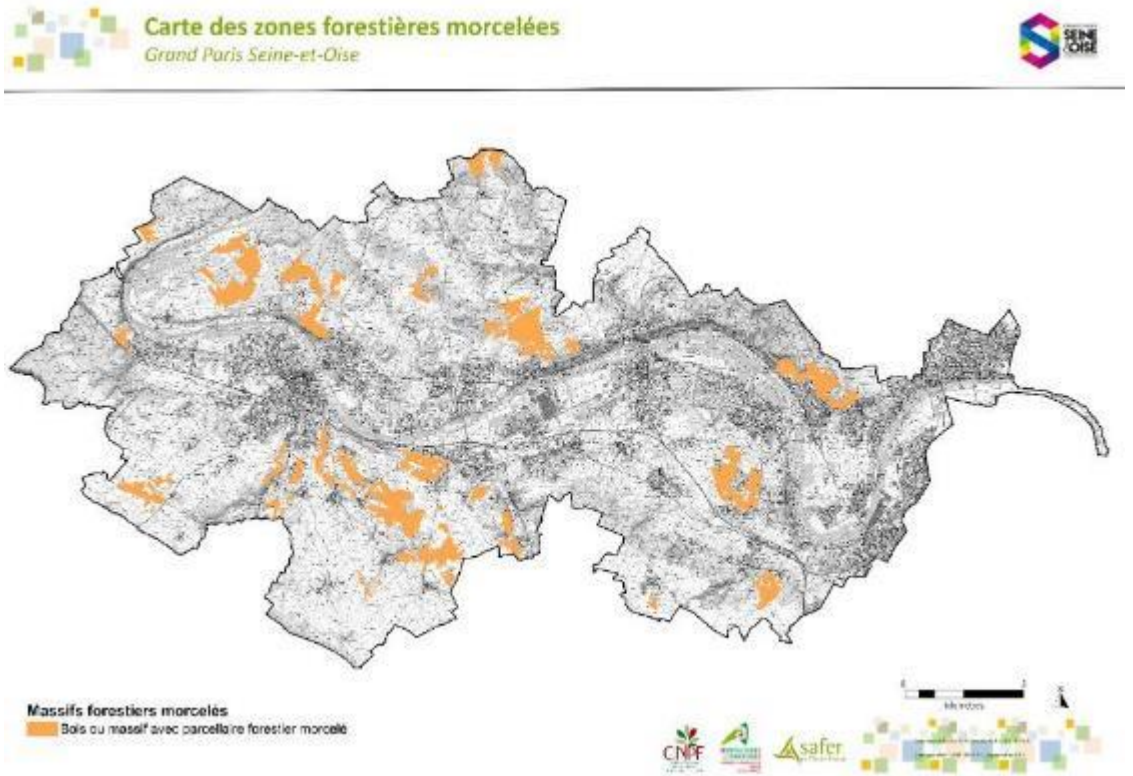
Les propriétaires de moins de 1 ha représentent 94% du nombre des propriétaires et 25% de la surface boisée, ce qui est sensiblement supérieur au ratio francilien de 86% en nombre et 13% en surface.

Les propriétés de plus de 10 ha sont susceptibles d'être exploitées conformément à un document de gestion durable. Elles sont au nombre de 89 et occupent une surface de 3 752 ha. La surface des propriétés actuellement gérées étant de 2 000 ha, cela porte à près de 1 750 ha les surfaces boisées qui seraient susceptibles d'être gérées, pour 55 comptes de propriété.

- **Il serait théoriquement possible d'augmenter dans une certaine mesure la surface des bois privés ayant un document de gestion durable tel qu'un plan simple de gestion : 1 750 ha estimés.**

Les réunions d'ateliers participatifs ont permis d'établir la carte 5 des zones forestières morcelées, c'est-à-dire appartenant à un très grand nombre de propriétaires et donc découpés en de toutes petites

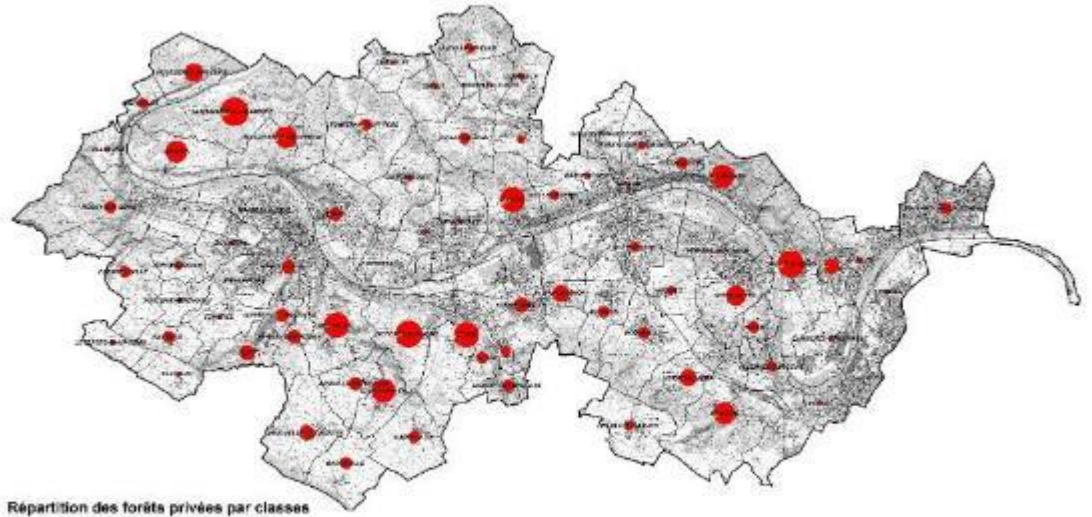
parcelles. Ces zones ne peuvent de ce fait faire l'objet de gestions rationnelles. Il serait donc souhaitable, selon les volontés des élus, d'y mener des actions d'animation visant à regrouper et agrandir les propriétés.





Les cartes ci-après donnent respectivement les répartitions en nombre et en surface des propriétés boisées privées par commune. Elles complètent et confirme l'information précédente.

**Répartition des forêts privées en nombre de propriétaires par classes de surface**  
Grand Paris Seine-et-Oise



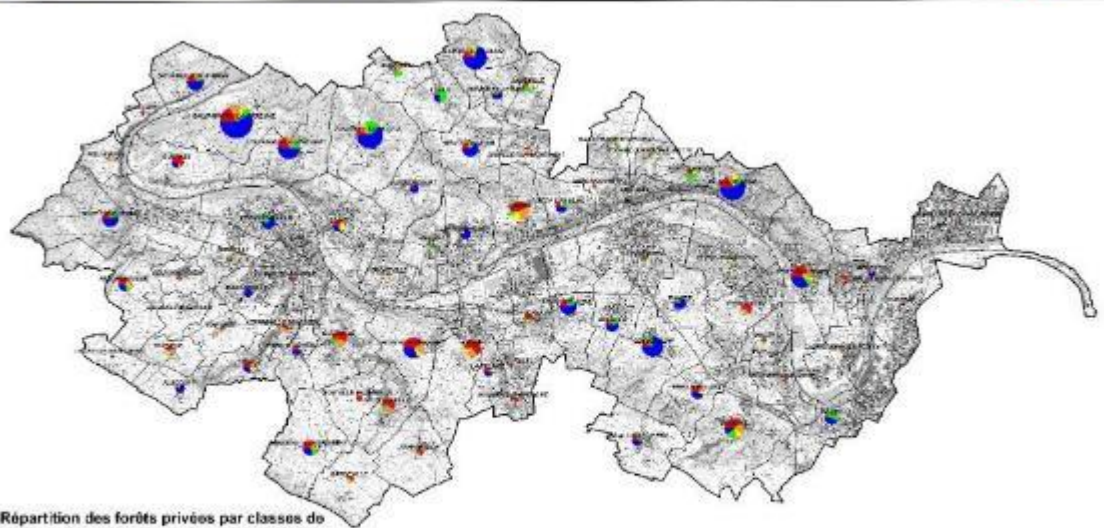
**Répartition des forêts privées par classes de surface (en nombre de propriétaires)**

1 000  
500  
100

- Propriétaires détenant entre 0 et 1 ha
- Propriétaires détenant entre 1 et 4 ha
- Propriétaires détenant entre 4 et 10 ha
- Propriétaires détenant entre 10 et 25 ha
- Propriétaires détenant plus de 25 ha



**Répartition des forêts privées par classes de surface et par commune**  
Grand Paris Seine-et-Oise



**Répartition des forêts privées par classes de surface (en proportion de la surface boisée communale)**

1 000  
500  
100

- Propriétés dont la surface est inférieure à 1 ha
- Propriétés dont la surface est comprise entre 1 et 4 ha
- Propriétés dont la surface est comprise entre 4 et 10 ha
- Propriétés dont la surface est comprise entre 10 et 25 ha
- Propriétés dont la surface est supérieure à 25 ha



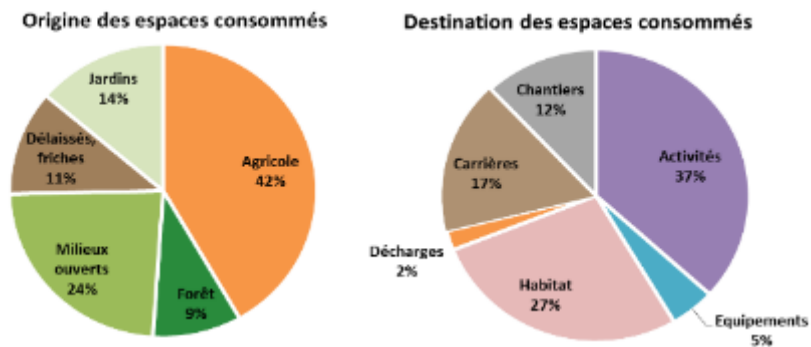
Il est ainsi possible de situer le morcellement principalement au sud de Mantes et d'Épône, dans la boucle de Guernes, ainsi qu'à Juziers.

- ▶ **Handicapant fortement la gestion rationnelle et durable des boisements du territoire, le nombre et la surface des petites parcelles serait à résorber progressivement par le lancement de procédures de réorganisation foncière adaptées.**

## V.2. DISPARITION DU FONCIER FORESTIER : ANALYSE DE LA CONSOMMATION PASSEE

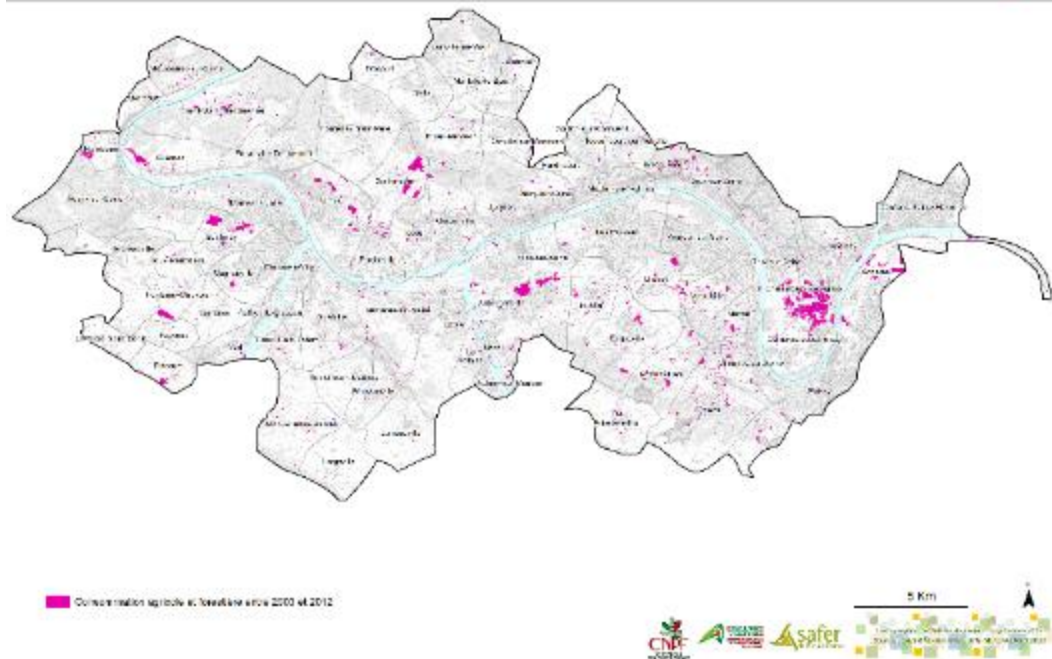
L'analyse de la consommation a été réalisée avec les données EVOLUMOS de l'IAU sur la période 2003-2012. En 9 ans, 63 ha de forêt ont été artificialisés, ce qui représente 9 % des espaces consommés. La forêt, relativement bien protégée, le principal contributeur des espaces urbanisés.

Ces espaces consommés sont principalement devenus des activités économiques, qui représentent 37% des espaces consommés, suivi de près par l'habitat, qui constitue 27 % des espaces consommés. Les carrières, activité économique d'importance sur le territoire de GPS&O constitue le troisième poste le plus important en termes de consommation d'espaces, il représente 17 % des consommations.



Source : IAU, even conseil, 2003-2012

En termes de localisation de la consommation, les communes rurales consomment en majorité des espaces agricoles (64 % des consommations), les communes urbaines et péri-urbaines consommant principalement des espaces herbacés ouverts (plus de 60 %), notamment des milieux semi-naturels ouverts. Les espaces forestiers sont consommés au sein des communes rurales et périurbaines. La carte suivante permet de localiser les consommations d'espaces agricoles et forestiers entre 2003 et 2012.



Les communes périurbaines et urbaines se distinguent des communes rurales par l'importance des consommations dédiées aux activités (45 % pour les communes urbaines et 41 % pour les communes périurbaines).

- Le rythme de consommation sur 9 années a été 7 ha pour les espaces forestiers.

### V.3. LES OPPORTUNITES FONCIERES

#### De nombreuses parcelles potentiellement sans maître

Comme pour les espaces agricoles, au regard du contexte foncier du territoire, des procédures de biens vacants et sans maître (Article L1123-3 du code de la propriété des personnes publiques) pourraient être engagées sur les communes les plus touchées. Cette procédure administrative permettrait de mettre au compte communal les parcelles réputées abandonnées. Ces parcelles peuvent ensuite soit être revendues à des porteurs de projets, soit être échangées, pour améliorer la configuration parcellaire.

Un travail a été mené pour identifier les parcelles potentiellement sans maître, ce afin de d'évaluer l'opportunité de s'engager dans ce type de procédure. La méthode consiste à isoler les propriétés ayant un profil « type » de bien vacants et sans maître. Elle est basée sur l'expertise de la SAFER.

Les parcelles retenues comme potentiellement vacantes et sans maître, ont les caractéristiques suivantes :

- Nature cadastrale « naturelle » : agricole, forestière ou naturelle (sauf eau)
- Indivision « simple » : 2 indivisaires maximum
- Dernière date de mutation antérieure à 25 ans
- Propriétaire principal âgé de plus de 80 ans
- Propriétaire principal résidant en dehors de la Région Île-de-France

Près de 3 500 parcelles sont concernées, représentant tout de même plus de 1 000 ha. 26 % des biens sont des bois (ayant une superficie moyenne de moins de 3 000 m<sup>2</sup>).

## V.5. LES OUTILS DE PROTECTION

Plusieurs outils de protection du foncier agricole et forestier sont en place sur le territoire :

Les **Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière** (PRIF) sont des espaces naturels, agricoles, forestiers ou des milieux dégradés à réhabiliter, souvent classés comme espace naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme. Leur localisation et leur délimitation sont décidées et votées par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV, puis par le conseil régional d'Ile-de-France. Sur ces périmètres, l'AEV est autorisée à acquérir des terrains, ce qui en garantit la gestion.

- ▶ 9 PRIF ont été recensés, dont la moitié à caractère forestier.

Les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, mais également d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. La politique des ENS s'appuie sur une politique départementale instituée par la loi de 1985 (articles L142-1 à L142-13 et R142-1 à R142-19 du Code de l'urbanisme).

- ▶ 12 ENS ont été recensés.

**Les forêts publiques.** Elles constituent des lieux préservés dans le sens où la maîtrise foncière est assurée et qu'une gestion est appliquée.

- ▶ 13 forêts publiques ont été recensées (cf. partie type de propriétaire publics du diagnostic forestier Tome 1).

**Les conventions de veille et d'intervention de la SAFER** passées avec les communes constituent également une protection du foncier agricole et forestier contre le mitage et les pressions foncières. Ces conventions permettent aux communes de bénéficier des informations de ventes dont est destinataire la SAFER au titre de son droit de préemption en zone agricole et naturelle des documents d'urbanisme (article L 143-2 du code rural et de la pêche maritime).

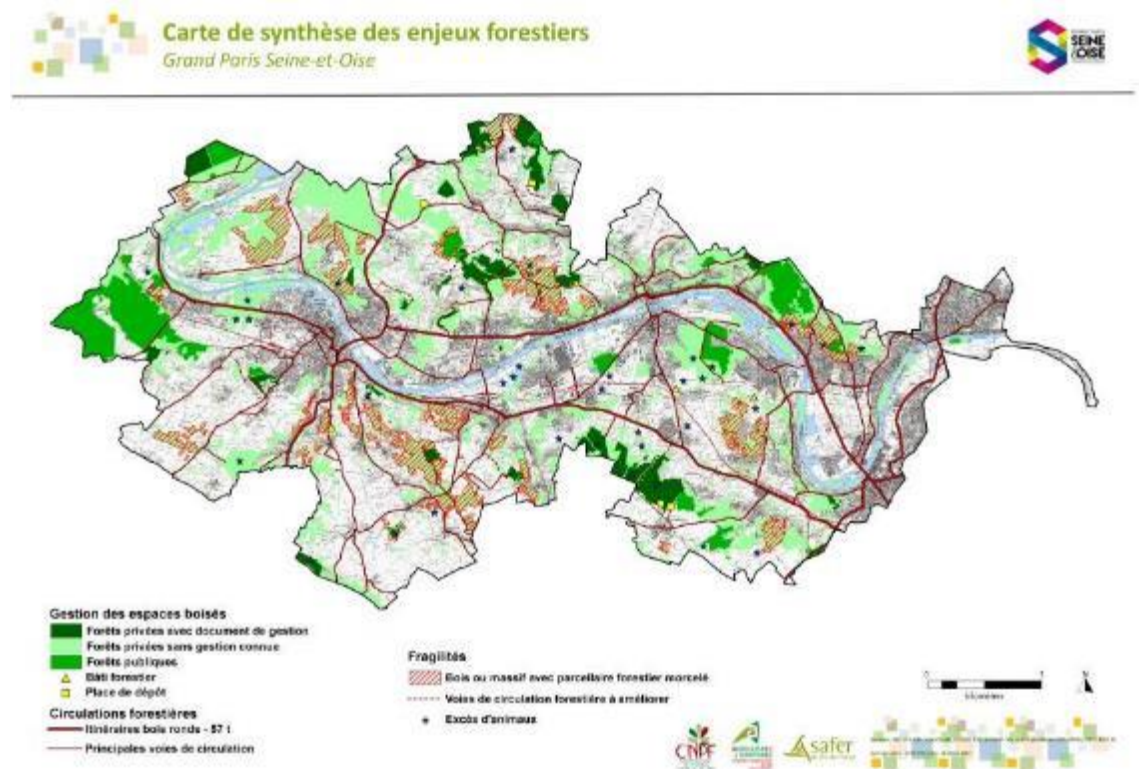
- ▶ 55 communes possèdent une convention SAFER, soit 75 % du territoire

Les communes sous convention sont les celles qui sont le plus touchées par la spéculation : c'est la raison pour laquelle elles contractualisent avec la SAFER. Pour enrayer le phénomène, il est nécessaire que les communes se portent acquéreur des biens ce qui n'est pas toujours possible financièrement. D'autre part, les pressions touchaient beaucoup jusqu'à présent les espaces boisés sur lesquels la SAFER n'avait pas le droit de préemption. Cette tendance pourrait s'inverser du fait de la nouvelle assiette du droit de préemption SAFER permettant depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 de préempter les biens boisés de moins de 4 ha.



## VI. Synthèse et premiers enjeux

L'analyse des différentes composantes des espaces forestiers, de leurs fragilités et des outils de protections existants nous permet d'identifier les éléments de synthèse pour le maintien et le développement d'une sylviculture dynamique sur le territoire et d'espaces boisés de qualité. Ces éléments sont repris dans la cartographie suivante :



Les zones à enjeu pour une sylviculture pérenne sur le territoire sont :

- Les équipements et les circulations forestières,
- Les secteurs de morcellement.
- Les secteurs subissant régulièrement des dégâts de gibier.

Au terme de ce diagnostic, il apparaît important pour le territoire de relever 3 enjeux liés au fonctionnement forestier :

### **L'enjeu de l'exploitation des bois privés : encourager l'exploitation et améliorer l'accessibilité**

Eléments de diagnostic :

- Le territoire possède des axes de circulation forts au nord et au sud de la Seine. C'est un atout pourvu que les camions chargés dans les massifs puissent y accéder sans limitation de tonnage.
- 20 %, soit 2 000 ha, de la forêt privée est durablement exploitée par une trentaine de propriétaires.

Actions possibles :

- ⇒ Repenser la voirie rurale et publique d'accès aux massifs pour la rendre plus pratique, l'aménager, l'élargir et la renforcer pour en effacer les obstacles et les difficultés.
- ⇒ A noter que le transport fluvial ne semble pas être une option intéressante pour le transport de bois dans la mesure où le chargement des grumes sur bateau constitue une rupture de charge.
- ⇒ Sensibiliser et accompagner les 55 propriétaires de plus de 10 ha sans plan simple de gestion vers une gestion plus soutenue et durable de leurs parcelles. Il serait en effet théoriquement possible d'augmenter dans une certaine mesure la surface des bois privés ayant un document de gestion durable tel qu'un plan simple de gestion : 1 750 ha estimés.

### **L'enjeu du développement des outils de transformation : développer une filière bois local**

Eléments de diagnostic :

- Bois d'œuvre : une production existe, elle n'est pas valorisée sur le territoire, mais elle trouve des débouchés naturels en Normandie et à l'exportation.
- Bois énergie : des initiatives multiples pour le bois bûche, le bois plaquette quitte le territoire pour approvisionner des unités importantes. Le potentiel bois énergie du territoire serait de l'ordre de 10 000 t/an tous boisements compris, soit assez pour approvisionner l'équivalent d'une dizaine de chaudières de moyenne puissance.

Actions possibles :

- ⇒ Développer une filière locale robuste économiquement : il serait opportun de développer une filière bois plaquette en appuyant un réseau de chaudières de moyenne puissance sur une ou deux plates-formes de confection (broyage, criblage, séchage) et de stockage de plaquettes.

### **L'enjeu de la communication sur la gestion sylvicole : Améliorer les relations urbain-rural**

Eléments de diagnostic :

- De nombreuses plaintes de riverains sur les opérations forestières (notamment coupes à blanc)
- Des problèmes de dégradation de la forêt par des usages non contrôlés (quad)

Actions possibles :

- ⇒ Informer les maires des communes du territoire des principes, techniques et juridiques, de fonctionnement des forêts privées et publiques.
- ⇒ Définir un plan de communication sur la forêt et ses débouchés.
- ⇒ Panneaux de sensibilisation sur les opérations forestières aux abords des propriétés gérées
- ⇒ Information sur les opérations forestières dans les supports de communication de la CU
- ⇒ Partenariat entre gestionnaires publics et privés sur la question

Et 3 enjeux liés aux problématiques foncières :



## **L'enjeu de la lutte contre l'altération : encourager la veille foncière, lutter contre les dépôts sauvages et la cabanisation**

Eléments de diagnostic :

- Des pressions foncières importantes sur le territoire
- Un phénomène de cabanisation qui progresse
- Des dépôts sauvages qui polluent et bloquent les accès aux massifs

Actions possibles :

- ⇒ Poursuivre la veille et l'intervention foncière sur le territoire
- ⇒ Engager une réflexion sur les outils de lutte contre les dépôts sauvages, se rapprocher des territoires agriurbains et chartes forestières
- ⇒ Adapter la politique d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation

## **L'enjeu de l'optimisation foncière : engager des procédures de restructuration foncière**

Eléments de diagnostic :

- Une grande partie des boisements du territoire est morcelée : 94% des propriétaires recensés par le cadastre ont moins d'un hectare sur 25% du total boisé.
- De très nombreux propriétaires

Actions possibles :

- ⇒ Engager des bourses foncières
- ⇒ Prendre en charge les frais d'acte (cf. aide du PNR Vexin français)
- ⇒ Engager des procédures de BVSM dans les secteurs stratégiques, en lien avec les communes et les propriétaires exploitants

## **L'enjeu de la densification des projets d'urbanisation (logement et activités) : Préserver la forêt**

Eléments de diagnostic :

- De nombreux projets à venir
- Des risques de coupures par les infrastructures

Actions possibles :

- ⇒ Réduire les zones d'ouverture à l'urbanisation, encourager la diversité des fonctions (éco, habitat, services, équipements) et la réhabilitation de l'existant (zones d'activités économiques).
- ⇒ Préserver les secteurs à enjeux, indispensables.
- ⇒ Mobiliser différents outils: PLUi (zonage, règlement...) et autres outils plus forts (PAEN, ZAP comme à Vernouillet).

# ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

L'analyse du marché foncier permet de dresser les tendances propres au fonctionnement des espaces agricoles et forestiers pour en compléter l'état des lieux :

- Quelles sont les types de bien vendus ?
- A quel prix de vente ?
- Quels sont les secteurs dynamiques ?

## I. PRESENTATION DE LA METHODE

L'analyse du marché foncier rural porte sur une période de 12 ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2016. Elle concerne l'intégralité des ventes de biens agricoles et forestiers des 73 communes de la communauté urbaine. Elle est basée sur **les notifications de vente** transmises à la Safer au titre de son droit de préemption.

Les notifications de vente, dites Déclaration d'intention d'aliéner (DIA), sont transmises à la SAFER par les notaires dès lors qu'une transaction (vente, donation, apport en société) intervient dans les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme, ce à partir du 1<sup>er</sup> mètre carré, et dans les zones urbaines et à urbaniser à partir de 2 500 m<sup>2</sup> lorsque le bien possède une vocation agricole. Elles sont transmises à la SAFER dans le cadre de l'article L.143-1 du Code rural qui institue « au profit des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural un droit de préemption en cas d'aliénation à titre onéreux de fonds agricoles ou de terrains à vocation agricole, quelles que soient leur dimension ».

Les notifications prises en compte ici sont les ventes. Si elles ne sont que des intentions de transaction, on estime que 90 % des DIA donnent lieu à une transaction effective. L'étude des DIA constitue donc un bon outil d'observation des marchés fonciers des terres agricoles et naturelles.

## 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ AGRICOLE

Le marché agricole analysé correspond aux ventes de biens qui peuvent être libres ou occupés, bâti, ou non, et qui se font au profit d'acheteurs ayant une profession agricole ou de bailleurs.

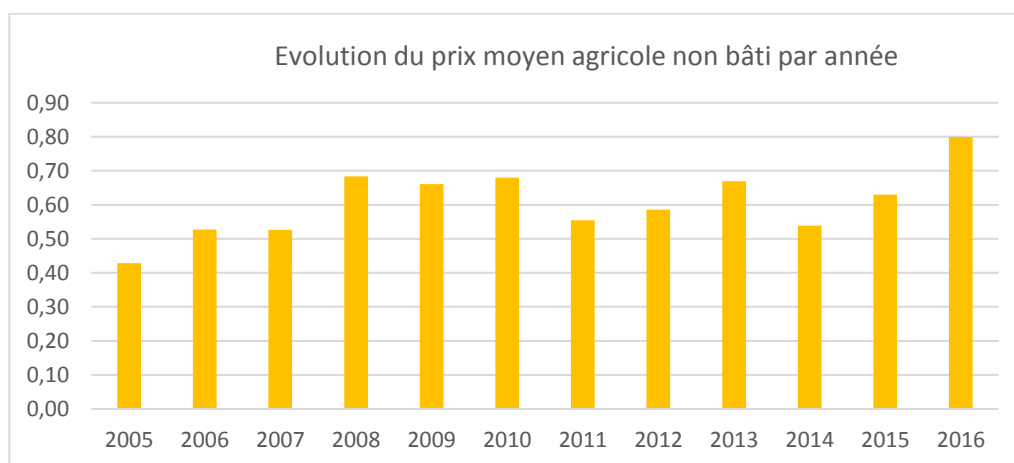
### Un marché en constante hausse

En 12 ans, 358 ventes de biens agricoles sont intervenues sur le secteur, soit une moyenne de 30 ventes par an et de 5 ventes par communes (sur les 67 communes concernées). **Le marché agricole de GPS&O est un marché de biens non bâtis et majoritairement occupés.**

Les biens agricoles non bâti constituent 95 % des ventes et leur prix moyen est de 6 400 €/ha. Les biens comportant des bâtiments (hangars agricoles ou plus rarement bâtiment d'habitation) sont au nombre de 20 sur la période et leur prix moyen, sensiblement plus élevé, est de 23 900 €/ha.

Parmi les biens non bâti, les biens occupés par un fermier en place représentent 2/3 des ventes. Ils s'échangent classiquement moins cher que les biens libres, soit respectivement 6 200 €/ha et 7 500 €/ha en moyenne.

Dans le temps, le marché agricole non bâti est en constante hausse, comme le détaille le tableau ci-dessous.



Le prix moyens des biens agricoles a doublé en 12 ans, passant de 4 000 €/ha en 2005 à 8 000 €/ha en 2016. Malgré quelques baisses enregistrées depuis 2011, l'année 2016 voit le prix moyen dépasser les 8 000 €/ha, tendance confirmée par les premières estimations sur l'année 2017. Si ces prix se situent dans la moyenne basse des prix agricoles franciliens, la hausse constante observée montre que la terre agricole est structurellement de plus en plus coûteuse.

### Géographie des prix moyens : tirés vers le haut à l'Est du territoire

75 % des communes du territoire affichent un prix moyen situé en dessous de 8 000 €/ha. Les communes où le prix de la terre est plus élevé peuvent être scindées en 2 classes :

- Les communes dont le prix moyen se situe entre 8 000 €/ha et 20 000 €/ha : des communes riveraines de la Seine telles que Médan, Villennes-sur-Seine, Gargenville, Saint-Martin-la-Garenne, Rosny-sur-Seine, et des communes de plateaux telles que Morainvilliers, Vert, Flacourt.
- Les communes où il est supérieur à 20 000 €/ha : concentrées autour de la boucle de Chanteloup : Chanteloup-les-Vignes, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Poissy, mais aussi Flins-sur-Seine.

Ces différences de prix ne sont pas liées à des ventes de cultures spécialisées. Seules 8 ventes de vergers sont intervenues en 12 ans et leur prix s'inscrit dans la moyenne.

Certaines communes apparaissent par ailleurs comme plus dynamiques. Les 10 communes dans lesquelles se sont échangées plus de 10 ventes sont des communes plutôt situées sur les plaines et plateaux : Bouafle, Ecquevilly, Morainvilliers, Orgeval, Goussenville pour la partie sud du territoire. Pour la partie nord : Gallion-sur-Montcient, Juziers et Fontenay-saint-Père. Mais aussi des communes en bord de Seine comme Saint-Martin-la-Garenne et Epône.

### 3. CARACTERISTIQUES DU MARCHE FORESTIER

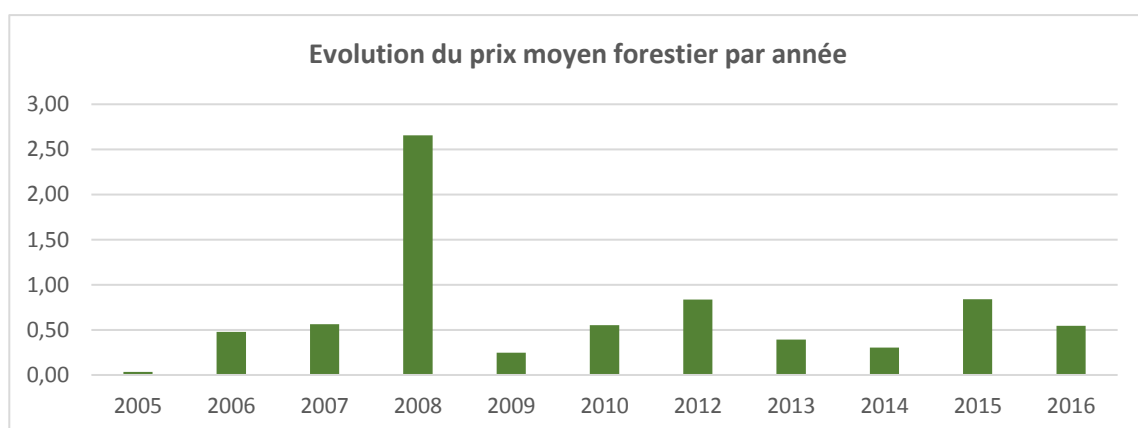
Le marché forestier est constitué des ventes de biens boisés, supportant un bâti ou non et qui s'établissent au profit de propriétaires forestiers.

#### Un marché discret

Le marché des biens boisés est relativement peu actif sur le territoire de GPS&O : 58 ventes sont intervenues en 12 ans, soit 5 ventes par an et un peu plus de 2 ventes en moyenne par commune (sur les 22 communes concernées).

Le prix moyen du marché forestier est de 6 300 €/ha. Seule une vente comportait un bâtiment qui devait être sans valeur compte tenu du prix moyen très peu élevé de celle-ci (4 500 €/ha).

Dans le temps, le marché forestier connaît des variations relativement importantes d'une année sur l'autre, influencé par des ventes peu nombreuses qui influencent de fait fortement le prix moyen du secteur. Très souvent situé autour de 5 000 €/ha, il est ainsi passé à 2 800 €/ha en 2008, suite à une vente d'une grande propriété de 28 ha à Vaux-sur-Seine. En 2016, le marché enregistrait une baisse de 3 000 €/ha par rapport à 2015, passant de 8 400 € à 5 400 €/ha.



#### Des prix sensiblement plus élevés à l'Est

En termes de géographie, le seul massif actif est celui situé entre Juziers et Mézy-sur-Seine, qui comptabilise 25 ventes, soit plus de 40 % des biens échangés sur le secteur en 12 ans. Le prix moyen y est respectivement de 4 500 €/ha et 7 000 €/ha. Cette différence peut s'expliquer par la zone de préemption ENS présente sur le massif de Juziers.

Les prix moyens se situent en dessous de 6 300 €/ha (moyenne du territoire) sur 80 % du territoire. Les communes où il dépasse 10 000 €/ha pour grimper jusqu'à 28 000 €/ha sont : Morainvilliers, Orgeval, Verneuil-sur-Seine et Vaux-sur-Seine à l'Est, et Fontenay-saint-Père et Rosny-sur-Seine à l'Ouest.

### 4. ANALYSE DES PRESSIONS FONCIERES

Les pressions foncières sont le fruit de la compétition entre différents acteurs pour les biens naturels ou agricoles. Cela contribue à l'augmentation des prix du marché, au retrait des acquéreurs agriculteurs et aboutit bien souvent à une dénaturaison des biens : verger transformé en jardins, bois défriché pour y

installer des habitations sommaires, champs acquis pour y entreposer des gravats... Tous ces phénomènes entraînent par ailleurs une altération de parcelles voisines.

Les pressions foncières contribuent donc à la déstabilisation des activités agricoles et des milieux naturels. Leur recensement dans le cadre d'une démarche de planification intégrant la valorisation des espaces agricoles et naturels apparaît donc nécessaire.

### La méthode utilisée

L'analyse du marché foncier rural permet d'identifier les secteurs soumis aux pressions foncières. Le segment de marché retenu pour l'identification des pressions foncières est celui des ventes de fonds agricoles ou naturels non bâtis pratiqués par des acteurs non agricoles à des prix supérieurs à ceux relevant d'une valorisation agricole ou forestière. Cette méthode a été co-élaborée avec l'IAU et la SAFER et fait l'objet de publications régulières<sup>2</sup>.

La méthode consiste à isoler les segments du marché notifié à SAFER (Déclaration d'intention d'aliéner transmise à la SAFER dans le cadre de son droit de préemption) pour lesquels le niveau de prix trop élevé pour un usage agricole ne peut qu'être attribué à l'anticipation d'un changement d'usage de la terre de la part de l'acquéreur.

Le segment de marché des fonds bâtis est exclu de l'analyse faute d'information sur la nature du bâti permettant d'évaluer la valorisation qu'il génère. Un ensemble agricole comprenant un bâtiment à usage d'habitation sera valorisé à un prix supérieur à l'autre, de même étendue, mais dépourvu de tout bâtiment. Pourtant, en l'absence d'information sur la nature du bâti, rien ne permet d'affirmer que la vocation agricole de ces terres sera remise en cause.

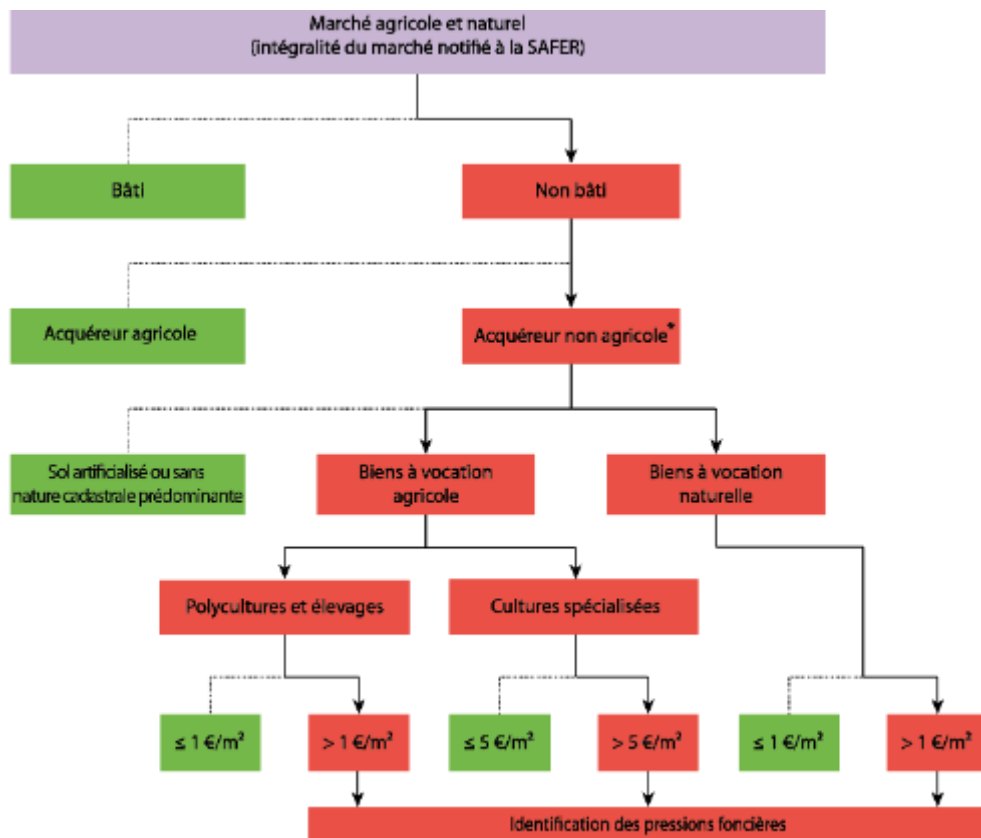
Il est considéré que dès lors qu'un bien est acquis par un acteur agricole, le maintien de l'activité agricole est conforté. Cette hypothèse est confirmée par l'observation des prix pratiqués sur ce segment. Ce segment est donc également exclu de l'analyse des biens soumis à pressions.

C'est ensuite le niveau du prix qui permet d'isoler les transactions pour lesquelles il y a un risque de changement d'usage. Les transactions révélatrices de ces pressions sont celles qui se pratiquent à des prix supérieurs aux prix habituellement constatés et compatible avec une exploitation agricole du terrain. Pour ce faire, deux seuils sont retenus :

- 1 €/m<sup>2</sup> pour les grandes cultures, les espaces naturels et forestiers ;
- 5 €/m<sup>2</sup> pour les cultures spécialisées.

Le schéma ci-dessous permet de détailler la méthode :

<sup>2</sup> Note Rapide n° 708, Vers une stabilisation des pressions foncières en milieu rural ? dec 2015.



\* Les transactions pour lesquelles la profession de l'acquéreur n'était pas renseignée ont été incluses dans cette catégorie.

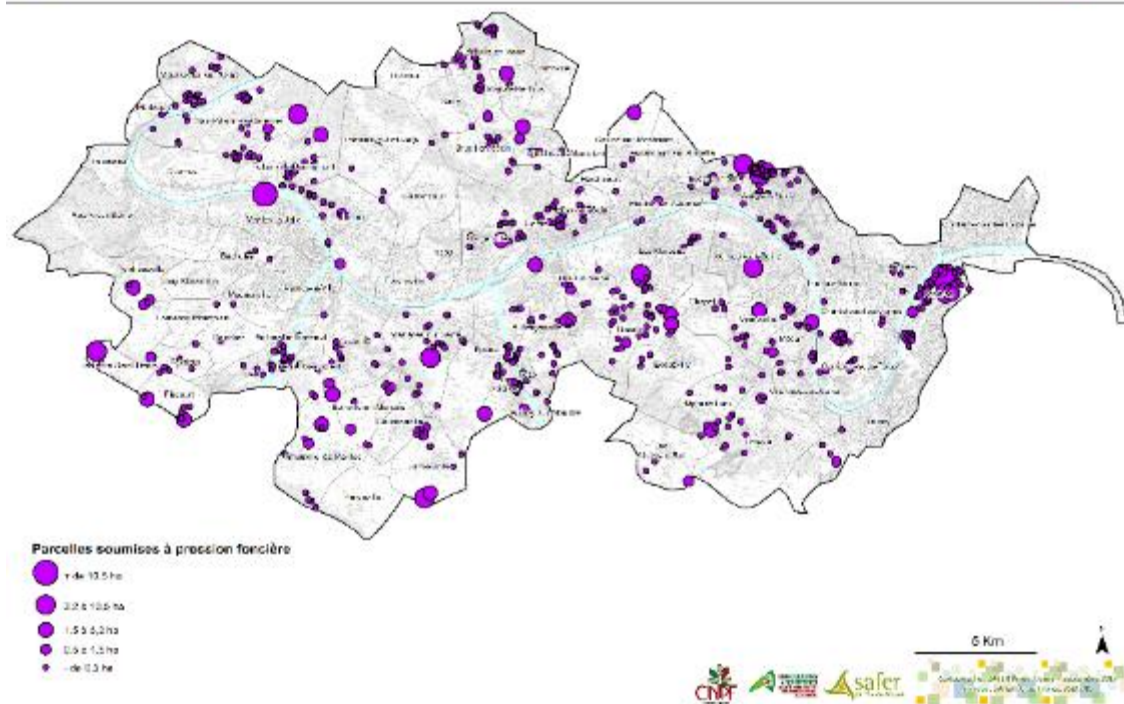
### Des pressions localisées autour des vallées et axes de transport

L'analyse des pressions foncières conduite sur le territoire de GPS&O a permis de localiser toutes les ventes spéculatives depuis 2005. Une couche SIG identifie chaque parcelle soumise à pression depuis une dizaine d'année.

En 13 ans, les ventes révélatrices de pression foncières ont concerné 177 ha, soit une moyenne de 14 ha par an. Le prix moyen lissé sur toute la période est de 5 €/m<sup>2</sup> et de 7 €/m<sup>2</sup> sur les 5 dernières années, avec un pic en 2015 à 10 €/m<sup>2</sup>.

La carte des pressions foncières ci-dessous localise chaque parcelle ayant été vendu à un prix supérieur à une valorisation agricole ou naturelle. Sur les 66 communes concernées, les pressions foncières représentent en moyenne un peu moins de 3 ha (2,7 ha) depuis 2005. La superficie moyenne des parcelles « sous pression » est de 3 100 m<sup>2</sup>.





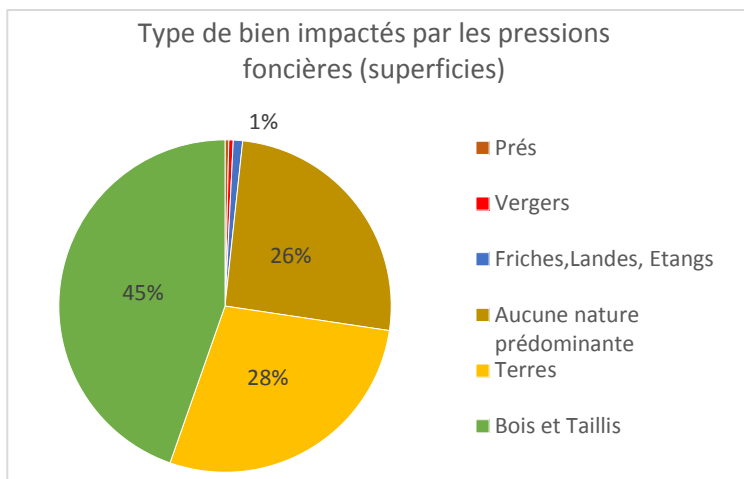
Comme le précise le tableau ci-dessous, sur les 13 dernières années, la superficie des parcelles soumises à pression foncière est généralement inférieure à 1 ha pour la plupart des communes du territoire (plus de 50 %). 35 % des communes sont néanmoins impactées entre 1 et 5 ha. Les 7 communes dont les pressions foncières sont comprises entre 5 et 10 ha se trouvent en bord de Seine et les 2 communes les plus touchées sont Jumeauville (16ha) et Vaux-sur-Seine (78 ha).

**Tableau : classes de superficie des parcelles soumises à pressions foncières par commune**

Superficie de pressions foncières	Nombre de communes concernées	Pourcentage du territoire
moins de 1 ha	34	52 %
de 1 à 5 ha	23	35 %
de 5 à 10 ha	7	11 %
plus de 10 ha	2	3 %

Source : DGFIP, SAFER, 2005-2017

**Graphique des types de bien impactés par les pressions foncières**



Les bois et les terres sont les lieux de prédilection des pressions foncières. Ils représentent respectivement 45 % et 28 % des superficies impactées. Le reste des pressions foncières (26 %) touche des biens mixtes, sans nature prédominante.

*Source : DGFIP, SAFER, 2005-2017*

# PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU

## I. Analyse des milieux naturels au regard de la biodiversité

---

### I.1. LES MILIEUX OUVERTS

Les milieux ouverts regroupent les plaines et plateaux cultivés ainsi que les prairies, les espaces en friche, les pelouses et les espaces en mutation. De surface plus ou moins étendue, ils sont très présents sur le territoire de GPS&O. Au-delà de l'intérêt paysager auquel ils participent, les milieux ouverts abritent des espèces de faune et de flore parfois rares.

Les milieux de culture intensive, bien que présentant un intérêt écologique globalement faible, peuvent constituer des espaces relais pour la faune, notamment grâce aux haies et aux boisements relictuels qui s'y trouvent. Ils constituent également une zone de reproduction et/ou d'alimentation pour plusieurs espèces remarquables dont l'Œdicnème criard, également observés sur les sites de carrières et environs, notamment au niveau de la boucle de Guernes et des carrières à Carrières-sous-Poissy (source : Faune-Ile-de-France).

Les pelouses, qu'elles soient calcicoles (formations herbacées sèches qui se développent sur des sols calcaires), marneuses ou sableuses, présentent un intérêt écologique fort, notamment pour les reptiles, les insectes, mais aussi pour la flore.

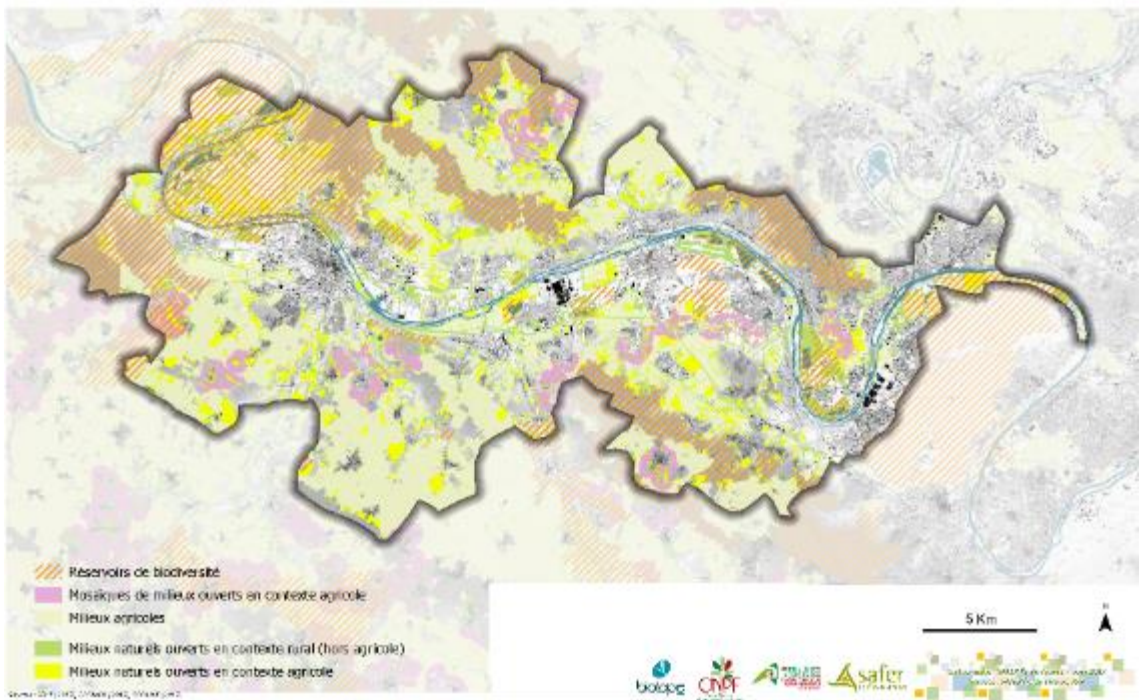
Les landes représentent aussi un fort intérêt même si leur surface est faible. Ces formations tendent à disparaître progressivement car elles sont vulnérables à l'évolution naturelle des paysages qui se ferment et sont colonisés par des ligneux.

La préservation des mosaïques de milieux (haies, friches, prairies, etc.) en lien avec des espaces agricoles intensifs ou au sein des espaces urbanisés jouent un rôle important pour la préservation de la biodiversité. Elles abritent notamment certaines espèces d'oiseaux qui sont aujourd'hui en fort déclin du fait de la disparition et de la dégradation de leurs habitats. Ces milieux jouent également un rôle important dans le maintien des continuités écologiques.

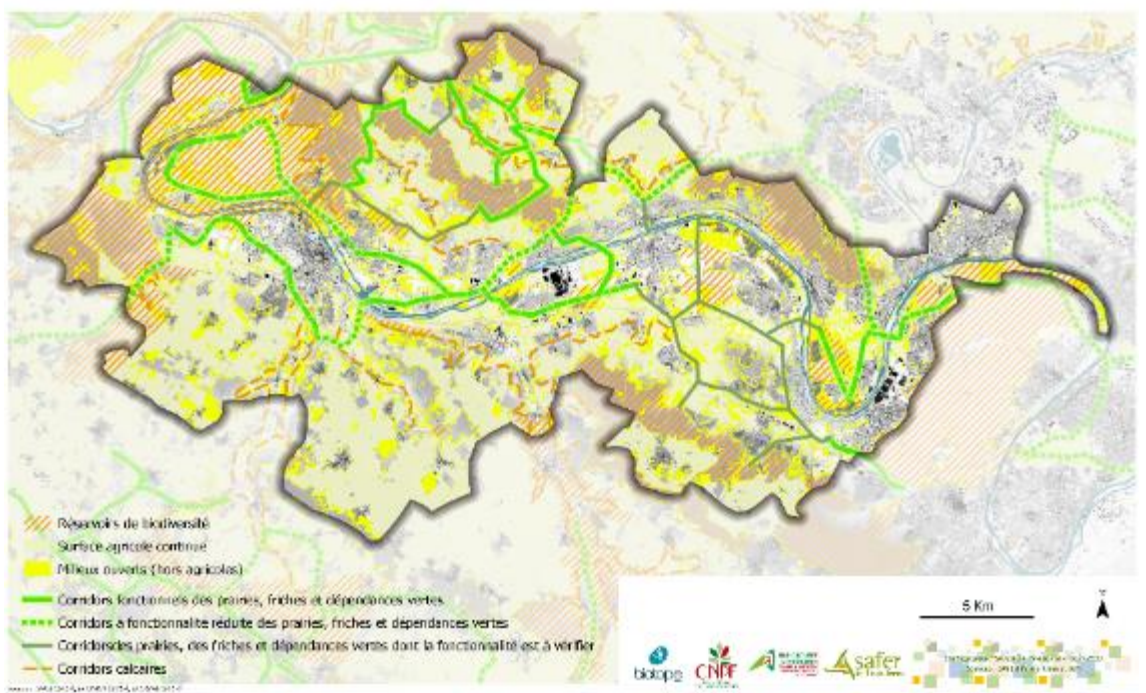
**Cartes suivantes : Les milieux ouverts au sein du territoire de GPS&O / Les corridors liés aux milieux ouverts**



## Milieux ouverts sur le territoire Grand Paris Seine-et-Oise



## Corridors liés aux milieux ouverts Grand Paris Seine-et-Oise



## I.2. LES MILIEUX BOISES

Les milieux forestiers, et plus largement les milieux boisés, ont une emprise importante sur le territoire de GPS&O. La richesse faunistique et floristique de ces espaces varie selon différents critères abiotiques auxquels ils sont confrontés, notamment le sol et le climat, mais aussi selon l'exploitation forestière qui en est faite.

On trouve plusieurs profils différents, composés d'essences spécifiques. De manière générale, les boisements se situent plutôt sur les coteaux et les plateaux, laissant le fond de vallée à l'urbanisation. Les versants situés au nord de la Seine (donc exposés au sud) présentent une végétation de type méditerranéen composée de boisements thermophiles. Au contraire, les versants Sud (exposés au nord) sont plutôt concernés par des boisements frais où le frêne et le hêtre dominant.

Enfin, ces différents faciès abritent des habitats naturels qui servent de refuge, de lieux de reproduction et d'alimentation à de nombreuses espèces faunistiques. Les espaces forestiers constituent un endroit privilégié pour les oiseaux, et notamment les picidés.

Les milieux boisés subissent peu de menace sur le territoire, ils sont largement intégrés dans des zonages de protection et constituent des réservoirs de biodiversité inscrits au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Toutefois, les boisements humides caractéristiques des grandes vallées alluviales sont très peu représentés, discontinus et fortement dégradés. Les éléments relais tels que les bosquets, les haies et les zones arbustives sont importants pour le déplacement des espèces, et constituent un enjeu important pour la fonctionnalité des corridors écologiques.

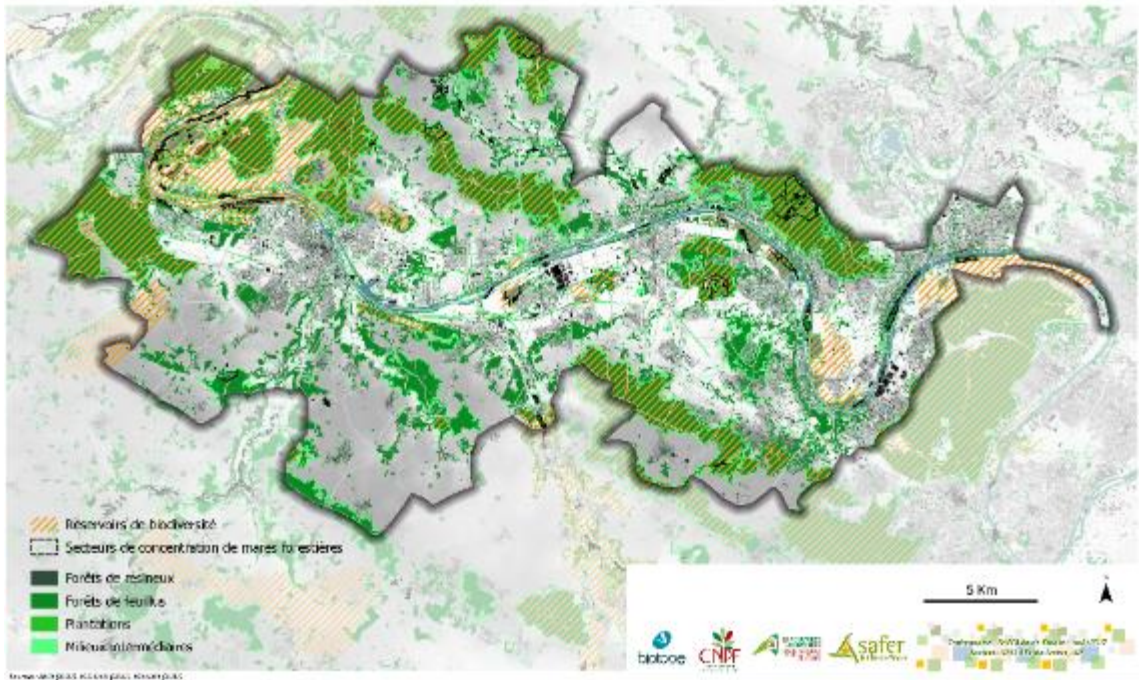
**Cartes suivantes : Les milieux boisés au sein du territoire GPS&O / Les corridors liés aux milieux boisés**





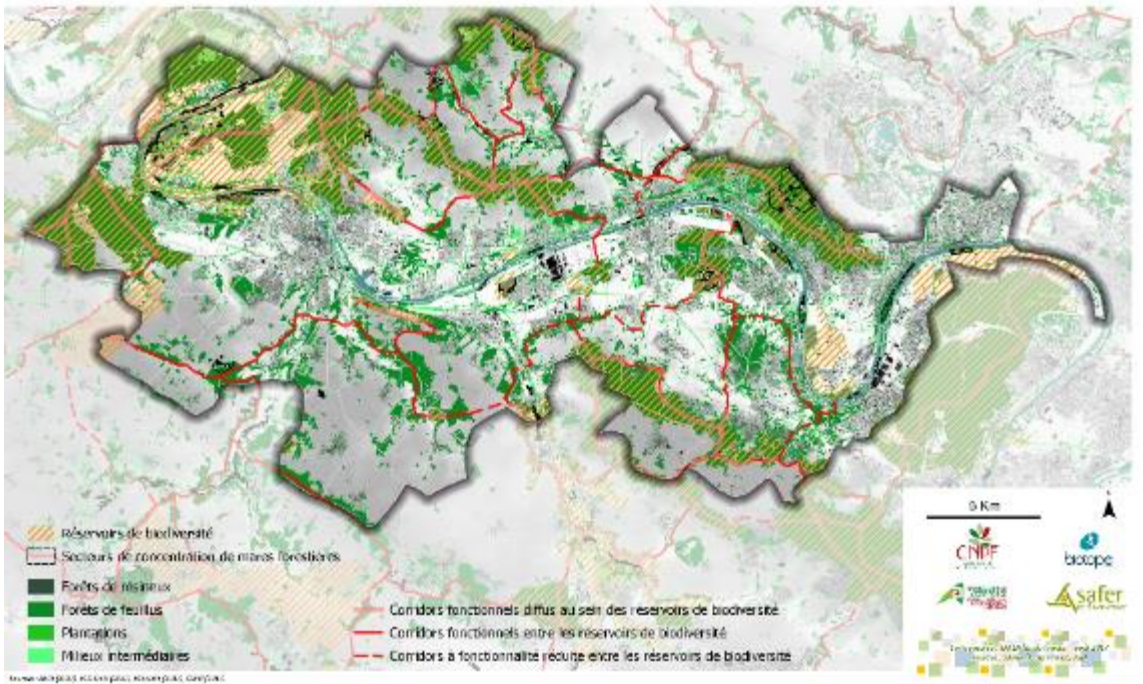
## Milieux boisés au sein du territoire

Grand Paris Seine-et-Oise



## Corridors liés aux milieux boisés

Grand Paris Seine-et-Oise





### I.3. LES MILIEUX HUMIDES ET COURS D'EAU ASSOCIES

La préservation des zones humides constitue un enjeu majeur, puisque ces milieux sensibles ont largement disparu ou sont fortement dégradés. Une cartographie des zones humides a été réalisée en Ile-de-France afin de faciliter leur préservation et leur intégration dans l'aménagement du territoire. Les secteurs présentant des zones humides ou pour lesquelles il y a une forte probabilité de présence constituent des zones à enjeux majeurs qu'il convient de préserver.

Sur le territoire GPS&O, les milieux humides sont essentiellement représentés par des habitats aquatiques en lien avec la Seine et ses affluents. Les habitats naturels non aquatiques typiques des zones humides sont peu présents sur le territoire (prairies humides, marais, forêt alluviale, etc.), ce qui s'explique par l'urbanisation importante des fonds de vallées et par la dominance des zones agricoles intensives sur les plateaux.

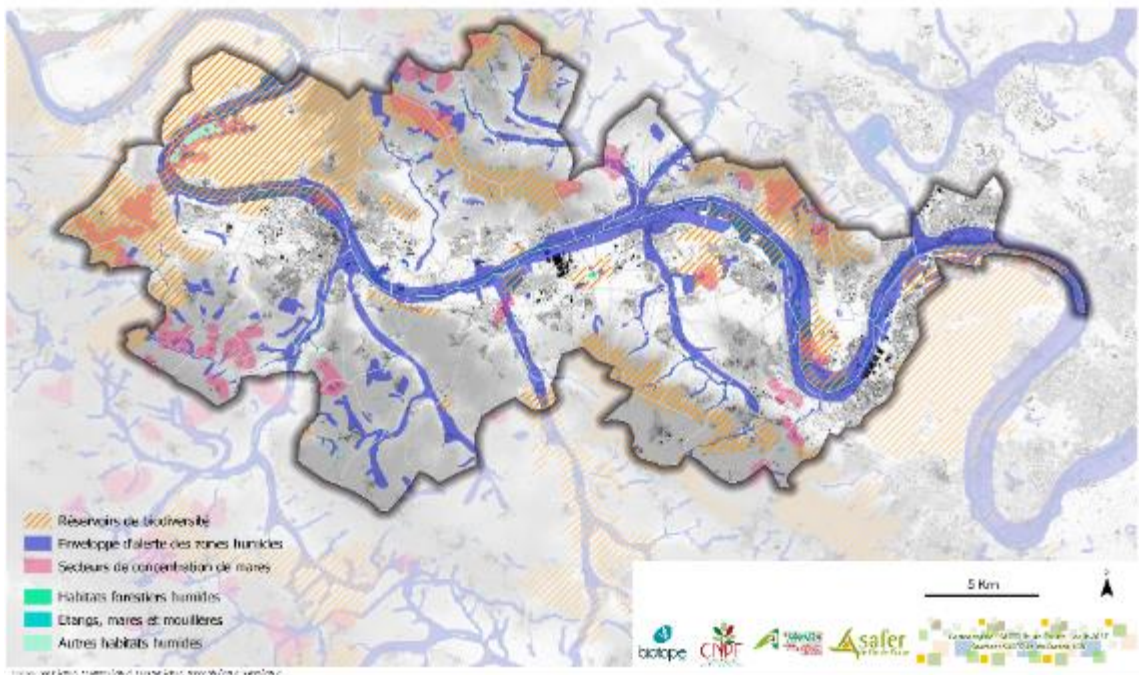
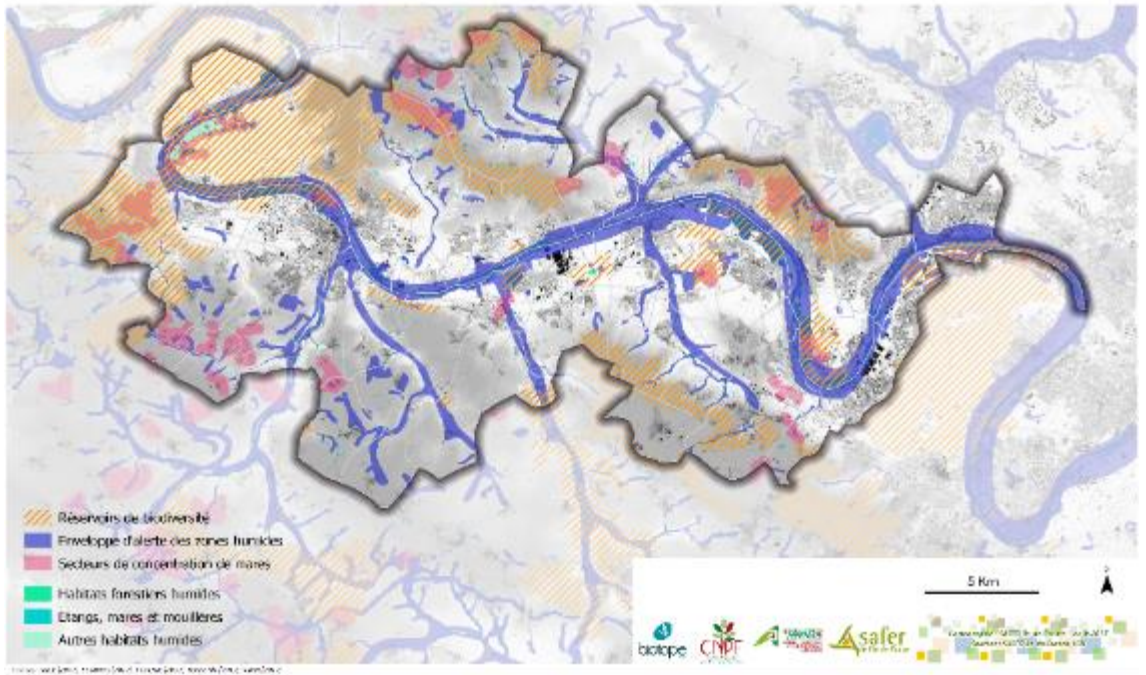
Les nombreux grands plans d'eau, localisés dans le lit majeur de la Seine, sont généralement d'origine anthropique (liés aux activités d'extraction) mais constituent cependant d'intéressantes zones de refuge, notamment pour l'avifaune. Certains présentent des statuts de protection de la biodiversité : l'APPB du Bout du Monde et le domaine de Flicourt notamment.

La qualité biologique des cours d'eau s'améliore depuis une vingtaine d'années. Au-delà de la qualité des milieux aquatiques, le maintien des continuités écologiques est primordial. Ainsi, la mise en place de passes à poissons (VNF) au niveau des écluses permet par exemple aux grands migrateurs qui avaient disparu, tels le saumon ou l'alose, de recoloniser progressivement la Seine. Mais il est aussi essentiel de connecter ensemble les berges, les cours d'eau et les zones humides (mares, étangs...) car tout cet écosystème fonctionne en interrelation. Des opérations de renaturation des berges sont aujourd'hui menées dans ce sens. Toutefois, certains milieux sensibles telles que des mares et mouillères sont parfois totalement déconnectés les uns des autres et subissent des menaces importantes d'origine anthropique en milieux agricoles ou d'origine naturelle en milieux boisés.

Par ailleurs, les affluents de la Seine, comme la Mauldre, la Vaucouleurs, l'Oise, l'Aubette et la Montcient représentent un enjeu paysager fort, notamment au niveau des confluences.

Sur le territoire de GPS&O, 151 captages pour la ressource en eau sont présents, parmi lesquels 38 sont jugés prioritaires dans le SDAGE Seine-Normandie (2015). La préservation à long terme de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable a été identifiée comme objectif prioritaire dans le cadre des échanges du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi les zones sensibles liées à la ressource en eau sont définies selon la pression agricole exercée sur les périmètres d'alimentation de captages, l'agriculture étant l'activité principale émettrice de polluants (nitrates, pesticides, etc.).

**Cartes suivantes : Les milieux humides sur le territoire de GPS&O / Les corridors liés aux milieux humides / Localisation des périmètres de captage pour la ressource en eau et qualités chimique et écologique des cours d'eau**







## II. Analyse des continuités écologiques

### II.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS

La circulation des espèces dépend de la qualité des paysages, et plus exactement de leur perméabilité liée principalement à leur structuration. Chaque espèce ayant des exigences écologiques et des capacités de dispersion propres, il existe en théorie autant de réseaux que d'espèces. Cependant, par commodité, il est légitime de regrouper dans un même cortège les espèces ayant des exigences proches.

De manière simplifiée, un réseau écologique est constitué de deux composantes principales (Figure 1) :

- Les **réservoirs de biodiversité** (ou zones nodales ou cœurs de nature) sont de grands ensembles d'espaces naturels ou semi-naturels continus constituant des noyaux de biodiversité. Ces zones sont susceptibles de concentrer la plupart des espèces animales et végétales remarquables de l'aire d'étude et assurent le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des individus vers les autres habitats.
- Les **corridors écologiques** sont des liaisons fonctionnelles permettant le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Il est important de préserver ces corridors écologiques malgré la pression exercée par l'urbanisation et d'intégrer ces trames dans les nouveaux principes de construction.

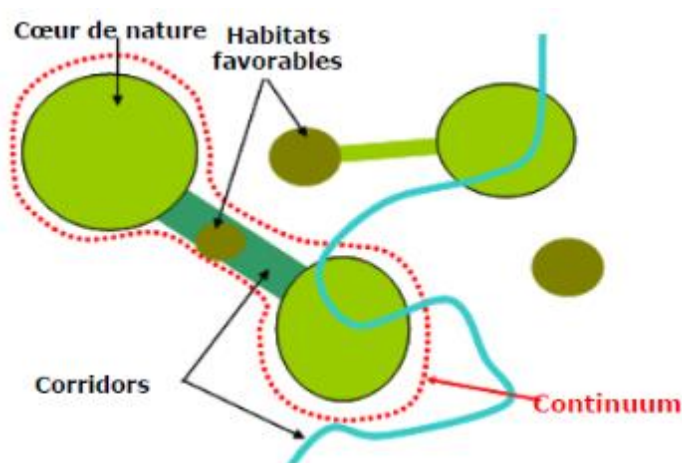


Figure 1 : Schéma des éléments constitutifs d'un réseau écologique

A ces deux éléments s'ajoutent des habitats favorables qui sont des ensembles naturels de moindre qualité que les réservoirs de biodiversité mais qui contribuent au maillage écologique. Les continums (ou continuités écologiques) représentent l'ensemble des éléments du paysage accessible à la faune. Ils sont constitués d'un ou plusieurs réservoirs de biodiversité, de zones relais et de corridors.

L'assemblage des continuités écologiques forme le réseau écologique. Le reste de l'espace, à priori peu favorable aux espèces, constitue la matrice.

### Le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile-de-France

L'analyse du **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** d'Ile-de-France permet d'établir la trame écologique dans un contexte global. Le SRCE d'Ile-de-France s'est attelé à définir des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle régionale. Toutefois, étant donné le contexte très urbain dans lequel s'insère ce schéma à l'échelle de l'Ile-de-France, des secteurs et liaisons d'intérêt écologique en contexte urbain complètent ce schéma.

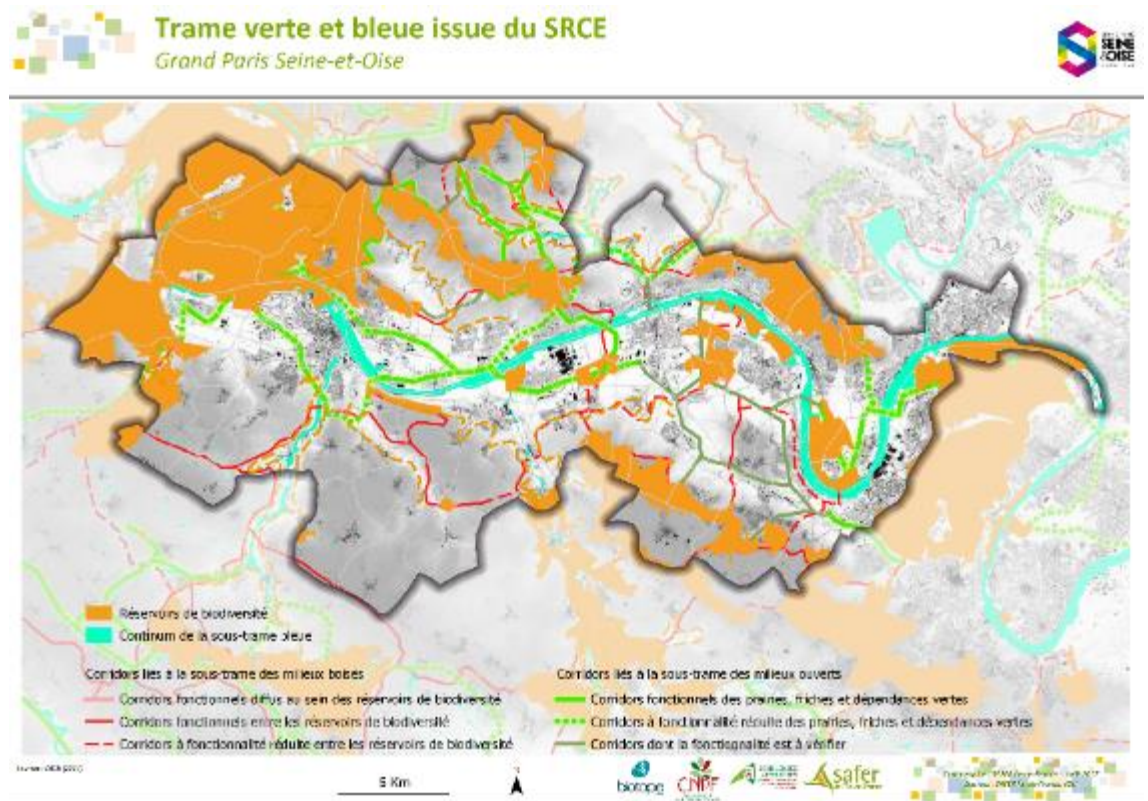
Les corridors liés à la sous-trame des milieux ouverts s'encrent sur les mosaïques d'habitats souvent de tailles restreintes. La préservation de ces milieux est essentielle car ils abritent une faune et une flore à fort enjeu.

La trame forestière constitue un vaste réservoir de biodiversité sur le territoire GPS&O. Les grands espaces boisés présents sur le territoire sont de taille suffisante pour abriter des cortèges d'espèces inféodées à ces milieux. Enfin, la connexion entre les réservoirs de biodiversité est globalement bonne même si l'urbanisation et les infrastructures actuelles et futures constituent une menace permanente au déplacement des espèces.

Les corridors liés à la sous-trame des milieux humides s'articulent autour des principaux cours d'eau. Les autres milieux humides (forêts, prairies, réseaux de mares) sont intéressants pour la dispersion des espèces. Toutefois, il y a des discontinuités qui sont dommageables et conduisent à l'isolement de portions d'eau. L'urbanisation de la vallée de la Seine réduit la fonctionnalité de ce corridor d'importance nationale.

Les continuités transversales sont peu nombreuses sur le territoire, du fait de la forte urbanisation de la vallée de la Seine, d'où l'importance de préserver les espaces naturels non urbanisés encore présents sur le territoire.

**Carte suivante : Trame verte et bleue issue du SRCE à l'échelle du territoire GPS&O**



## Le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France

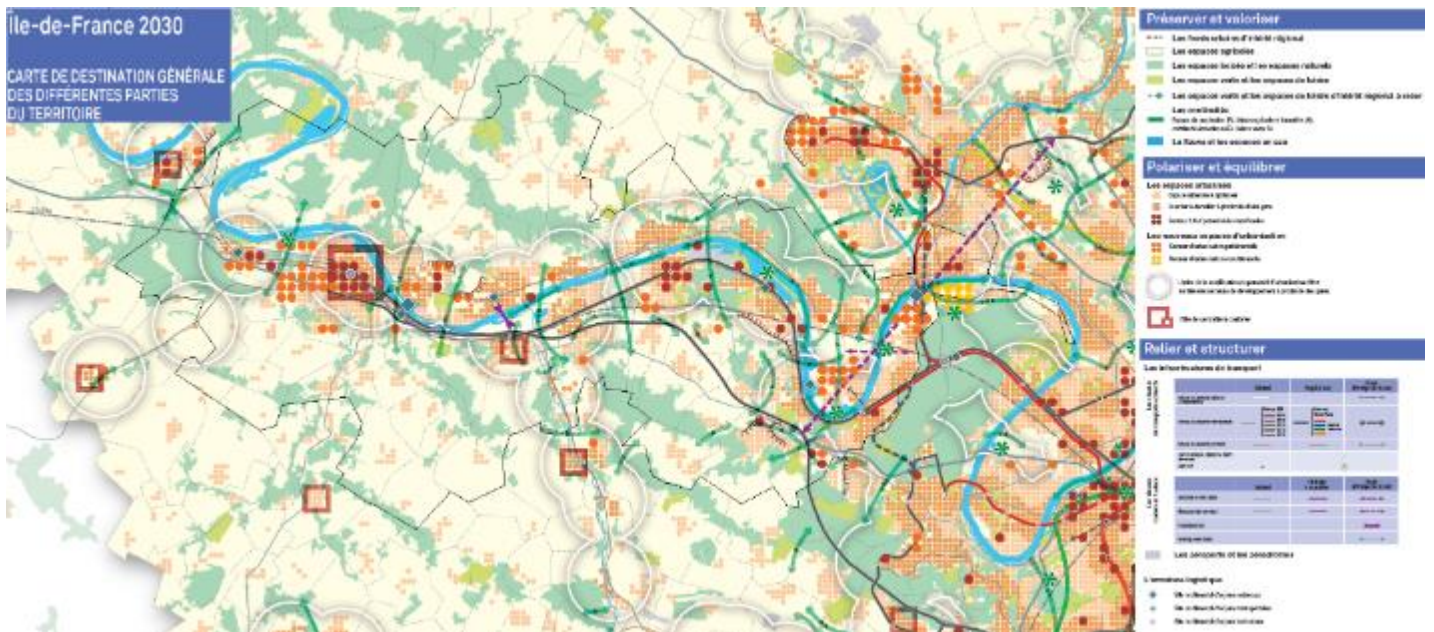
Le **Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France** (SDRIF) propose une cartographie des continuités écologiques à l'échelle de la région en intégrant les futurs projets d'aménagement. Ces continuités écologiques ont pour vocation à compléter la trame verte et bleue régionale par des entités semi-naturelles essentielles pour diverses vocations (loisirs, naturelles, forestières, agricoles, liaisons vertes, etc.).

Le SDRIF, à travers plusieurs orientations, vise à :

- maintenir ou créer les continuités sur les secteurs dont le développement urbain pourrait grever l'intérêt régional de préservation/valorisation des espaces ouverts et leur fonctionnement ;
- préserver voire améliorer le caractère multifonctionnel des continuités en milieu urbain ;
- favoriser le rétablissement des continuités lors des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain ;
- préciser le tracé et l'ampleur des continuités localement ;
- être particulièrement vigilant à éviter et le cas échéant réduire l'impact des infrastructures sur les réservoirs de biodiversité et les corridors.

Ainsi, le SDRIF met en évidence 4 espaces verts ou de loisirs d'intérêt régional à créer sur le territoire, principalement localisés à l'est. Parallèlement, plusieurs continuités traversent la Seine, afin que les espèces puissent rejoindre différents réservoirs de biodiversité. Il est à noter que les principaux projets sont concentrés aux abords de la Seine, dans un contexte déjà très urbanisé, ce qui permet de préserver les milieux boisés et agricoles plus en retrait.

### Carte de destination générale des différentes parties du territoire (SDRIF)

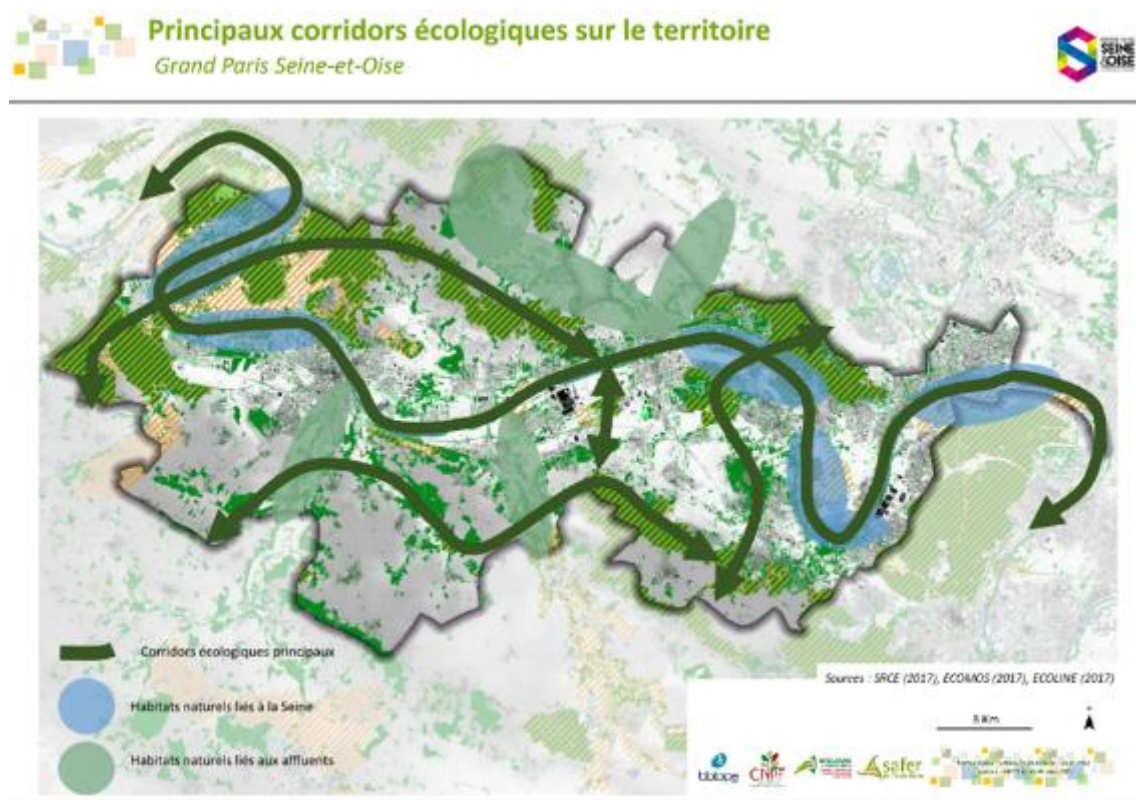




## II.2. IDENTIFICATION DES CONTINUITES DU TERRITOIRE DANS LE SDRIF

Le croisement des données issues du SRCE et du SDRIF avec les corridors mis en évidence pour chacun des milieux ouverts, boisés et humides a permis d'établir une carte des principales continuités écologiques sur le territoire de GPS&O. Concernant les milieux humides, la principale continuité écologique est représentée par le **fleuve de la Seine**, qui traverse le territoire de GPS&O d'est en ouest. Pour les milieux boisés et agricoles, il existe des **continuités nord-sud** (entre la forêt des Alluets et les buttes sud du Vexin français ; et entre la forêt des Alluets et la forêt de l'Hautil en passant par le bois de Verneuill) et des **continuités est-ouest** (entre la forêt de Rosny et les buttes sud du Vexin français en passant par les boucles de Guernes-Moisson ; et entre le plateau de Longnes et la forêt des Alluets en passant par le plateau de l'arrière-pays mantois).

**Carte : Les principaux corridors écologiques sur le territoire de GPS&O : synthèse des trames verte et bleue**



### III. Les secteurs d'intérêt spécifiques : analyse des zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel

---

Les différentes entités paysagères identifiées sont le support d'une grande diversité biologique et écologique. Cette biodiversité présente sur le territoire GPS&O fait l'objet de plusieurs périmètres de protection du patrimoine naturel. Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les zonages réglementaires, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen Natura 2000, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), les Réserves Naturelles Nationales et Régionales (RNN et RNR)...
- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (ex. : Espaces Naturels Sensibles – ENS).

#### III.1. ZONAGES REGLEMENTAIRES LIES AU RESEAU NATURA 2000.

Le réseau Natura 2000 comprend des sites naturels contenant des habitats et des espèces d'importance européenne en application des directives européennes 79/409/CEE dite directive « Oiseaux » et 92/43/CEE modifiée dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

Il s'agit des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive « Habitats / Faune / Flore » et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la directive « Oiseaux ».

**Au sein du territoire GPS&O, une ZPS et trois ZSC ont été recensées :**

- ZPS FR1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » ;
- ZSC FR1100797 « Coteaux et boucles de la Seine » ;
- ZSC FR1102015 « Sites chiroptères du Vexin français » ;
- ZSC FR1102013 « Carrière de Guerville ».

**Cf. Tableau en annexe et Carte suivante : Localisation des zonages réglementaires du patrimoine naturel sur le territoire de GPS&O**

#### III.2. AUTRES ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

Les **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** (APPB) concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'Environnement. Ils ont pour objectif de limiter la disparition des espèces protégées par la mise en place de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie.

Les **forêts de protection** sont des massifs forestiers reconnus d'utilité publique et soumis à une protection au titre du bien-être des populations et pour des motifs écologiques. C'est une priorité de la politique forestière de l'État en région d'Île-de-France.

Les **Réserves Naturelles Nationales** (RNN) constituent un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. Les **Réserves Naturelles Régionales** (RNR) présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

**Au sein du territoire de GPS&O, un APPB (FR3800005 « Le bout du Monde »), une forêt de protection (Saint-Germain) et deux RNR (FR9300031 « Site géologique de Limay » et FR9300027 « Boucle de Moisson ») ont été recensés.**

**Cf. Tableau en annexe et Carte suivante : Localisation des zonages réglementaires du patrimoine naturel sur le territoire de GPS&O**



### III.3. ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel ont pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles écologiquement cohérents et ZNIEFF de type I qui sont des secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable).

**Au sein du territoire de GPS&O, 34 ZNIEFF de type I, 13 ZNIEFF de type II et une ZICO ont été recensées.**

**Voir tableau en annexe et Carte suivante : Autres zonages du patrimoine naturel sur le territoire de GPS&O**

### III.4. AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Les **Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière** (PRIF) sont des espaces naturels, agricoles, forestiers ou des milieux dégradés à réhabiliter, souvent classés comme espace naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme. Leur localisation et leur délimitation sont décidées et votées par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV, puis par le conseil régional d'Ile-de-France. Sur ces périmètres, l'AEV est autorisée à acquérir des terrains, ce qui en garantit la gestion.

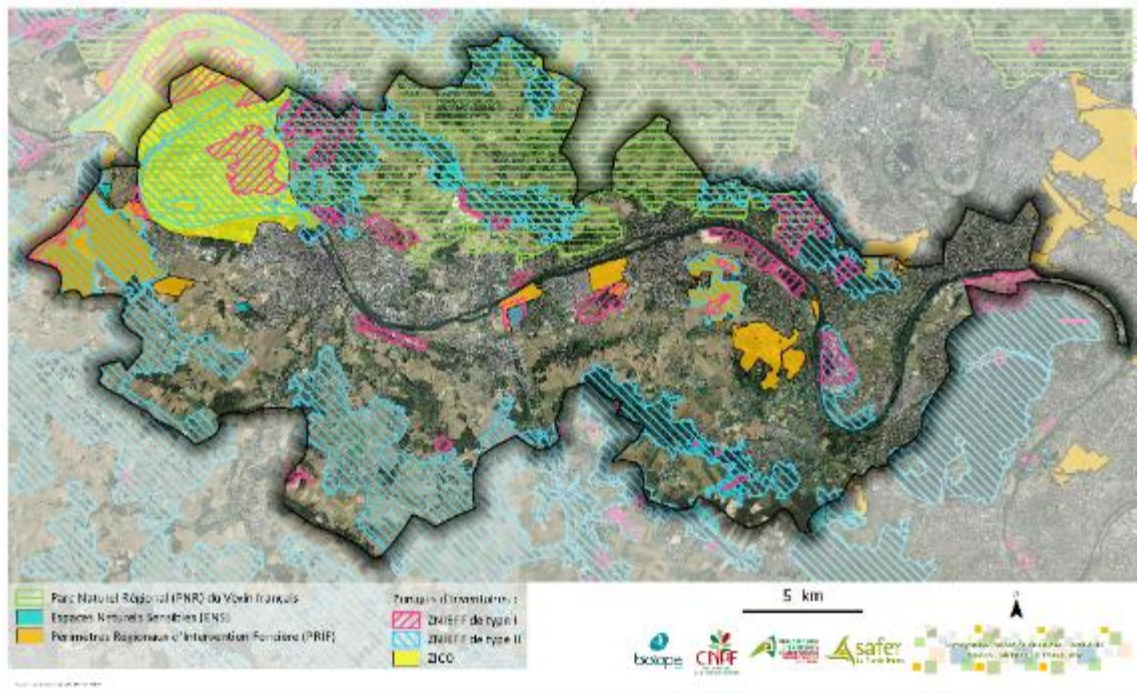
Les **Parcs Naturels Régionaux** (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Ils concernent des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, mais également d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. La politique des ENS s'appuie sur une politique départementale instituée par la loi de 1985 (articles L142-1 à L142-13 et R142-1 à R142-19 du Code de l'urbanisme).

**Au sein du territoire de GPS&O, 12 ENS, 9 PRIF et un PNR (celui du Vexin français) ont été recensés.**

**Cf. Tableau en annexe et Carte suivante : Autres zonages du patrimoine naturel sur le territoire de GPS&O**





### III.5. SYNTHÈSE DES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Le territoire GPS&O constitue toutefois un patrimoine naturel riche et important mais surtout, diversifié. Au total, ce sont **66 zonages du patrimoine naturel** qui sont présents au sein du territoire, et qui représentent une superficie d'environ 23 733 ha, soit **46,8% du territoire** :

- 1 ZPS et 3 ZSC faisant partie du réseau Natura 2000 ;
- 1 APPB, 2 RNR et 1 forêt de protection en cours de classement ;
- 34 ZNIEFF de type I et 13 de type II, 1 ZICO ;
- 12 ENS, 9 PRIF et 1 PNR.

L'ouest du territoire est connu pour son grand intérêt écologique, ce qui explique la présence de plusieurs zonages du patrimoine naturel se superposant. En effet, le secteur de la boucle de Moisson constitue une zone d'accueil pour les oiseaux en période de migration et d'hivernage, mais aussi pour les insectes et les amphibiens, ce qui fait de lui à la fois une ZPS et un ZSC. Les milieux ouverts ou humides, les plans d'eau, les landes et les forêts qui s'y trouvent en font sa richesse. D'autres milieux remarquables ponctuent le territoire. C'est le cas par exemple de la carrière de Guerville qui présente des habitats naturels atypiques constitués d'éboulis crayeux qui permettent à une population de *Sisymbre couché* de se développer.

A l'inverse, d'autres zones d'intérêt écologiques ne bénéficient pas de protection de leur biodiversité. C'est le cas de certains secteurs, majoritairement agricoles, comme les plateaux de Bréval et de Mézerolles.

## IV. Analyse de la transition écologique du territoire

---

La transition écologique fera l'objet d'une étude approfondie menée pour GPS&O en fin d'année 2017. Un premier bilan des initiatives agricoles et forestières en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau a été établi dans le cadre de la présente étude. Plusieurs actions peuvent être conduites selon l'activité concernée, à savoir :

- ▶ **Des initiatives pour la préservation de la biodiversité** : changement des pratiques agricoles pour une certification en Agriculture Biologique, projets de gestion des espaces verts et d'animation en lien avec la biodiversité, mise en place de la permaculture, engagement de plusieurs agriculteurs du PNR du Vexin français dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (diminution des traitements phytosanitaires, conversion de terres arables en prairies, gestion raisonnée des prairies, entretien des haies et des mares...)
- ▶ **Des initiatives pour la préservation de la ressource en eau** : pratiques agricoles labellisées 'Agriculture Biologique' ;
- ▶ **Des initiatives pour la production d'énergie ou de biomasse** : installation de méthaniseurs pour extraire le méthane des déjections animales, recyclage des déchets verts par compostage, production de bois buche, de plaquettes et de bois d'œuvre ;
- ▶ **Des initiatives de production d'écomatériaux** : production de miscanthus.



## V. Synthèse des enjeux biodiversité et ressource en eau

---

L'analyse des milieux naturels, des continuités écologiques et des zonages du patrimoine naturel a permis de définir des secteurs sensibles à l'échelle du territoire de GPS&O. Il s'agit d'identifier les secteurs qui ne font pas l'objet d'un zonage de protection, bien qu'ils participent à la continuité écologique au sein du territoire. Ces secteurs sensibles sont liés aux trois milieux naturels mis en évidence précédemment : les milieux agricoles, les milieux boisés et les milieux humides. Dans un second temps, il conviendra de préserver ces secteurs sensibles, voire de les améliorer en mettant en place une gestion adaptée.

### Les secteurs agricoles sensibles

En termes de milieux agricoles, les sensibilités écologiques sont principalement localisées au niveau :

- des délaissés agricoles et des friches, qui constituent des zones de refuges pour de nombreuses espèces de faune,
- des mosaïques de milieux ouverts en contexte agricole, qui tendent à se fermer,
- des fronts urbains dont les villes ont vocation à s'étendre.

Pour exemple, les pelouses calcicoles constituent l'un des milieux ouverts considérés comme sensibles. Habitats pour de nombreuses espèces d'insectes ou de reptiles et accueillant une flore patrimoniale particulière, ces pelouses ont néanmoins tendance à se refermer. Les friches qui se forment n'ont plus le même intérêt écologique que les pelouses anciennement présentes : l'enjeu de préservation des milieux ouverts tient donc à leur fermeture par mauvaise gestion ou abandon. Des améliorations dans la conservation des prairies, dans la restauration des pelouses embroussaillées ou dans la gestion des pelouses sèches sont donc à mettre en place.

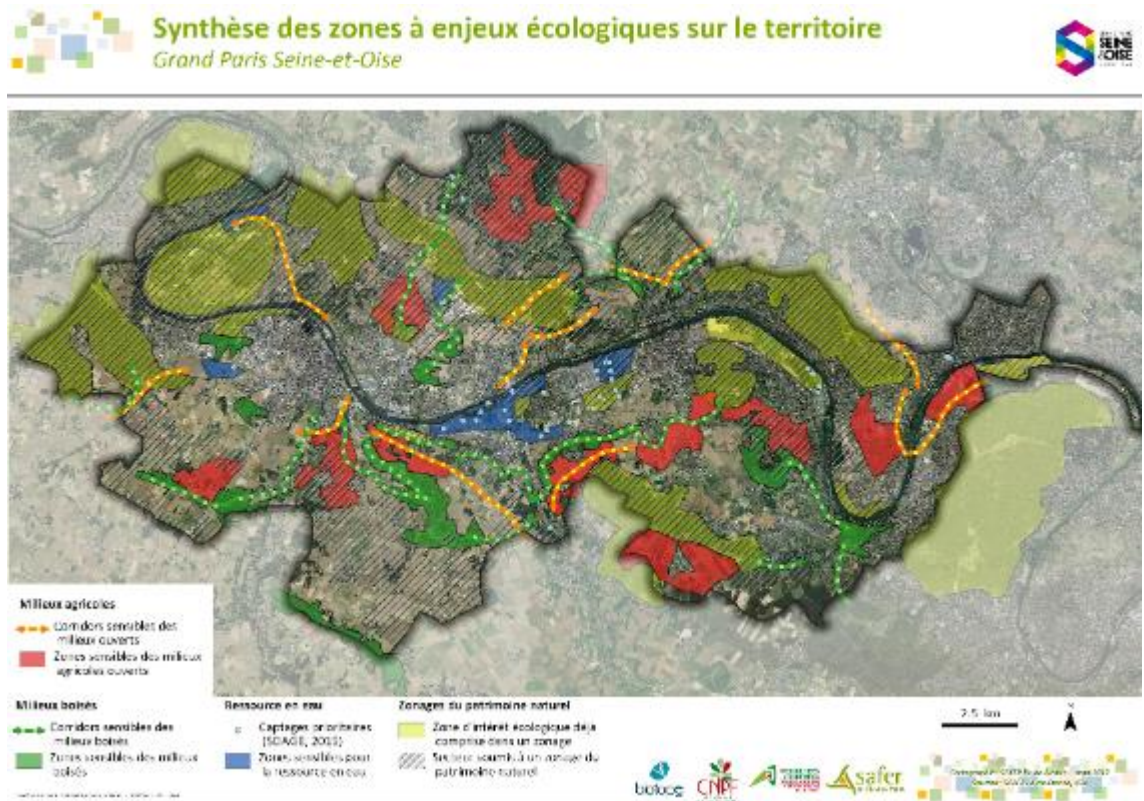
### Les secteurs forestiers sensibles

En termes de milieux forestiers, les sensibilités écologiques sont moins marquées que pour les secteurs agricoles car les boisements sont déjà protégés pour la plupart. Néanmoins, les principaux enjeux concernant la sous-trame arborée résident dans les corridors écologiques des milieux boisés qui permettent de relier les boisements entre eux et donc le déplacement de la faune. Ceux-ci sont en effet soumis au grignotage par l'urbanisation ou même l'extension agricole, et c'est tout un écosystème qui tend à être fragilisé lorsque les haies, lisières, bosquets et bois ne sont plus suffisants pour relier les forêts et boisements entre eux.

### Les secteurs humides sensibles

Hormis la Seine et ses affluents, les secteurs sensibles concernant la sous-trame humide ont été définis en combinant les zones d'agriculture intensive, émettrices de polluants de type nitrates et/ou pesticides, avec les points de captage prioritaires de la ressource en eau (SDAGE 2015). Le territoire étant déjà pauvre en zones humides naturelles de type boisements alluviaux, prairies humides, etc., il est important de faire évoluer les pratiques agricoles dans les zones de captages prioritaires pour limiter au maximum les pollutions diverses liées à l'usage de produits phytosanitaires.

## Carte : Synthèse des zones à enjeux écologiques sur le territoire de GPS&O



### Les principaux enjeux écologiques sur le territoire

Le diagnostic a permis de mettre en avant trois principaux enjeux liés à la biodiversité et à la ressource en eau :

- enjeu dans la protection de la ressource en eau en adaptant et en limitant l'utilisation d'intrants, et en modifiant les modes de cultures (labellisation Agriculture Biologique par exemple) ;
- enjeu dans le maintien de la biodiversité, notamment concernant les sols et leur fertilité, avec l'utilisation d'engrais verts et l'adaptation des techniques de labour ;
- enjeu dans le maintien et l'amélioration des continuités écologiques en préservant les haies et les lisières déjà en place et en replantant des alignements d'arbres, notamment en lisière des milieux agricoles et urbains.

# BILAN DES ENJEUX

Voici le bilan des enjeux issus du diagnostic partagé établi sur les activités agricoles, forestières et sur les espaces agricoles, boisés et naturels, ils sont mis en regard des compétences de GPS&O :

## Enjeux agricoles

---

### **L'enjeu de la transformation des productions locales : Développer des filières agricoles à forte plus-value**

- ⇒ Etudier l'opportunité de développer des filières locales robustes économiquement : étude de marché sur les types de vente souhaitables et les besoins en outils de transformation.
- ⇒ Aider les acteurs agricoles à structurer leur projet dans une vision collective pour éviter des projets individuels concurrentiels et favoriser la mutualisation.
- ⇒ Appui aux collectivités et agriculteurs sur le montage de marchés publics et la réponse à ceux-ci.

### **L'enjeu de la transmission / installation : Rendre l'agriculture attractive**

- ⇒ Définir un plan de communication sur les filières agricoles du territoire.
- ⇒ Soulager les exploitants en facilitant l'embauche de salariés agricoles qualifiés par mutualisation, mise à disposition ou autre.
- ⇒ Coordination avec les partenaires et institutionnels agricoles pour faciliter la reprise et l'installation.

### **L'enjeu de l'accessibilité des parcelles et des équipements agricoles : Faciliter les circulations agricoles**

- ⇒ Former les élus et les services techniques à la problématique
- ⇒ Sensibiliser les partenaires aménageurs et porteurs de projets
- ⇒ Diffuser le plan des circulations aux communes

### **L'enjeu de la communication et de la promotion de l'agriculture : Améliorer les relations urbain-rural**

- ⇒ Définir un plan de communication
- ⇒ Panneaux de découverte dans les champs
- ⇒ Information sur le calendrier agricole dans les supports de communication de la CU
- ⇒ Identification des fermes par des panneaux in situ et/ou support internet

## Enjeux forestiers

---

### **L'enjeu de l'exploitation des bois privés : encourager l'exploitation et améliorer l'accessibilité**

- ⇒ Repenser la voirie rurale et publique d'accès aux massifs pour la rendre plus pratique, l'aménager, l'élargir et la renforcer pour en effacer les obstacles et les difficultés.
- ⇒ A noter que le transport fluvial ne semble pas être une option intéressante pour le transport de bois dans la mesure où le chargement des grumes sur bateau constitue une rupture de charge.
- ⇒ Sensibiliser et accompagner les 55 propriétaires de plus de 10 ha sans plan simple de gestion vers une gestion plus soutenue et durable de leurs parcelles. Il serait en effet théoriquement possible d'augmenter dans une certaine mesure la surface des bois privés ayant un document de gestion durable tel qu'un plan simple de gestion : 1 750 ha estimés.

#### **L'enjeu du développement des outils de transformation : développer une filière bois local**

- ⇒ Développer une filière locale robuste économiquement : il serait opportun de développer une filière bois plaquette en appuyant un réseau de chaudières de moyenne puissance sur une ou deux plates-formes de confection (broyage, criblage, séchage) et de stockage de plaquettes.

#### **L'enjeu de la communication sur la gestion sylvicole : Améliorer les relations urbain-rural**

- ⇒ Informer les maires des communes du territoire des principes, techniques et juridiques, de fonctionnement des forêts privées et publiques.
- ⇒ Définir un plan de communication sur la forêt et ses débouchés.
- ⇒ Panneaux de sensibilisation sur les opérations forestières aux abords des propriétés gérées
- ⇒ Information sur les opérations forestières dans les supports de communication de la CU
- ⇒ Partenariat entre gestionnaires publics et privés sur la question

## **Enjeux fonciers transversaux**

---

#### **L'enjeu de la densification des projets d'urbanisation (logement et activités) : Préserver les espaces**

- ⇒ Réduire les zones d'ouverture à l'urbanisation, encourager la diversité des fonctions (éco, habitat, services, équipements) et la réhabilitation de l'existant (zones d'activités économiques).
- ⇒ Préserver les secteurs à enjeux, indispensables.
- ⇒ Mobiliser différents outils: PLUi (zonage, règlement...) et autres outils plus forts (PAEN, ZAP comme à Vernouillet).

#### **L'enjeu de l'optimisation foncière : engager des procédures de restructuration foncière**

- ⇒ Engager des procédures d'aménagement foncier dans les secteurs où les exploitants le plébiscitent ou les secteurs les plus morcelés
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires et aménageurs aux conséquences des baux précaires ou absence de bail
- ⇒ Prendre en charge les frais d'acte (cf. aide du PNR Vexin français)
- ⇒ Engager des procédures de BVSM dans les secteurs stratégiques, en lien avec les communes et les propriétaires exploitants

#### **L'enjeu de la lutte contre l'altération : encourager la veille foncière, lutter contre les dépôts sauvages et la cabanisation**

- ⇒ Poursuivre la veille et l'intervention foncière sur le territoire

- ⇒ Engager une réflexion sur les outils de lutte contre les dépôts sauvages, se rapprocher des territoires agriurbains et chartes forestières
- ⇒ Adapter la politique d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation
- ⇒ Encourager la gestion des friches

## **Enjeux environnementaux**

---

### **L'enjeu de la protection de la ressource en eau**

- ⇒ adapter et limiter l'utilisation d'intrants dans les zones de captage
- ⇒ modifier les modes de cultures (labellisation Agriculture Biologique par exemple)

### **L'enjeu du maintien de la biodiversité**

- ⇒ Favoriser le fonctionnement des continuités écologiques
- ⇒ Encourager l'utilisation d'engrais verts et l'adaptation des techniques de labour

### **L'enjeu du maintien et de l'amélioration des continuités écologiques**

- ⇒ préserver les haies et les lisières déjà en place
- ⇒ replanter des alignements d'arbres, notamment en lisière des milieux agricoles et urbains.

# ABREVIATIONS ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## Abréviations

---

AIDPFL : Association interdépartementale des producteurs de fruits et légumes

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

APPVPA : Association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets

CAERIF : Centre agricole d'économie rurale d'Ile-de-France

CAIF : Chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France

CDOA : Commission départementale d'orientation de l'agriculture

CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CGRIF : Centre de gestion régional d'Ile-de-France

CLHN : Coopérative laitière de Haute-Normandie

CR : Coordination rurale

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel en commun

DDT : Direction départementale des territoires

DRIAAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée

ETA : Entreprise de travaux agricoles

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GMS : Grande et moyenne surface

Ha : Hectares

JA : Jeune agriculteur

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

OP : Organisation de producteurs

PAC : Politique agricole commune

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal



PNR : Parc naturel régional

PVC : Point de vente collectif

RGA : Recensement général agricole

RPG : Registre parcellaire graphique

SARL : Société à responsabilité limitée

SAU : Surface agricole utile

SCEA : Société civile d'exploitation agricole

UTA : Unité de travail annuel

## Lexique

---

**Maraichage** : Culture intensive de légumes et de certains fruits, destinés à la vente en frais. Un producteur qui pratique le maraichage est appelé maraîcher (*Larousse Agricole*). Les légumes de plein champ regroupent les légumes secs et les légumes frais.

**SAU** : La surface agricole utile (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (*Insee*).

**RGA** : Le recensement général agricole (RGA) établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales (*Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*).

**RPG** : Le registre parcellaire graphique (RPG) est un système d'information géographique mis en place en 2002 permettant l'identification des parcelles agricoles pour délivrer les aides aux exploitants dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC).

**UTA** : L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole (*Insee*).

**CRPF** : Centre régional de la propriété forestière

**PEFC** : Certification de la gestion durable, système mondial de reconnaissance mutuelle

**ONF** : Office national des forêts

**IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière

**DRIAAF** : Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

**SDRIF** : Schéma directeur de la région Ile-de-France

**AMI** : appel à manifestation d'intérêt

**CoForOuest** : Coopérative forestière de l'Ouest

## Références bibliographiques

---

Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio). *Chiffres de la bio en France* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.agencebio.org/la-bio-en-france>>

Agreste, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2011. *Recensement agricole 2010 Yvelines, premières tendances* [en ligne]. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/publications-ra-2010-713/article/recensement-agricole-2010-yvelines>>

Agreste, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2014. *Agreste Synthèse n°2014/256, Consommation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/conjsynt256201412cons.pdf>>

ARENE Ile-de-France, 2016. *Les produits locaux dans la restauration collective, Compte rendu du module 3* [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.areneidf.org/sites/default/files/cr\\_module\\_3\\_1.pdf](http://www.areneidf.org/sites/default/files/cr_module_3_1.pdf)>

Association de la Plaine de Versailles. *Histoire et rôle de l'APPVPA* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.plainedeversailles.fr/association/origine.php>>

Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes, Trame, Septembre 2013. *Innovons dans les circuits courts, Facteurs de réussite et points de vigilance*. 122 pages.

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, 2008. *Monographie agricole de l'Ile-de-France Ouest*. 191 pages.

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, 2015. *Projet d'exploitation d'une carrière de calcaires cimentiers à Breuil-en-Vexin, Diagnostics pédologique et agronomique*. 131 pages.

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France. *Notre agriculture en Ile-de-France, Les Yvelines* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/notre-agriculture-ile-de-france-yvelines>>

Conseil Régional d'Ile-de-France, 1993. *L'inventaire du patrimoine culinaire de la France : l'Ile-de-France*. 334 pages.

Coop de France. Coop de France Hauts de France et Ile-de-France [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.coopdefrance.coop/fr/121/nord-bassin-parisien/>>

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE). *Ressources du sol et du sous-sol, Les carrières* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/carrieres-ressources-en-materiaux-r430.html>>

Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval, Octobre 2011. *Valorisation des circuits courts agricoles en Seine Aval*. 42 pages.

Etablissement Régional de l'Elevage, 2011. *Etude de la filière viande en Ile-de-France*. 69 pages.

FranceAgriMer, 2017. *Achats de fruits et légumes frais par les ménages français* [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.franceagrimer.fr/content/download/50789/488090/file/achats%20de%20fruits%20et%20%C3%A9gumes%20frais\\_2016.pdf](http://www.franceagrimer.fr/content/download/50789/488090/file/achats%20de%20fruits%20et%20%C3%A9gumes%20frais_2016.pdf)>

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, 2015. *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien*. 8 fascicules et une note de synthèse.

Office national de la chasse et de la faune sauvage. *Dégâts de gibiers* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.oncfs.gouv.fr/Degats-de-gibiers-faq283>>

SOLTNER D., 2005. *Les grandes productions végétales* – Collection Sciences et Techniques Agricoles, 464 pages.

Agreste, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Numéro 30 - décembre 2015. *La forêt privée française en France métropolitaine : structure, propriétaires et potentiel de production* [en ligne].

Disponible sur :

< [http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier30\\_integral.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier30_integral.pdf) >

Agreste, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ile-de-France, Numéro 140 - Juillet 2017. *Enquête annuelle sur les exploitations forestières en 2015*.

Disponible sur :

<[http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Enquete\\_Info\\_Recolte\\_de\\_bois\\_2015\\_cle89e6ab.pdf](http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Enquete_Info_Recolte_de_bois_2015_cle89e6ab.pdf)>

Préfecture de la région Ile-de-France, 2000. *Orientations régionales forestières Ile-de-France* [en ligne].

Disponible sur :

<<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Orientations-regionales> >

Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre, 2006. *Schéma régional de gestion sylvicole Ile-de-France* [en ligne]. Disponible sur :

< <http://www.cnpf.fr/ifc/n/schema-regional-de-gestion-sylvicole-srgs/n:1900>>

Yves SALMON, CESER Conseil économique social et environnemental régional Ile-de-France, 2017. *Pour une politique ambitieuse de la Région Ile-de-France en faveur de la filière forêt-bois* [en ligne]. Disponible sur :

<<http://www.ceser-iledefrance.fr/travaux/pour-une-politique-ambitieuse-de-la-region-ile-de-france-en-faveur-de-la-filiere-foret-bois>>

Inventaire forestier national, 2010, *les résultats pour la région Ile-de-France* [en ligne]. Disponible sur :

<[http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IFN\\_Publi\\_2010\\_IDF.pdf](http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IFN_Publi_2010_IDF.pdf)>

Diagnostic et stratégie agricole et forestière

du territoire Grand Paris Seine et Oise

## **Rapport de mission**

Janvier 2018

Groupement SAFER – CAIF – CRPF – Biotope





## SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE







# SCHÉMA

# Directeur Cyclable

## Préambule

03

## État des lieux

07

2.1	Éléments de diagnostic territorial	08
2.2	La pratique du vélo au sein du territoire aujourd'hui	12
2.3	Une offre d'aménagement cyclable existante mais encore insuffisante et à requalifier pour une bonne part	13
2.4	Une offre de stationnement vélo insuffisante, mais un équipement en cours pour toutes les gares du territoire	17
2.5	Une offre de services vélos très faible	19
2.6	Une configuration du territoire qui met les grands pôles générateurs de déplacement à portée directe de vélo : une demande potentielle élevée	20
2.7	En synthèse	28
2.8	Les grands objectifs du Schéma Directeur Cyclable	29

## Orientations du schéma directeur cyclable

30

3.1	Axe 1 : Entretien et compléter le réseau cyclable	31
3.2	Axe 2 : Renforcer l'offre de stationnements vélo	38
3.3	Axe 3 : Déployer des services associés au vélo et les actions de promotion	42

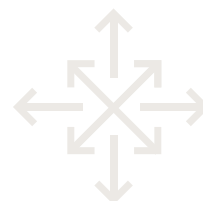
## Mise en œuvre du schéma directeur cyclable

43

4.1	Évaluation des coûts de la politique publique	44
4.2	Mise en œuvre opérationnelle : la Seine à vélo, les collèges et les pôles gares comme premières priorités	46
4.3	Suivi et gouvernance du Schéma Directeur Cyclable	48

## Annexes

49





# PRÉAMBULE





Entre la métropole parisienne à l'Est et la Normandie à l'Ouest, les plateaux agricoles des Yvelines au Sud et le Parc Naturel Régional du Vexin au Nord, le territoire de la Communauté urbaine est un axe stratégique de développement, où résident 408 000 habitants et travaillent 130 000 personnes.

À la fois urbain et rural, et organisé autour de centralités plurielles et diverses, les enjeux de mobilité y sont, en conséquence, très importants :

- Aller de bourg à bourg
- Se rendre à la gare, au centre-ville ou dans un des grands équipements (théâtre, piscine, ...)
- Se rendre sur son lieu de travail, hors du territoire ou au sein du territoire
- Réaliser les petits trajets du quotidien et particulièrement les trajets complexes qui combinent plusieurs lieux et plusieurs motifs de déplacement (par exemple: gare / boulangerie / crèche / domicile).

C'est aussi un territoire de loisirs, le seul qui offre un véritable mix ville / nature aussi près de Paris, inscrit dans l'itinéraire de la Seine à Vélo, et dans lequel le vélo loisirs ou le cyclotourisme sont aussi des enjeux importants, pour la qualité de vie et le développement de l'économie touristique.

Pour répondre aux enjeux de mobilité du quotidien, la Communauté urbaine organise sa stratégie d'action autour de 2 grands axes :

- Développer l'offre de mobilité, tous modes confondus (renfort de l'offre ferroviaire et de l'offre bus, organisation des mobilités fines avec le transport à la demande, développement du covoiturage et équipement du territoire en bornes de recharge, développement des modes actifs, ...)
- Mailler le territoire de noeuds d'interconnexion des différents modes de

transport (parking de rabattement / covoiturage / bus / vélo / transport à la demande) et favoriser l'intermodalité pour faciliter les déplacements (ex. : pouvoir laisser son vélo à un arrêt de bus qui se rend directement à la gare)

Avec l'arrivée en 2024 du RER E (EOLE), et la mise en service d'autres nouvelles lignes dans le bassin parisien, le territoire deviendra l'un des mieux interconnectés d'Ile-de-France. L'organisation du rabattement sur gare revêt plus que jamais un caractère de priorité, il permettra à tous de bénéficier de ces nouvelles infrastructures.

Au cœur de ces grands objectifs, le vélo prend toute sa place. Il est peu utilisé aujourd'hui et le réseau cyclable est très hétérogène. Pourtant, les principaux lieux de destination (gare, équipements, centres-villes) sont à portée de vélo des

2/3 de la population. La moitié de la population active travaille sur le territoire, dont une partie importante pourrait par conséquent, se rendre au travail en vélo. La Communauté urbaine a donc lancé, par décision de son Président du 24 juillet 2017, l'élaboration de son schéma directeur cyclable. Il formulera le cadre du programme d'actions qu'elle entend déployer en faveur de la pratique du vélo.

**Pour l'utilisateur, le vélo, c'est :**

- Un gain économique par rapport à l'utilisation d'autres modes de transports, et donc une amélioration du pouvoir d'achat
- Un gain, reconnu aujourd'hui, en termes de santé
- Un gain de temps sur les petits trajets, particulièrement sur des itinéraires engorgés
- Et bien sûr, un agrément, particulièrement dans ce territoire dont le cadre paysager est de grande qualité

Coût annuel moyen  
d'une voiture\*

\*Frais d'assurance, carburant, amortissement, entretien courant, péages, stationnement

6 000 €

Coût annuel moyen  
d'un Pass Navigo\*

\*Participation employeur déduite

413 €

Coût annuel moyen  
d'un vélo personnel

150 à 200 €

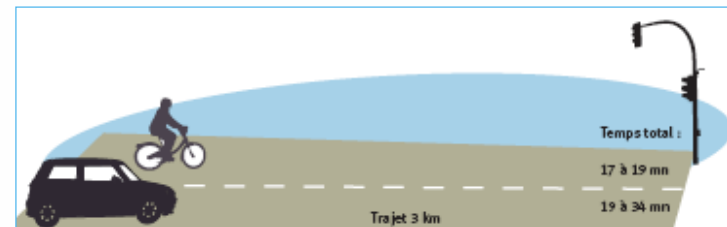
À travers le développement d'une politique cyclable, la Communauté urbaine vise bien sûr aussi une réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de toutes les pollutions. La demande de mobilité est croissante, la réponse apportée à cette demande doit être durable et écologique.

Plusieurs facteurs s'opposent au développement de la pratique du vélo, certains sur lesquels il est difficile d'agir (les intempéries, le relief, les incivilités) mais d'autres, plus nombreux, sur lesquels un programme d'actions volontariste peut avoir un impact très fort : la qualité des aménagements, les ruptures de continuité, l'insécurité à vélo, le stationnement du vélo (qui peut également réduire le nombre de vols).

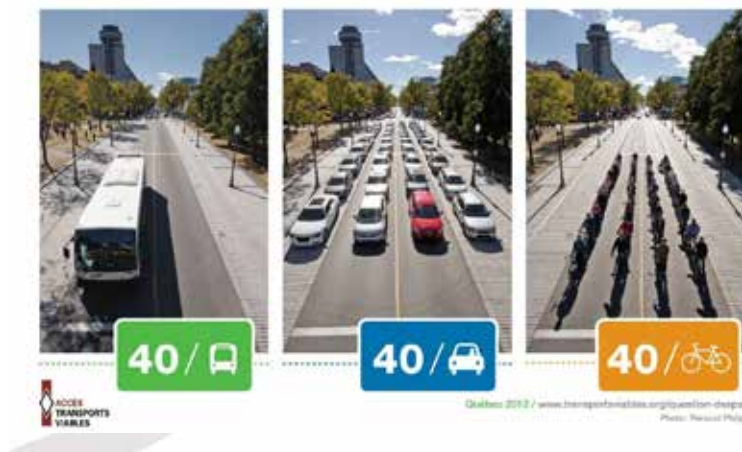
## Les bonnes raisons de se déplacer en vélo au quotidien / EFFICACITE

### • L'argument de l'efficacité

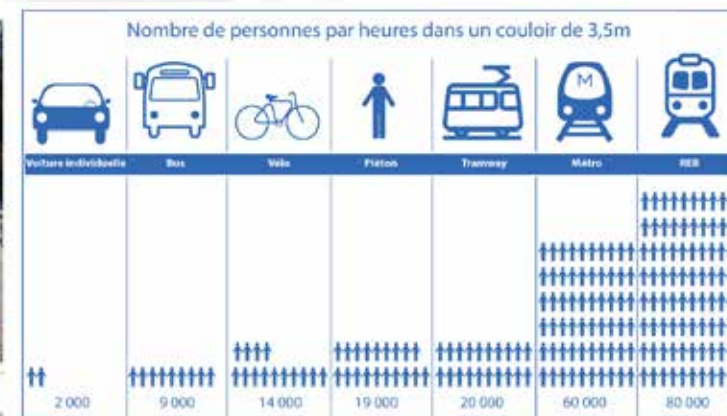
- En termes de **temps de parcours**  
> Source : Groupe Chronos
- En termes de **trafic**  
> Source : Iter
- En termes d'**occupation du sol**  
> Source : Transports viables



Source : Chronos



Comparaison de l'efficacité des modes bus/voiture/vélo



#### Intempéries



#### Vol



#### Entretien Aménagement



#### Sécurité



#### Incivilités



#### Rupture de continuité



#### Entretien vélo

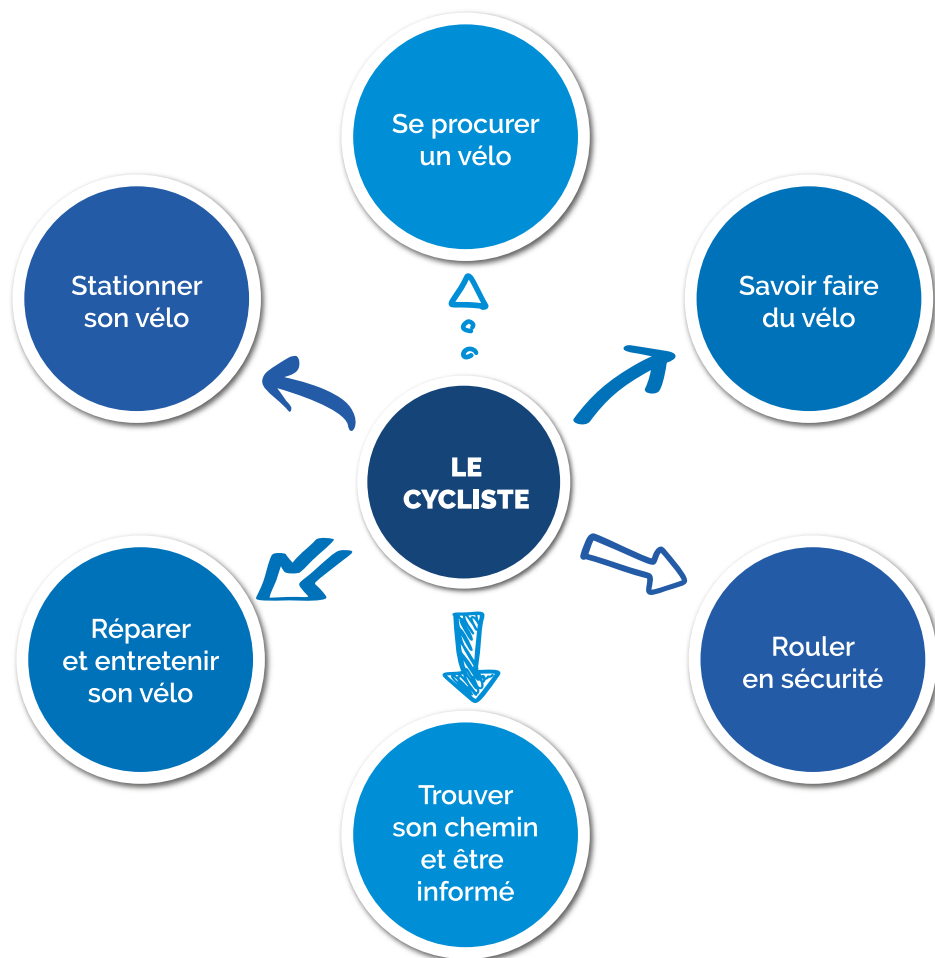


#### Relief



Les difficultés potentielles dans le cadre de la pratique du vélo





### Le Schéma directeur décline son plan d'actions en 4 axes d'intervention :

- Le renforcement du réseau cyclable
- L'augmentation de l'offre de stationnements vélo
- Le déploiement de services associés au vélo
- La promotion du vélo



Chaque axe d'intervention est important pour construire un écosystème favorable au vélo et inciter à la pratique. L'utilisateur doit avoir un réseau suffisamment dense, avec des itinéraires cohérents, sécurisés et confortables, il doit pouvoir stationner son vélo en sécurité et avoir accès à des services de mobilités qui l'accompagnent dans sa pratique quel que soit son profil (jeune, débutant, expérimenté, actif).

Si l'objectif est d'encourager la pratique du vélo sur les déplacements du quotidien, la mise en valeur d'itinéraires cyclables touristiques et de loisirs est également recherchée pour valoriser les atouts paysagers et patrimoniaux du territoire.

### Contexte d'élaboration du Schéma directeur cyclable

Lancée à l'été 2017, l'élaboration du Schéma directeur a naturellement commencé par un état des lieux approfondi du territoire. Certaines communes ou anciennes intercommunalités avaient déjà réalisé, à leur échelle, leur schéma directeur cyclable. La phase de diagnostic a permis de recenser et intégrer tous ces travaux préalablement construits, quelle que soit leur forme (document de cadrage, note de réflexion, ...), de conduire une approche terrain, traduite dans 484 fiches (une fiche par tronçon) recensant

l'état des aménagements et stationnements cyclables existants et de conduire une enquête auprès des utilisateurs (enquête réalisée en octobre 2018 sur la base de 14 points de comptages et d'interview, répartis sur l'ensemble du territoire)

L'ensemble des partenaires ont été consultés (PNR du Vexin, SMSO, EPAM-SA, IDFM, Etat, Région, Département) ainsi que les intercommunalités limitrophes, et ont pu ainsi nourrir l'état des lieux.

À l'issue du diagnostic, les premières propositions de réseau cyclable ont été présentées, amendées et complétées avec les communes de janvier à mars 2019, ainsi qu'avec le Département compétent en matière de voirie départementale.

Le réseau ainsi dessiné et, plus globalement, la politique cyclable qui en découle (y compris services, promotion et stationnement) a, pour finir, fait l'objet d'un chiffrage global pour permettre une déclinaison opérationnelle de ce schéma directeur.

Ce document de planification stratégique ainsi réalisé a pour ambition de réaffirmer les principes d'aménagement à l'échelle du territoire communautaire et de formuler un plan d'actions opérationnel et hiérarchisé.



# ÉTAT DES LIEUX





## 2.1 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### L'état des lieux se fonde sur :

- Une expertise et des enquêtes de terrain
- Une exploitation, un traitement et une analyse de données statistiques
- La réalisation de comptages vélo en octobre 2018 (des comptages manuels, des comptages automatiques et des interviews de cyclistes)
- L'organisation d'ateliers de proximité dans une phase de concertation avec les communes du territoire, de janvier à mars 2019
- Des entretiens avec les acteurs publics et privés (cf liste des entretiens réalisés en annexe)

Les éléments qui suivent présentent une synthèse des résultats du diagnostic territorial ainsi réalisé (cf. fiche type en annexe).



### Un tissu territorial d'une grande diversité

Sur plus de 500 km<sup>2</sup>, le territoire de Grand Paris Seine & Oise mêle urbain et rural. Les principales villes et les zones industrielles et commerciales se concentrent le long de la Seine. Les 12 communes les plus peuplées rassemblent les 2/3 des 408 000 habitants tandis que les 44 communes de moins de 2500 habitants totalisent 10% de la population du territoire, et en occupent la moitié de la surface. Les espaces naturels sont majoritaires et de grande qualité, ce qui est un atout pour la pratique cyclable, particulièrement en région parisienne.

Le tissu urbain concentre le potentiel vélo le plus important mais le vélo peut également représenter un moyen de déplacement efficace pour les habitants des bourgs et villages d'un même bassin de vie.

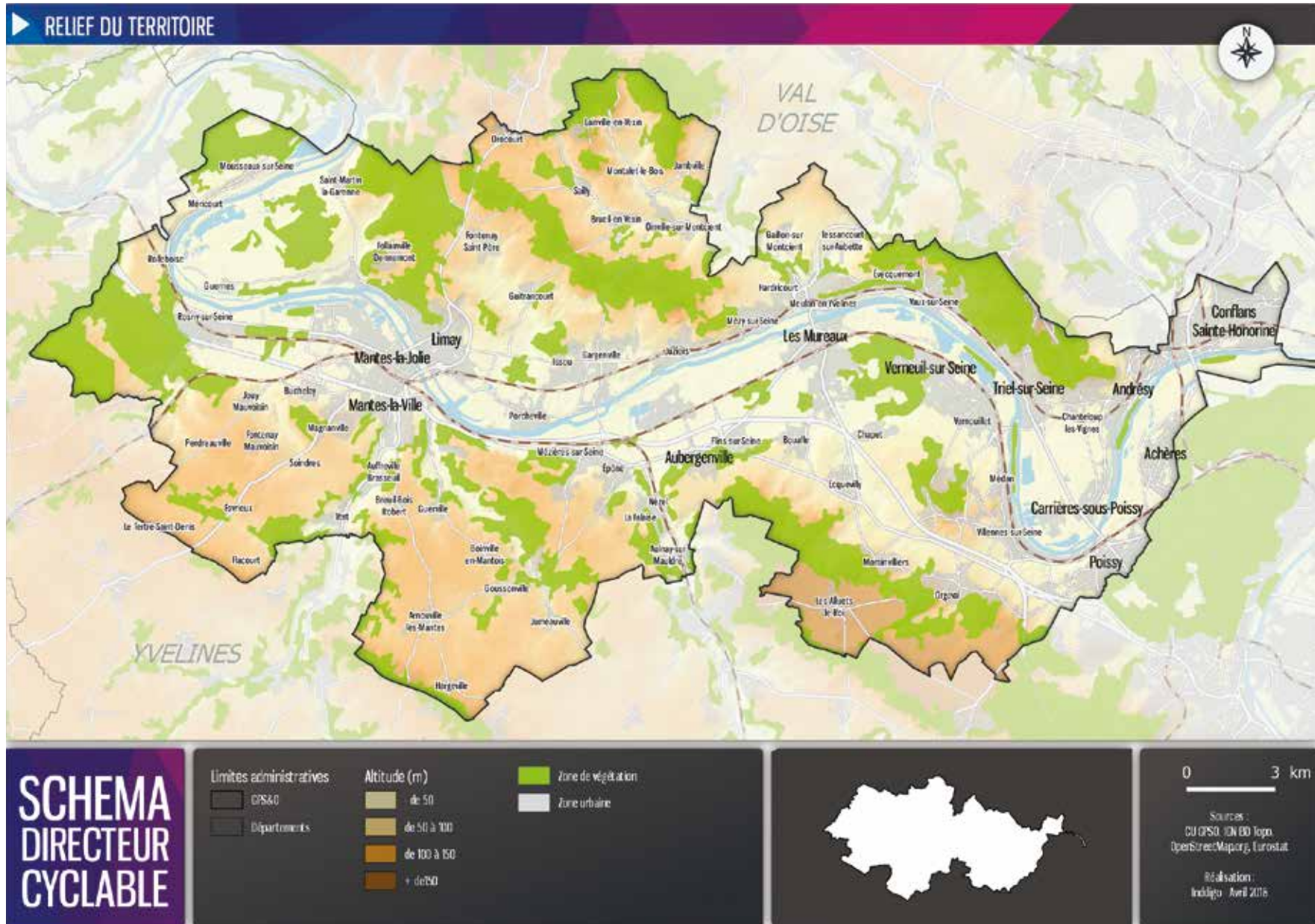


Le territoire s'organise autour de 3 grandes composantes géographiques :

- La vallée de Seine qui, outre le fait qu'elle concentre le plus de population, présente le relief le plus faible
- Les plateaux qui encadrent la vallée de la Seine. Ces vastes espaces sont éloignés des grands pôles urbains du territoire mais fonctionnent souvent comme des polarités de pays, qu'il faut desservir par un réseau cyclable
- Les coteaux, sur lesquels historiquement les bourgs se sont accrochés et développés. Bien souvent inscrits dans une logique de très grande proximité avec les principaux pôles urbains, ils doivent être intégrés dans le réseau cyclable, malgré la complexité liée à la présence du relief

Le relief est une contrainte évidente, avec laquelle le réseau cyclable doit composer mais qu'il faudra parfois traiter, selon les enjeux territoriaux locaux.





Le relief du territoire

## Des coupures naturelles et artificielles

Les coupures génèrent des difficultés pour la pratique du vélo: allongements de parcours, dangerosité des franchissements, absence de confort. Leur identification et leur résorption est essentielle au déploiement d'un bon réseau cyclable.



Sur ce territoire, les coupures sont de plusieurs ordres :

### • La Seine

Il y a peu de franchissements et ceux qui existent sont souvent des axes à fort trafic automobile, peu sécurisants pour les cyclistes.

### • Les voies ferrées et l'autoroute

Elles parcourent le territoire d'Est en Ouest et ajoutent à la Seine 3 grandes parallèles qui fragmentent le territoire. À cela on pourrait d'ailleurs ajouter les grandes routes départementales historiques (RD190, RD113 notamment) qui desservent le territoire mais le fragmentent également.

### • Les grandes zones industrielles portuaires, d'extraction de granulat

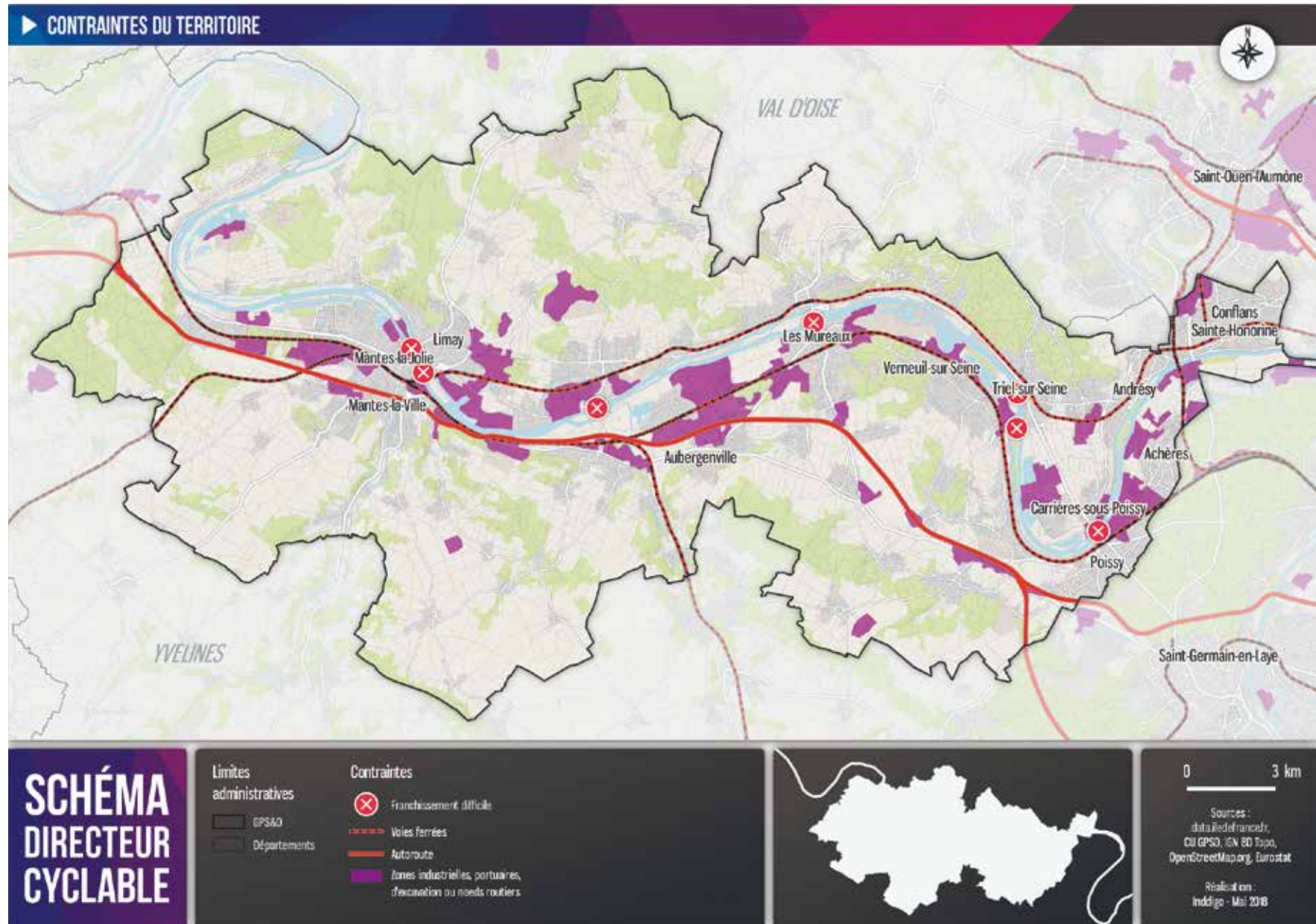
Ces grandes emprises constituent des barrières infranchissables.

À l'issue de ces premiers éléments de diagnostic territorial et en première synthèse, les grands enjeux se concentrent donc autour de :

- La pacification des voies dessertes locales, en agglomération, là où le potentiel pour l'usage du vélo est le plus important
- La résorption des coupures urbaines et naturelles
- La réalisation d'un réseau cyclable en milieu rural aux caractéristiques spécifiques (par exemple avec des aménagements physiquement séparés sur les grands axes de circulation qui relient les bourgs entre eux)
- Le développement d'un réseau cyclable de loisirs en capitalisant sur le cadre patrimonial naturel et culturel du territoire







Les contraintes liées aux coupures urbaines et naturelles





## 2.2 LA PRATIQUE DU VÉLO AU SEIN DU TERRITOIRE AUJOURD'HUI

L'Enquête Globale Transport de 2010 (EGT) indique que les ménages Yvelinois possèdent à plus de 66% au moins un vélo.

La part modale du vélo pour les trajets domicile travail n'est cependant que de 2%, 4% pour les trajets domicile école, et 3% pour les trajets vers les loisirs. Elle informe également qu'en moyenne, la distance effectuée est de 1,6 km, la durée du trajet de 16 minutes.

Plus spécifiquement sur le territoire de la Communauté urbaine, elle montre que la part de déplacements vélo tous motifs est nettement plus faible, elle s'élève moins de 1% (0,8% précisément).

Les déplacements s'effectuent pour 60% en voiture, 30% en modes actifs (piétons, vélos) et 10% en bus.

L'EGT précise que sur les 460 000 déplacements quotidiens des habitants du territoire effectués en modes actifs (piétons et vélos), 15 000 sont réalisés en vélo, soit 3% en vélo et la quasi-totalité (97%) à pied.

Le vélo est massivement utilisé pour des déplacements contraints : 70% des

trajets en vélos qui se répartissent entre 52% pour les trajets domicile-travail et 18% pour les trajets domicile études. La part liée aux loisirs est d'un peu moins de 30%.

Des ménages bien équipés (2 sur 3 possèdent un vélo) mais un usage du vélo extrêmement faible (moins de 1%)

L'enquête menée en 2018 dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux du schéma directeur cyclable a permis de récolter des informations sur la pratique auprès de 223 cyclistes. Il ressort de cet échantillon :

- 49% d'usagers quotidiens, 28% d'usagers hebdomadaires ou relativement fréquents et 22% d'usagers ponctuels
- Des motifs pour 46% travail et études, 40% loisirs et sport, 9% achat
- Si la pratique se fait pour 53% des sondés à la belle saison, 88% des usagers se déplaçant pour les motifs travail et études le font sur toute l'année.
- 69% des sondés disposaient d'un vélo de route ou de ville, 30% d'un vélo tous terrains ou tous chemins et 0,5% d'un vélo électrique

- Les usagers de moins de 15 ans à 24 ans représentaient 35% des sondés, les 24-60 ans 59% et les plus de 60 ans 7%





## 2.3 UNE OFFRE D'AMÉNAGEMENT CYCLABLES EXISTANTE MAIS ENCORE INSUFFISANTE ET À REQUALIFIER POUR UNE BONNE PART

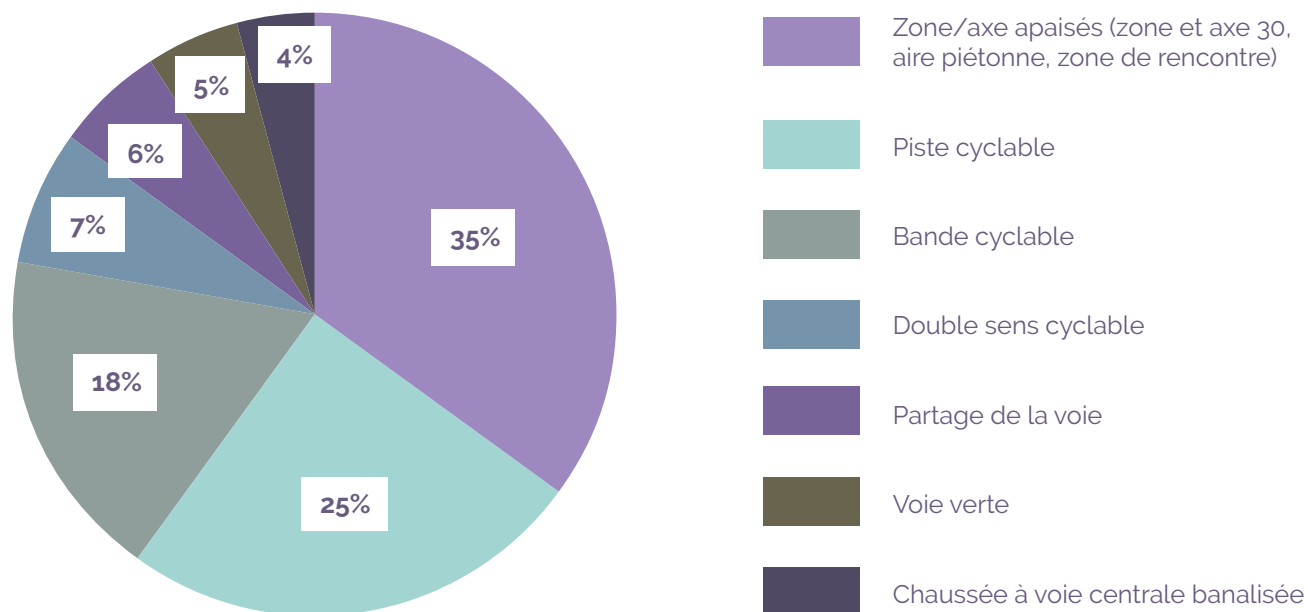
### Un réseau cyclable peu dense et discontinu

Le réseau cyclable existant est peu dense et discontinu. La voirie (tous gestionnaires confondus - Communauté urbaine, Département, État) est aménagée pour les cycles à hauteur de 10% du linéaire total. Cela correspond à un réseau cyclable d'un peu plus de 270 km. L'expertise terrain a permis de classer chaque aménagement, le réseau existant se compose de :

- 92 km de Zone 30 et Axe 30
- 59 km de Piste cyclable bidirectionnelle
- 49 km de Bande cyclable
- 20 km de Double sens cyclable
- 16 km de Partage de la voie
- 13 km de Voie verte
- 11 km de Chaussée à voie centrale banalisée
- 9 km de Pistes cyclables unidirectionnelles
- 2 km d'Aire piétonne et de Zone de rencontre

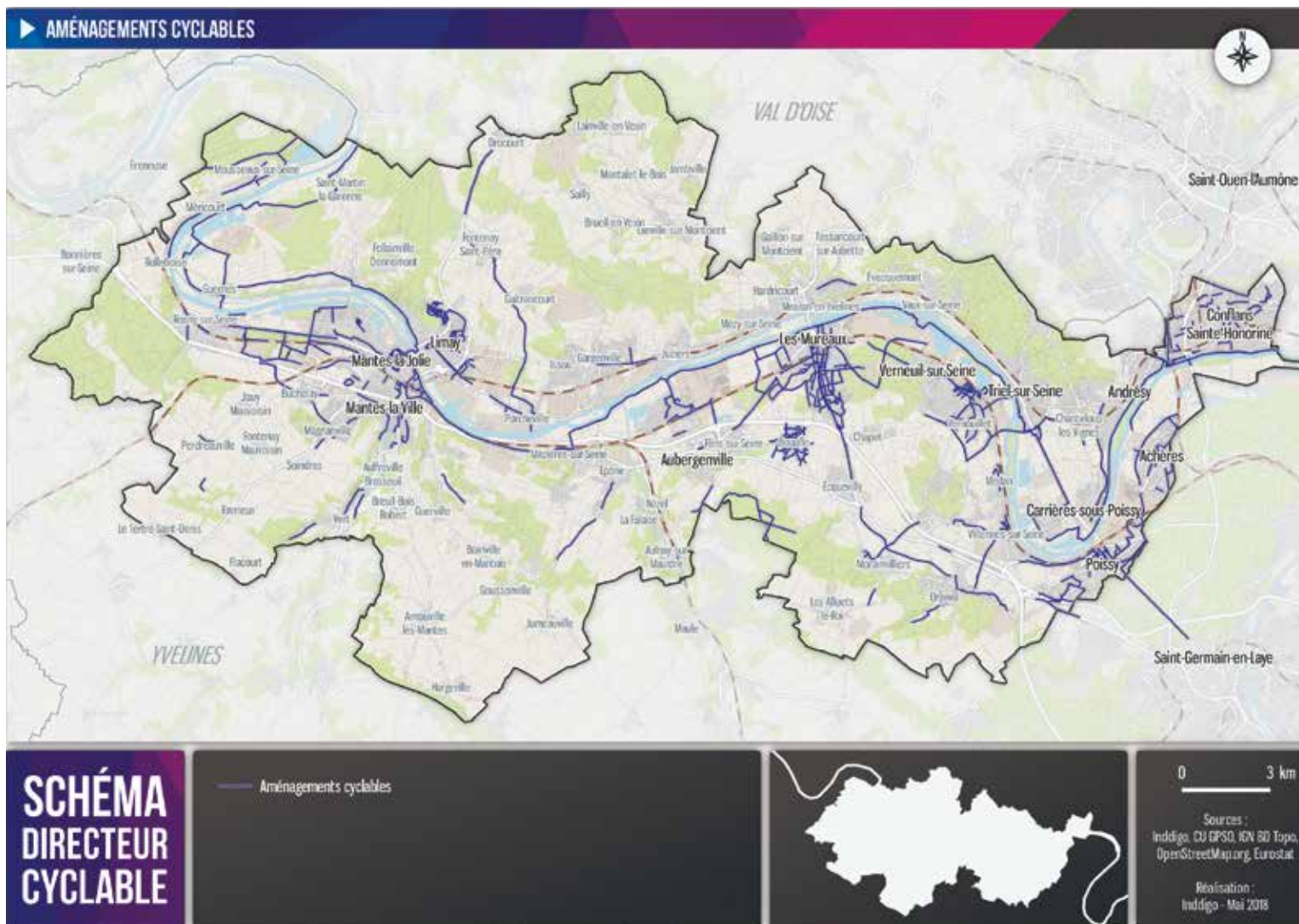
Cf guide de l'aménagement cyclable en annexe

### Catégorisation des aménagements cyclables existants



Répartition des aménagements cyclables existants par catégorie

Si on distingue parmi les aménagements cyclables un réseau primaire, un réseau secondaire, des aménagements de desserte fine et des aménagements à vocation de loisirs, le réseau actuel se répartit à parts quasi égales entre les 3 premières catégories. Le réseau dédié aux loisirs est lui, quasi inexistant (19 km soit moins de 1% des aménagements cyclables existants), ce qui ne constitue pas forcément un frein à la pratique loisirs puisque les vélos empruntent également les autres aménagements ; mais le développement de ce réseau loisirs constitue probablement un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité loisirs / tourisme du territoire.



Cartographie des aménagements cyclables existants sur le territoire de la CU GPS&O

L'étude sur l'Economie du vélo (Atout France, 2009) a montré qu'un minimum de 0,7 ml d'aménagement cyclable par habitant est nécessaire pour initier une pratique réelle du vélo.

Le réseau de la Communauté urbaine s'en approche puisque sur le territoire, ce ratio s'élève aujourd'hui à 0,66 ml/hab. Mais derrière cette apparente situation optimiste (15 km d'aménagements cyclables à produire pour atteindre le ratio minimum de 0,7 ml/hab.) se cache une réalité plus contrastée.





## Un besoin de réfection important

L'expertise terrain des aménagements existants a dressé un diagnostic sur le plan quantitatif mais aussi et surtout qualitatif. En synthèse, un tiers seulement de ces aménagements peut être considéré de bonne qualité, les deux tiers restants se répartissant à parts égales entre des aménagements à reprendre lourdement et le reste devant faire l'objet de petites et moyennes réparations.

Pour remettre le réseau existant à un niveau de qualité homogène et satisfaisant, il faudrait restaurer 187 km de voies cyclables.

Sur les 187 Km de voies à restaurer, les dysfonctionnements principaux identifiés sont de 4 ordres :

- Insertion ou sortie d'aménagement dangereux
- Manque de visibilité et de lisibilité des aménagements
- Conflit courant ou faible séparation
- Intersection dangereuse (notamment sur les traversées cyclables)



Insertion ou sortie d'aménagement dangereux



Manque de visibilité et de lisibilité des aménagements



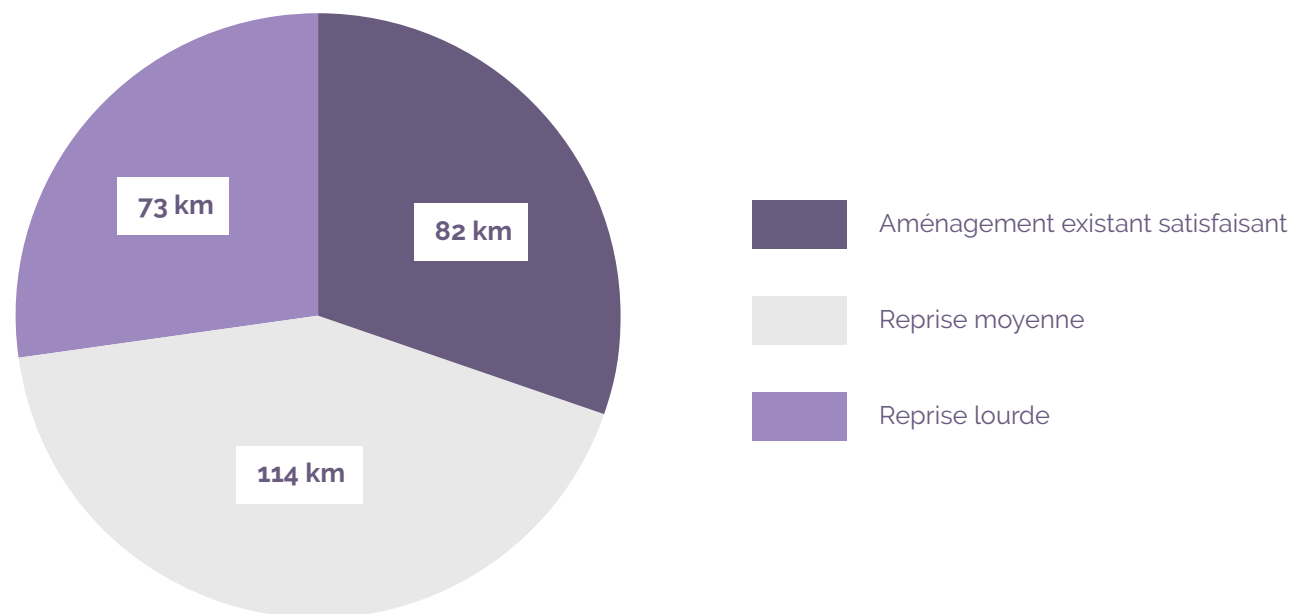
Conflit courant ou faible séparation



Intersection dangereuse

L'évaluation réalisée des besoins de reprise des aménagements cyclables existants permet de répartir le réseau en 3 catégories :

- 82 km d'aménagements existants soit 0.20 ml/habitant sont jugés satisfaisants, ne nécessitant aucune reprise.
- 114 km d'aménagements existants soit 0.28 ml/habitant ne sont que moyennement satisfaisants. Ils nécessitent une reprise intermédiaire sans reprise du profil en travers, ciblée sur l'insertion des aménagements, la mise en place de dispositifs d'apaisement des vitesses ou d'amélioration de la lisibilité de la liaison notamment. Ces dépenses peuvent être imputées au budget de fonctionnement.
- 73 km d'aménagements existants, soit 0.18 ml/habitant, expertisés comme insatisfaisants requièrent une réfection plus lourde, avec reprise du profil en travers pour en améliorer la sécurité et le confort. Cette catégorie suppose un effort d'investissement.



Répartition du linéaire d'aménagements cyclables existants en fonction des besoins de reprise



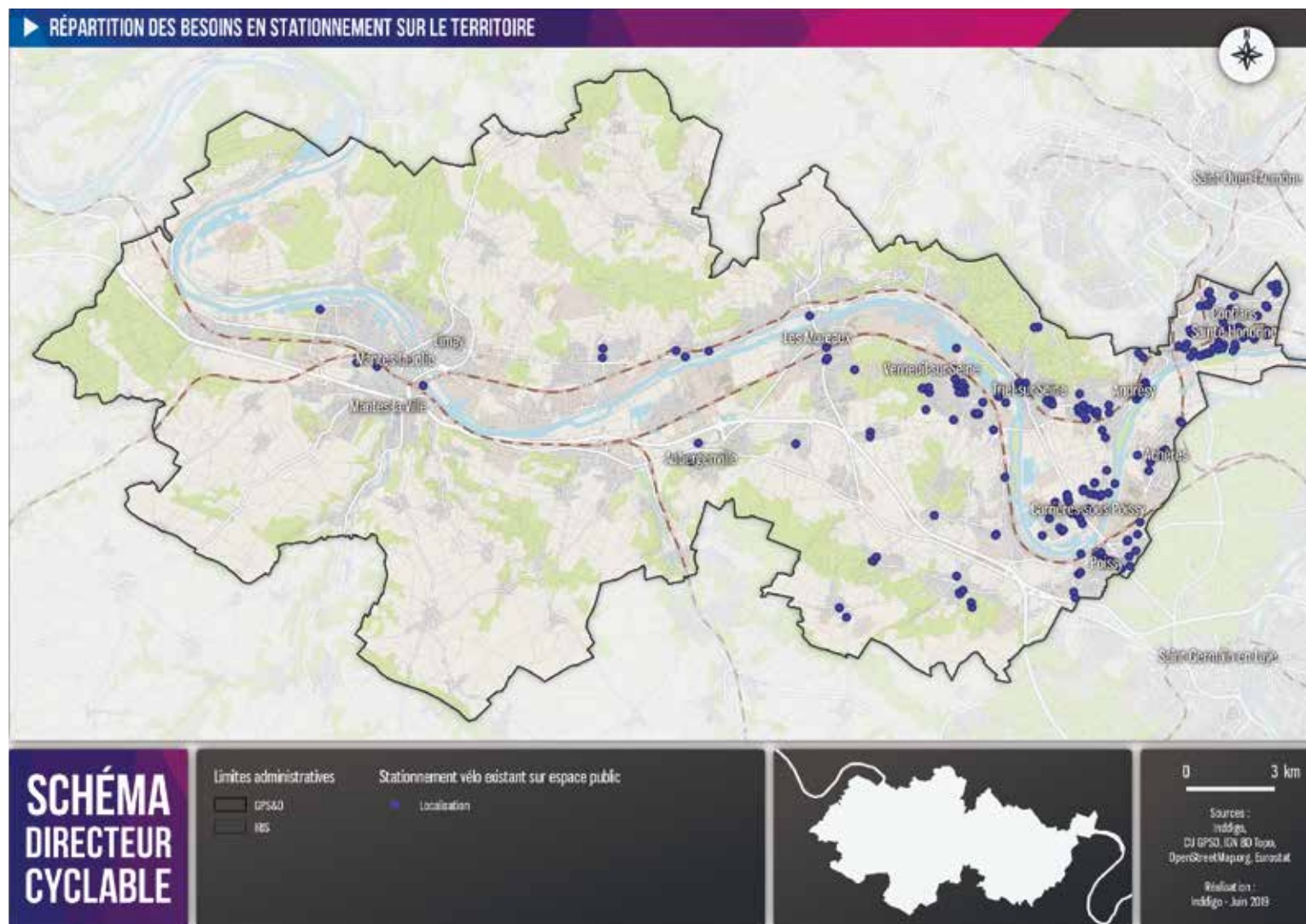
## 2.4 UNE OFFRE DE STATIONNEMENT VÉLO INSUFFISANTE, MAIS UN ÉQUIPEMENT EN COURS POUR TOUTES LES GARES DU TERRITOIRE

### Stationnement vélo sur espace public

Il est recensé 205 parcs de stationnement vélo sur l'ensemble du territoire, hors stationnement vélo en gare. L'offre est par conséquent peu dense compte-tenu de l'étendue du territoire. Elle est par ailleurs déséquilibrée géographiquement, se concentrant en grande partie sur le secteur Est du territoire.

Le déploiement du stationnement vélo permet d'encourager la pratique, particulièrement sur un territoire où la majorité des habitants possède un vélo, qu'ils souhaitent évidemment protéger. A ce titre et au regard du diagnostic réalisé, deux enjeux ressortent :

- Renforcer l'offre de stationnement vélo sur l'espace public et à proximité des équipements et commerces.
- Assurer une distribution équitable des efforts sur l'ensemble du territoire



Répartition des besoins en stationnement sur le territoire



## Stationnement vélo en gare

Un recensement de l'offre de stationnement vélo au droit de toutes les gares du territoire a permis de montrer une grande disparité dans l'offre et la qualité des parcs de stationnement vélo :

- Certains pôles ne disposent pas de stationnement vélo : Limay, Issou-Porcheville, Gargenville, Juziers, Nezel-Aulnay
- Plusieurs pôles ne disposent pas d'offre de stationnement à la hauteur de la demande (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Vernouillet-Verneuil, Villennes-sur-Seine, Conflans-Fin-d'Oise, Conflans-Sainte-Honorine, Achères ville). Au droit de ces gares, les offres de stationnement vélo sont congestionnées. Il est recensé un grand nombre de stationnements sauvages.
- Certaines enfin, disposent de stationnements vélo inadaptés ou peu attractifs en terme de localisation ou de sécurisation (Rosny-sur-Seine, Aubergenville-Elisabethville, Mantes Station, Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Achères-ville): support type pince-roues à proscrire car il ne répond pas aux exigences de sécurisation des vélos, configuration permettant aux deux roues motorisés d'occuper les places vélos, zones de stationnement éloignées des accès aux quais ou peu visibles...

Face à ce constat, déjà largement partagé dans les démarches de Comité de Pôle quand elles ont eu lieu, la Communauté Urbaine et SNCF sur son domaine public ont d'ores et déjà engagé l'équipement des pôles gare en stationnement vélo par les dispositifs « Véligo » (stationnement vélo en abri et consignes sécurisées, labellisé par Ile-de-France Mobilités).

- Certaines gares sont en cours d'équipement depuis fin 2018 : Conflans-Fin-d'Oise (gare haute et basse), Conflans-Sainte-Honorine, Limay, Gargenville, Issou-Porcheville ;
- D'autres gares seront équipées à court terme : Thun-le-Paradis, Nézel-Aulnay, Aubergenville, Achères ville, Juziers, Rosny-sur-Seine et Andrézy
- Les autres enfin, sont à l'étude notamment dans le cadre des études de pôle.

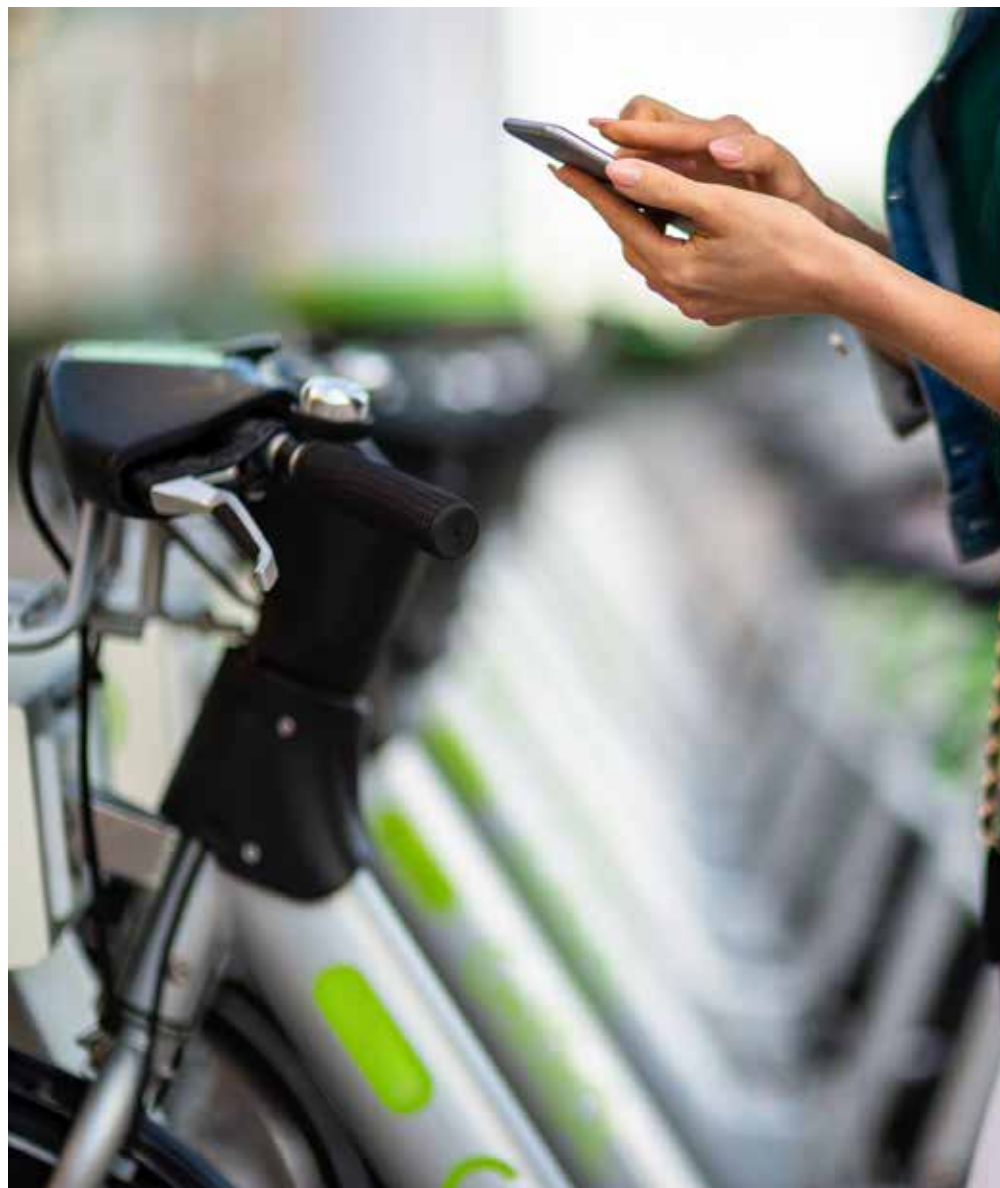




## 2.5 UNE OFFRE DE SERVICES VÉLOS TRÈS FAIBLE

Il est recensé sur le territoire 8 vélocistes, 2 ateliers d'auto-réparation et une vélocole. Le réseau d'établissements labellisés «Accueil Vélo» est très limité sur le territoire : seuls 3 hébergements et 1 office de tourisme. L'offre est donc très faible.

La Communauté urbaine accompagne par ailleurs sur son territoire le déploiement par Ile-de-France Mobilités de Vélos à Assistance Electrique en Location Longue Durée (VAELD). Il est prévu la mise à disposition de 10 000 vélos sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Le lancement du service est prévu en septembre 2019.



En 2015 / 2016, un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique a été mis en place, profitant à 97 bénéficiaires. Les demandeurs étaient habitants de 31 communes du territoire.

Un peu moins de la moitié des demandes ont été effectuée par des retraités.

La typologie des déplacements visés concernait pour 39% des déplacements de loisirs, 22% des trajets dans l'urbain, environ 10 % pour des trajets domicile travail et études, ciblant des distances d'environ 5 à 10 km.

2 personnes sur 3 ont déclaré utiliser auparavant leur voiture.



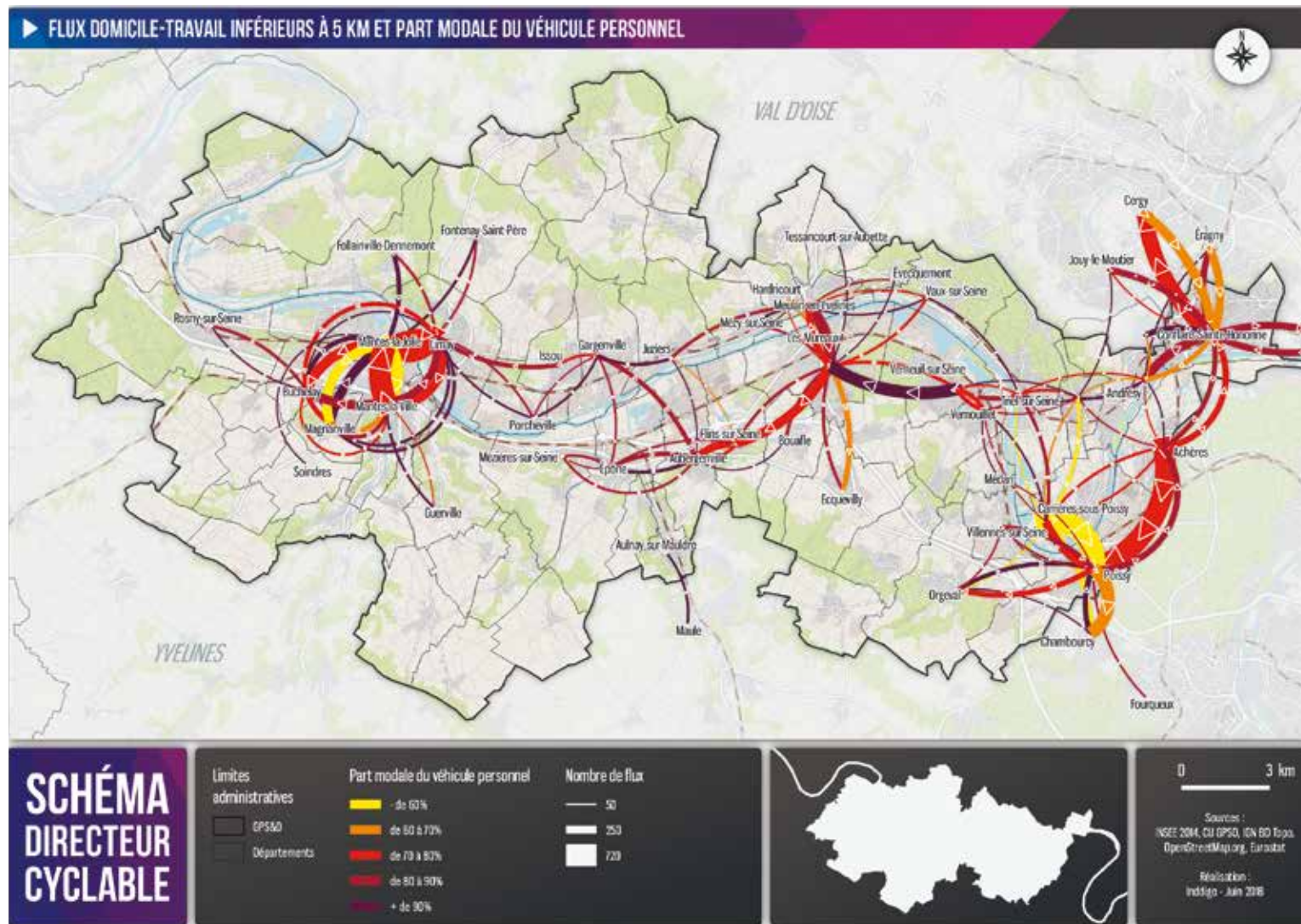


## 2.6 UNE CONFIGURATION DU TERRITOIRE QUI MET LES GRANDS PÔLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENT À PORTÉE DIRECTE DE VÉLO : UNE DEMANDE POTENTIELLE ÉLEVÉE

### Focus sur les déplacements utilitaires

Les déplacements utilitaires sont la cible principale du potentiel de développement de la pratique du vélo. Il importe de fait d'estimer la demande potentielle cyclable sur les déplacements de moins de 5 km. Cet intervalle correspond à la distance réalisable en vélo urbain, il peut aller jusqu'à 10 km avec l'usage d'un vélo à assistance électrique.

La carte ci-après représente les flux de déplacement domicile-travail inférieurs à 5 km. Elle montre que les flux convergent vers les pôles de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Poissy et Conflans-Sainte-Honorine et que les déplacements sont réalisés principalement en automobile. Ces flux pourraient être directement réalisés en vélo à condition de permettre un usage cyclable des axes principaux et secondaires et d'apaiser les coeurs de ville.



Déplacements Domicile-Travail inférieurs à 5 km et part modale du véhicule personnel

De la même manière, la carte ci-après représente les flux de déplacement domicile-étude inférieurs à 5 km des personnes âgées de 12 ans et plus. Elle met en lumière les zones concentrant les équipements scolaires du second cycle. Il s'agit de Mantes-la-Jolie, Magnanville, Gargenville, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Verneuil-sur-Seine, Poissy, Achères, Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine.

Les flux ainsi identifiés correspondent aux axes principaux à traiter pour assurer un déplacement des élèves à vélo en sécurité et ceux sur lesquels le report modal potentiel est donc le plus fort.



Déplacements Domicile-Etude inférieurs à 5 km pour 12 ans et plus



## En synthèse :

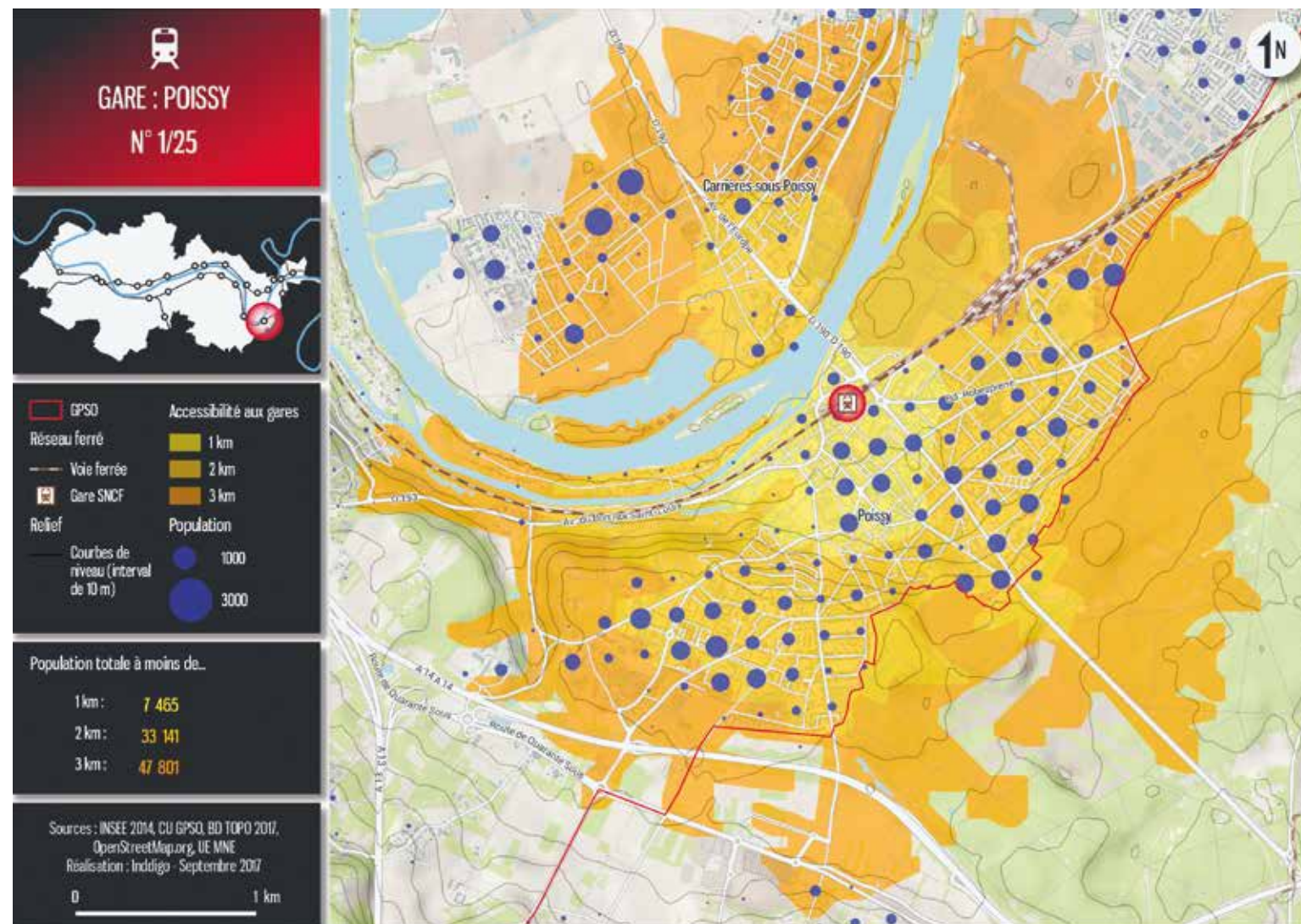
- Le réseau cyclable doit être densifié principalement au droit de la Seine, le long de laquelle les principaux pôles générateurs de déplacement sont implantés.
- 4 pôles de convergence sont à traiter en priorité : Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Poissy et Conflans-Sainte-Honorine
- Les pôles de convergence « secondaires » permettent de dessiner un réseau cyclable cohérent en reliant les communes du territoire
- Des liaisons cyclables vers l'extérieur du territoire sont nécessaires notamment entre Conflans-Sainte-Honorine et Cergy-Pontoise (la réalisation d'une desserte vers l'université de Cergy-Pontoise est opportun) mais également par exemple vers Maule ou Chambourcy
- L'usage du vélo doit pouvoir s'interconnecter avec d'autres modes de transports, particulièrement pour assurer une bonne desserte des bourgs et villages, car le vélo est un excellent moyen de réaliser une desserte fine dans des secteurs peu denses.

## Focus sur le rabattement sur gares à vélo

L'analyse des données de l'INSEE ainsi que celle des données d'enquête de

rabattement SNCF mettent en évidence un potentiel de rabattement en vélo sur les gares très important. Ce potentiel a également été analysé au regard de la repré-

sentation graphique des secteurs situés à 1, 2 et 3 km des gares (isochrones), pour les lesquels l'utilisation du vélo s'avère efficiente et attractive par rapport à la voiture.



Exemple (Poissy) de l'atlas des gares



Chaque carte de l'atlas des gares représente le relief, la densité de population et les aires d'attractivité de la gare à 1, 2 et 3 km, adaptées aux déplacements à vélo. La cartographie estime ainsi la population localisée dans ces aires d'attractivité. Sur la carte de Poissy ci-dessus, 47 800 personnes habitent l'aire d'influence de 3 km du pôle gare de Poissy. En matière de répartition géographique, l'aire d'attractivité concerne une grande partie du centre-ville de Poissy et le secteur sud de Carrières-sous-Poissy, au droit du pont de Seine. Cette représentation permet de cibler les efforts d'aménagements cyclables sur les secteurs identifiés, et pour les trajets à destination de la gare, afin d'optimiser le potentiel de rabattement en vélo sur la gare de Poissy.

Le report modal de la voiture vers le vélo présente par ailleurs plusieurs intérêts, au-delà de l'intérêt écologique évident :

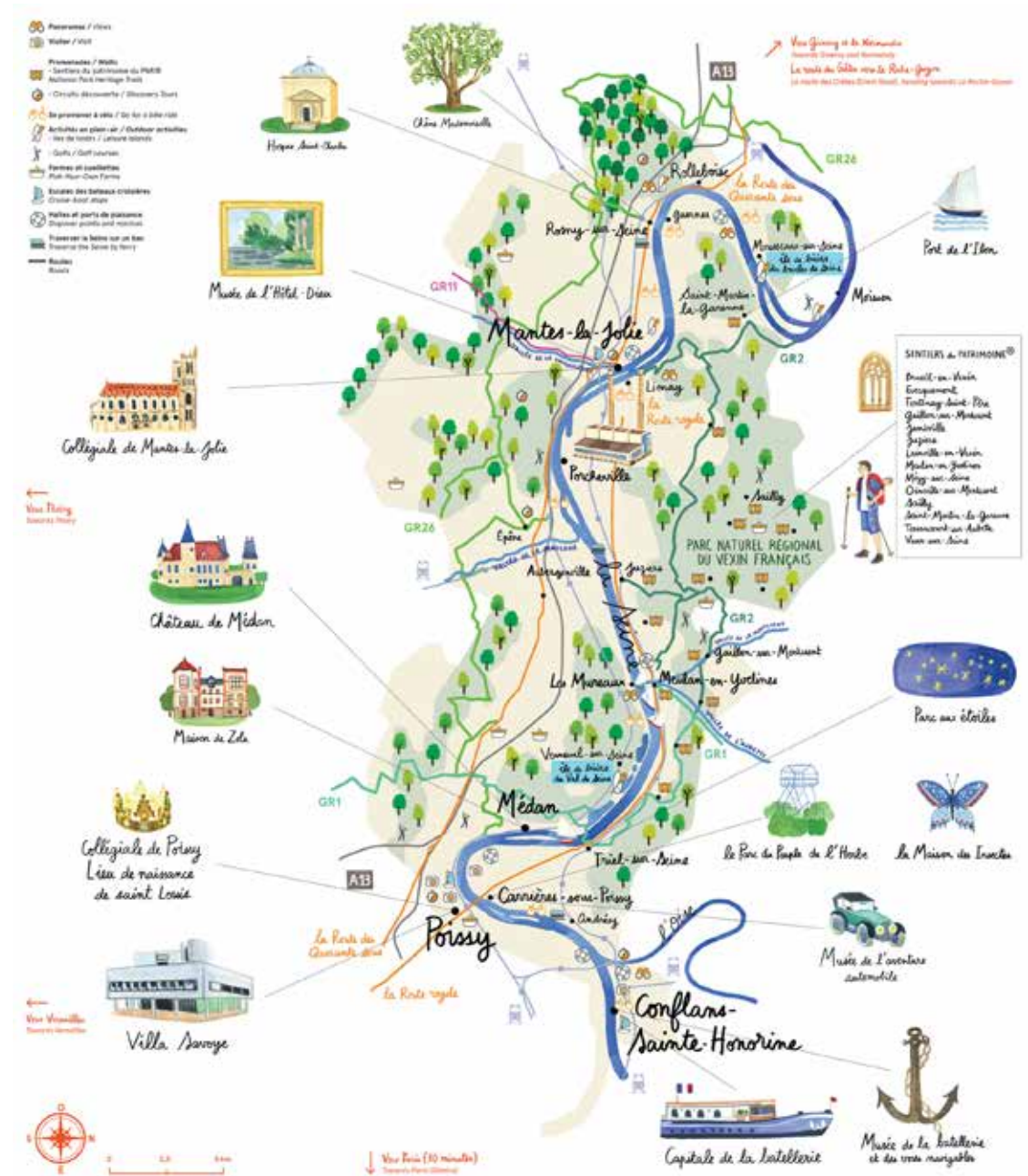
- Décharger les axes saturés par les déplacements domicile travail/études aux heures de pointe
- Désaturer les parcs relais, libérer de l'espace affecté au seul stockage de véhicules



Flux en modes actifs vers les gares du territoire

## Focus sur les déplacements loisirs et Seine à Vélo

Avec la Seine et de grands espaces naturels, une richesse patrimoniale et une proximité directe de Paris qui sera renforcée par l'arrivée du RER E en 2024, le développement du tourisme et des loisirs est un enjeu important pour l'avenir de la Communauté Urbaine.



Carte touristique de la CU GPS&O



## Seine à vélo

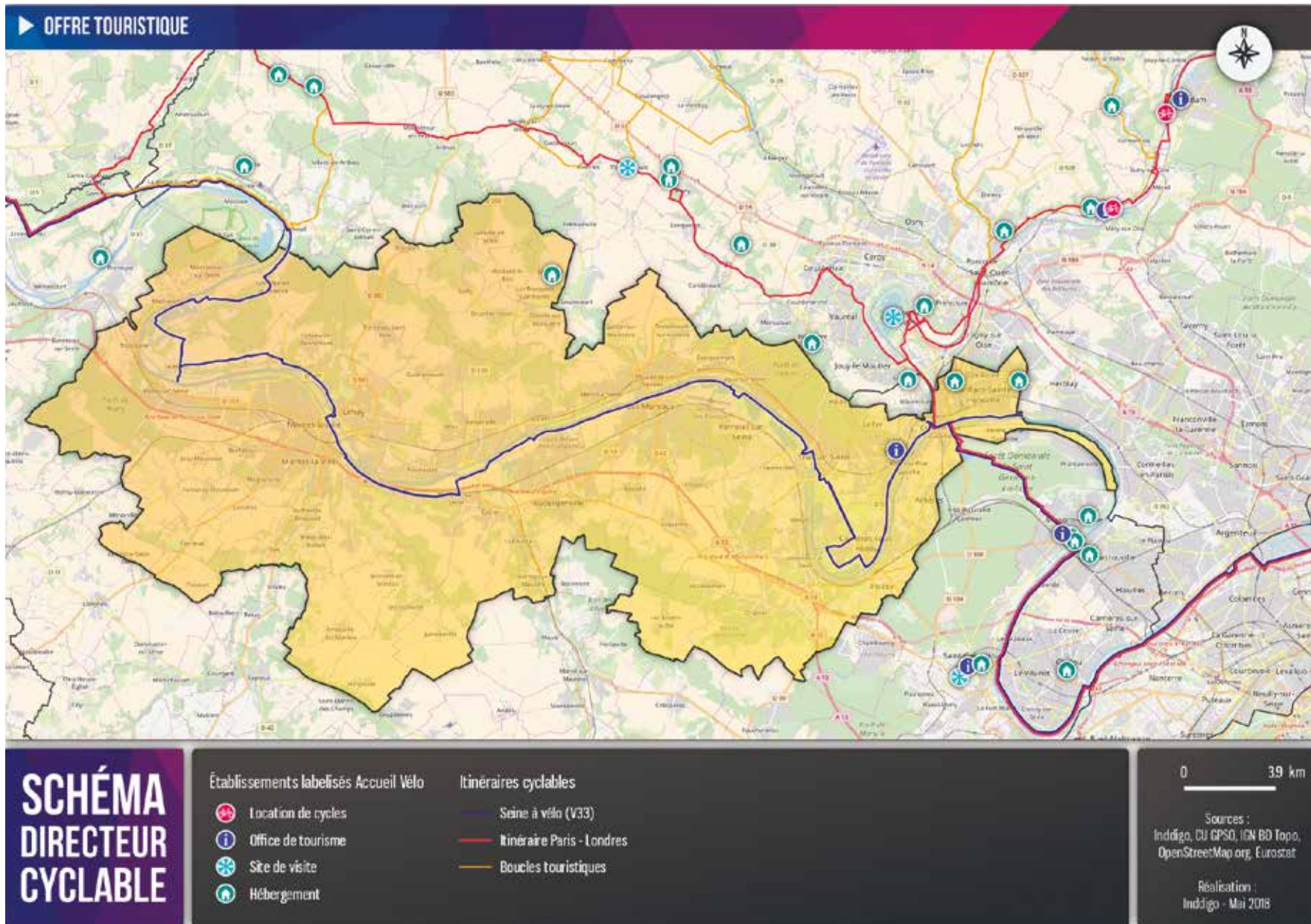
La Seine à Vélo (ou V33) se développe sur 67 km d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Entre patrimoine culturel et paysager, l'itinéraire relie Paris au Havre, Honfleur et Deauville en suivant l'axe de la Seine. Seine à Vélo revêt une vocation loisir et s'inscrit dans un cadre plus large de réalisation d'un réseau cyclable national (Véloroute Voie Verte) et européen. La Seine à vélo présente de nombreux atouts pour devenir un itinéraire cyclable longue distance à succès. L'itinéraire est en cours d'aménagement par l'ensemble des territoires parcourus.



Itinéraire Seine à Vélo





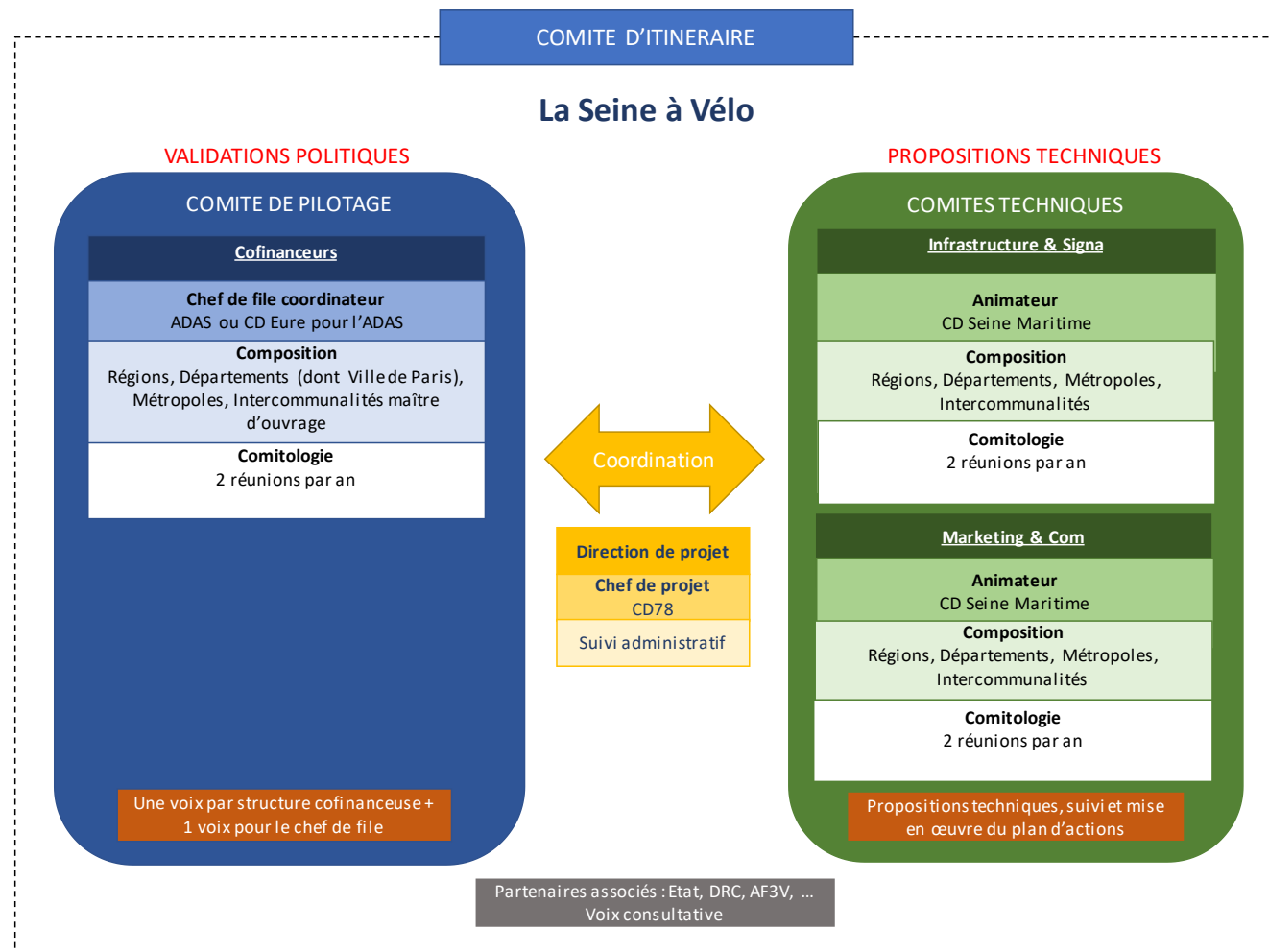
L'itinéraire de la Seine à vélo sur le territoire de la CU GPS&O

La Seine à Vélo est pilotée par l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS), qui regroupe 5 départements fondateurs : l'Eure, les Hauts-de-Seine, la Seine-Maritime, le Val-d'Oise et les Yvelines. Le chef de file est le Conseil Départemental de l'Eure : il pilote le projet, est responsable de la mise en place du plan d'actions et gère le budget commun pour le compte du collectif.

La mise en oeuvre concrète des aménagements reste de la responsabilité de chaque collectivité traversée en ayant la compétence.

Le Comité d'itinéraire est composé d'un comité de pilotage qui regroupe les représentants des signataires de la convention de partenariat et les cofinanceurs du budget commun.

La mise en place du comité d'itinéraire de la Seine à Vélo est actée par une convention de partenariat, établie sur une durée de 5 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, définissant les objectifs, le plan d'actions pluriannuel et les modalités de son fonctionnement. Elle a été adoptée par délibération du Conseil Communautaire de la CU GPS&O le 27 septembre 2018.



Composition du comité d'itinéraire La Seine à Vélo





## 2.7 EN SYNTHÈSE...



Le Schéma Directeur Cyclable vise au développement de la pratique utilitaire et à la mise en valeur d'itinéraires cyclables de loisirs et touristiques. Une analyse du territoire a mis en évidence ses principaux atouts et faiblesses.

Les bords de Seine et les grands pôles urbains ont le plus fort potentiel de développement de la pratique cyclable. Le relief y est favorable, ils concentrent une offre en services, équipements et infrastructures qui confèrent à ces espaces une attractivité pour les potentiels cyclistes.

Les plateaux et coteaux offrent des paysages agréables pour les déplacements de loisirs et touristiques. L'organisation des rabattements à vélo vers les grands équipements, services et offres de transport structurants doit être organisée.

Avec une part modale vélo de l'ordre de 1% (Enquête Globale Transport 2010), une demande potentielle très importante et un réseau cyclable insuffisant, les actions à venir du territoire doivent se concentrer prioritairement sur le renforcement du réseau cyclable, en réfection et création. En complément, le renforcement de l'offre de stationnement vélo sur l'espace public et en gare est indispensable.

Au même titre, les services associés au vélo contribuent aussi à inciter à la pratique cyclable. Ils sont à ce jour très peu nombreux et doivent pouvoir être développés, par exemple à l'appui d'associations d'insertion.





## 2.8 LES GRANDS OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

**Au vu des éléments du diagnostic, et compte tenu à la fois de la configuration du territoire étendu, multipolarisé, organisé entre vallée de Seine et coteaux et de ses potentiels, plusieurs objectifs guident le maillage cyclable proposé :**

- Pacifier les centres villes pour confirmer leur attractivité, ainsi que les quartiers de gare qui sont de véritables portes d'entrée sur le territoire, ce qui suppose d'accroître la place dédiée aux modes actifs au regard de celle consacrée à la voiture.
- Organiser le fonctionnement du territoire en réseau et développer, au niveau plus fin des bassins de vie, un réseau de desserte locale qui permette les petits déplacements du quotidien.
- Désenclaver les bourgs et particulièrement apporter une offre à destination des jeunes et des adultes qui pourraient ainsi moins utiliser la voiture.
- Desservir les sites qui fonctionnent en horaires décalés (hôpitaux, grandes industries, ...) et les secteurs où résident les personnes qui occupent ces emplois pour apporter une offre de mobilités alternative à la voiture qui est la seule dans ces horaires.

- Développer l'attractivité tourisme / loisirs : desservir les sites remarquables, au premier rang desquels la Seine mais aussi les grands lieux attractifs (la Villa Savoye par exemple, le centre PSG, les bases de loisirs, ...)

**Ces objectifs se déclinent en 3 axes :**

**Axe 1 : Entretien et compléter le réseau cyclable**

- Mettre en conformité les aménagements cyclables existants
- Assurer un réseau cyclable continu et particulièrement résorber les coupures urbaines
- Desservir les polarités urbaines (centres bourgs, centres-villes), les zones d'emplois, les grands équipements et particulièrement les établissements scolaires et de formation,
- Encourager le rabattement vers les pôles d'échanges multimodaux (gares et lieux d'interconnexion entre les différentes offres de mobilité)
- Assurer des continuités cyclables avec les territoires voisins
- Structurer une offre loisirs

**Axe 2 : Renforcer l'offre de stationnement vélo**

- Renforcer l'offre de stationnement vélo sur l'espace public, les pôles d'échanges multimodaux et pour la desserte des grands équipements
- Assurer un rééquilibrage de l'offre stationnement vélo sur le territoire
- Encourager le développement d'une politique de stationnement vélo dans les bâtiments neufs (habitation et bureau)

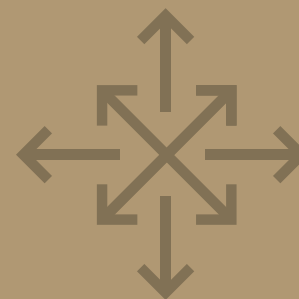
**Axe 3 : Déployer des services associés au vélo**

- Structurer une offre de services vélo adaptés aux besoins du territoire
- Accompagner les actions d'aménagement et de déploiement de stationnement par des actions de communication et de promotion du vélo





**ORIENTATIONS**  
DU SCHÉMA  
DIRECTEUR CYCLABLE





## AXE 1 : ENTREtenir ET COMPLÉTER LE RÉSEAU CYCLABLE

### Nota

Le réseau cyclable projeté à l'issue du diagnostic, des grandes orientations fixées et des rencontres avec les communes propose des itinéraires souhaitables et souhaités en raison du fonctionnement du territoire, indépendamment de la complexité de réalisation. Il s'agit bien d'un schéma d'intentions.

Il présente d'ailleurs parfois des variantes qu'il conviendra d'étudier en phase pré-opérationnelle.



La structuration d'un réseau cyclable de qualité est l'élément clef de la réussite d'une politique vélo car elle répond à la principale demande des cyclistes : se déplacer en sécurité. Elle est d'autant plus importante pour la Communauté urbaine compte tenu de la faible part modale vélo sur le territoire. Au-delà de la sécurité, le réseau projeté devra être cohérent, sans détour, attractif et confortable pour le cycliste.

**Sur la base des éléments de diagnostic terrain, des analyses des données présentées supra et des rencontres avec les communes, le réseau cyclable proposé à long terme est construit en vue de :**

- Améliorer et entretenir les aménagements cyclables existants
- Assurer les continuités d'aménagement à partir du réseau existant et franchir les principales coupures urbaines / naturelles
- Pacifier les coeurs de bourgs et les quartiers des pôles urbains
- Permettre le rabattement vers les gares du territoire
- Relier les pôles d'emploi majeurs et les zones d'activités

- Desservir les établissements scolaires du secondaire et les pôles universitaires
- Assurer les continuités d'aménagement en lien avec les schémas vélo limitrophes
- Structurer une offre de liaisons cyclables loisirs

Le réseau cyclable ainsi projeté est extrêmement ambitieux puisqu'il porte le ratio à un peu plus de 2 ml/hab. Cet objectif est atteignable sur un temps long. Il conviendra par conséquent de prioriser les actions qui permettront dans un premier temps, de le ramener au ratio minimal de 0,7 ml/hab d'aménagements cyclables de bonne qualité, puis dans un second temps, de le porter à 1,2 ml/hab et disposer d'un réseau significatif.

Un schéma cyclable ambitieux, dont le phasage opérationnel doit être organisé pour accompagner la montée en puissance de la pratique du vélo sur le territoire.





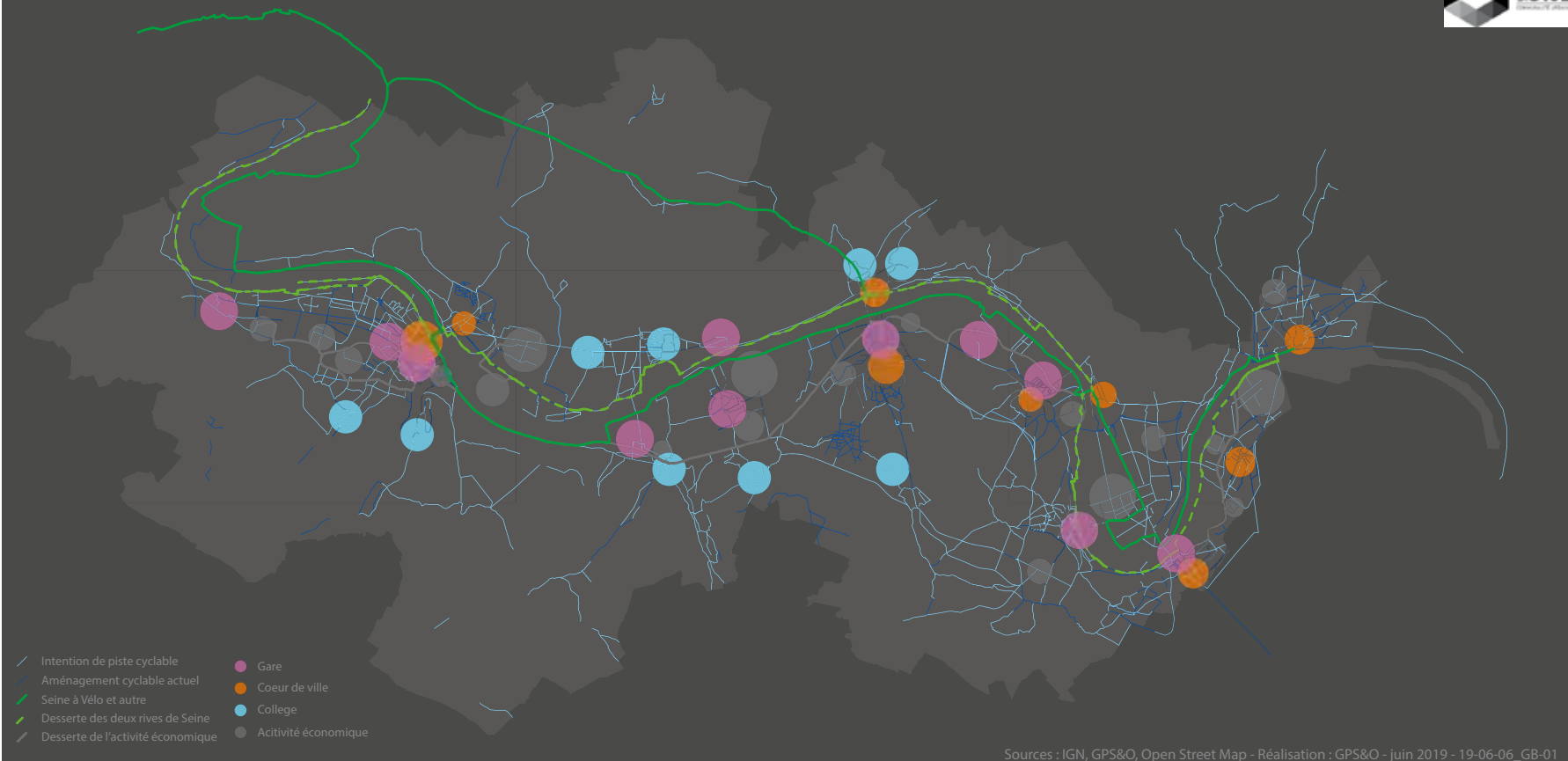
Proposition de schéma cyclable en fonction des projets d'aménagement structurants



Schéma d'intentions et principaux projets



## Proposition de schéma cyclable en fonction de l'existant et des pôles structurants



Le schéma cyclable au regard des cibles de déplacement

Le réseau cyclable proposé est hiérarchisé comme suit :

#### Le réseau principal

Il permet de se déplacer relativement rapidement sur des distances relativement longues.

Les aménagements du réseau principal doivent donc être physiquement séparés du trafic automobile et sécurisant pour la pratique du vélo.

#### Le réseau secondaire

Il permet de relier le réseau structurant avec le réseau de desserte locale.

Les aménagements du réseau secondaire sont des aménagements en partage de voirie ou physiquement séparés du trafic automobile en fonction des profils de voie.

#### Le réseau de desserte locale

Il permet de desservir les zones d'habitation et les points de destination finale (gares, zones d'emploi, etc)

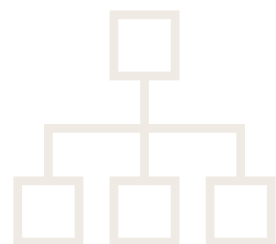
Les aménagements en desserte locale sont et seront (pour ceux à créer) principalement des aménagements en partage de voirie (type zone 30).

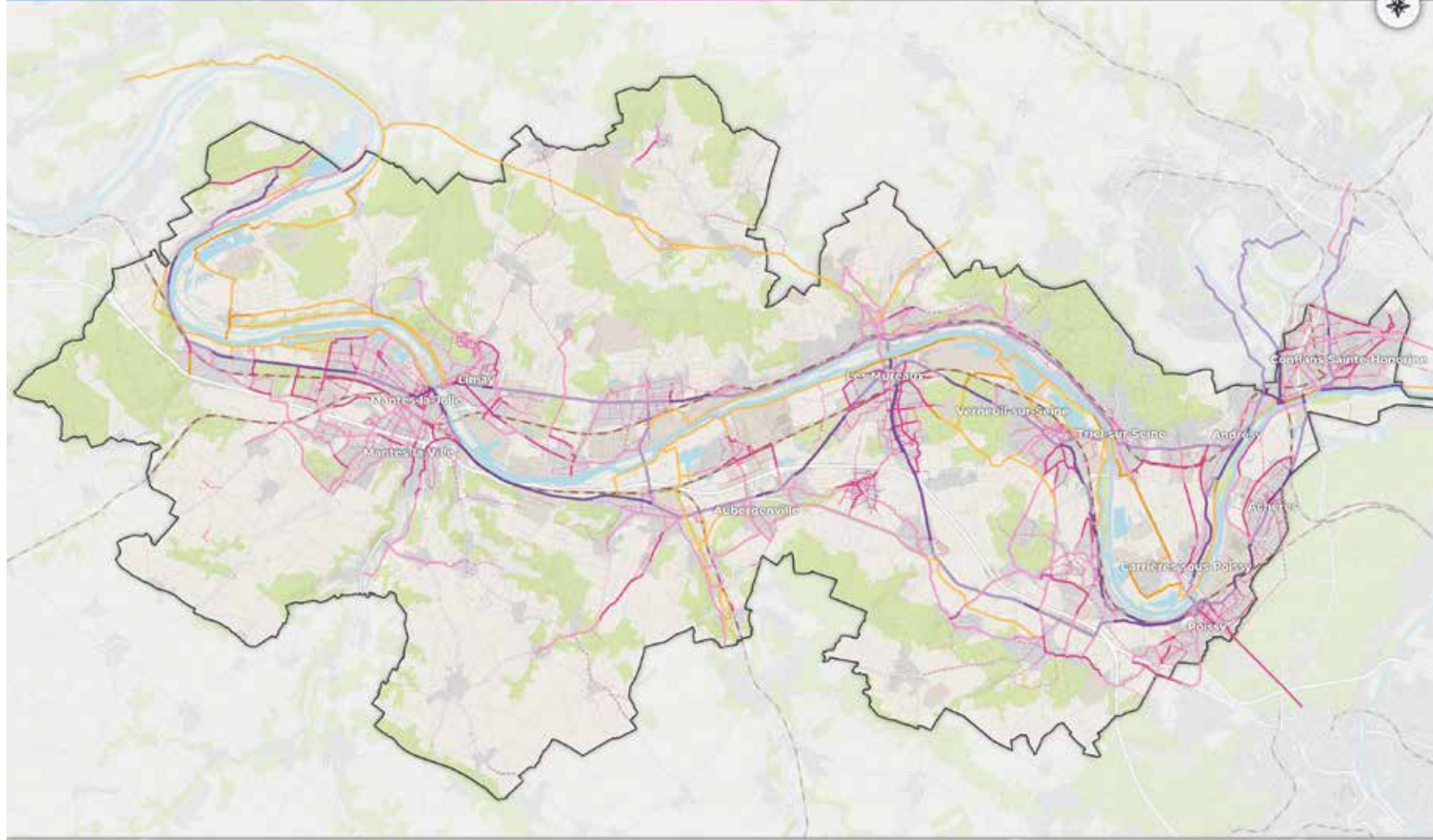
#### Le réseau de loisirs

Il permet les cheminements en bords de Seine, au coeur du Parc National Régional du Vexin, vers les pôles majeurs de loisirs tels que les bases de loisirs.

Les aménagements sont de types voie verte, aménagements dédiés ou partage de voirie selon l'environnement traversé et les nécessités de sécurisation des usagers.

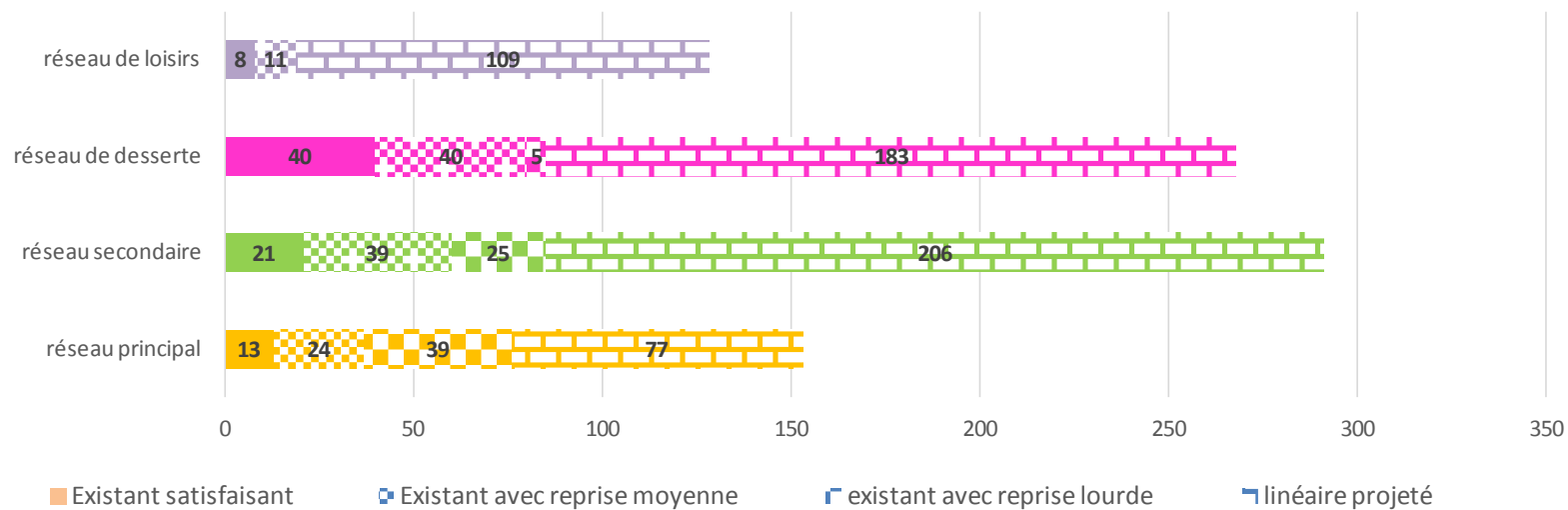
Tout en tentant de respecter au mieux la nature des aménagements souhaités en fonction du réseau auquel ils correspondent, leur nature précise (zone 30, piste cyclable ou bande cyclable par exemple) sera déterminée en phase pré-opérationnelle en fonction des contraintes de terrain.





<b>SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE</b>	<b>Limites administratives</b> EPSAD	<b>Hierarchisation du Schéma cyclable Existant</b> Principal Secondaire Dernière locale Local	<b>En projet</b> Principal Secondaire Dernière locale Local	0 2 km Sources : IGN DGPSAD, IGN, MIF, France OpenStreetMap.org, Caravel Réalisation : m4dgo - Juin 2019

Hiérarchie du réseau cyclable projeté



Linéaire d'aménagement existant et projeté par niveau hiérarchique et type de reprise (km)

### Les linéaires d'aménagements existants et projetés se caractérisent ainsi :

Si le **réseau principal** est constitué aujourd'hui d'un linéaire de 76 km, seuls 17% est adapté et attractif pour la pratique. Il se caractérise en effet par un besoin important de réfection lourde (pour plus de la moitié des aménagements) et une reprise moyenne pour les 32% restants.

Le **réseau projeté** complèterait ce linéaire à hauteur de 77km, ce qui revient à le doubler et le porter à 155 km.

Le **réseau secondaire** nécessite, comme le réseau principal un important effort de réfection puisque seul un quart des aménagements existants est de bonne qualité. Il est le réseau qui requiert l'effort de création d'aménagements le plus important, avec 206 km supplémentaires à terme.

Le **réseau de desserte locale**, enfin, est éminemment stratégique puisqu'il offre une accessibilité directe aux points de destination. Il est celui qui est dans le meilleur état (la moitié des aménagements existants est jugée de qualité satisfaisante). C'est, avec le réseau secondaire, le réseau le mieux dimensionné du territoire avec 91 km d'aménagement. Sa complétude au regard des cibles de desserte évoquées précédemment implique néanmoins la création de 183 km supplémentaires.

Le **réseau de loisirs** pour finir est celui qui est le moins important aujourd'hui (19 km, dont la moitié nécessitant une réfection moyenne). Au regard du potentiel du territoire, le réseau projeté propose d'accroître significativement, à terme, ce réseau. Il passerait ainsi à 126 km essentiellement autour des bords de Seine et en traversée dans le Parc Naturel du Vexin.



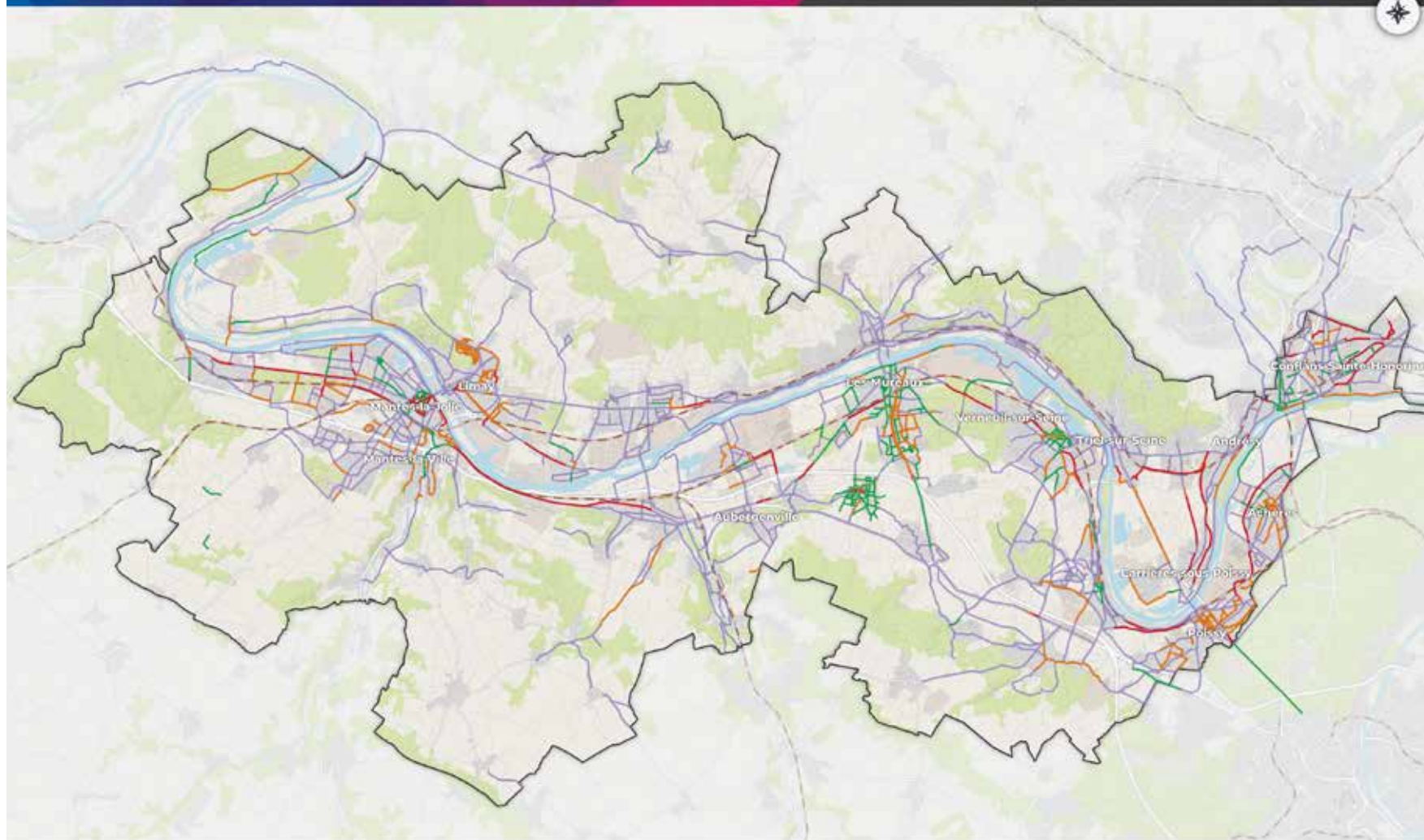


SCHÉMA  
DIRECTEUR  
CYCLABLE

<b>Limites administratives</b> — GPSAD	<b>Statut des aménagements</b> — Aménagement existant satisfaisant — Révision moyenne — Révision longue	<b>Segments non aménagés</b> — Aménagement en projet
---	--	---

0 2 km

Source :  
 IGN  
 DGPSAD, IGN, MDT  
 OpenStreetMap.org, Caravel

Actualisation :  
 mai/2020 - Juin 2023

Statut des aménagements du schéma cyclable





## AXE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE STATIONNEMENTS VÉLO

La synthèse du diagnostic permet d'identifier plusieurs objectifs relatifs au stationnement vélo. Pour accompagner une politique cyclable, particulièrement dans un territoire où les ménages sont bien équipés en vélo, il convient en effet de permettre à tous de garer son vélo facilement et en toute sécurité, ce qui suppose de :

- Développer l'offre de stationnement vélo sur l'espace public (centres bourgs et centres-villes, grands équipements, implantation diffuse, ...)
- Offrir une solution de stationnement dans tous les pôles d'échanges multimodaux et étudier la faisabilité d'une offre de stationnement dans les stations des liaisons structurantes (Tram 13, TCSP, ...)
- Généraliser la mise en place de stationnement vélo dans les constructions nouvelles (résidentiel et travail)

Sur l'espace public, le stationnement vélo doit être déployé dans les villages, bourgs et villes de manière diffuse et à proximité des pôles générateurs, notamment au droit des commerces, des équipements publics et au sein des établissements scolaires.

Le PDUIF (Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile-de-France) préconise la mise en place d'une offre de stationnement vélo sur l'espace public à hauteur de :

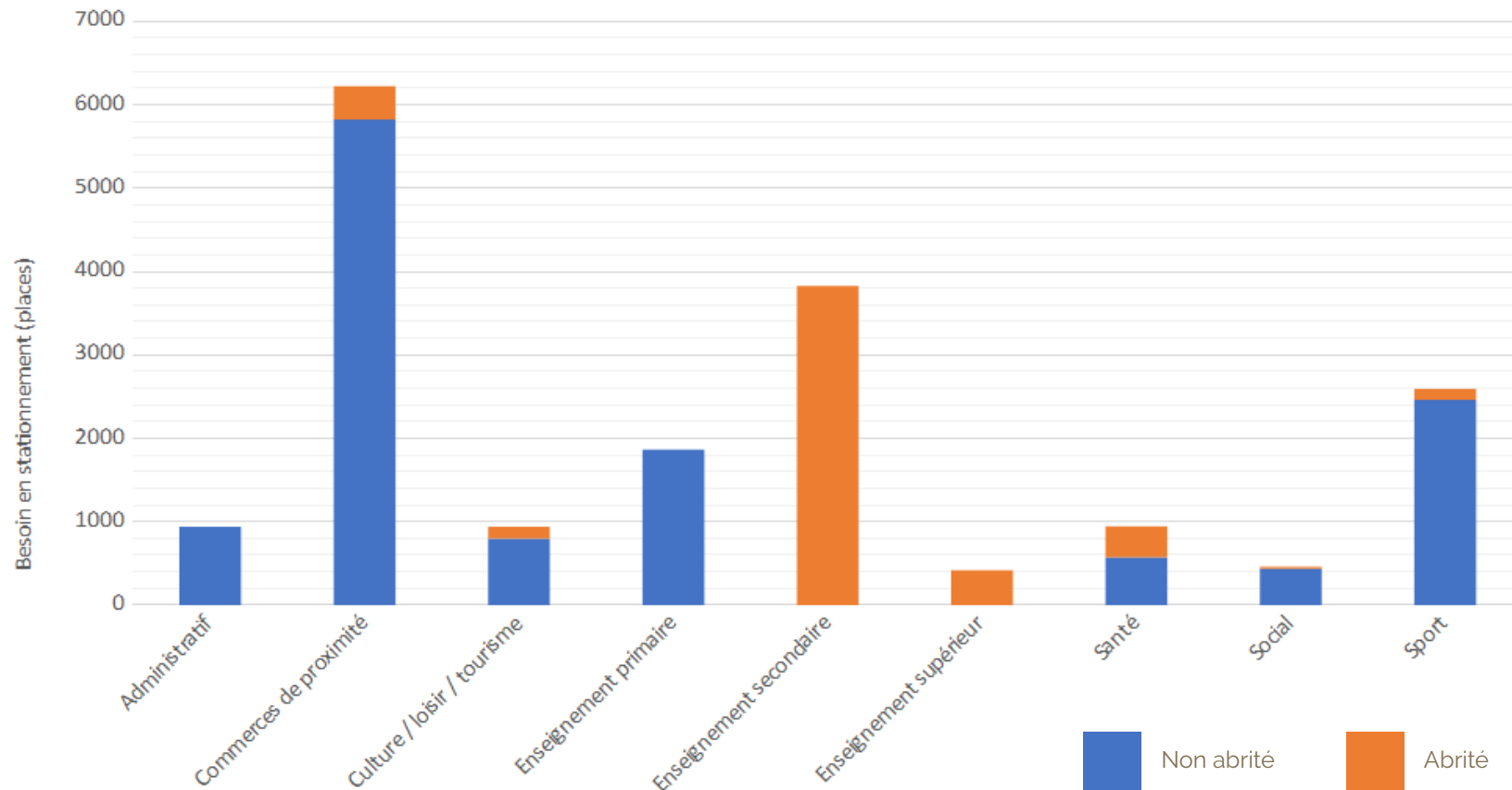
- En coeur d'agglomération : 1 place de stationnement vélo pour 40 places de stationnement voiture
- En agglomération centrale : 1 place de stationnement réservé au stationnement vélo sur 50 places voiture
- Autre agglomération : selon les caractéristiques locales

Le plan d'action du Schéma Directeur Cyclable permettra d'affiner ces prescriptions.

Le besoin global pour **la desserte des équipements** du territoire est estimé, à terme, à 18 225 places de stationnement vélo. Les établissements scolaires et les commerces de proximité concentrent chacun un tiers des besoins. Le tiers restant concernent les équipements médicaux sociaux, administratifs, culturels, de loisirs et sportifs.

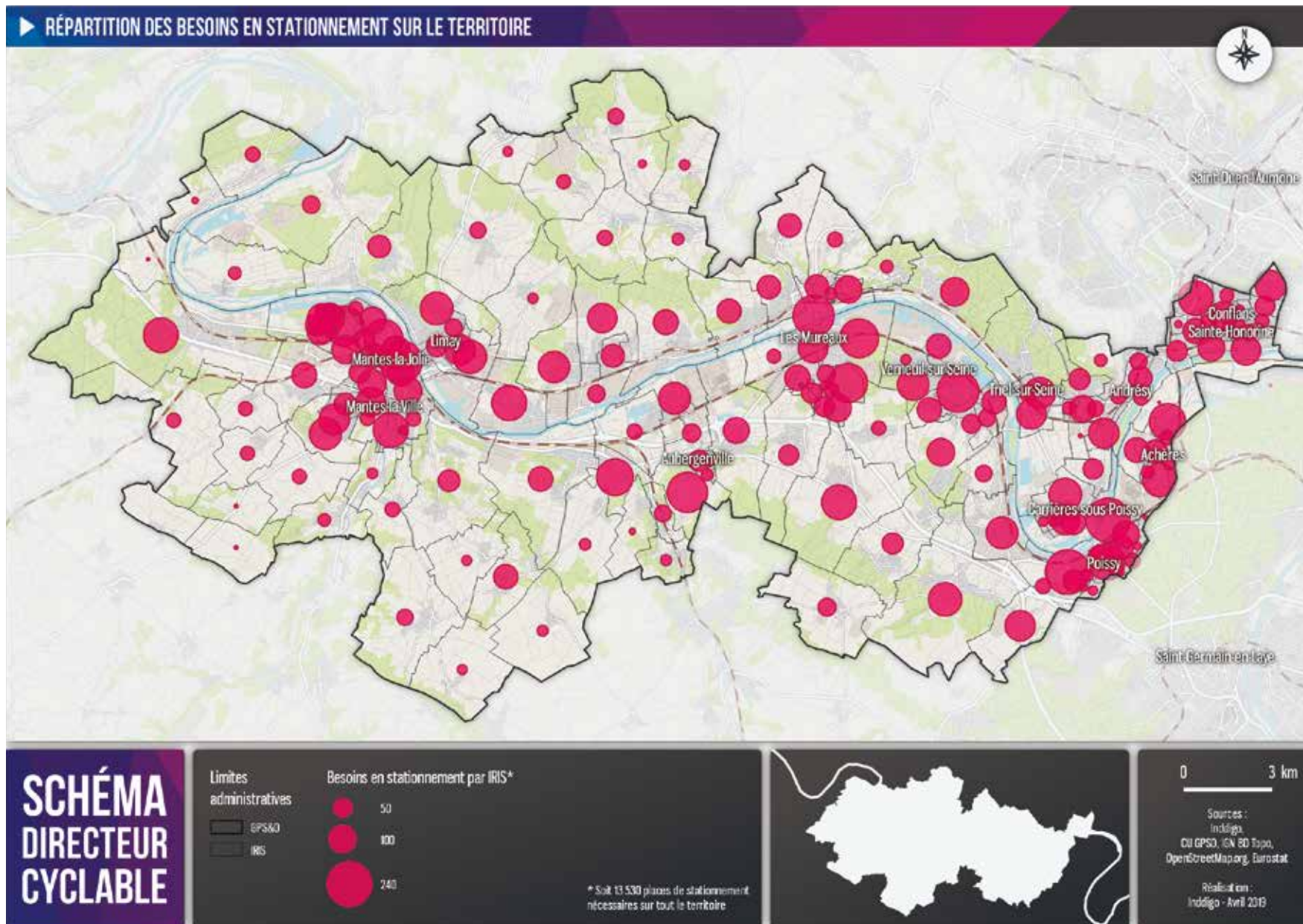
L'offre actuelle étant de 1 025 places, 17 200 places sont à déployer à terme sur le territoire, répartis entre 11 900 places non abritées (70%) et 5300 places abritées (30%).

## Besoin en stationnement vélo par type d'équipement



Identification des besoins en stationnement par type d'équipement sur le territoire

► RÉPARTITION DES BESOINS EN STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE



Localisation des besoins en stationnement



Concernant le stationnement vélo au sein des pôles d'échanges multimodaux, comme indiqué précédemment, la Communauté urbaine a d'ores et déjà lancé l'équipement des pôles gares en stationnement Véligo. Ils seront tous, à moyen terme, équipés de stationnement Véligo, en abris et/ou en consignes sécurisées, ce qui portera l'offre nouvelle à plus de 500 places en abri accès libre et 500 places en consigne sécurisée.

Enfin, concernant le stationnement vélo dans les bâtiments résidentiels et de travail, le code de la Construction et de l'Habitation prévoit pour les constructions nouvelles :

- Pour les Immeubles de bureaux, une superficie minimum 1,5% de la surface de plancher (~1 place / 100 m<sup>2</sup> de plancher)
- Pour les Immeubles d'habitation, une superficie minimum 0,75 m<sup>2</sup> par logement jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m<sup>2</sup> par logement dans les autres cas avec une superficie minimale de 3 m<sup>2</sup>



La Communauté urbaine élabore un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), ces prescriptions y ont été intégrées. Des actions de sensibilisation des promoteurs et investisseurs pourront utilement venir en complément.





## AXE 3 : DÉPLOYER DES SERVICES ASSOCIÉS AU VÉLO ET LES ACTIONS DE PROMOTION

La part d'utilisation du vélo dans les déplacements est aujourd'hui très faible sur le territoire de la Communauté urbaine (de l'ordre de 1%). Pour développer l'usage du vélo et engager une réelle politique cyclable, il convient de développer le réseau et les équipements cyclables bien sûr mais aussi développer les services et les actions de promotion pour promouvoir de nouvelles pratiques.

**Les services envisagés s'organisent autour des cibles suivantes :**

### Savoir faire du vélo

- Développer le réseau de vélo-école et/ou créer des contrats de partenariats avec les associations de vélo-école
- Aider les actions pédagogiques développées par les écoles pour le savoir-faire du vélo

### Trouver son chemin et être informé

- Systématiser le jalonnement vélo sur les aménagements cyclables
- Intégration d'une plateforme dédiée au vélo sur le site internet (itinéraire, lieux de stationnement, ateliers...)

### Réparer et entretenir son vélo

- Densifier le réseau de vélocistes et d'ateliers d'autoréparation (notamment en centre urbain) et encourager le développement d'ateliers mobiles de réparation vélo (entreprise en gare, par exemple). Station de gonflage et de mise à disposition d'outils en libre-service.

Compte tenu du fort taux d'équipement des ménages, les actions qui ont pour objectifs d'aider les usagers potentiels

à se procurer un vélo ne semblent pas prioritaires sur le territoire. Néanmoins, cette action pourrait avoir du sens sur le segment particulier des Vélos à Assistance Électrique (VAE). En effet eu égard à la configuration du territoire (relief, gares et grands équipements rayonnant sur la quasi-totalité de la population si on élargit le périmètre à 10 km), le développement du vélo à assistance électrique est une piste intéressante à explorer.

Outre l'accompagnement de la mise en place sur le territoire du système de location longue durée de vélos à assistance électrique par Ile-de-France Mobilités, il pourrait être engagé :

- Une politique de soutien à l'acquisition de VAE
- Le déploiement de stations de charge des VAE, en complément de l'équipement du territoire en bornes de recharges pour les voitures
- Le déploiement de consignes vélos intégrant la possibilité de recharger sa batterie (déploiement prochain dans les pôles gare de Juziers et Rosny-sur-Seine)

Enfin, les actions de promotion sont un complément nécessaire pour faire démarrer la pratique utilitaire du vélo. Elle pourra en complément porter des événements en propre ou participer à ceux qui sont portés par d'autres acteurs.







# MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE





## 4.1 ÉVALUATION DES COÛTS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

Les grandes orientations du Schéma Cyclable conduisent à un plan d'actions ambitieux qui a pour objectif de multiplier par 3 les aménagements cyclables pour porter le réseau, à terme, à un peu moins de 850 km, et équiper largement le territoire en stationnement vélos.



Les coûts évalués ci-après intègrent les postes suivants :

### En investissement :

- Réseau cyclable projeté et « reprise lourde » des aménagements cyclables existants
- Stationnement vélo

### En fonctionnement :

- Reprise des aménagements cyclables existants (« reprise moyenne » uniquement)
- Entretien des aménagements cyclables
- Mise en oeuvre de la politique vélo (assistance à la maîtrise d'ouvrage) et services vélo

Ils sont estimés sur la base de ratios et n'intègrent pas des ouvrages lourds comme les passerelles.

En première approche, les linéaires d'aménagement à créer ou à reprendre lourdement se répartissent comme suit selon les différents maîtres d'ouvrage :

	CU	Département	Aménageurs	Total
Aménagements à créer	480km	39km	56km	575km
Reprise lourde	50km	23km		73km
<b>Total</b>	<b>530km</b>	<b>62km</b>	<b>56km</b>	<b>648km</b>

Pour la Communauté urbaine, cet investissement s'évalue à 65 M€ (dont 58 M€ pour des aménagements à créer, qui sont subventionnables, et 7 M€ de reprise lourde, non subventionnable en général).

À cet investissement, il faut ajouter le coût de la maîtrise foncière qui est difficile à évaluer mais devrait être compris dans une fourchette de 10 à 15 M€, ainsi que celui de la création des stationnements vélo qui s'élève à 1,7 M€.

Les investissements nécessaires à la réalisation du Schéma Directeur Cyclable, à terme, s'élèvent ainsi globalement à 80 M€ pour la Communauté urbaine, avec un reste à charge (compte tenu d'un taux de subvention moyen constaté de 30% sur les nouveaux aménagements cyclables) de 62 M€.

Compte tenu des montants relativement faibles, le stationnement vélo peut être mise en oeuvre dès les premières années de façon à disposer d'une offre homogène et suffisante sur le territoire. Elle est une des conditions d'attractivité pour la pratique du vélo.



**En fonctionnement, il faut prendre en considération 3 postes de dépenses :**

- La reprise « moyenne » nécessaire du réseau existant, qui porte sur un peu moins de 100 km et devrait coûter 4,4 M€.
- L'entretien du réseau existant et à créer (balayage, élagage / désherbage, reprise du revêtement, marquage, signalisation), qui est évalué à 1M€/an à terme, pour les aménagements cyclables non intégrés à la voirie.
- Les services ou actions de promotion que la Communauté urbaine pourra vouloir conduire qui devraient être plus importants les premières années pour susciter le développement de la pratique du vélo. Un budget de 100 000 à 200 000€/an peut être une fourchette réaliste.

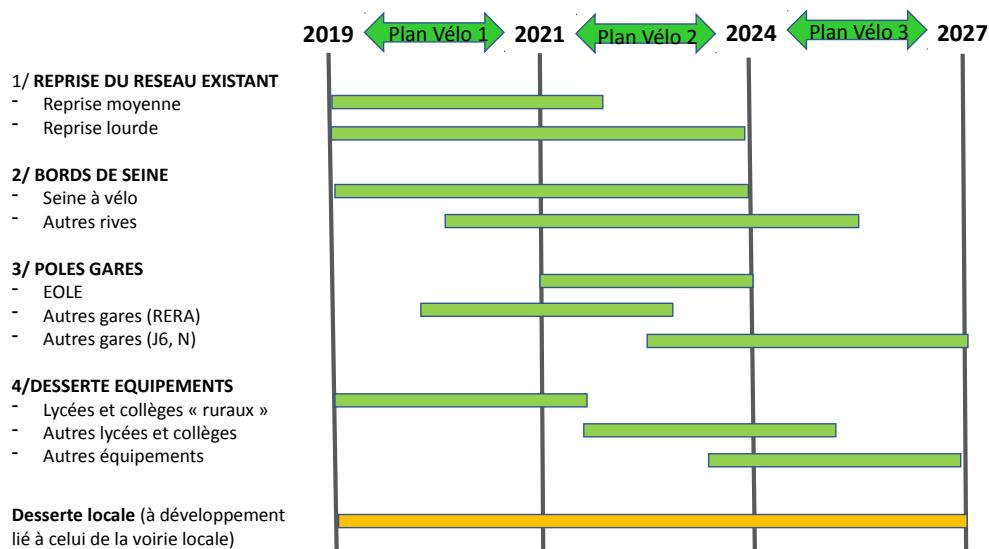
La reprise moyenne constitue un enjeu : elle doit être réalisée dans les premières années car elle permet de remettre à niveau le réseau et de le porter ainsi quasiment au seuil minimal (0,7 ml/hab) généralement constaté pour déclencher une politique cyclable.



## 4.2 MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE : LA SEINE À VÉLO, LES COLLÈGES ET LES PÔLES GARES COMME PREMIÈRES PRIORITÉS

La mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable se déclinera, pour la Communauté urbaine, dans des Plans Vélos successifs, qui permettront de prioriser les actions, identifier les montants à y affecter ainsi que les moyens humains et l'organisation opérationnelle.

Pour des raisons de mise en œuvre opérationnelle (acquisitions foncières, procédures, études, perception des subventions), la durée de ces Plans Vélos sera de 3 ans. Ils doivent être un cadre souple de programmation et permettre un déploiement rythmé du réseau (ils doivent notamment permettre d'intégrer une nouvelle opération, dans le cadre de l'enveloppe définie, dès lors qu'une des opérations fléchées serait interrompue ou retardée).



Planning de mise en œuvre des 3 premiers plans Vélo

**Pour les 3 premiers Plans Vélos, les priorités qui se dégagent sont naturellement :**

1. La réfection des aménagements cyclables dégradés.
2. Les bords de Seine (Seine à vélo, mais aussi l'autre rive de Seine et les connexions avec les villes) : ces itinéraires répondent à des objectifs de développement de loisirs et de tourisme mais ils relient également de nombreuses zones d'emploi et plusieurs gares importantes. Ils présentent également l'intérêt d'être les plus qualitatifs et d'allier le plaisir du vélo au déplacement utilitaire, levier important pour provoquer des changements et développer la pratique du vélo. Le linéaire de ces aménagements est conséquent (102 km) et les sujétions techniques également (contraintes hydrauliques, foncier,...). En conséquence, ces aménagements feront très certainement l'objet des 2 premiers Plans Vélos (2019 / 2024).

3. La desserte des pôles d'échanges multimodaux, au premier rang desquels les gares EOLE et celles qui sont les plus attractives (RER A : ces aménagements se réaliseront dans le cadre des travaux des pôles gares. Les études sont en cours et les travaux se dérouleront entre 2022 et 2024, date de l'arrivée d'EOLE. Les études pré-opérationnelles pour ces nouveaux aménagements cyclables se réaliseront donc pendant le 1er Plan Vélo (2019 / 2021) et les travaux pendant le second (2022 / 2024).
4. La desserte des collèges, lycées et équipements de formation : dans ce cadre, peuvent être prioritaires les aménagements qui tissent des liaisons entre bourgs et villages qui partagent les mêmes équipements scolaires (38 km à réaliser).



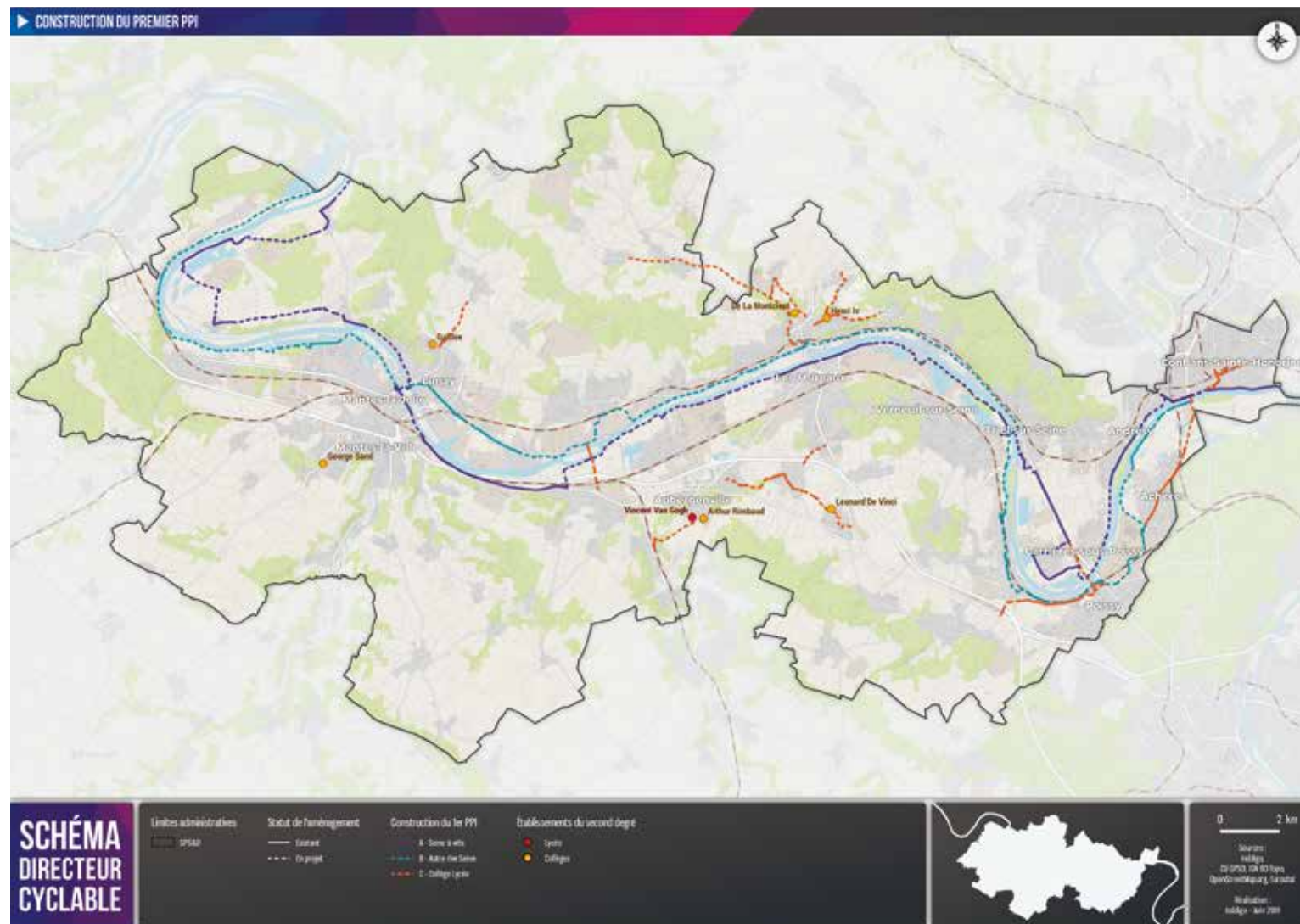


La desserte locale qui permet le maillage fin du réseau et la connexion avec le réseau cyclable primaire et secondaire, est intimement liée à la voirie qui la supporte (zones 30 et partage de voirie essentiellement). Elle progressera avec le programme de renouvellement de la voirie locale.

En effet, la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) de décembre 1996 par son article L228-2 impose qu' : « À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe ». Les projets en cours sur le territoire (quartier gares, PSMO, ANRU, Carrières Centralité...), sont également concernés par cette obligation ; ils intègrent donc dans leur programme, une offre d'aménagements pour les cyclistes.

Ces 3 premiers Plans Vélos doivent permettre de porter le réseau cyclable à 1,2 ml/hab sur 9 ans.

La déclinaison opérationnelle du Schéma Directeur Cyclable : 3 Plans Vélos successifs pour un réseau cyclable vraiment significatif en un peu moins de 10 ans.



Plan vélo 1 : 2019-2021





## 4.3 SUIVI ET GOUVERNANCE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Pour qu'il se déploie efficacement, le Schéma Directeur Cyclable doit faire l'objet d'une gouvernance ad hoc, à plusieurs niveaux : élus des différentes collectivités concernées (CU, communes, Département, Région), services des différents maîtres d'ouvrage, usagers et partenaires (associations, vélocistes, ...), financeurs.

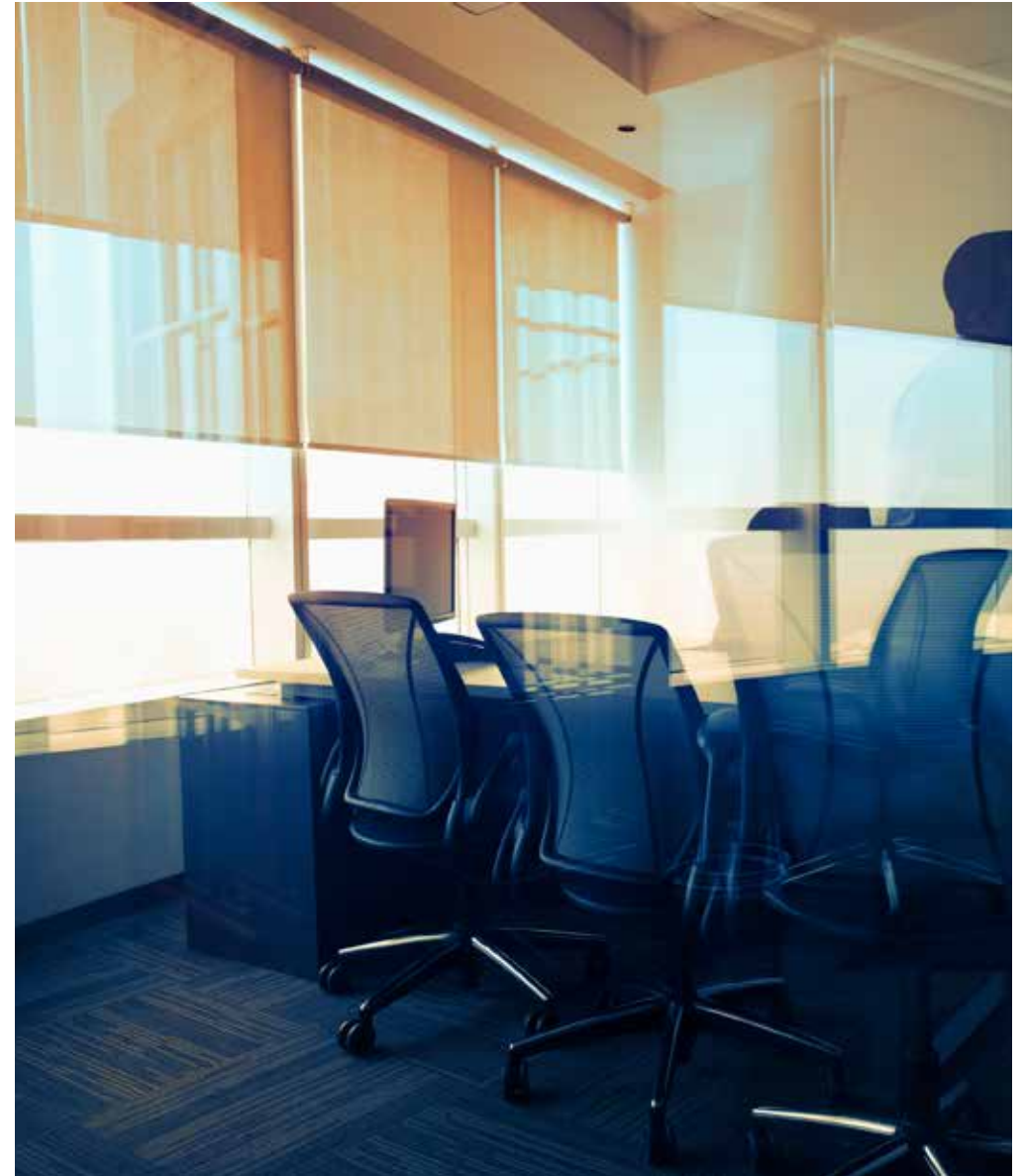
**Cette gouvernance à mettre en place doit permettre de :**

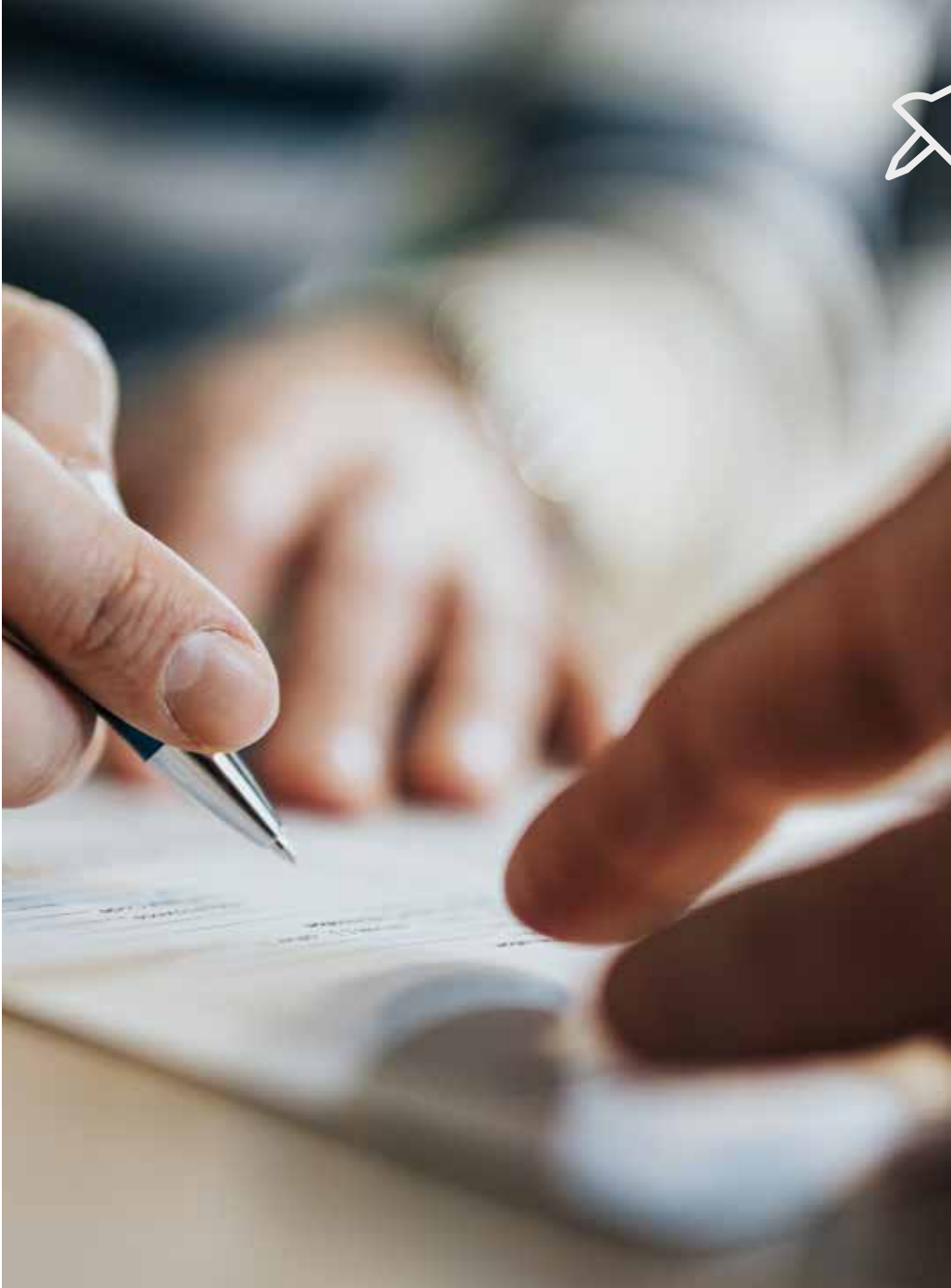
- Renforcer l'appropriation des enjeux par les élus et les acteurs du territoire et construire une vision commune
- Organiser le suivi et l'évaluation de la politique cyclable
- Créer une dynamique participative d'évaluation, de signalement, et de recommandations
- Structurer un plan de communication

La Communauté urbaine réunira une fois par an un comité de suivi associant l'ensemble des partenaires, maîtres d'ouvrage et financeurs pour suivre l'avancement de la mise en oeuvre du Schéma Directeur Cyclable.

Elle animera un réseau de partenaires techniques, au premier rang desquels les différents maîtres d'ouvrage qui réalisent des aménagements cyclables. L'objectif est de suivre l'avancement opérationnel de ces aménagements mais également d'en assurer la cohérence à l'échelle du territoire.

Enfin, pour la réalisation de chaque tronçon, elle pilotera un comité de projet associant la commune (ou les communes) et les partenaires locaux.





# ANNEXES



## Consultations partenaires et communes

- Île-de-France Mobilités
- Région Ile-de-France
- Département des Yvelines
- Parc Naturel Régional du Vexin Français
- SMSO
- EPAMSA
- DRIEA
- SAPN
- Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
- Communauté d'Agglomération de Saint Germain-en-Laye Boucle de Seine
- Communauté d'Agglomération Val Parisis
- Communauté de Communes Gally-Mauldre
- Communauté de Communes du Pays Houdanais
- Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France
- Communauté de Communes Vexin Val de Seine
- Communauté de Communes Vexin Centre

## Les 73 communes de la CU GPS&O :

### En ateliers

Fontenay-Mauvoisin  
Jumeauville  
Hargeville  
Gargenville  
Hardricourt  
Juziers  
Mézy-sur-Seine  
Fontenay-saint-Père  
Brueil-en-Vexin  
Limay  
Porcheville  
Sailly  
Ecquevilly  
Aubergenville  
Bouafle  
Flins-sur-Seine  
Gaillon-sur-Montcient  
Tessancourt-sur-Aubette  
Meulan-en-Yvelines  
Buchelay  
Mantes-la-Ville  
Magnanville  
Poissy  
Achères  
Chapet


Morainvilliers  
Orgeval  
Les Mureaux  
Mézières-sur-Seine  
Epône  
Nézel  
Jouy-Mauvoisin  
Mantes-la-Jolie  
Follainville-Dennemont  
Mousseaux-sur-Seine  
Rolleboise  
Rosny-sur-Seine  
Triel-sur-Seine  
Chanteloup-les-Vignes  
Carrières-sous-Poissy  
Andrézy  
Villennes-sur-Seine  
Verneuil-sur-Seine  
Issou  
Drocourt  
Oinville-sur-Montcient  
Auffreville-Brasseuil  
Conflans-sainte-Honorine  
Evecquemont  
Guernes  
Jambville  
Vaux-sur-Seine



### Par courrier

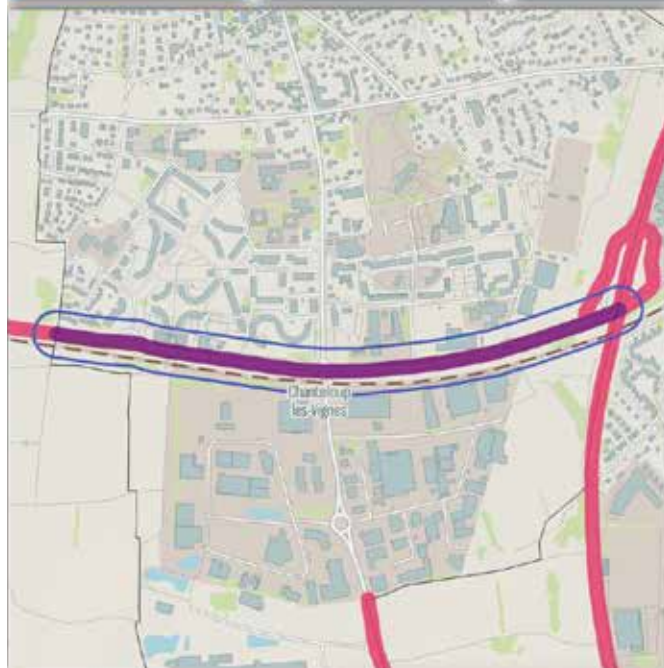
Les Alluets-le-Roi  
Arnouville-lès-Mantes  
Aulnay-sur-Mauldre  
Boinville-en-Mantois  
Breuil-Bois-Robert  
Favrieux  
Flacourt  
Goussonville  
Guerville  
Guitrancourt  
La Falaise  
Lainville-en-Vexin  
Medan  
Méricourt  
Montalet-le-Bois  
Perdreauville  
Soindres  
Saint Martin-la-Garenne  
Tertre-saint-Denis  
Vernouillet  
Vert

SCHÉMA  
DIRECTEUR  
CYCLABLE

ATLAS DES AMÉNAGEMENTS  
CYCLABLES EXISTANTS  
  
**SEGMENT 57.2**

CHANTELOUP-LES-  
VIGNES
 



1 255 m Reçensé via terrain

- ! Bandes cyclables ★ ★ ★ ★
- A Enrobé ★ ★ ★ ★
- ? Présence de signalisation ★ ☆ ☆ ☆
- X Présence d'une intersection ★ ★ ★ ★
- ! Problème majeur

PROBLÈMES IDENTIFIÉS

Conflit courant, faible séparation  
Aménagement non réglementaire ou non adapté

EXPLICATION DU PROBLÈME

Très dangereux. Non adapté pour enfant profil très large

PROPOSITION : TRACÉ ALTERNATIF

Aucun impact extérieur

”

Tracé alternatif sinon PC (si possible)

Sources :  
Inddigo, DU GPSO, IGN BD Topo,  
OpenStreetMap.org

Réalisation :  
Inddigo  
Territoires, Aménagement & Mobilité  
Juin 2018

Fiche Atlas des aménagements cyclables existants



SCHÉMA  
DIRECTEUR  
CYCLABLE

ATLAS DES AMÉNAGEMENTS  
CYCLABLES EXISTANTS  
  
**SEGMENT 72**

FLINS-SUR-SEINE

770 m
Reçensé via terrain

- ! Piste cyclable monodirectionnelle ★ ★ ★
- A Enrobé ★ ★ ★
- ? Absence de signalisation ★ ☆ ☆
- X Présence d'une intersection ★ ☆ ☆
- ! Problème majeur

PROBLÈMES IDENTIFIÉS
Insertion ou sortie d'aménagement dangereux

EXPLICITATION DU PROBLÈME
cf ci-dessus

! PAS DE NOUVEL AMÉNAGEMENT

▲ Aucun impact extérieur

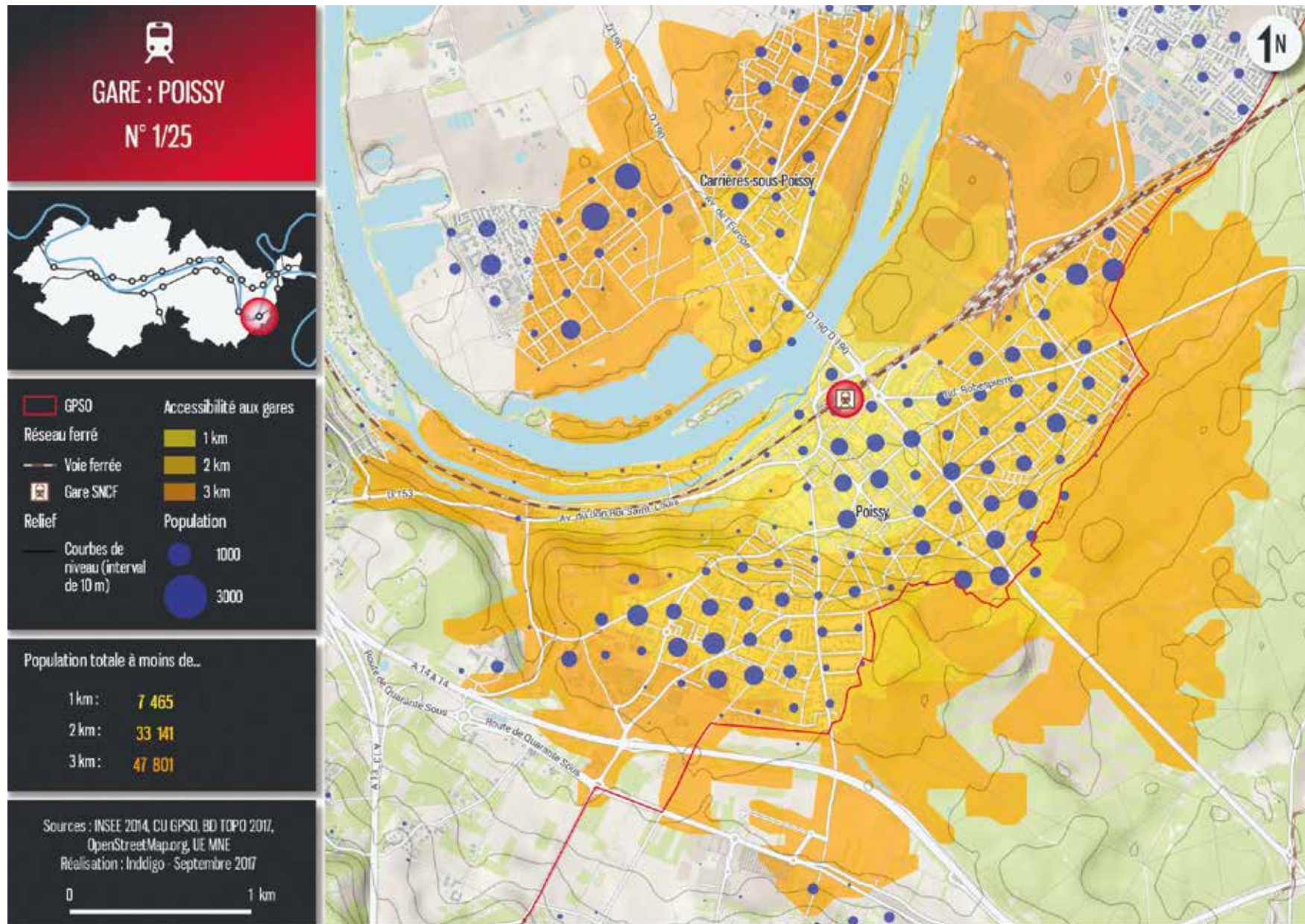
”
Traversée pour passage de PCB en pcm

Sources :  
Inddigo, CU GPSO, IGN BD Topo,  
OpenStreetMap.org

Réalisation :  
Inddigo  
Territoires, Aménagement & Mobilité  
Juin 2018

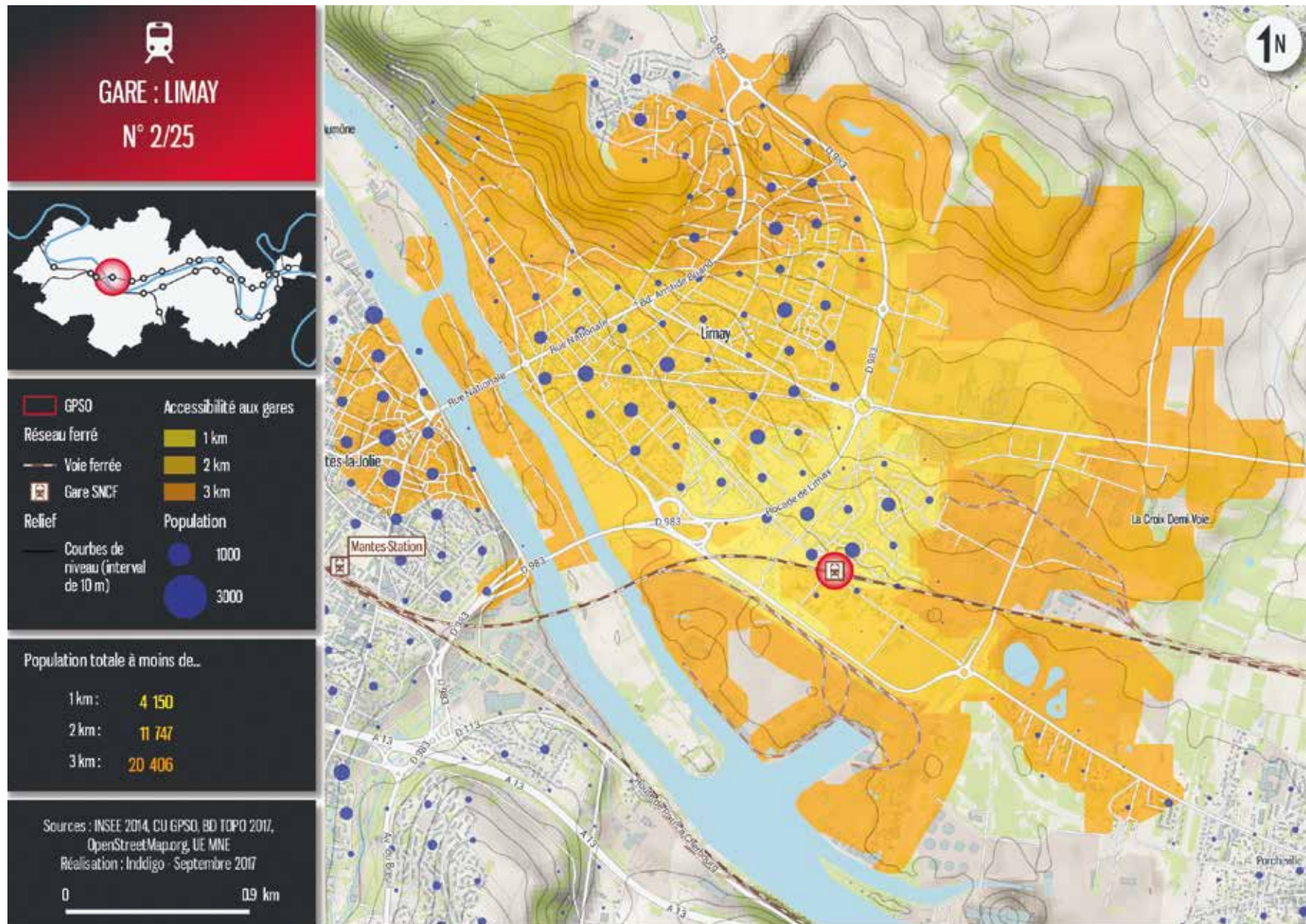
Fiche Atlas des aménagements cyclables existants





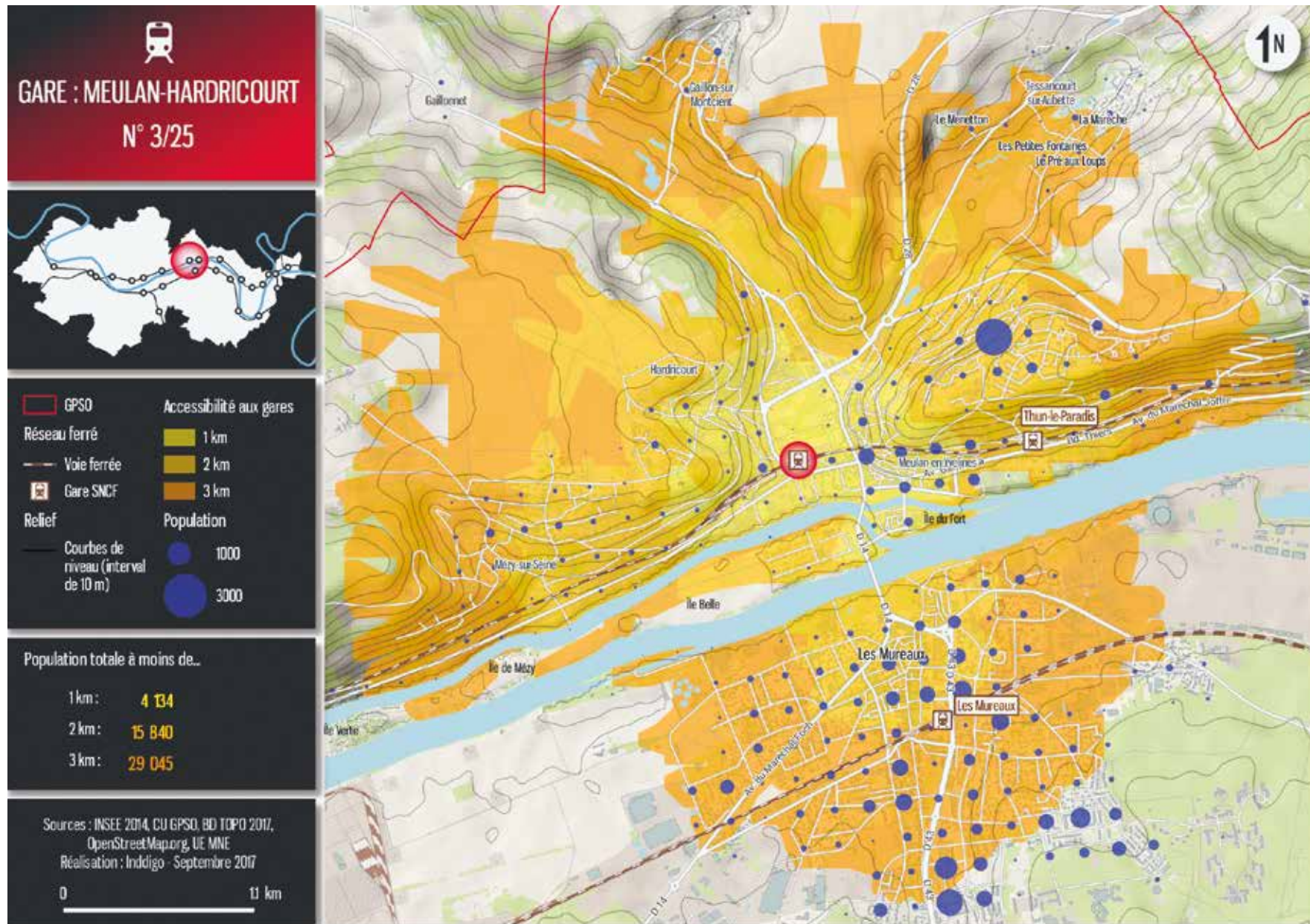
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Poissy





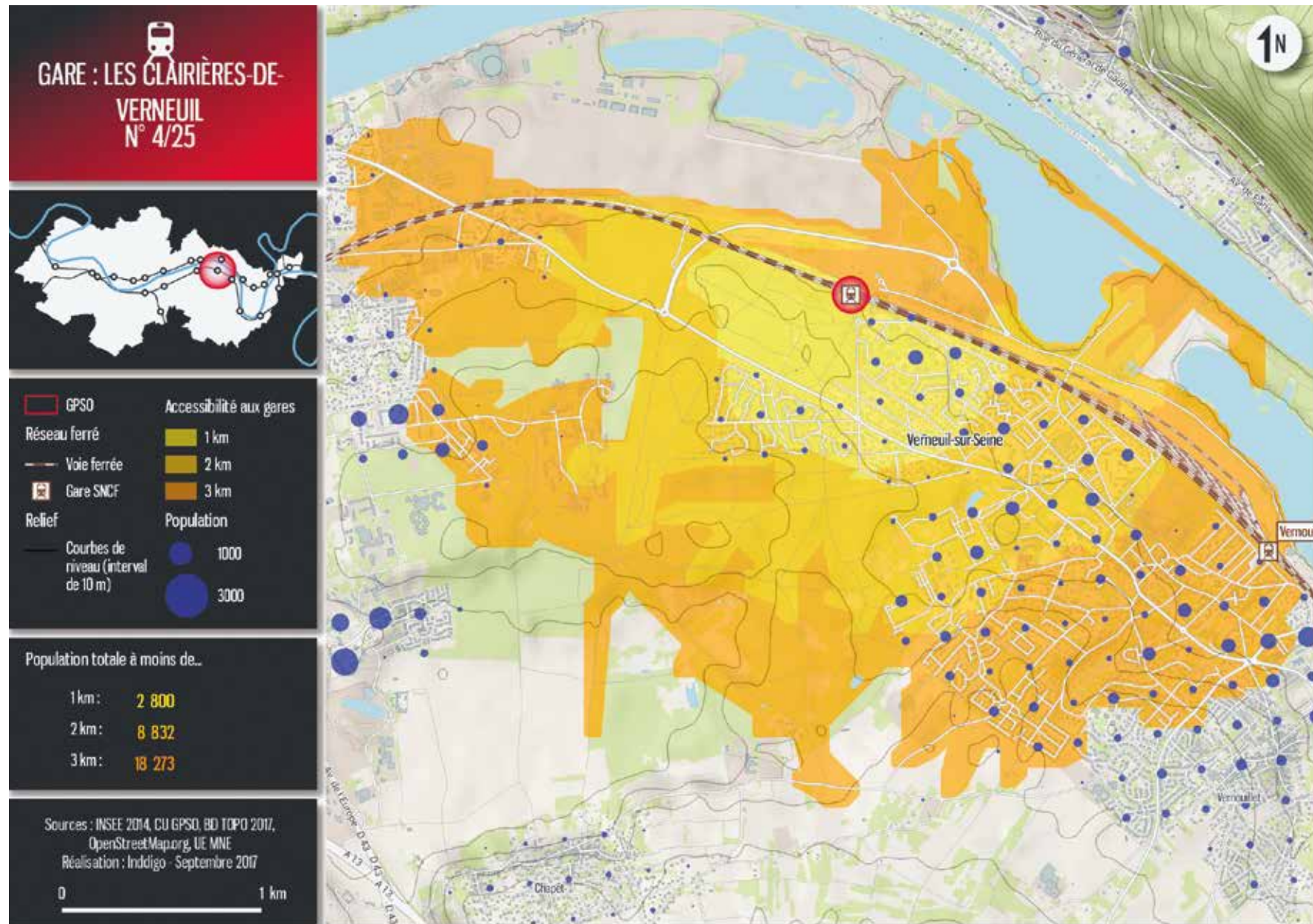
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Limay





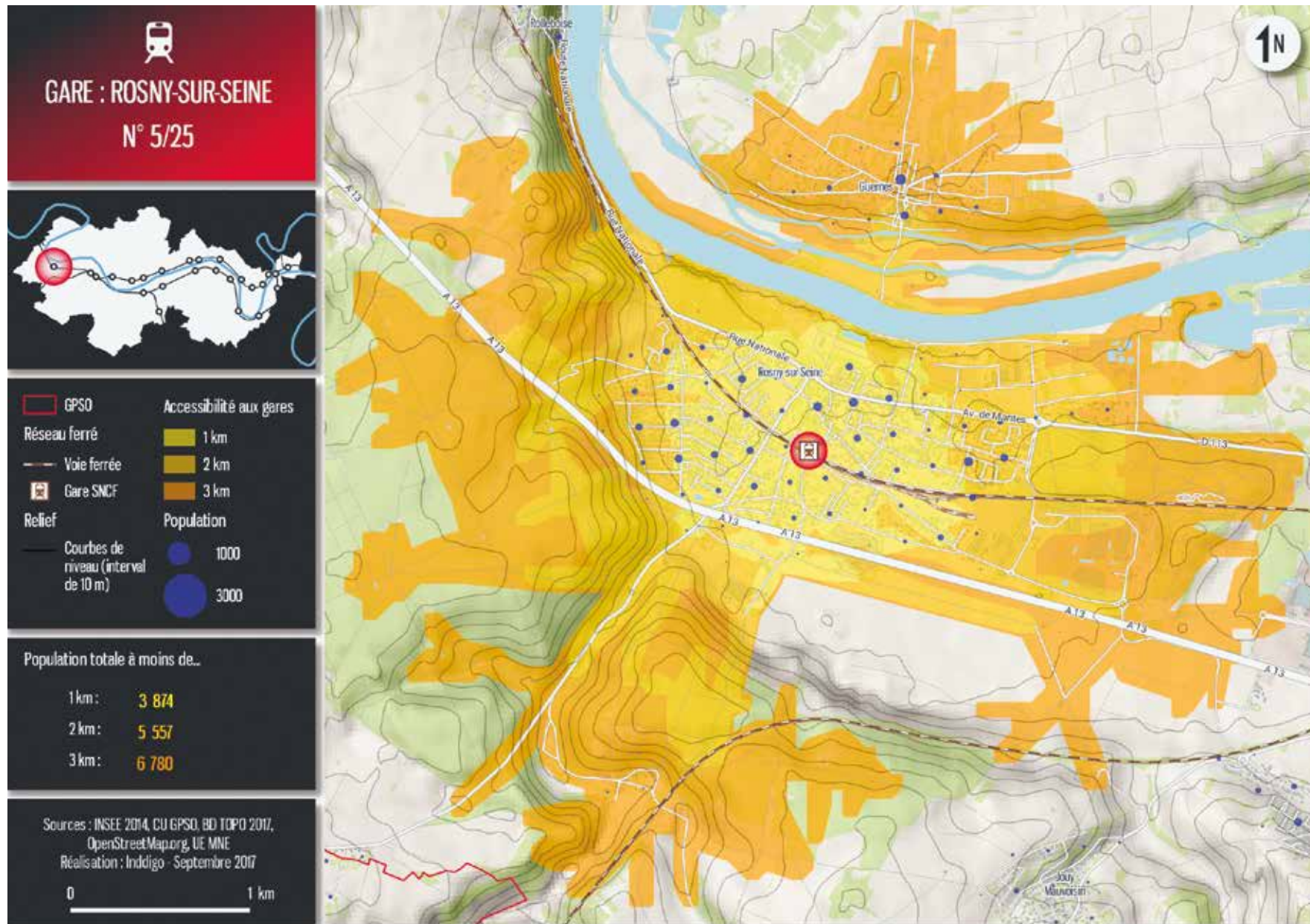
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Meulan - Hardricourt





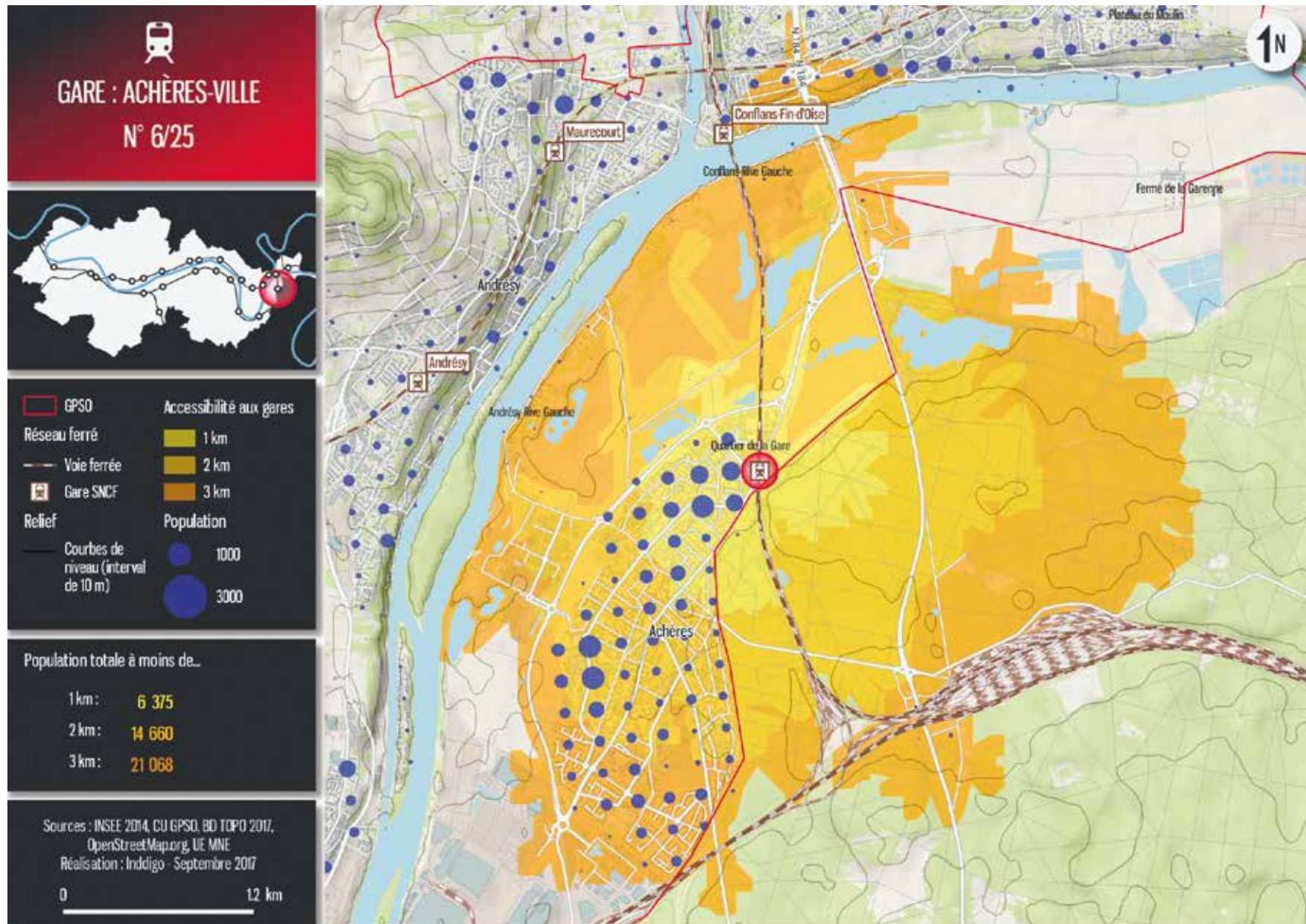
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare les Clairières-de-Verneuil





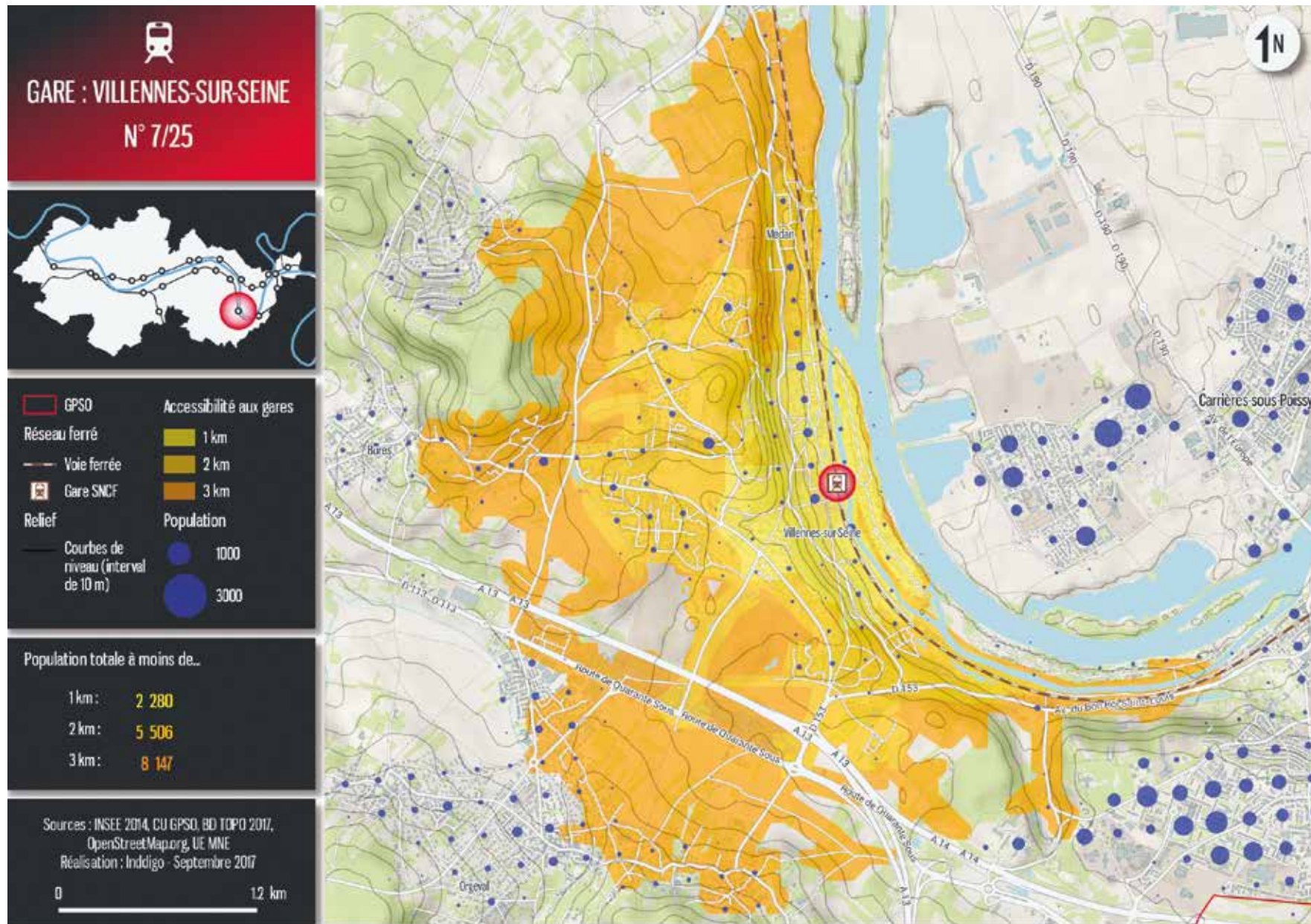
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Rosny-sur-Seine





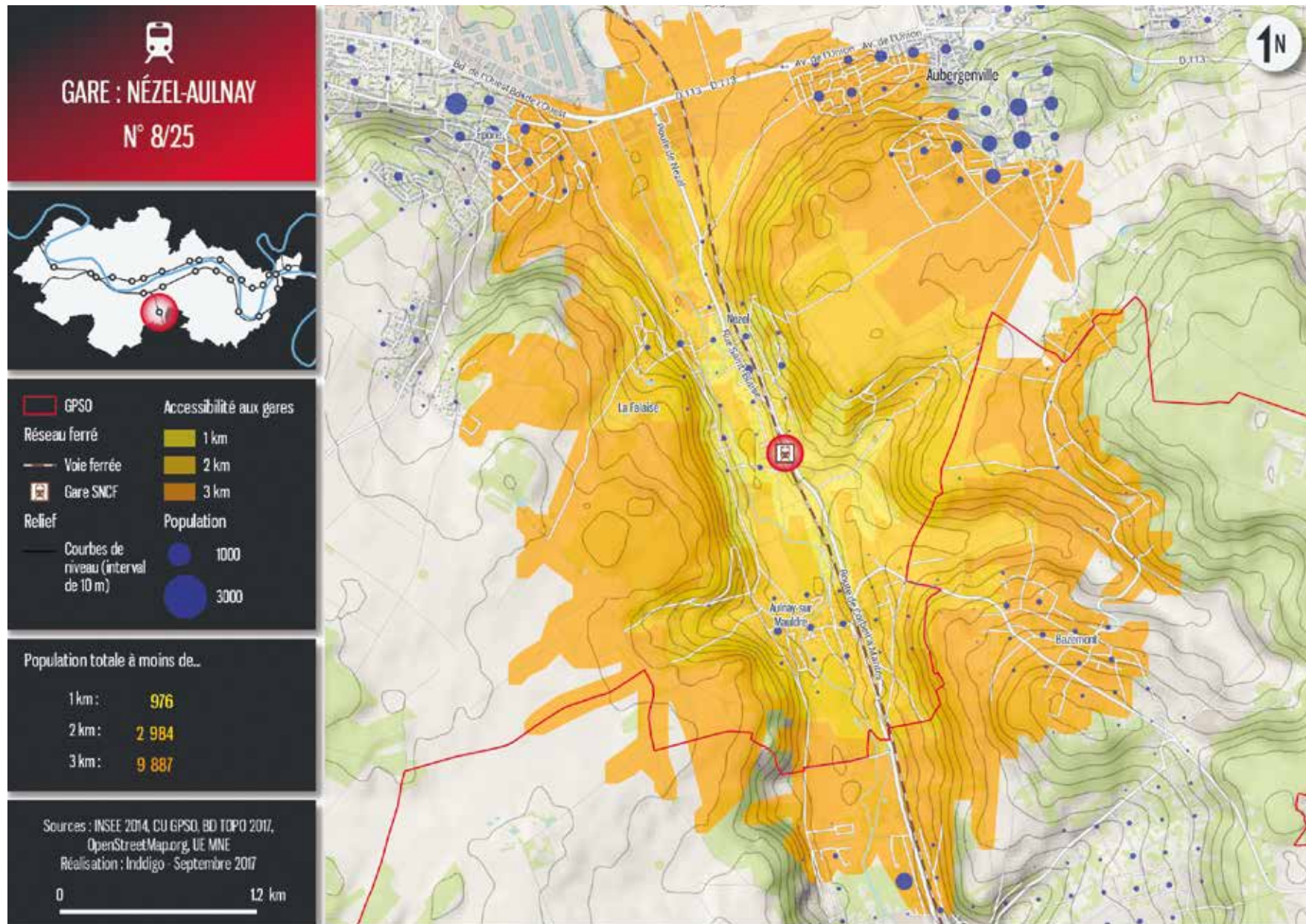
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare d'Achères-Ville





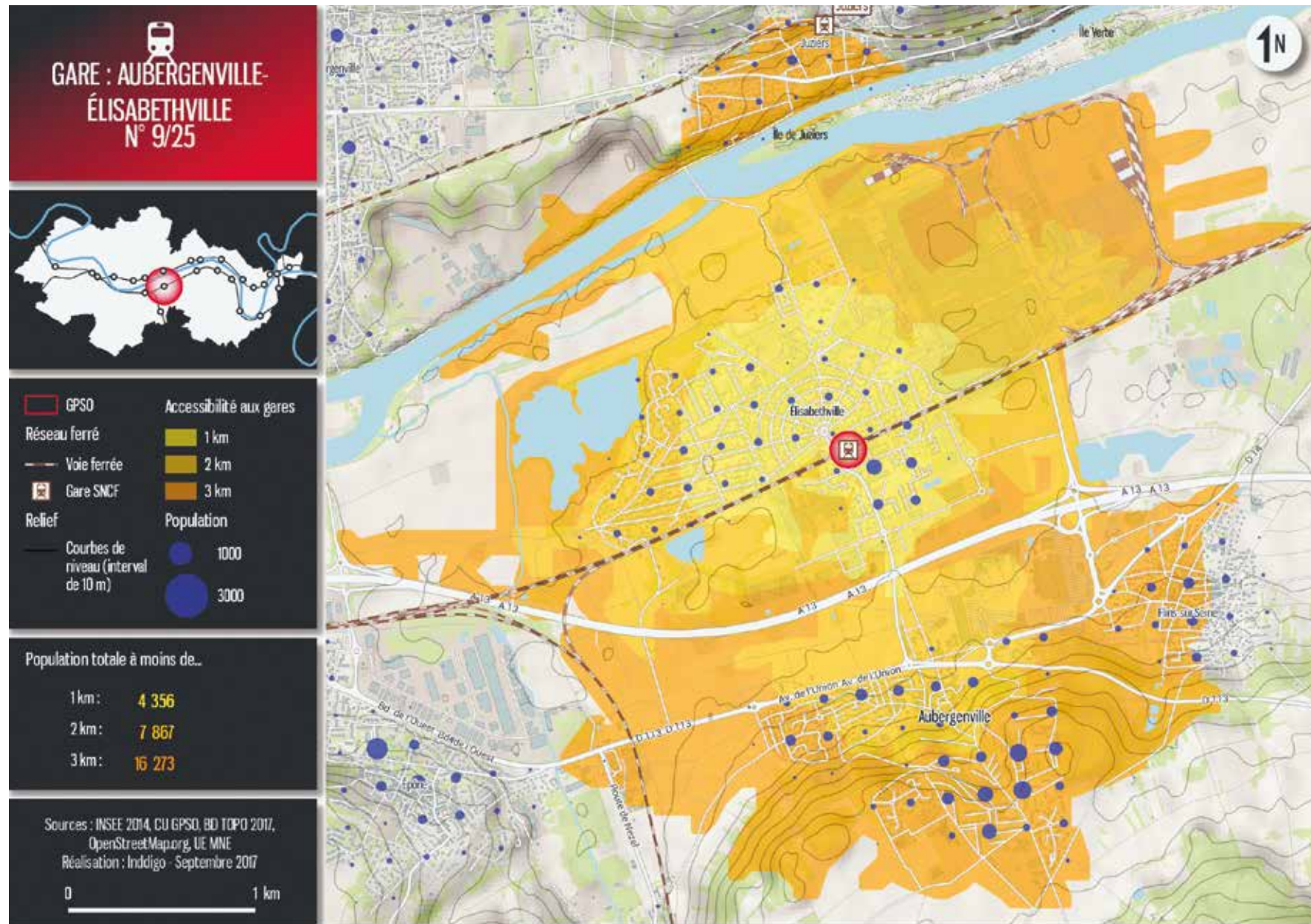
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Villennes-sur-Seine





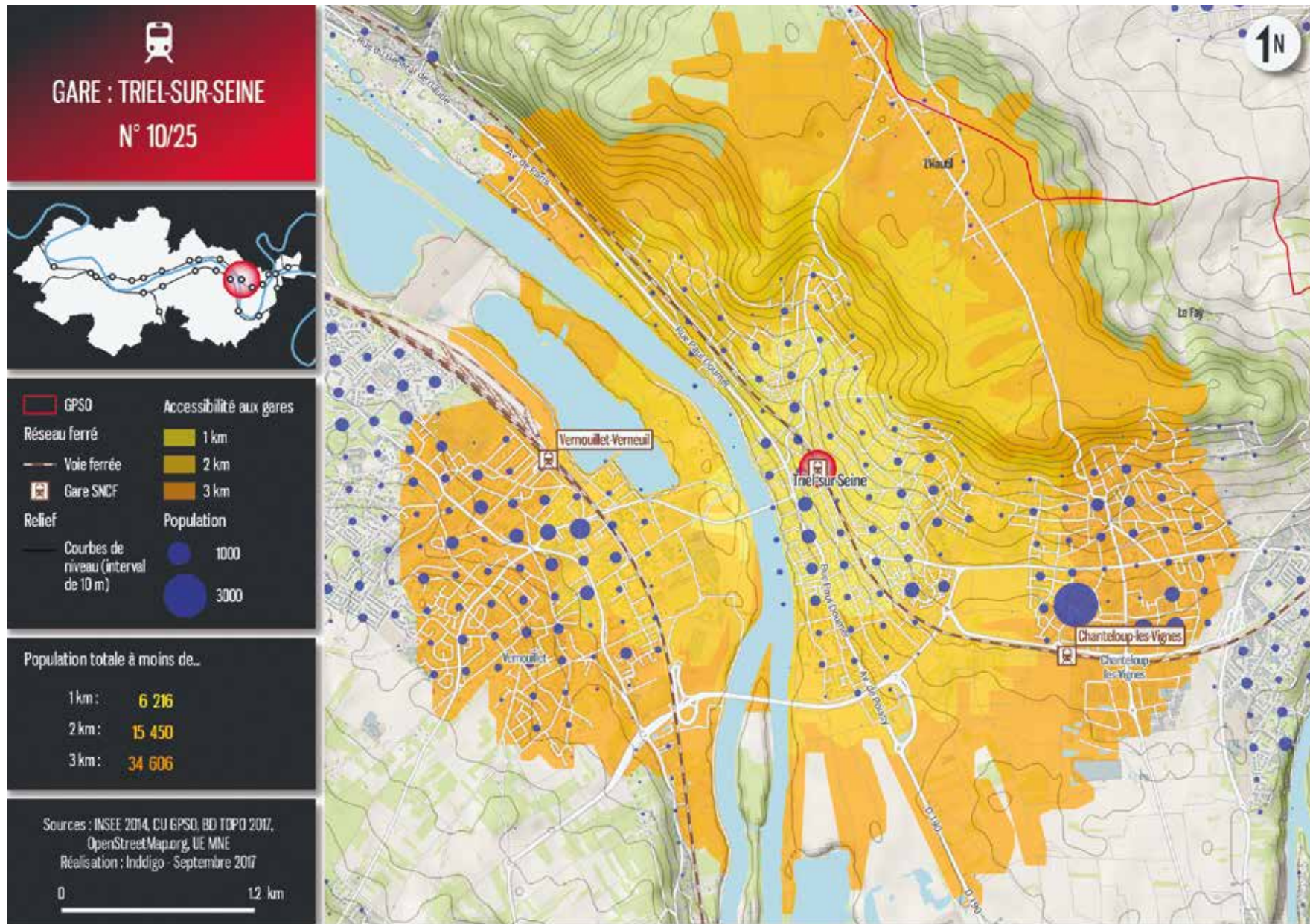
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Nézel-Aulnay





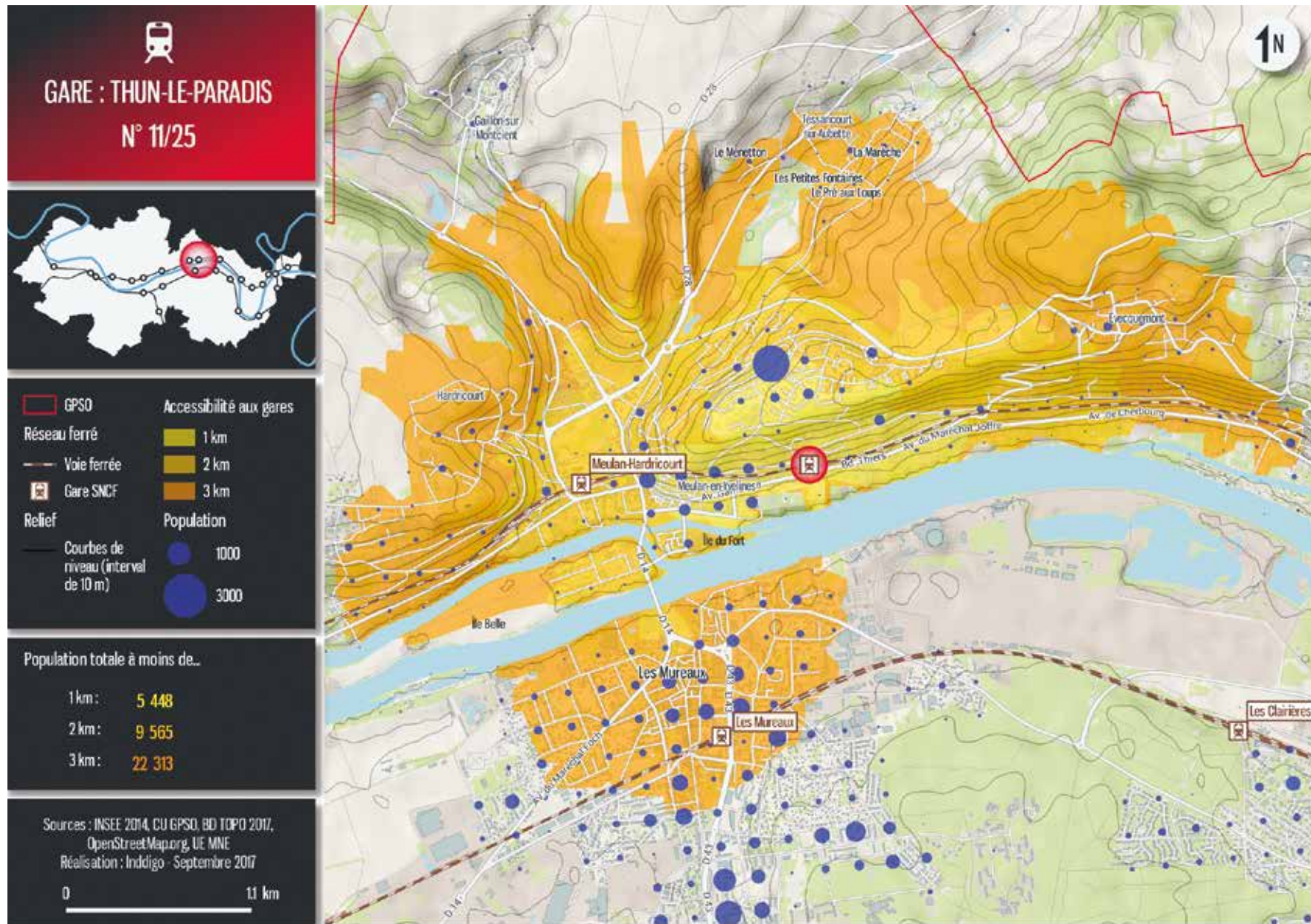
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare d'Aubergenville - Elisabethville





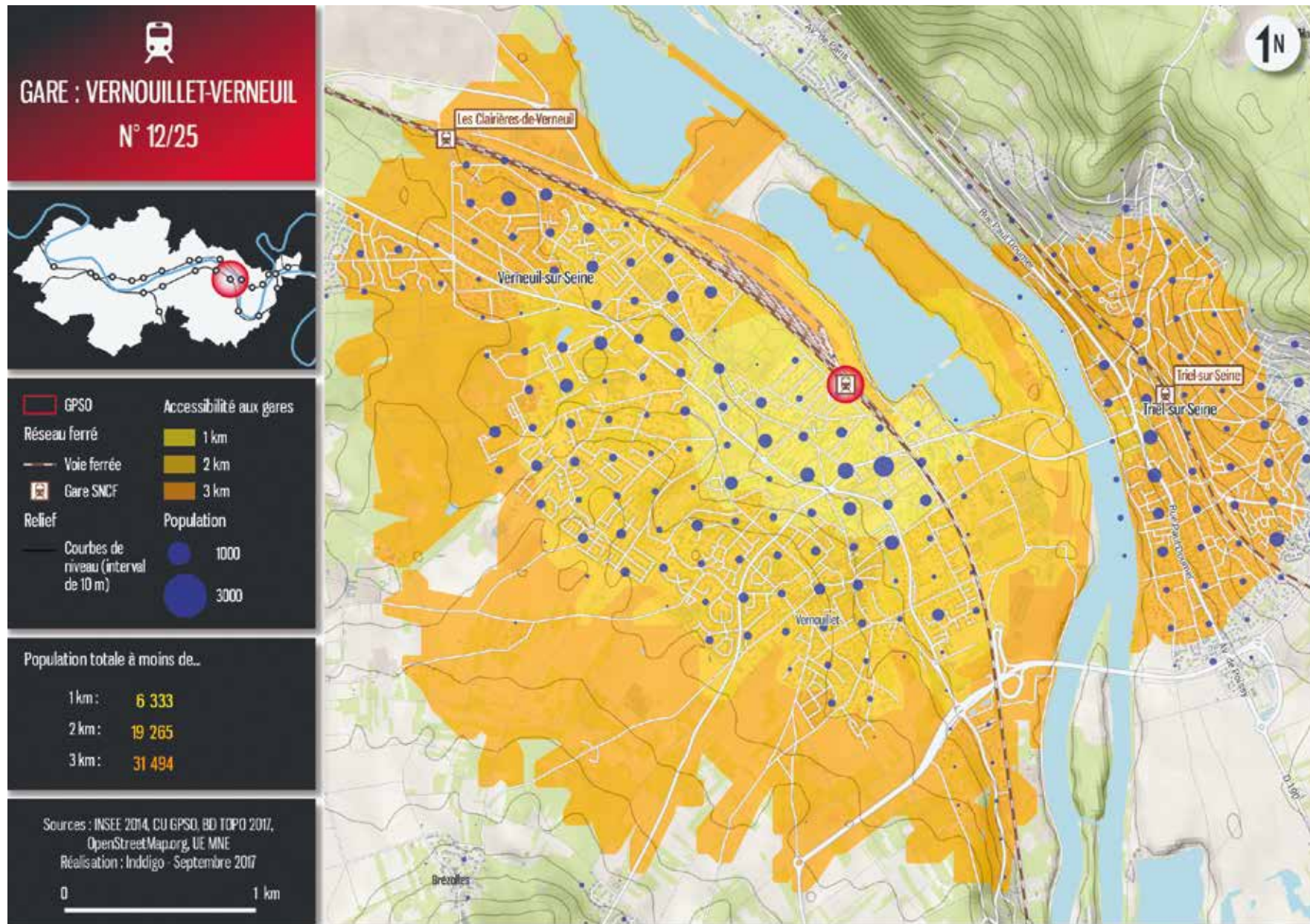
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Triel-sur-Seine





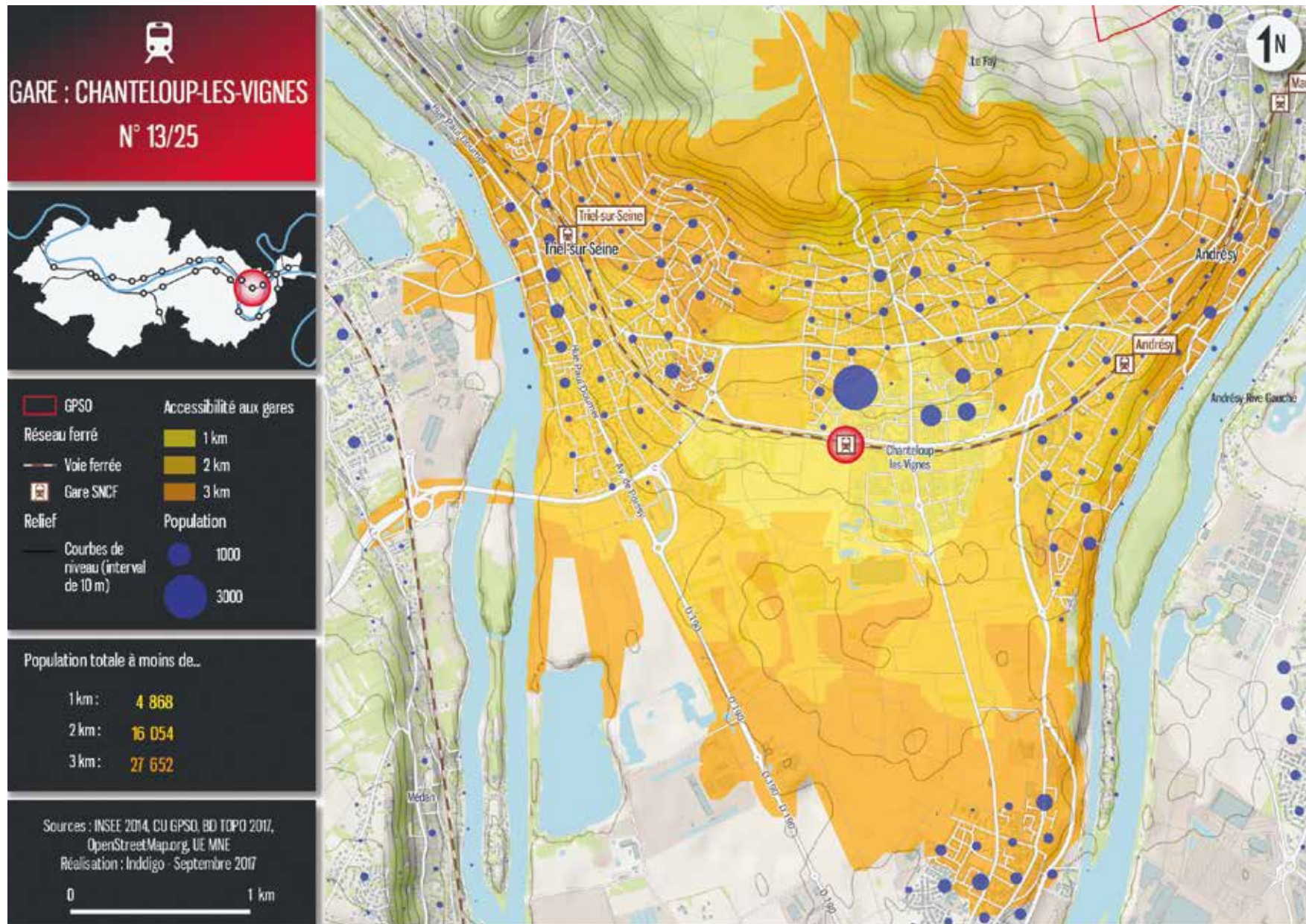
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Thun-le-Paradis





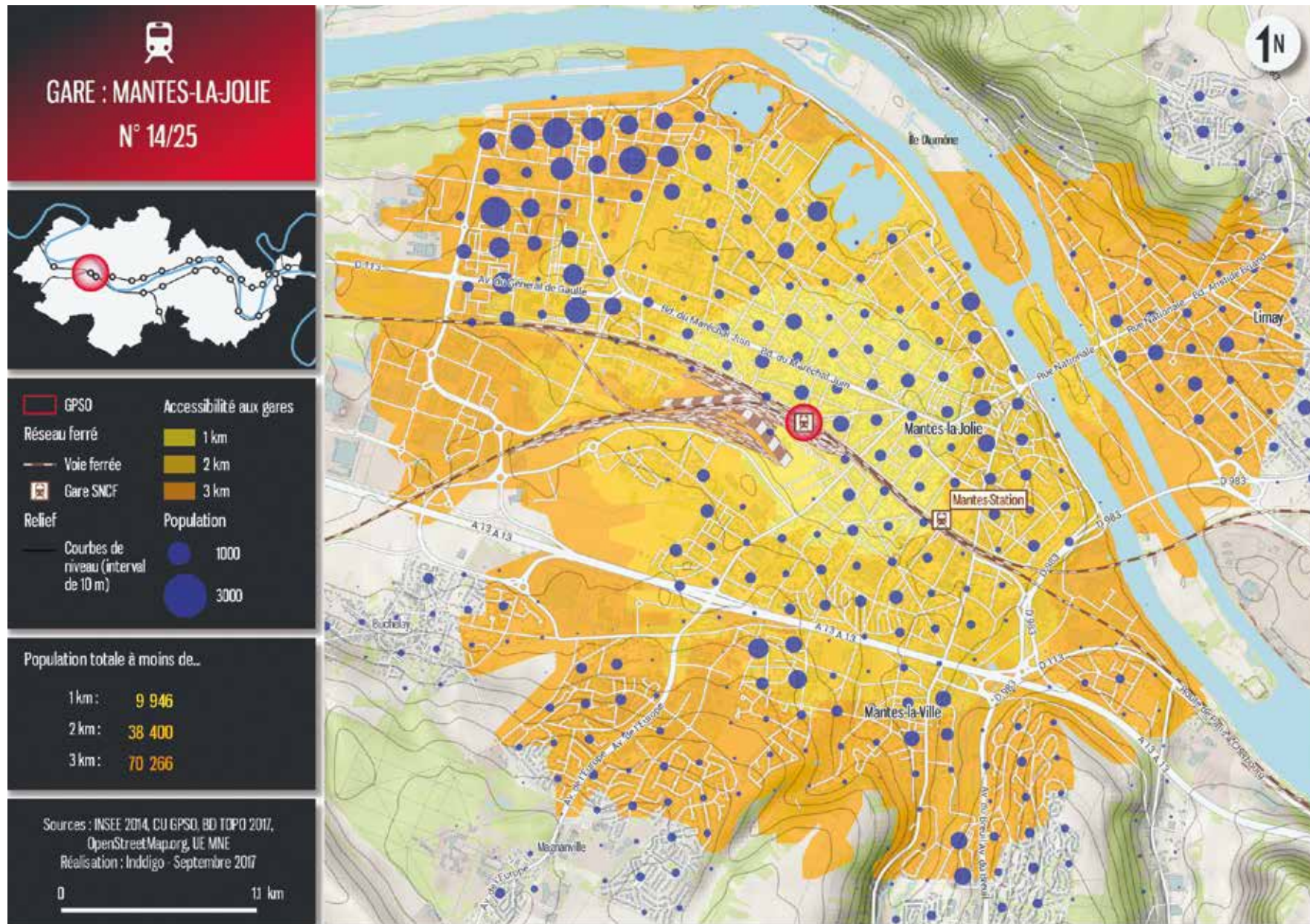
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Vernouillet - Verneuil





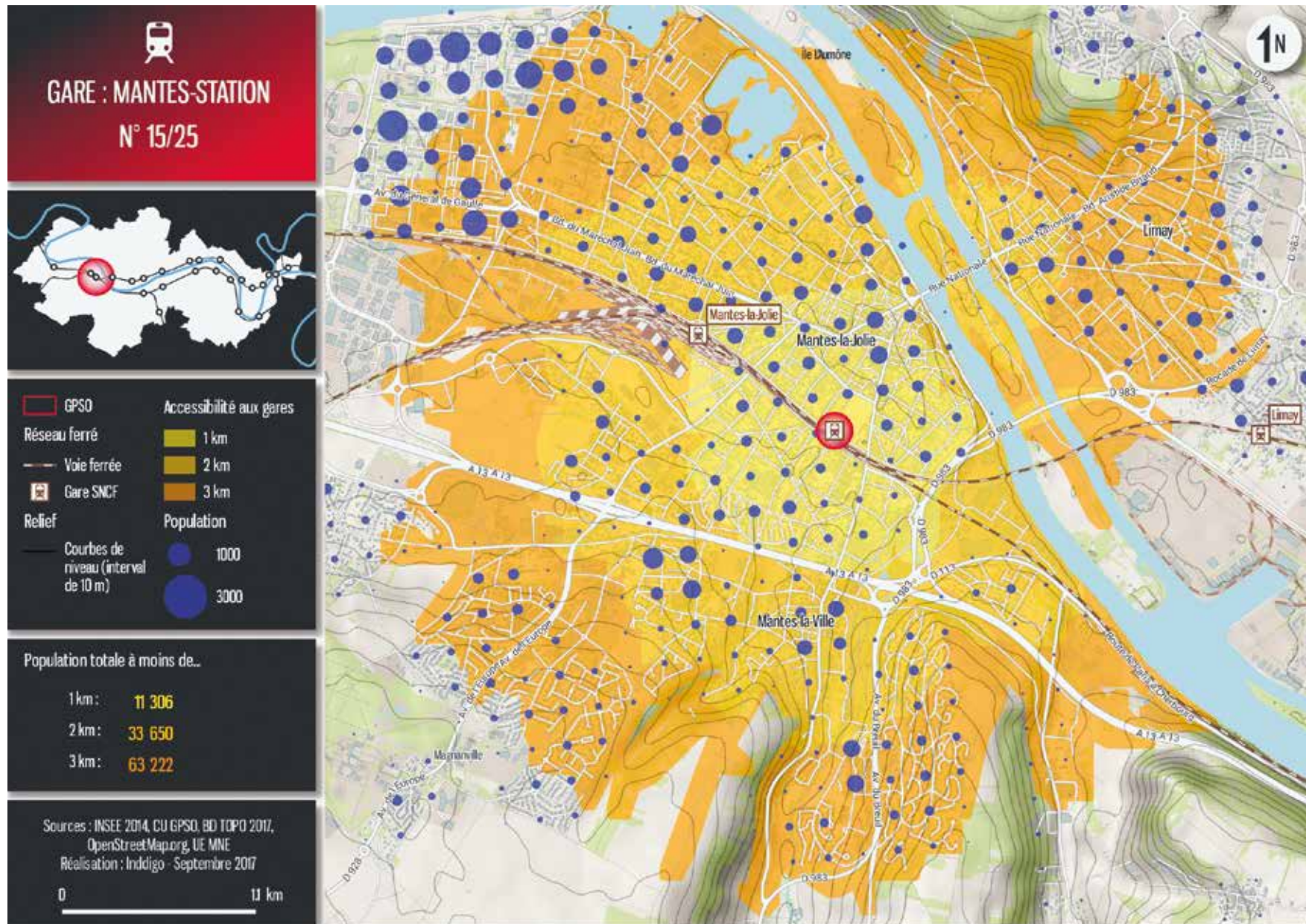
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Chanteloup-les-Vignes





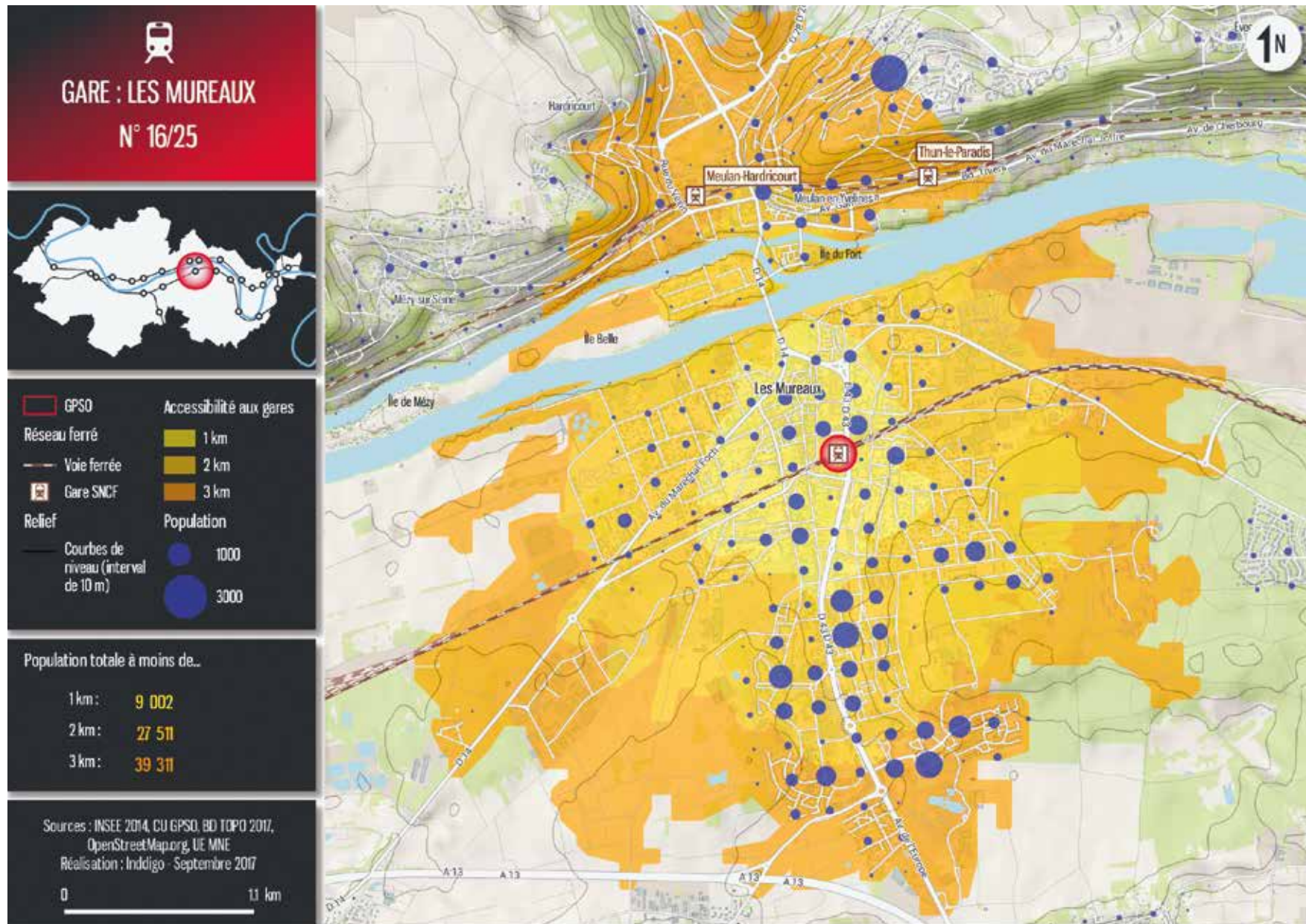
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Mantes-la-Jolie





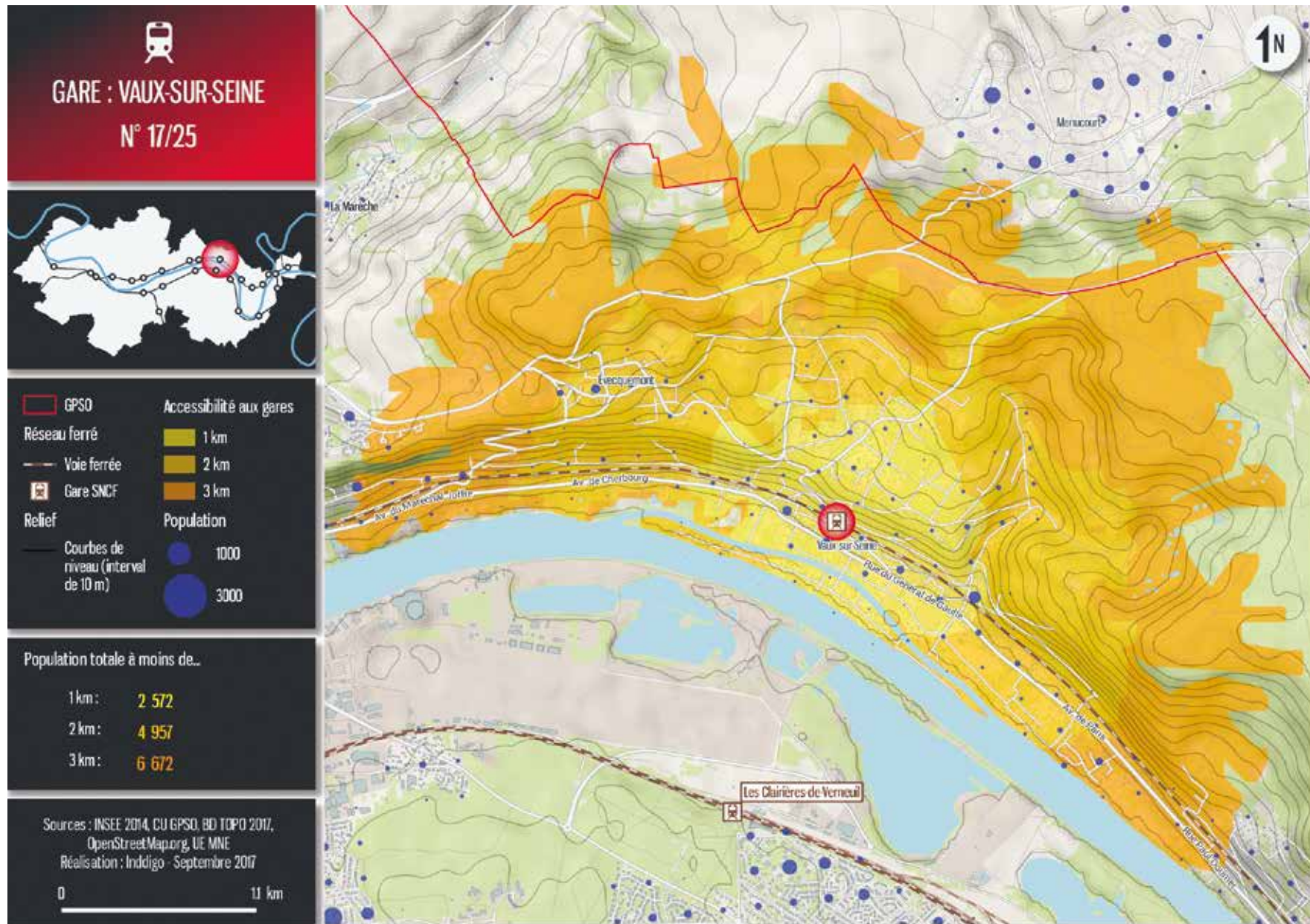
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Mantes-Station





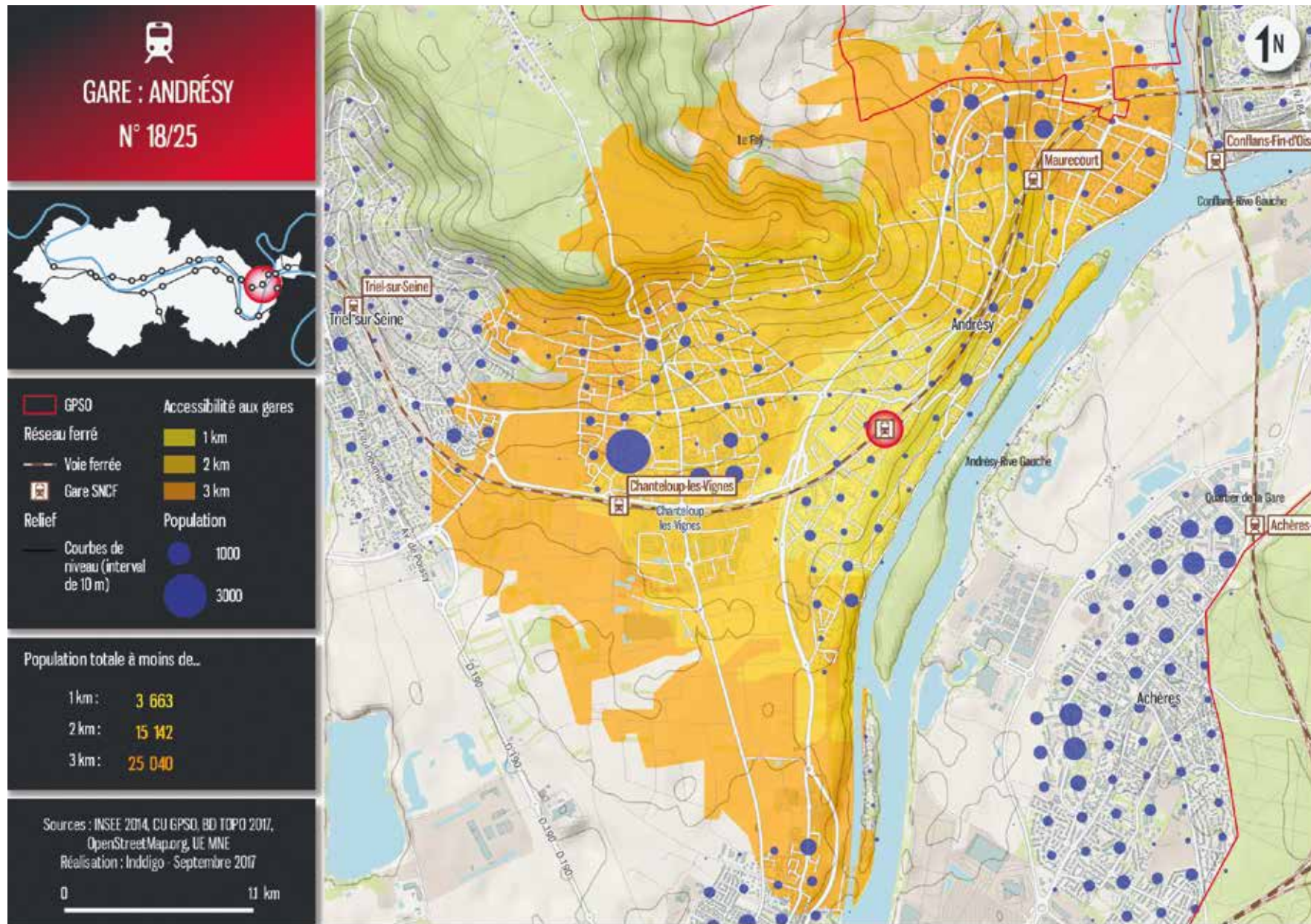
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare Les Mureaux





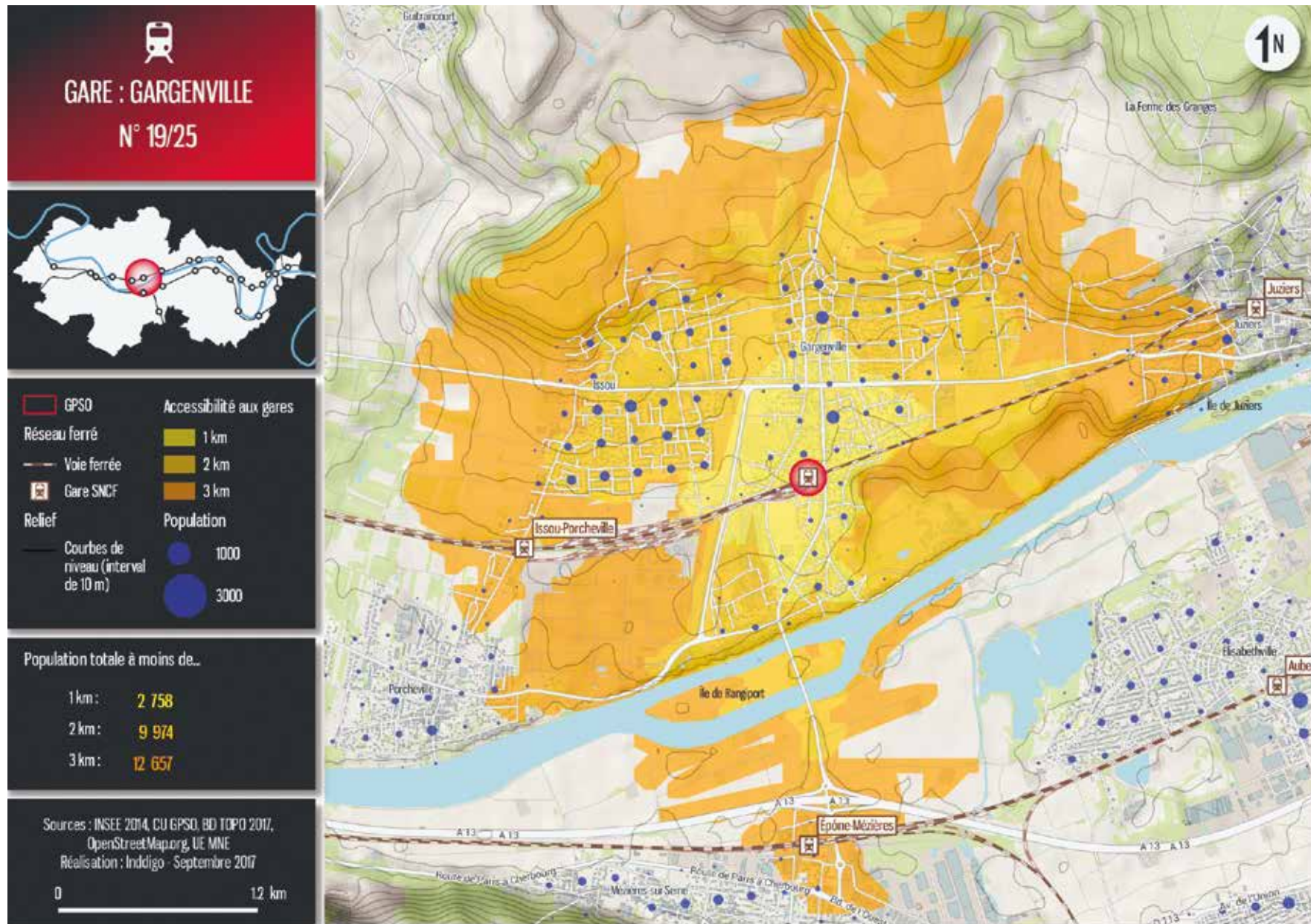
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Vaux-sur-Seine





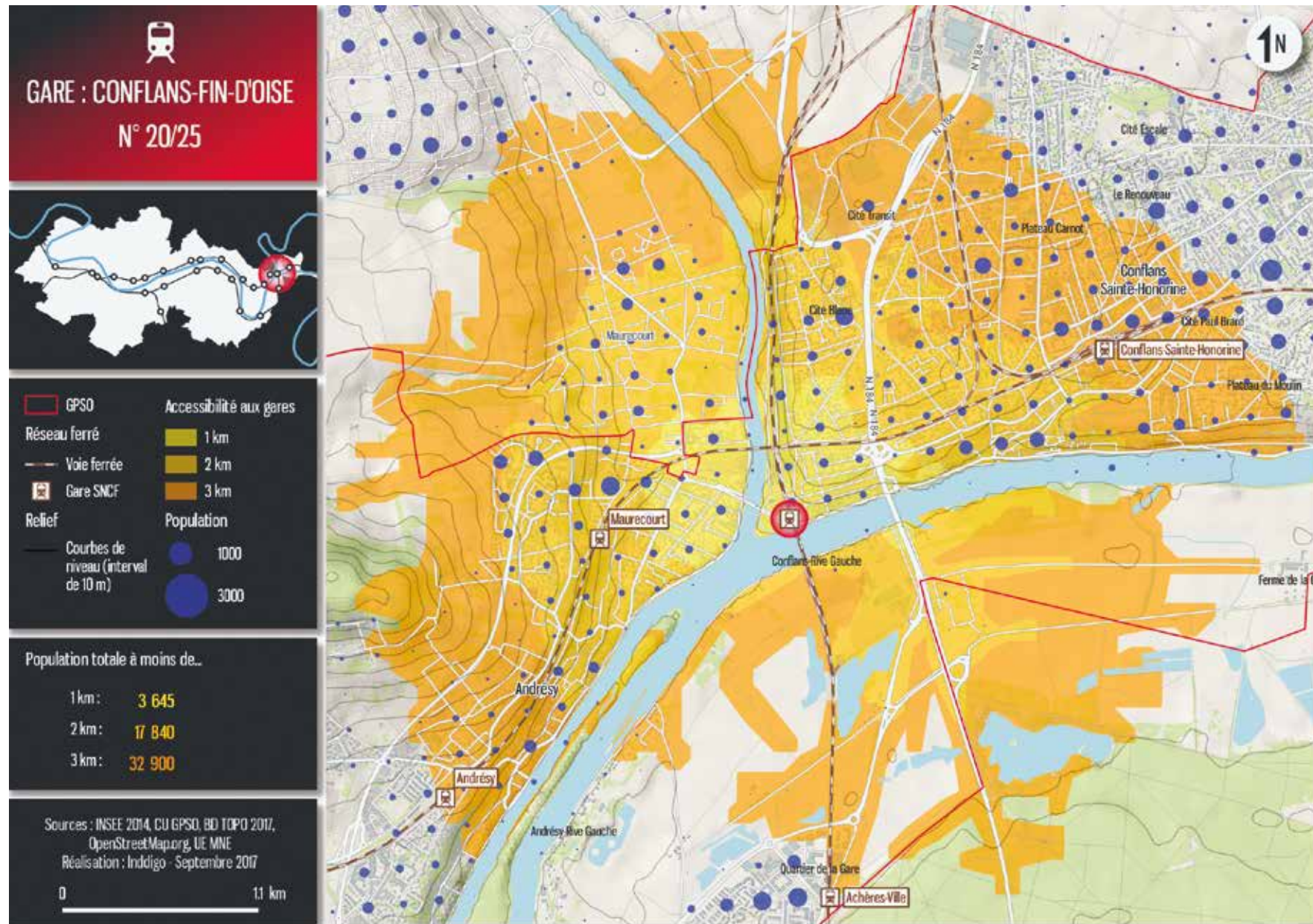
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare d'Andrésy





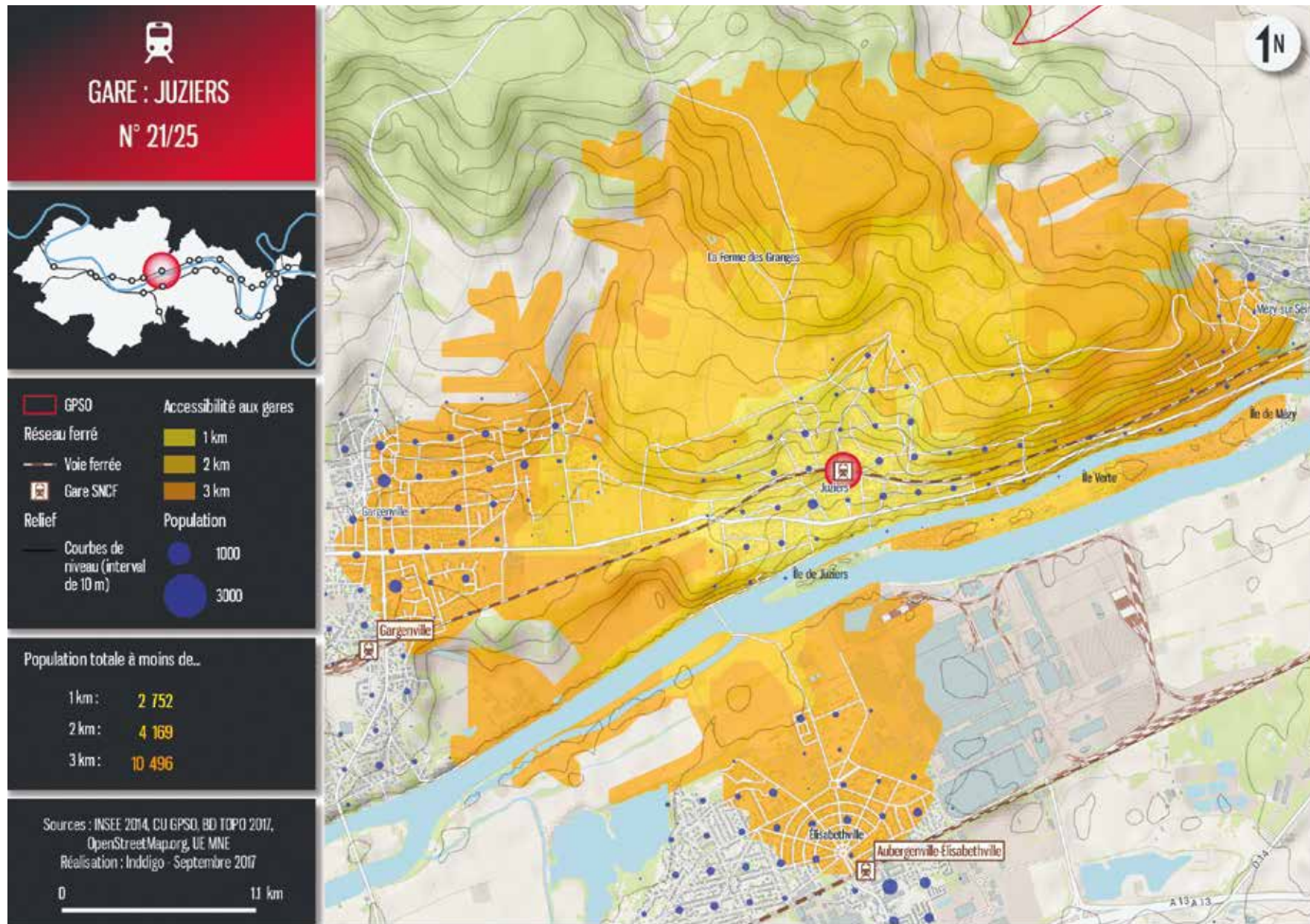
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Gargenville





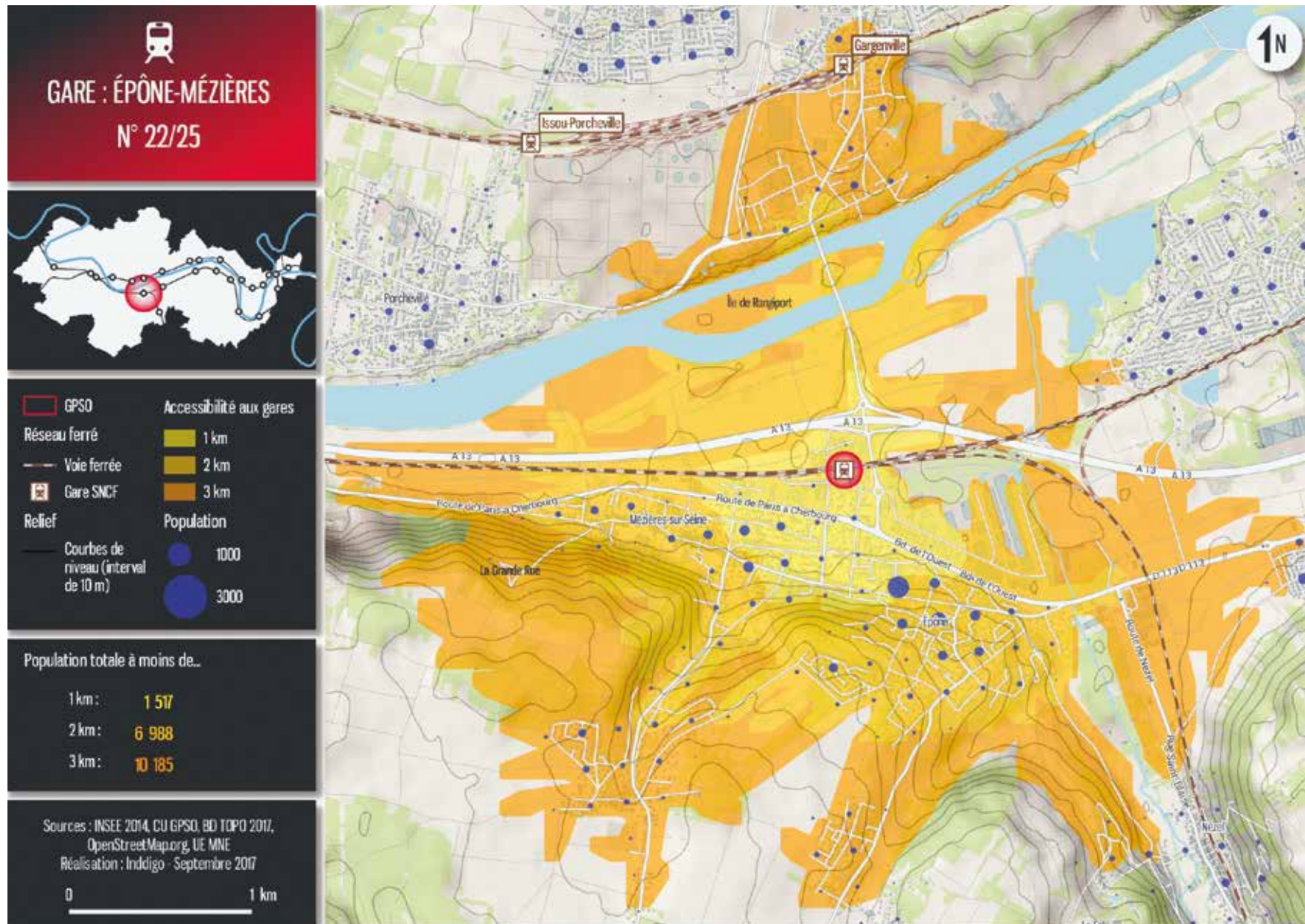
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Conflans - Fin d'oise





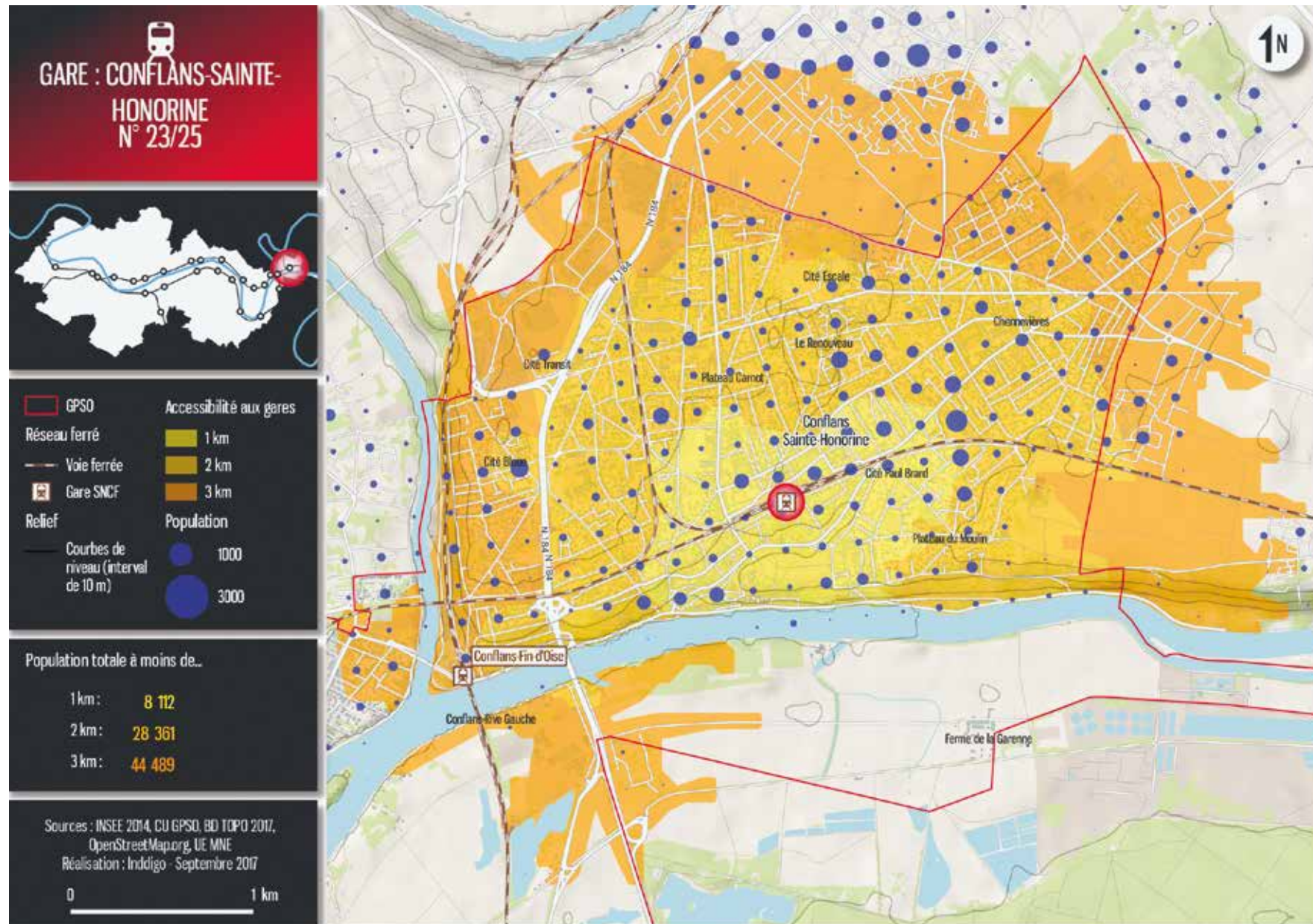
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Juziers





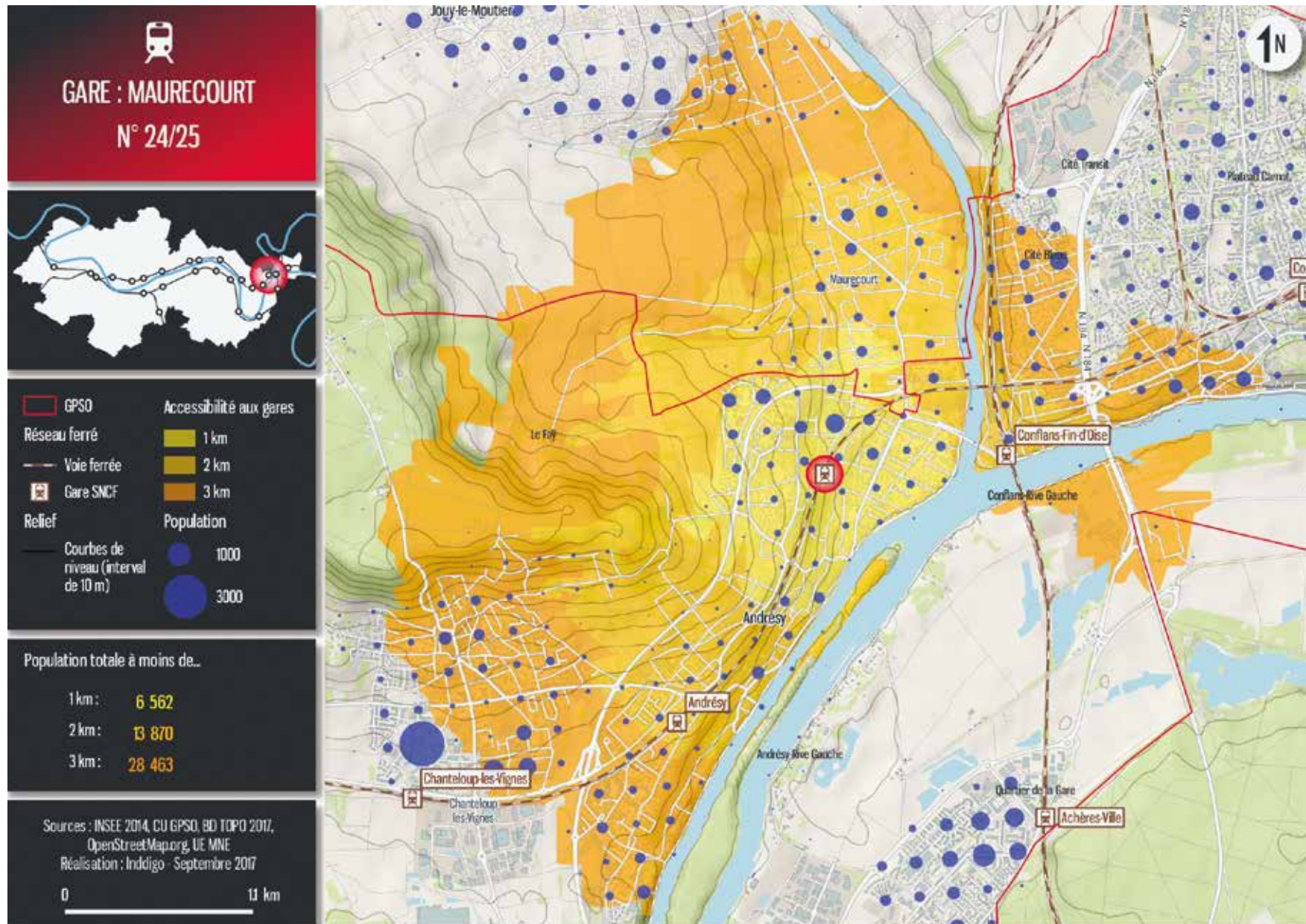
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare d'Épône-Mézières





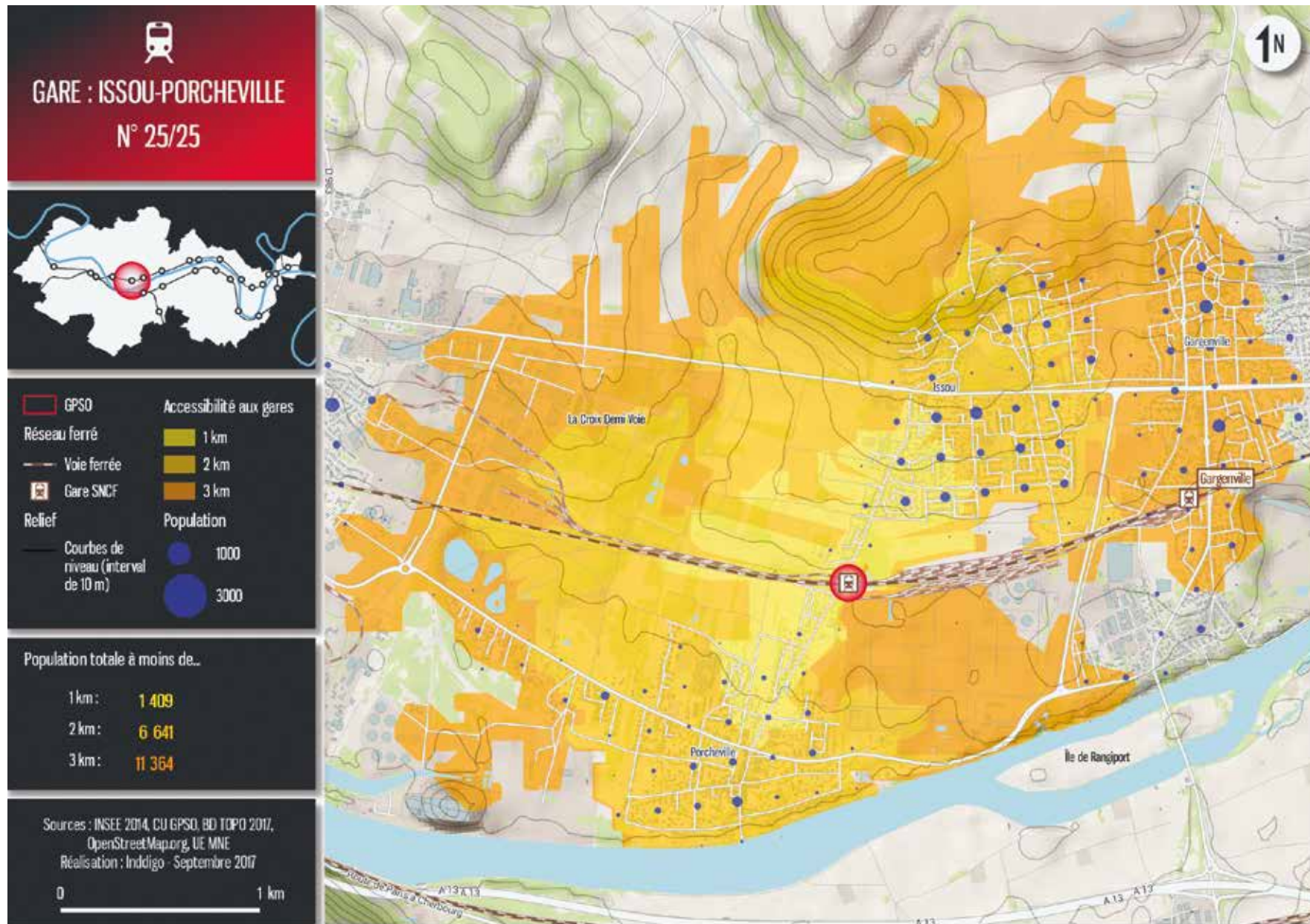
Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Conflans-Sainte-Honorine





Atlas des gares : cartes isochrones | Gare de Maurecourt



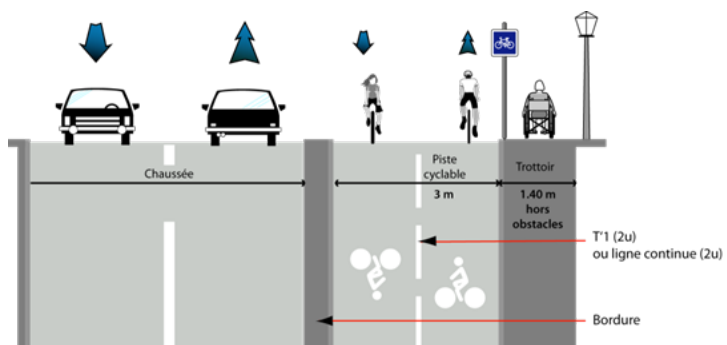


Atlas des gares : cartes isochrones | Gare d'Issou - Porcheville



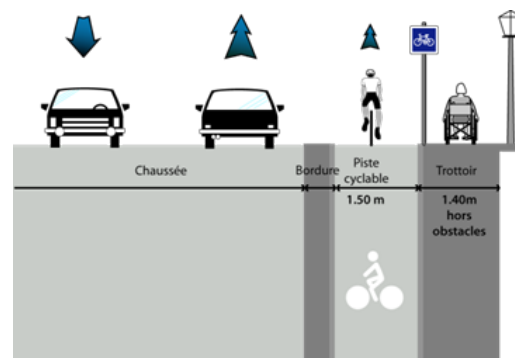
## Piste cyclable bidirectionnelle

> Piste bidirectionnelle latérale (les deux directions rassemblées sur un seul côté de la chaussée)



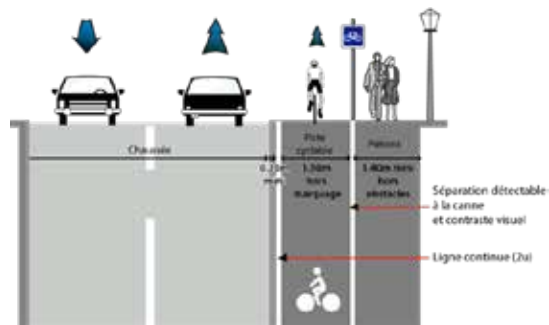
## Piste cyclable Monodirectionnelle

> Piste monodirectionnelle bilatérale (une piste monodirectionnelle de chaque côté de la chaussée)



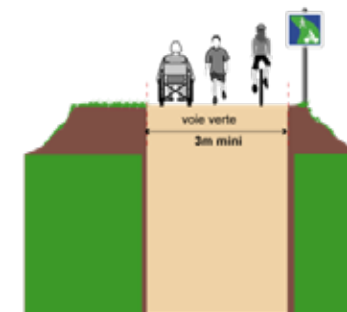
## Piste cyclable sur trottoir

> Piste cyclable monodirectionnelle ou bidirectionnelle sur trottoir



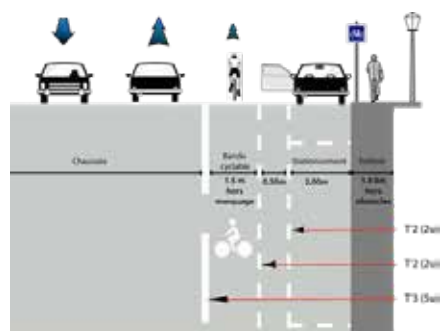
## Voie Verte

> Voie verte disposant du panneau (cf photo ci contre)



## Bande cyclable

> Aménagement sur chaussée



## Chaussée à voie centrale banalisée

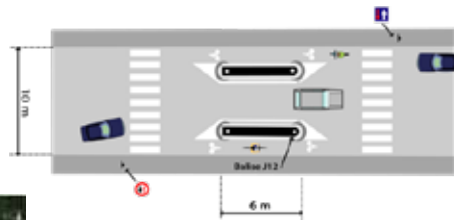
> Aménagement sur chaussée comportant deux bandes de rive et une voie centrale de circulation



Source : CEREMA

## Zone 30/Axe limité à 30 km/Zone de rencontre

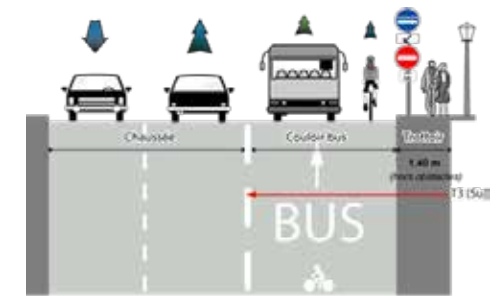
> Aménagement d'apaisement des vitesses ou de partage de la voirie



Exemple d'aménagement d'une écluse

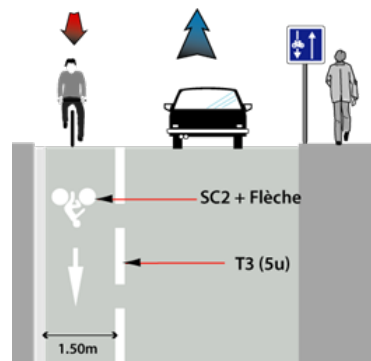
## Voie bus/vélos

> Voie vélo/bus partagée



## Double sens cyclable

> Aménagement sur chaussée à double-sens de circulation



## Aire piétonne

> Espaces dédiés aux modes actifs



## Ratios utilisés

Les coûts évalués ci-après intègrent les postes suivants :

### En investissement

- Réseau cyclable projeté et « reprise lourde » des aménagements cyclables existants
- Stationnement vélo

### En fonctionnement

- Reprise des aménagements cyclables existants (« reprise moyenne » uniquement)
- Entretien des aménagements cyclables
- Mise en œuvre de la politique vélo (assistance à la maîtrise d'ouvrage) et services vélo

Ils sont estimés sur la base de ratios et n'intègrent pas des ouvrages lourds comme les passerelles.

### Création d'aménagement cyclable

- Réseau principal : 230 € / ml
- Réseau secondaire : 170 € / ml
- Réseau de desserte fine : 90 € / ml
- Réseau loisirs : 150 € / ml

### Reprise lourde

- Réseau principal : 130 € / ml
- Réseau secondaire : 130 € / ml
- Réseau de desserte fine : 100 € / ml
- Réseau loisirs : 120 € / ml

### Création de stationnement

- Stationnement vélo non abrité : 75€ / place
- Stationnement vélo abrité : 150€ / place

Besoin en stationnement vélo non abrité : 11 900 places, soit 900 000 €

Besoin en stationnement vélo abrité : 5 300 places soit 800 000 €

### Coût du foncier

À ce stade, les coûts du foncier ne peuvent être appréhendés finement. L'approche devra être réalisée tronçon par tronçon en phase pré-opérationnelle.

Pour une approche globale du coût de la politique publique, on a utilisé un ratio de 5€/m<sup>2</sup> pour les nouveaux aménagements cyclables à réaliser en zone N et A au PLUi et 50€/m<sup>2</sup> en zones U et AU du PLUi.

### Reprise moyenne

- Réseau principal : reprise moyenne 60 € / ml
- Réseau secondaire : reprise moyenne 40 € / ml
- Réseau de desserte fine : reprise moyenne 35 € / ml
- Réseau loisirs : reprise moyenne 60 € / ml





